

# LETTRES

## THEOLOGIQUES,

DANS lesquelles l'Écriture sainte, la Tradition & la Foi de l'Église sur les Myſteres de la Trinité, de l'Incarnation, de la Prédeſtination & de la Grace ſont vengées & défendues contre le Syſtème impie & Socinien des PP. Berruyer & Hardouin Jéſuites.

## OUVRAGE POSTHUME

*DE M. l'Abbé GAULTIER, Vicaire Général & Théologien de M. de Langle, Evêque de Boulogne, & enſuite Bibliothécaire & Théologien de M. Colbert, Evêque de Montpellier.*

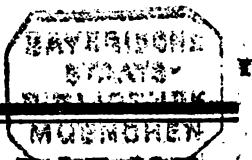
## TOME TROISIEME.



---

M DCC LVI.

**Bayer. Staats-**  
**Bibliothek**  
**München**



# QUINZIÈME

# LETTRE.

MONSIEUR,

**S**I je voulois reprendre dans le Commentaire du P. Hardouin tout ce qui le mérite sur les matieres de la grace , je ferois des volumes. Partout où l'Auteur a cru pouvoir Pelagianiser le texte sacré , il l'a fait. Mais il s'y est appliqué spécialement dans ce qu'il a écrit sur l'Épître aux Romains. Il a mis à la tête un espèce de Dictionnaire pour l'intelligence des termes dont saint Paul fait un usage plus fréquent. Et avec ce secours l'Auteur assure que l'Épître aux Romains est de toutes les Épîtres de saint Paul la plus facile à entendre , quoiqu'elle ait été regardée jusqu'à présent comme la plus difficile. Les termes dont on n'a point eu le vrai sens jusqu'au P. Hardouin , sont les termes de *Loi & de Grace* , de *Justice & de Justification* , de *Péché & de Concupiscence* , d'*Elec-*

Page 429.

Tom. III.

A.

2 LETTRE XV.

tion, de *Foi*, & autres semblables. La raison qu'il en donne, est que saint Paul, qui avoit été instruit aux pieds de Gamaliel, n'a pas pris ces termes dans le sens ordinaire, mais dans le sens que leur donnoit l'Ecole de Gamaliel. Car comme nos Scholastiques ont un langage qui leur est propre, de même l'Ecole de Gamaliel avoit le sien, que saint Paul a retenu, & qu'il a employé dans ses Epîtres. Voilà pourquoi l'Auteur a cru devoir mettre à la tête de l'Epître aux Romains l'espèce de Dictionnaire dont je parle.

« Il définit » la *Foi*, qui est la base de  
 » la Religion, une connoissance de  
 » Dieu rémunérateur & vengeur ;  
 » connoissance ferme & certaine, puis-  
 » sée dans les Livres saints & dans la  
 » Tradition. La *Foi* est aussi la con-  
 » noissance de la véracité de Dieu &  
 » de sa fidélité dans l'exécution de ses  
 » promesses. De même encore elle est  
 » la connoissance de Jesus-Christ Dieu,  
 » Fils de Dieu, mort pour nos pé-  
 » chés, & ensuite ressuscité. »

Telle est la notion de la foi, que saint Paul a puisée dans l'Ecole de Gamaliel ; notion qu'il faut toujours avoir présente, quand on lit ses Epîtres, si



## LETTRE XV.

on ne veut pas tomber dans de grands mécomptes. Je n'ai pas besoin, M. de vous faire remarquer que l'on fait ici consister la foi dans la seule connoissance de certaines vérités ; que la charité n'y entre pour rien ; & qu'ainsi , lorsque saint Paul dit dès le premier chapitre de l'Épître aux Romains , que le *juste vit de la foi* , cela signifie qu'il vit de la seule connoissance des vérités qui font l'objet de sa foi. O l'utile , ô le précieux Dictionnaire ! Quels services ne va-t-il pas rendre aux anciens & aux nouveaux Pélagiens !

Après la *Foi* vient la *justice*. L'Auteur la définit » Toute bonne œuvre , » quelle qu'elle soit , qui peut être » digne de louange & de récompense » devant Dieu. «

C'est de l'Ecole judaïque de Gamaliel , que saint Paul a appris à définir ainsi la justice. Elle consiste dans la bonne œuvre , quelle qu'elle soit , pourvû que Dieu y ait attaché une récompense quelconque. Donc le Juif , purement Juif , qui faisoit des œuvres extérieures auxquelles Dieu avoit attaché une récompense temporelle ; ce Juif étoit juste devant Dieu. Et lorsque tout le peuple pratiquoit ces œu-

4            L E T T R E X V.

vres extérieures , qu'il offroit des sacrifices , qu'il célébroit les Fêtes & les jeûnes prescrits , c'étoit alors un peuple de justes , la Nation sainte , l'Israël de Dieu. Je dis plus : les Infidèles mêmes qui faisoient des actions de vertu , que Dieu récompensoit en cette vie , étoient , selon cette règle , des justes devant Dieu. Saint Augustin les a regardés comme des hommes vains auxquels Dieu donnoit une récompense vaine : *Vani vanam receperunt mercedem suam*. Mais saint Augustin n'avoit pas la clef du P. Hardouin pour pénétrer le vrai sens de saint Paul.

Un terme que cet Apôtre employe encore dans l'Epître aux Romains , est celui de *justice de Dieu*. L'Auteur le définit : » La vraie piété , la vraie Religion , le vrai culte de Dieu , » c'est-à-dire celui que Dieu exige de » l'homme avant tout , & qu'il récompense de la vie éternelle. «

Selon cette notion de la *justice de Dieu* , il faudroit dire que ces sages du monde , dont saint Paul parle au premier chapitre de l'Epître aux Romains , ont connu la vraie piété & la vie éternelle qui en est la récom-

L E T T R E X V.

pense. Car saint Paul dit d'eux, qu'ils  
 ont connu la *justice de Dieu*. Or com-  
 ment les sages du monde auroient-ils  
 pû avoir la connoissance de la vie  
 éternelle, qui est la récompense de la  
 vraie piété? Il faudroit qu'ils eussent  
 connu la révélation: & ils ne l'ont pas  
 connue. Cette objection qui seroit  
 très-grande pour tout autre, n'est pas  
 même une objection pour le P. Har-  
 douin. Ce sont, dit-il, les Auteurs de  
 la version de Mons, *Montenses*, qui  
 entendent les Philosophes païens ce  
 que dit saint Paul de ces sages qui ont  
 retenu la vérité de Dieu dans l'injus-  
 tice, & que Dieu a livrés à un sens  
 reprouvé. Mais ils se sont trompés  
 lourdement: car il faut entendre des  
 Juifs tout ce qu'ils entendent des Phi-  
 losophes Payens, dont saint Paul ne  
 dit pas un mot dans ce chapitre. Ce  
 sont les Juifs qui ont connu la *justice  
 de Dieu*, c'est-à-dire la vraie Religion,  
 le vrai culte de Dieu, & qui n'ont pas  
 compris que ceux qui commettent les  
 plus grands crimes, sont dignes de  
 mort: & non-seulement ceux qui les  
 commettent, mais ceux qui y con-  
 sentent.

Page 435;  
col. 2.

Je ne m'arrête point à ce que dit des

A iij

6                    L E T T R E X V.

Auteurs de la version de Mons ce Jé-  
 suite. Le crime dont il les accuse, est  
 celui de tous les Pères & de tous les  
 Interprètes, qui ont tous entendu des  
 Philosophes Payens ce que dit saint  
 Paul des sages du monde. Le P. Har-  
 douin est le premier qui ait expliqué  
 des Juifs tout cet endroit de l'Apôtre.  
 L'invention étoit digne de lui. Mais  
 ce qu'il faut bien remarquer, c'est qu'il  
 fait consister la *justice de Dieu* dans le  
 culte extérieur, dans la profession de  
 la vraie Religion. C'est ce qu'il ap-  
 pelle la vraie piété. Il ne dit pas que  
 la charité est l'ame de la vraie piété ;  
 que c'est-elle qui donne au culte tout  
 son prix & tout son mérite. Il ne dit  
 pas que le sens dans lequel saint Paul  
 prend presque partout le terme de  
*justice de Dieu*, est celui de justice qui  
 vient de Dieu, que Dieu donne en ré-  
 pandant la charité dans le cœur. Mais  
 il mesure tellement ses expressions,  
 qu'en leur donnant un vernis de Ca-  
 tholicité, elles ne signifient après tout  
 que la profession extérieure de la  
 vraie Religion. C'est ce que l'on ne  
 peut trop observer ; parce que de  
 tous les termes que l'Auteur entre-  
 prend de définir pour avoir la clef des

## L E T T R E X V. 7

Epîtres de saint Paul, il n'y en a pas un dans la définition duquel il fasse entrer l'amour de Dieu, comme vous l'allez voir.

En effet, après avoir donné, à ce qu'il prétend, la notion des termes de *foi*, de *justice* & de *justice de Dieu*, telle que saint Paul l'avoit apprise dans l'Ecole de Gamaliel, il définit » le » Juste : un homme pieux, religieux, » craignant Dieu : » tous termes susceptibles d'un bon & d'un mauvais sens.

Selon le langage des divines Ecritures & de tous les saints Docteurs, on n'est pieux, religieux & craignant Dieu, qu'autant que l'on aime Dieu. Car la crainte de Dieu, qui fait des hommes pieux & religieux, est une crainte chaste, que les Justes conservent même dans le Ciel. On sçait combien les Ouvrages de saint Augustin en particulier retentissent partout de cette Doctrine. Mais, selon les Jésuites, on est pieux, on est religieux, & on craint Dieu sans l'aimer d'un amour de charité. Et ainsi l'Auteur dans la définition de son Juste ne dit encore rien qui marque qu'il y fasse entrer cette sainte & divine dilection.

L'Auteur explique ensuite ce que signifient dans le langage de Saint Paul ces trois termes : *être justifié ; être justifié par la foi ; justification*. Et il dit :  
 „ Être justifié, c'est être conduit au  
 „ vrai culte de Dieu ; être rendu pieux,  
 „ religieux , vrai adorateur de Dieu ;  
 „ & être regardé tel de Dieu même.  
 „ Être justifié par la Foi , c'est être  
 „ réputé vrai adorateur de Dieu, parce  
 „ que l'on croit à Dieu ou à J. C.

„ La justification est cette même  
 „ justice de Dieu , ou le vrai culte de  
 „ Dieu , en tant qu'il est reçu & agréé  
 „ de Dieu , & qu'il fait que nous som-  
 „ mes réputés devant Dieu pieux &  
 „ justes. „

Vous voyez , M. , cette affectation à ne pas nommer ici l'amour de Dieu une seule fois , quoique l'on définisse jusqu'à trois fois ce que c'est que d'être justifié. Vous avez dû aussi remarquer la particule disjonctive que l'Auteur fait entrer dans la définition de la justification par la foi. „ C'est , dit-il , être réputé vrai adorateur de Dieu , parce que l'on croit à Dieu ou à J. C. „ Il ne dit pas , parce que l'on croit à Dieu & à J. C. C'est que , selon les Jésuites , ceux qui n'ont eu

L E T T R E X V. 9

aucune connoissance de J. C. ont pu être justifiés par la foi en un seul Dieu rémunérateur & vengeur. J'ai expliqué, en réfutant le P. Berruyer, ce qu'entendent par la foi implicite en J. C. ceux de ces Pères qui paroissent l'exiger pour la justification. Ici le Pere Hardouin va plus rondement. Il nous dit qu'on est réputé vrai adorateur de Dieu, quand on croit à Dieu ou à J. C. L'obligation de croire en J. C. pour être justifié, ne regarde que ceux auxquels on a prêché J. C. Et voilà ce qu'il faut bien avoir dans l'esprit pour entendre les Epîtres de saint Paul. Continuons:

• Saint Paul se sert plusieurs fois de ce terme: *Estre reconcilié à Dieu*. L'Auteur le définit: „ Estre fait enfant & „ ami de Dieu, en passant de l'im- „ piété au vrai culte de Dieu. „

Mais l'Auteur ne dit point qu'il faille aimer Dieu pour être reconcilié avec Dieu; pour devenir son enfant & son ami. Voyez comment il ménage ses expressions. L'amour de Dieu lui fait tant de peur, qu'il ne le nomme pas une seule fois.

Autre terme très-fréquent dans saint Paul, c'est le terme d'*Elus*., „ Les Elus „

A V

„ dit l'Auteur , sont ceux que Dieu  
 „ aime principalement à cause de la  
 „ vraie Religion , du vrai culte de  
 „ Dieu qu'ils professent ; comme au-  
 „ trefois il a aimé les Juifs , & main-  
 „ tenant il aime les seuls Chrétiens  
 „ catholiques. On appelle donc *élus*.  
 „ TOUS CEUX qui connoissent Dieu ,  
 „ & qui le servent suivant le Rit qu'il  
 „ a prescrit. *Parce qu'ils ont cru , ils*  
 „ ont été élus pour professer une vie  
 „ sainte , & ensuite obtenir la béati-  
 „ tude , *si* ils embrassent les moyens  
 „ d'arriver au salut , & surtout *si* ils  
 „ persévèrent dans leur foi ( c'est-à-  
 „ dire dans leur Religion. ) ,,

Conformément à cette définition  
 du terme *Elus* , l'Auteur dit que par  
*élection* , il faut entendre ,, l'amour que  
 „ Dieu porte singulièrement à ceux  
 „ qui croient en lui , & qui ont em-  
 „ brassé sa Religion. ,,

Je ne m'arrête point à la notion que  
 l'Auteur attache au terme *Elus* , & au  
 ravage qu'il fait par-là dans la doc-  
 trine de saint Paul. Bientôt l'Auteur  
 traitera la matière *ex professo*. Je ne  
 veux pas prévenir ce qu'il y aura à  
 dire à cette occasion. Mais je vous  
 prie , M. de remarquer que dans la



notion qu'il nous donne des Elus & de l'élection , la charité en est encore écartée. Car, selon cette notion, on est élu, pourvû que l'on soit Catholique ; comme autrefois on étoit élu, pourvû que l'on fût Juif. On est élu, il est vrai, pour faire profession d'une vie sainte : & on arrive au salut éternel, si on embrasse les moyens de salut ; mais on ne dit point en quoi consiste cette vie sainte, ni si la charité en est l'ame. On ne dit point quels sont ces moyens de salut, ni s'ils renferment comme une condition essentielle l'amour de Dieu pour lui-même par-dessus toutes choses. Je ne puis trop vous faire remarquer que dans toutes ces définitions que l'on nous donne comme la clef des Epîtres de Saint Paul, l'amour de Dieu n'y entre point.

L'Auteur nous donne ensuite la notion du terme *Prédestination*. „ C'est, „ dit-il, le Decret par lequel Dieu a „ statué, *qu'il faut* que les Chrétiens „ soient semblables à J. C. s'ils veulent être sauvés. . . Et ainsi, si nous „ prenons ce terme dans le sens de „ l'Apôtre, tous tant que nous sommes de Fidèles, nous sommes pré-

2. destinés , ou pour parler plus exac-  
 2. tement avec ce même Apôtre , nous  
 2. sommes prédestinés pour être con-  
 2. formes à J. C. c'est-à-dire, que nous  
 2. sommes du nombre de ceux que  
 2. Dieu , après avoir prévu qu'ils obéi-  
 2. roient à la foi , a ordonné qu'ils  
 2. meneroient une vie conforme à la  
 2. vie de J. C. & qu'ensuite ils seroient  
 2. récompensés éternellement. . . Il n'y  
 2. a point dans les Livres sacrés d'au-  
 2. tre prédestination que celle-là. ,

J'omets encore ici toutes les ré-  
 flexions sur cette idée monstrueuse de  
 la Prédestination , pour vous faire re-  
 marquer uniquement , que la charité  
 n'est point nommée dans le portrait  
 que l'on nous fait de la Prédestination  
 des Saints. On se renferme toujours  
 dans des termes vagues , qui , à la  
 vérité, présentent un bon sens ; mais  
 que la subtilité des Jésuites sçait élu-  
 der.

L'Auteur donne ensuite la notion  
 de ce terme *Saints* : & il dit que  
 2. les Saints sont ceux qui sont confa-  
 2. crés spécialement à Dieu ; qui lui  
 2. sont agréables à cause de la profession  
 2. de la vraie Religion , & qui par cet  
 2. endroit sont séparés des hommes  
 2. profanes & impies. 22

On vous remarquerez que le Jésuite fait consister cette séparation dans la profession extérieure de la vraie Religion. Quand on la professe, cette Religion, on est saint, on est consacré spécialement à Dieu. L'Auteur ajoûte que c'est en ce sens que l'on prend dans les Pseaumes le terme d'*Eglise des Saints*, & que l'on y dit : *Vous tous qui êtes ses Saints, aimés le Seigneur.* Pour cette fois, voilà l'amour de Dieu nommé ; mais il n'entre pas dans la définition de la Sainteté : On la fait consister dans la profession de la vraie Religion, & on dit à tous ceux qui la professent : *Vous tous qui êtes Saints, aimés le Seigneur.* Ils sont saints avant même qu'ils aiment.

L'Auteur continue, & dit ce qu'il faut entendre par le terme de *Loi* si fréquent dans saint Paul. C'est, dit-il, „ la Loi de Moyse, & quelquefois tous „ les Livres de l'Ancien Testament. „

Ce n'est pas l'idée qu'en donne saint Augustin dans le Livre de l'esprit & de la lettre. La Loi, dans le langage de saint Paul, se prend très-souvent pour le commandement, quelque'il soit. La lettre de l'Evangile, destituée de la grace, n'a pas plus d'efficace pour

faire arriver à la vraie justice, que la Loi de Moyse.

Après la notion du terme de *Loi*, vient celle du terme de *grace*. „ La „ grace, dit l'Auteur, est tout bien- „ fait que l'homme reçoit de Dieu „ gratuitement. Et lorsqu'on l'oppose „ à la Loi, c'est la doctrine de l'Évan- „ gile que la divine providence fait „ annoncer aux hommes, Dieu exci- „ tant & exhortant intérieurement „ ceux qui l'écoutent, à l'embrasser.

Telle est, selon l'Auteur, l'idée que saint Paul a eue de la grace, & qu'il a puisée dans l'Ecole de Gamaliel. Vous remarquerez encore qu'il n'est pas fait la plus légère mention de l'amour de Dieu dans cette définition de la grace. C'est un don gratuit, quel qu'il soit; c'est aussi la doctrine de l'Évangile, jointe à une excitation & une exhortation que Dieu fait intérieurement pour porter à l'embrasser. C'est toute la part que l'Auteur accorde à la grace dans l'opération des bonnes œuvres. Elle excite, elle exhorte le libre arbitre à faire son devoir; mais elle ne va pas plus loin.

Enfin, l'Auteur termine son Dictionnaire pour l'intelligence des Epîtres

de saint Paul, par donner la notion du terme *Concupiscence* qu'il définit :

„ Le desir d'une chose défendue. „  
Et il ajoute que, si l'on s'imprime bien dans l'esprit les notions de tous ces termes, on entendra aisément l'Épître aux Romains. Autrement, loin d'y porter la lumière, on ne fera qu'y répandre des ténèbres : on s'écartera de la doctrine de l'Apôtre : on lui substituera les inventions de son propre esprit ; & l'on tombera dans des erreurs contraires à la foi catholique.

Voilà, Monsieur, les malheurs qui doivent arriver aux téméraires qui ne suivront pas la route tracée par le Père Hardouin. Avez-vous vû dans un Écrivain un plus grand abus de la raison & de la Religion ? Bien des gens diront, c'est un fou : pourquoi relever ses folies. C'est lui faire trop d'honneur. Pour moi, je pense différemment. Le P. Hardouin a écrit de grandes folies, j'en conviens. Mais il les a écrites avec beaucoup de réflexion, & pour le service de sa Compagnie. (a) Cet homme

(a) Le P. Hardouin n'est plus un Auteur sans conséquence, depuis que la Société a pris fait & cause pour lui dans l'affaire du Berruyer, son disciple, & que le parti de

a vû que l'Écriture & la Tradition étoient contraires à la doctrine qu'il a puisée dans la Société. Pour se défaire de deux témoins qui déposent continuellement contre cette Doctrine, il a dit d'abord : Tous les Ouvrages des Pères sont supposés. Après bien des années il a fait le semblant d'abandonner cet horrible système : mais il l'a conservé jusqu'à la mort. Et à l'égard de l'Écriture, il a osé dire que le Texte grec du Nouveau Testament n'est qu'une version sans autorité ; version infidèle & qui renferme des erreurs. Il ajouté que les Apôtres & les Évangélistes ont écrit en Latin ; que l'Édition vulgate du Nouveau Testament est l'Original même sorti des mains des Apôtres.

Pour décrier le texte Grec, qui est vraiment le texte original, il le contredit à chaque verset. Et pour décrier la Vulgate en paroissant lui applaudir, il fonde sa canonicité sur un fait absolument faux, sçavoir que l'Édition latine du Nouveau Testament est tellement conforme à l'original

celui-ci y a prévalu, comme tout le monde le voit aujourd'hui.

forti des mains des Apôtres & des Evangélistes, qu'il n'y a pas le plus petit changement dans les mots, ni dans les points & virgules. Le P. Hardouin sçavoit très-bien le contraire; mais il sçavoit aussi qu'en bâtissant sur un fondement qui s'écroule de toutes parts, les gens d'esprit, du nombre des Sceptiques, en conclüroient que l'Evangile & les Ecrits des Apôtres n'ont aucune autorité. De l'aveu du sçavant P. Hardouin, devoient-ils dire, le texte Grec ne mérite aucune créance. De son aveu, pour reconnoître comme authentique le texte latin, il faut que ce soit le même qui est sorti des mains des Apôtres, & qu'il n'ait souffert aucune altération, pas même dans une virgule. Or quelle preuve a-t-on que l'édition latine du Nouveau Testament, dans l'état où elle est aujourd'hui, soit si conforme à l'Original sorti des mains des Apôtres, qu'il n'y ait pas même une virgule de changée? Quand le Concile de Trente reconnut la Vulgate pour authentique, il ordonna qu'on y corrigeroit les fautes qui s'y étoient glissées. Sixte V l'entreprit, y corrigea un grand nombre de fautes; & depuis lui, Clément VIII fit encore

retoucher la Vulgate, pour la mettre dans l'état où elle est actuellement. Clément VIII avoit-il les Originaux mêmes écrits en Latin par les Apotres? Avoit-il des manuscrits fidèles qui fussent conservés dans les Bibliothèques? Le P. Hardouin dit que tous les manuscrits des Bibliothèques sont sans autorité. Où étoient donc ces manuscrits, ces copies fidèles qui conservoient le texte original jusqu'à un point & une virgule? Le P. Hardouin dit qu'ils étoient entre les mains de tous les Fidèles. Qui les a vus, ces manuscrits? Que sont-ils devenus? Le P. Hardouin ne le dit point. Il avoit, trop d'esprit, diront les Sceptiques, pour ne pas voir l'absurdité de son hypothèse. Mais il a bâti son système sur cette hypothèse absurde, afin de faire entendre aux gens qui savent penser, que les Livres de l'Ancien & du Nouveau Testament n'ont aucune autorité. Ecrivant dans la Communion de l'Eglise Romaine, il falloit qu'il parût reconnoître la vérité & la canonicité de ces Livres : mais en exaltant outre mesure l'édition Vulgate, il a très-bien compris qu'il en ruinoit l'autorité. Donc, en rejetant ce que vous



appelés l'Écriture Sainte, nous entrons parfaitement dans l'esprit du P. Hardouin. Et si ce grand homme vivoit, & qu'il nous vît donner tête baissée dans son hypothèse, intérieurement il se mocqueroit de nous, & nous regarderoit comme des imbécilles qui n'entendent pas le langage des gens d'esprit. Tels sont les raisonnemens que doivent faire les libertins, en lisant le Commentaire du P. Hardouin sur le Nouveau Testament.

Mais ce Jésuite a très-bien compris que tous ceux qui le lisoient, ne seroient pas des Sceptiques; & que soit que l'on ajoutât foi à son hypothèse, soit qu'on la rejettât, le commun des Lecteurs regarderoit les Livres Saints comme inspirés de Dieu. Or pour empêcher que la lecture que l'on en feroit ne donnât de l'éloignement pour la doctrine de la Société, il a joint à chaque chapitre du Nouveau Testament une paraphrase dans laquelle il fait dire aux Auteurs Sacrés tout ce qu'il veut qu'ils disent, pour canoniser la doctrine qu'il a puisée dans son Corps.

C'est de cette manière que le Clergé s'y est pris pour socinianiser l'Évan-

gile. Au bas de chaque page de sa concordance ou harmonie Évangélique regne une paraphrase qui corrompt perpétuellement le sens du Texte Sacré. Sous la plume de Le-Clerc les Évangélistes parlent comme Socin auroit voulu qu'ils eussent parlé. D'autres Sociniens avoient fait l'essai de cette méthode sur le commencement de l'Évangile de S. Jean. Rien n'est si commode pour trouver dans les Auteurs Sacrés tout ce que l'on veut. Le P. Hardouin l'a donc employée, cette méthode : & après lui, son disciple le P. Berruyer. Mais la paraphrase du P. Hardouin est soutenue par des notes destinées à lui donner encore plus de relief. Quand il s'écarte du sens des Auteurs Sacrés, il a soin de citer des textes de l'Écriture qu'il prétend favoriser le sens qu'il a imaginé. C'est encore la méthode des Sociniens, qui recueillent avec soin dans toute l'Écriture, tous les passages qu'ils croient devoir servir de preuves de comparaison, pour justifier le mauvais sens qu'ils donnent au texte qu'ils commentent.

Les notes du P. Hardouin sont mêlées aussi de traits d'érudition profane.

Tantôt c'est Pline, tantôt Térencia, ou quelqu'autre de ses Auteurs favoris qui viennent figurer à côté des Prophètes & des Apôtres. Des Médailles, des Inscriptions Grecques ou Latines, servent encore à relever le mérite du Commentateur. Mais son application à critiquer la Version de Genève, plus encore celle de Mons, est pour lui une sauve-garde qu'il s'est ménagée avec soin. En habile politique, il s'est dit : si j'attaque, quoiqu'avec précaution, le mystère de la Trinité, comment puis-je éviter la censure à Rome & le soulèvement en France ? Je n'ai point de moyen plus assuré que de décrier la version de Mons. Pour cela il faudra que je l'accuse perpétuellement d'être conforme à la version de Genève. En faisant toujours marcher de pair ces deux versions, dont l'une a été faite sur le Grec par des Hérétiques, & l'autre sur la vulgate avec les différences du Grec par les Théologiens de Port-Royal ; je montrerai beaucoup de zèle pour la Vulgate, & contre ceux qui ne l'ont pas toujours suivie : & alors pourra-t'on se persuader que je sois Socinien ? A Rome on a tant de peur du Jansénisme, que l'on ne croira pas

qu'en criant beaucoup contre la version de Mons, & la mettant sans cesse en parallele avec celle de Genève, j'aye des sentimens hétérodoxes. J'aurai soin aussi d'attaquer les Sociniens : mais sans leur faire beaucoup de mal. Tel est le plan que le P. Hardouin s'est fait, & qu'il a rempli exactement.

Mais n'oublions pas que les Sociniens sont également Anti-Trinitaires Pélagiens. Il faut donc trouver le Pélagianisme dans les Livres saints. C'est à quoi la paraphrase du Pere Hardouin lui sert beaucoup. Quand Pélagie auroit écrit l'Evangile & les Epîtres de saint Paul, il n'auroit pas parlé autrement que le P. Hardouin fait parler Jesus-Christ & saint Paul. Sa paraphrase ne respire que le Pélagianisme. Mais parce que l'Épître aux Romains est celle que les ennemis de la Grace & de la Prédestination ont toujours le plus redoutée, le P. Hardouin l'a renforcée de cette espèce de Dictionnaire que nous avons vû, & d'une Dissertation qu'il a placée à la fin du huitième Chapitre.

Cette Dissertation qu'il a intitulée : *Digressio de Prædestinatione hominum*, est l'abregé de la Doctrine des Jésuites

sur la Prédestination & la Grace. Et ainsi, outre la paraphrase Pélagienne qui cotoye chaque chapitre, & les notes sur chaque verset qui en détournent le sens, le Dictionnaire marche en tête, & la Dissertation sert comme d'arrière-garde à l'Epître aux Romains. De cette sorte, saint Paul est si bien bridé, ( je demande grace pour le terme ) qu'il ne peut faire aucun mouvement que sous la direction du P. Hardouin. Mais parce que ce Jésuite a réuni sous un même point de vûe dans sa Dissertation, tout ce que pense sa Société sur le double mystère de la Grace & de la Prédestination, je crois, Monsieur, devoir vous tracer en abrégé ce que la Dissertation nous fait connoître du systême des RR. Peres sur un dogme qui fait l'ame de la Religion.

Vous avez déjà dû remarquer que, selon la notion que l'Auteur attache aux termes de *Foi*, de *Justice* & de *Sainteté*, la Religion ne présente plus qu'un squelette. On lui ôte l'esprit qui en fait la vie. L'amour de Dieu n'entre dans aucune des définitions de tous les termes qui composent le Dictionnaire de l'Auteur. Cela seul annonce un dessein d'anéantir la Religion. Car où

S. August.

il n'y a point d'amour de Dieu, il n'y a point de culte intérieur, point d'adoration en esprit & en vérité : *Nec illæ colitur nisi amando*. L'amour de Dieu est l'ame de la justice, l'ame de la piété, l'ame de la Religion. C'est l'amour qui fait les Justes ; c'est lui qui fait les Saints, & qui seul réconcilie avec Dieu, quand on a eu le malheur de l'offenser. Et néanmoins que résulte-t-il de ces définitions qui doivent, nous dit-on, tout applanir dans saint Paul ? Que la justice consiste à faire une profession extérieure de la vraie Religion. Suivez de près le Jésuite : il ne va pas plus loin. Et n'allez pas lui dire que la lecture de saint Paul donne de la justice une idée toute contraire. Il vous répondra que saint Paul n'attache pas aux termes l'idée que l'on a coutume d'y attacher. Il les prend dans un sens scholastique qu'il avoit puisé aux pieds de Gamaliel. Quel malheur, que le P. Hardouin n'ait pas survêcu à la publication de son Commentaire ! Je m'imagine que pour prouver ce qu'il avance de l'Ecole de Gamaliel, il nous auroit produit les cahiers que ce célèbre Docteur donnoit à ses Disciples, ou qu'au défaut

faut de cahiers, il auroit trouvé dans Pline, ou sur quelque médaille antique, la preuve de ce qu'il avance avec tant de sécurité.

Mais il est tems de donner le plan de sa Dissertation. Il dit donc qu'il est manifeste par ses remarques sur le huitième chapitre de l'Épître aux Romains, que saint Paul dans toute cette Épître n'a pas dit un mot de la Prédestination des Elus à la gloire, ni même de la prescience au sens que l'on prend aujourd'hui dans l'Ecole les termes de *Prédestination*, de *Prescience*, d'*Elus*. C'est, dit l'Auteur, que le langage de l'Écriture est bien différent de celui de l'Ecole. Oui, dit-il, je suis persuadé qu'il n'est fait aucune mention dans les Livres saints de la Prédestination à la gloire avant la prévision des mérites. Tout ce que j'y trouve, est que Dieu promet la vie éternelle à ceux qui vivront saintement, s'ils persévèrent jusqu'à la fin. Et cette condition est totalement au pouvoir du libre arbitre : *Conditione illâ totâ positâ in potestate liberi arbitrii*. C'est au libre arbitre à bien user du pouvoir surnaturel que Dieu lui donne, pour mériter la récompense que Dieu lui promet. Car

Dieu se conduit dans la distribution de ses récompenses comme un grand Capitaine qui promet de récompenser tous les soldats de son armée qui se comporteront en gens de cœur dans le combat. Ce Général dit-il intérieure-ment avant le combat : Je donnerai mes récompenses à tels & tels soldats ? Non : il attend l'événement pour savoir qui il doit couronner. Sur cela il n'a point de prédilection. Il en est de même de Dieu. Ce n'est point à ceux-ci plutôt qu'à ceux-là qu'il destine la vie éternelle ; il la destine à tous indifféremment : & il donne à tous des graces suffisantes, pour y arriver s'ils le veulent, *si velint*. “ Soyez fidèle „ jusqu'à la mort, & je vous donnerai „ la couronne de vie, “ est-il dit dans l'Apocalypse. Donc, conclut l'Auteur, à s'en tenir aux Livres saints, il n'y a point de Prédestination à la gloire avant la prévision des mérites, mais uniquement après les mérites prévûs. La raison est que Dieu a mieux aimé tirer sa gloire de sa miséricorde à secourir l'homme, & de sa justice à le récompenser pour des œuvres où le libre arbitre a la principale part, que non pas de récompenser l'homme pour



des œuvres qui seroient l'effet de la seule miséricorde.

Quels sont donc ceux dont saint Paul dit, que Dieu les a connus dans sa prescience ? Tous les Chrétiens, répond l'Auteur. Ce sont eux qui sont la race spirituelle d'Abraham. Ce sont eux aussi que Dieu a prédestinés, à condition qu'ils se rendroient conformes à l'image de son Fils. Or cette condition est cause que tous les hommes ne sont pas sauvés. Car quoique Dieu veuille sincèrement les sauver tous ; & que pour cela il donne à chacun des secours abondans : *auxilia gratiæ etiam copiosa* ; cependant parce

P. 459.  
Col. 1.

que Dieu fait dépendre du libre arbitre l'efficacité de sa grace, jamais il n'arrivera que tous fassent un bon usage de sa grace.

Delà l'Auteur prend occasion de distinguer deux sortes de graces ; les unes que Dieu donne comme s'il n'en prévoyoit pas l'effet ; les autres que Dieu donne, parce qu'il en a prévu l'effet. Les premières sont données généralement à tous les hommes sans avoir été méritées. Les secondes ne sont données qu'après avoir été méritées d'un mérite de *congruité*. Les premières sont

des graces suffisantes; & si bien suffisantes, que quelquefois avec elles on fait des actions héroïques. Qu'y a-t-il de plus héroïque que la résolution que prit Abraham de sacrifier son fils? Or cette action étoit l'effet d'une grace suffisante; c'est-à-dire, de ces graces que Dieu donne comme sans sçavoir ce qu'elles deviendront. La preuve, dit l'Auteur, en est claire. Quand Abraham eut le bras levé pour frapper son fils, un Ange l'arrêta, & lui dit: » Abraham, Abraham, ne mettez point » la main sur l'enfant. Je connois maintenant que vous craignez Dieu. » C'est au nom de Dieu que l'Ange parloit. Et pourquoi, disoit-il: *Je connois maintenant*, si ce n'est parce que Dieu n'avoit donné à Abraham qu'une de ces graces qu'il donne comme ne sçachant pas quel en sera l'événement? L'Auteur les appelle des graces suffisantes & non méritées. Les autres sont efficaces & méritées. Elles sont efficaces non par elles-mêmes, mais par le bon usage que le libre arbitre veut bien en faire. Quand Dieu veut les donner, il consulte, il examine, & prend ses mesures pour trouver le libre arbitre dans des dispositions favorables. Il y

à donc deux sortes de graces, les unes que Dieu donne comme sans y regarder ; & les autres qu'il ne donne qu'après y avoir bien regardé. Ces dernières, le libre arbitre les rend toujours efficaces, parce que Dieu ne les donne qu'après avoir prévu que le libre arbitre voudra bien les rendre efficaces. Ce n'est pas qu'elles soient d'une autre nature que les graces suffisantes. Selon l'Auteur, ces deux sortes de graces tirent également leur efficacité du libre arbitre. Mais quand Dieu donne des graces suffisantes, il les donne comme ne sçachant pas si le libre arbitre les rendra efficaces : au lieu qu'en donnant les autres, il sçait très-bien que le libre arbitre voudra les rendre efficaces. C'est ce que les Jésuites appellent graces congrues. Les graces de cette seconde espèce, l'Auteur le répète, sont toujours méritées : car Dieu s'est imposé la loi de ne les donner qu'au mérite ou de celui auquel elles sont accordées, ou de quelque bonne ame qui prie pour celui à qui elles sont données. Dieu a recours alors à la science des futurs conditionnels, pour choisir les graces qu'il prévoit que le libre arbitre rendra ef-

ficaces. Et ces graces ne manquent point de faire ce pourquoi elles sont données. Si elles sont données pour convertir, elles convertissent infailliblement.

Demandez à l'Auteur ce qu'il entend par graces suffisantes; il ne le dit point d'une maniere précise: mais il a dit dans son Dictionnaire que la grace est tout bienfait que Dieu donne gratuitement. Et ici il met au nombre des graces suffisantes la rosée du ciel & la graisse de la terre que Dieu donnoit aux Juifs. Quand Dieu bénissoit de cette sorte le peuple d'Israël, ces bénédictions étoient pour les Nations voisines des graces suffisantes qui pouvoient les porter à croire que le Dieu d'Israël est le vrai Dieu. Mais pour que les Juifs méritassent ces bénédictions temporelles, il falloit qu'ils fissent de bonnes œuvres. Et pour les faire, Dieu quelquefois leur donnoit en corps de Nation des secours qui pouvoient servir à deux fins. Si on les méritoit d'un mérite de congruité, ils seroient à obtenir non-seulement les biens temporels, mais de plus les biens éternels. Si le mérite de congruité n'y étoit pas, ils attiroient seulement des bénédictions temporelles.

A l'aide de ces principes lumineux, le P. Hardouin explique le Texte célèbre d'Ezechiel où Dieu promet de donner à son peuple un cœur nouveau, & de le faire marcher dans ses préceptes. Dieu, dit l'Auteur, promet ici des graces efficaces à tout le Peuple, *populo universo*. Mais ces graces dont Dieu a prévu seulement que le libre arbitre les rendra efficaces, ne sont données que pour faire des œuvres qui méritent des biens temporels. Pour les graces du salut, il faut les avoir méritées par un mérite de congruité. Or ce ne sont pas ces graces que Dieu promet dans le Texte d'Ezechiel. Car tout ce que Dieu promet aux Juifs en Corps de Nation, ne regarde que des bénédictions temporelles. Et dans le passage d'Ezechiel Dieu promet de retirer efficacement les Juifs du culte des Idoles. (a)

(a) *Populo dixi universo promissas esse in hoc Ezechielis loco gratias efficaces ex prævisione consensûs futuri, ut mererentur bonis operibus beneficia temporalia quæ à Deo poscerent, quæque ibi commemorantur. Neque enim justis singulis promissiones illæ fiunt in veteri Testamento, sed toti populo duntaxat. Itaque non est ibi sermo de gratiis ad salutem promerendam efficacibus ex prævisione*

Ne me demandez pas , Monsieur , pourquoi l'Auteur met au nombre des bénédictions temporelles de passer du culte des Idoles au culte du vrai Dieu. Qui est-ce qui peut rendre raison des extravagances du P. Hardouin ? Pour ôter à la grace du Nouveau Testament ce caractère qui lui est propre , d'écrire la Loi dans le cœur , le Jésuite s'est mis en tête de ne faire promettre par Ezechiel que des graces qui attirent sur le Peuple des bénédictions temporelles ; comme le Prophète , en promettant un cœur nouveau , promet que le Peuple renoncera aux Idoles , l'Auteur s'est vû forcé de mettre ce renoncement au nombre des bénédictions temporelles. Rien assurément n'est plus spirituel qu'un pareil bienfait : mais quand l'Auteur a entrepris de faire dire à un Texte ce qui n'y est pas , il faut que tous les termes signifient ce qu'il veut qu'ils signifient. Je veux que la lumière signifie les ténèbres , & que les ténèbres signifient la lumière. Vous voulez ! Mais qui êtes-

futuri consensûs , quæ soli merito de congruo anteriori dantur ; sed de his quæ efficaciter revocarent Judæos ab idolorum cultu , ut patet ex versu 25. Pag. 461. Cal. &c.

Vous pour contredire toute la terre ?  
 Je suis le P. Hardouin, & le P. Har-  
 douin Jésuite. En faut-il davantage  
 pour imposer la loi à tout l'Univers ?

Reprenons l'analyse. L'Auteur fai-  
 sant réflexion sur la nature des graces  
 suffisantes, dit que comme nul ne sçait  
 si les œuvres qu'il fait sont d'un assés  
 grand prix pour mériter d'un mérite  
 de congruité les graces du second gen-  
 re, qui sont des graces que le libre  
 arbitre rend toujours efficaces, on doit  
 veiller continuellement pour ne pas  
 recevoir la grace envain. Car il se  
 peut bien faire que Dieu donne plus  
 de graces du premier genre que du se-  
 cond ; & alors on doit craindre de  
 n'en pas faire un bon usage. Mais pour  
 encourager à mettre à profit les gra-  
 ces suffisantes, l'Auteur assure que le  
 bon usage que l'on en fait est récom-  
 pensé d'une ou de deux graces du second  
 genre. Et quelquefois un acte héroïque  
 fait avec le secours d'une grace suffi-  
 sante, attire pour le reste de la vie des  
 graces du second genre, c'est-à-dire  
 de ces graces que le libre arbitre rend  
 toujours efficaces. L'Auteur croit que  
 c'est la conduite que Dieu tient à l'é-  
 gard des Missionnaires qui vont prêcher

aux Infidèles. Grande consolation ; comme vous voyez , pour les Jésuites de Pondicheri & de Pekin. S'ils sont si bien partagés , qui peut le trouver mauvais ? Il étoit bien juste que le P. Hardouin fit quelque chose pour sa Compagnie. Cependant il en use encore mieux envers Jesus-Christ & la sainte Vierge.

S'il faut que les graces que le libre arbitre rend efficaces soient méritées par le bon usage des graces suffisantes , l'Auteur en excepte le Seigneur Jesus & sa très-sainte Mère. Ni l'un ni l'autre n'a passé par l'épreuve des graces suffisantes : mais dès le premier moment ils ont eu des graces que Dieu a prévu , que leur libre arbitre rendroit toujours efficaces. L'Auteur en trouve le privilège pour la sainte Vierge dans le Concile de Trente Sess. VI. Can. 23. Mais excepté Jesus-Christ & la Sainte Vierge d'une part , & les Missionnaires de l'autre , on ne sçauroit sçavoir exactement combien Dieu donne de graces efficaces ( congrues ) pour récompenser le bon usage que l'on fait des graces suffisantes.

Mais ce qu'il faut bien remarquer ; c'est que les graces efficaces n'ont pas



le même privilège que les graces suffisantes. Les graces efficaces ne méritent jamais d'autres graces efficaces : *Gratiam actualem efficacem Deus non dat unquam pro premio operis facti ex gratiâ efficace.* Si les graces efficaces méritoient d'autres graces efficaces, on pourroit concevoir que Dieu diroit en lui-même : Je donnerai une grace efficace pour récompense de telle œuvre qui aura été l'effet d'une grace efficace. Mais, dit l'Auteur, on ne conçoit point que Dieu puisse former un tel decret. Ce n'est qu'à l'égard des graces suffisantes ; graces que Dieu donne sans en prévoir l'événement, que l'on peut concevoir un pareil decret. Les *Hérétiques Jansenistes* les appellent des graces *versatiles* pour les décrier : mais tout ce que l'hérésie blasphème, est catholique ; & il n'y a même que cela qui le soit. *Ab Hæreticis Jansenianis per contemptum gratia versatilis appellatur : Sed Catholicum est omne de quo blasphemat hæresis : atque id solum.*

P. 461.

Col. 2.

Quoi donc, est-ce que les œuvres faites en conséquence de la grace efficace, congrue ne mérite quoique ce soit ? Elles méritent, mais seulement

une augmentation de grace & de dons du même ordre, du même genre. Les actes de foi méritent une augmentation de foi; les Actes de charité, une augmentation de charité; & ce mérite n'est pas un mérite de congruité, mais un mérite de *condignité*. Ici l'Auteur répète que les graces suffisantes sont les seules qui méritent. Quand Dieu a donné ce qu'il veut donner de graces efficaces en conséquence d'une œuvre faite à l'aide de la grace suffisante; il revient au gouvernement ordinaire. Il donne des graces suffisantes toutes les fois que le précepte oblige. Il ne les refuse à personne: Il les donne sans qu'elles aient été mérites, & sans faire à leur égard aucun usage de la science moyenne.

Certainement, dit l'Auteur, selon ce que je viens d'établir, ceux qui seront condamnés au jour du Jugement, n'auront aucun sujet de se plaindre. Ils en auroient un bien plausible, si Dieu prédestinoit avant la prévision des mérites, je dis, des mérites qui seroient l'effet de ces graces que le libre arbitre rend toujours efficaces. Ici l'Auteur ne rejette pas simplement la **Doctrine de saint Augustin & de saint**

Thomas , qu'il regarde comme hérétique : mais il rejette le systéme de la Prédestination gratuite , tel que les Jésuites Congruistes l'ont soutenu. L'Auteur dit donc que les réprouvés, selon le systéme des Congruistes, pourroient dire à Dieu : Pourquoi ne nous avez-vous pas secourus comme vous avez secouru ceux auxquels vous donnez la vie éternelle ? Pourquoi n'avez-vous pas choisi le tems , le lieu , & toutes les circonstances qu'il falloit pour nous donner au dernier moment une de ces graces que vous sçaviez que notre libre arbitre rendroit efficaces ? Ceux que vous avez choisis avant tout mérite, valaient-ils mieux que nous ? Mais si Dieu ne donne des graces efficaces congrues qu'à ceux qui font un bon usage des graces suffisantes , toutes les plaintes cessent : car il n'a tenu qu'à ceux qui se perdent , d'avoir de ces graces efficaces. Que ne les méritoient - ils en faisant un bon usage des graces suffisantes ?

Au reste l'Auteur ne peut goûter le sentiment de ces Théologiens qui admettent des graces suffisantes auxquelles l'homme ne consent jamais. Pour lui il soutient qu'avec la grace suffi-

fante seule on fait quelquefois des actions héroïques. Et pour le prouver il revient encore à l'exemple d'Abraham : car il ne craint pas les répétitions. Si, dit - il , la grace qui porta Abraham à vouloir sacrifier son fils , eût été ou une grace efficace *par elle-même* , comme le prétendent les hérétiques, *ut volunt hæretici* ; ou une grace efficace congrue, Dieu n'auroit pas dit : *Je connois maintenant que vous craignez Dieu* : Mais il auroit dit : Apprenez maintenant combien vous m'êtes redevable & à ma grace seule ; ou , combien vous êtes redevable à la bienveillance singulière qui m'a fait prendre le tems où vous seriez d'humeur à consentir à ma grace. Et tout au contraire Dieu dit : C'est parce que vous avez consenti que je connois. Cela n'empêche pas , selon l'Auteur , qu'il ne faille dire que Dieu seul fait la bonne œuvre. Il opère comme cause physique les premières touches qui consistent dans les mouvemens indélébiles. Il exhorte , il invite , il échauffe la volonté , il réprime la concupiscence , sans consulter la volonté : mais ensuite il la laisse agir seule , comme cause physique & principale de son acte ;

c'est-à-dire que Dieu fait comme cause physique tout ce qu'il y a d'indélibéré dans la bonne œuvre ; & uniquement comme cause morale tout ce qu'il y a de libre. Il fait seul les préparatifs ; & la volonté seule les met en œuvre. C'est de cette manière que l'Auteur entend que Dieu seul fait la bonne œuvre.

L'Auteur entre ensuite dans le détail des avantages que l'on retire du mérite de congruité. Quelquefois la piété d'un pere & d'une mere, la vigilance d'un Curé, d'un Missionnaire à remplir les fonctions du ministère, méritent d'un mérite de congruité, que des enfans reçoivent le baptême avant leur mort. Bien des personnes croient que les prières de l'Eglise ont mérité pour saint Paul une de ces graces, dont Dieu prévoit que le libre arbitre voudra bien les rendre efficaces. Mais l'Auteur croit plutôt que saint Paul doit sa conversion aux bonnes œuvres qu'il a faites dans le Judaïsme. Elles ont mérité d'un mérite de congruité, que Dieu lui fit miséricorde.

Une mort prématurée dans un tēms favorable, mort que quelques-uns,

dit l'Auteur , appellent la persévérance *physique* , peut être méritée d'un mérite de congruité , soit de la personne même qui est ainsi enlevée , soit de quelque homme de bien ou de quelque Communauté qui aura prié pour cette personne.

Mais si quelqu'un mérite d'être enlevé dans un moment favorable par une mort prématurée , il peut perdre cet avantage par le péché mortel. Et alors Dieu lui prolongera la vie ou pour son bien ou pour celui des autres : Et il en fera de cet homme comme des acteurs dont les uns ne paroissent qu'au premier ou au second acte de la pièce ; & les autres paroissent jusqu'au dernier. Cependant comme l'on peut perdre le don de persévérance physique , on peut aussi le recouvrer , ou en le méritant soi-même , ou quelqu'autre le méritant pour nous.

Quant aux enfans qui meurent sans baptême , parce que personne n'a mérité pour eux que Dieu le leur fît administrer ; Dieu les traite ainsi , parce qu'il a prévu que quand il leur conserveroit la vie par miracle , ils en abuseroient & mériteroient la damnation.

tion. Dieu ne punit pas les péchés qu'ils auroient commis s'ils eussent vécu long-tems, il seroit absurde de le penser : mais Dieu par miséricorde ne permet pas qu'ils soient exposés à les commettre. Et ce bienfait, l'Éminentissime Cardinal Sfondrate l'attribue aux mérites & à la Redemption de Jesus-Christ.

Page 164.

Ceci donne occasion à l'Auteur de développer sa Théologie touchant la mort & la priere de Jesus-Christ pour tous les hommes. Certainement, dit-il, Jesus-Christ a prié pour tous ; & en priant il sçavoit qu'il seroit exaucé : mais il n'a demandé positivement le salut pour personne que pour sa sainte Mere. Elle est peut-être la seule pour laquelle Jesus - Christ ait demandé le salut d'une maniere expresse : *At ipsam salutem in re pro nemine petit , exceptâ Dei-parâ , eâque solâ fortassis.* Pour tous les autres , Jesus-Christ a demandé des moyens de salut , mais non le salut même expressément. Jesus - Christ a demandé premierement des graces suffisantes pour tous : ensuite que tous ceux qui useroient bien des graces suffisantes , eussent des graces efficaces congrues. Et à l'égard des enfans , il

Page 463  
Col. 1.

a demandé que Dieu fît pour eux ce que sa divine bonté jugeroit de plus convenable. C'est pour obtenir ces graces différentes, que Jesus-Christ est mort : & tout ce qu'il a demandé, il l'a obtenu, comme cela étoit juste. Il a prié comme médiateur, quoique comme Juge il sçût très-bien qui étoient les réprouvés : mais il ne faisoit pas alors usage de cette connoissance. Il en usoit comme les Confesseurs qui ne connoissent que par la Confession les péchés de leurs pénitens. Ajoutez que la connoissance que Jesus-Christ avoit comme Juge, suppose l'abus que l'on devoit faire des graces qu'il avoit méritées comme Médiateur. Et ainsi il a dû mériter ces graces, avant que de connoître l'abus que l'on en feroit.

C'est ainsi que Jesus-Christ est mort & a prié pour tous. Il a prié pour les adultes, afin qu'ils fussent sauvés s'ils le vouloient. Il a prié pour les enfans qui meurent après le baptême, que ce double bienfait, d'être baptisés, & de mourir après le baptême, leur fût accordé aux prieres des autres. A l'égard des enfans qui meurent sans baptême, Jesus-Christ a demandé qu'il n'y eût que ceux que Dieu prévoyoit



devoir être damnés, s'ils parvenoient à l'âge de raison, qui mourussent ainsi, Jesus-Christ consentant par un certain genre de bonté & de miséricorde envers ces enfans, que sa médiation ne leur servît de rien par une influence positive : *Consentiente Christo ex quodam erga istos genere pietatis & misericordiae, nihil ut ipsis sua prodesset mediatio, positivo influxu.*

L'Auteur explique ensuite deux textes célèbres. L'un où Jesus-Christ dit : *Je ne prie point pour le monde.* L'autre où saint Paul dit ; que *Dieu veut que tous les hommes soient sauvés, & parviennent à la connoissance de la vérité.* Le premier texte ne regarde que les Juifs : car le monde veut dire les Juifs. Et ainsi cette parole, *je ne prie point pour le monde*, signifie, je ne demande point que les Juifs soient préservés des peines temporelles qu'ils méritent, ni que leur ville soit épargnée par l'armée Romaine.

Pour le texte de saint Paul, il s'étend à tous les Adultes, & ne regarde qu'eux, parce qu'ils sont les seuls qui puissent parvenir à la connoissance de la vérité. De cette sorte, les enfans même baptisés qui meurent avant l'âge

de raison, ne sont pas compris dans ce texte, *Dieu veut que tous les hommes soient sauvés*. Cependant Dieu par un effet de sa bonté & de sa miséricorde a voulu & veut, ou que les enfans soient sauvés, comme se font en effet ceux qui meurent après le baptême; ou qu'ils ayent quelque chose de mieux, non pas que le salut ou le baptême, mais que le baptême & une vie que Dieu a prévu qui se termineroit par la damnation, s'il les laissoit vivre. Certainement mourir dans l'enfance sans baptême vaut mieux que le baptême & une vie que Dieu prévoit qui se termineroit par la damnation.

L'Auteur se fait ensuite quelques objections. Par exemple, pourquoi Dieu donne à l'un plus qu'à l'autre. Et il répond que quand Dieu donne plus, ce n'est pas qu'il veuille plutôt sauver celui-ci que celui-là: mais quand il donne plus, c'est qu'il veut redemander davantage à celui auquel il fait de plus grands dons.

Si on insiste, & que l'on dise que ceux qui sont sauvés, doivent plus à Dieu que ceux qui sont damnés, l'Auteur répond que beaucoup des premiers ont moins reçu au commence-

ment que bien des seconds ; que cependant ceux qui sont sauvés , reçoivent plus à la fin que les damnés ; & qu'ainsi à cet égard ils sont plus redevables à Dieu , que les damnés. A la suite de cette réponse , l'Auteur fait une évaluation & un tarif du produit que doivent rapporter les graces suffisantes & les graces efficaces congrues suivant leurs différentes combinaisons. Et il arrange le tout de façon qu'aucun des damnés n'a lieu de se plaindre.

Mais pour tarir la source de toutes ces plaintes , il ne dit pas : *ô homme , qui êtes-vous pour contester avec Dieu ?* Il prend une voie plus consolante. S'il y a des peuples qui encore aujourd'hui sont privés de la connoissance de l'Evangile , & qui le seront peut-être toujours , l'Auteur répond que c'est par une sorte de miséricorde que Dieu les traite ainsi ; c'est afin qu'ils soyent moins punis , *ut mitius puniantur*. Dieu par sa science moyenne a prévu que ces peuples abuseroient de la lumiere qu'il leur enverroit , & qu'alors ils seroient punis plus rigoureusement. Voilà pourquoi il les laisse dans d'épaisses ténèbres. Mais telle est la bonté de Dieu , que s'il prévoyoit qu'il y eût

seulement deux hommes qui profitassent jusqu'à la fin des graces qu'il leur feroit, indubitablement il enverroit prêcher la foi chez ces peuples.

L'Auteur revient ensuite à la Prédestination, & répète en partie ce qu'il en a dit. Pour me servir, dit-il, de ce mot, *Prédestination*, au moins une fois avec la multitude, je soutiens que les Livres sacrés ne regardent point la *PREDESTINATION COMME UN MYSTERE*. *In prædestinatione certè ( ut eo verbo vel semel utamur cum multitudine ) nullum agnoscunt mysterium sacra pagine.* Il ajoute que, selon le langage des divines Ecritures, la Prédestination n'est autre chose que le décret éternel par lequel Dieu avoit résolu de faire prêcher l'Evangile aux Gentils, afin que les Juifs & les Gentils ne fissent qu'un peuple, & que l'on ne pût être de ce peuple que par la foi en Jesus-Christ. C'est-là le mystere caché dans tous les siècles, & qui a été depuis manifesté. Mais pour la Prédestination à la gloire, telle qu'on l'enseigne dans les Ecoles, l'Ecriture sainte n'en dit pas un mot. Cette Prédestination est tirée d'un autre Evangile, que de l'Evangile de Jesus-Christ ;

& néanmoins il n'y en a pas d'autre :  
*Ex alio ista vox Evangelio est, quod non  
 est aliud.* Gal. 1. c.

Pour prouver qu'il n'est nullement question de Prédestination à la gloire dans les Livres sacrés, l'Auteur dit : Certainement, il n'étoit pas possible au commencement de la prédication, qu'il n'y eût de grands débats entre les Apôtres & les Juifs. Les Apôtres, & sur-tout saint Paul, prêchoient que Dieu avoit résolu dans ses decrets d'abolir la Loi Judaïque, de ne plus mettre de différence entre la race d'Abraham & la Gentilité, d'aimer également tous les peuples. Ils annonçoient que les Juifs seroient rejettés s'ils ne croyoient en Jesus-Christ. Mais que les Gentils que Dieu prévoyoit devoir embrasser la foi, deviendroient enfans d'Abraham. Ces discours ne pouvoient paroître que bien étranges aux Fidèles d'entre les Juifs : & ils devoient exciter entr'eux & les Gentils convertis de grandes contestations. C'est pour les terminer, que saint Paul établit dans l'Epître aux Romains la doctrine que l'Auteur vient d'exposer dans sa Dissertation : où l'on voit, dit-il, que le but de saint Paul ne pouvoit regar-

der la Prédestination à la gloire avant la prévision des mérites.

Quel est donc l'objet de l'Apôtre, quand il s'écrie : *ô profondeur des trésors de la sagesse & de la science de Dieu ?* Le voici : *ô* que Dieu est sublime & riche en sagesse & en science ! Que ses jugemens sont incompréhensibles ! Que la manière dont il gouverne le monde est impénétrable ! Que les voies par lesquelles il exécute ce qu'il voit qui sera le meilleur s'il arrive, est au-dessus de toutes nos pensées ! Dieu d'abord appelle les Juifs ; & ceux-ci ayant prévariqué, Dieu les remplace par les Gentils, au moment où il voit que les Gentils seront disposés à le servir. *O Altitudo !* Dieu dès le commencement forme la résolution de détruire la synagogue dont il est l'auteur, & d'établir une nouvelle forme de Religion chez les Gentils, que les Juifs eux-mêmes pourront embrasser s'ils le veulent. Qui est-ce qui pouvoit s'attendre à un pareil événement ? *O Altitudo !* Dieu a puni les méchans comme ils le méritoient, & il a loué sa vigne à d'autres vigneron, pour qu'ils lui en rendent le fruit quand le tems sera venu. *O profondeur des conseils*  
de

L E T T R E X V. 49

de Dieu ! Qui est-ce qui peut sçavoir ce que Dieu veut ? O profondeur de la sagacité divine à trouver différentes voies de faire miséricorde ! *O Altitudo divina sagacitatis in inveniendis diversis miserendi modis !*

Après cette dérision des paroles de l'Apôtre, l'Auteur, pour terminer enfin tout ce qui concerne la Prédestination, se fait encore quelques demandes. Premièrement, pourquoi Dieu attire celui-ci, & n'attire pas celui-là ? *Cur Deus hunc trahat, & alterum non trahat ?* Notez que c'est saint Augustin qui se fait cette demande. L'Auteur répond qu'elle est insensée; puisque Dieu attire indistinctement tous les hommes, chacun selon sa capacité. *Respondeo stultè hoc quæri; cum trahat omnes secundum propriam virtutem Matt. XXV. 14.*

Seconde question. Pourquoi laisse-t-il celui-ci vivre plus longtems que celui-là.

R. Parce qu'il faut que les uns soient dans le monde plus longtems que les autres. Dans une Tragédie, il y a des Acteurs qui disparoissent après le premier acte. D'autres jouent leur rôle jusqu'au cinquième acte qui est le der-

nier. Il n'importe à quel acte on finit son rôle , pourvû qu'on l'ait bien joué.

Troisième question. Il y a des hommes que Dieu attend jusqu'à ce qu'ils se convertissent ; & cependant ils ne viennent à résipiscence qu'à la fin de leur vie. Pourquoi Dieu les attend-t-il si longtems ? Si Dieu le fait , dit l'Auteur , il ne le fait qu'à cause de quelque œuvre secrète d'un grand mérite , qu'ils auront faite durant leur vie , ou parce que quelque bonne ame l'aura faite pour eux. Mais il y en a d'autres , & en grand nombre , qui ne se convertissent point , pourquoi Dieu les attend-t-il ? Parce qu'ils ont mérité par leurs péchés , que Dieu les punit très-rigoureusement. Dans la vie il faut , comme dans une Pièce de Théâtre , diverses conditions. Il faut des gens de campagne & des gens de Cour , des Laïques & des Clercs , des Boulangers & des Cuisiniers , des gens en un mot de tout état & de toute profession. Dieu donne à chacun des talens selon sa capacité. Y a-t-il là de quoi s'écrier : *ô altitudo.*

Quatrième question. L'Apôtre dit : *Qui est-ce qui vous discerne ?*



LETTRE XV. 31

L'Auteur répond : S'agit-il du contentement que je donne à la grace ? C'est ma volonté qui me discerne de celui qui ne consent pas. Et pourquoi ma volonté me discerne-t-elle ? C'est qu'elle est à elle-même l'unique cause de sa détermination. Cependant elle ne peut produire cet acte, si auparavant elle n'est mue par un pieux mouvement indélibéré que Dieu opère en elle. Où vous remarquerez, M. que l'Auteur met totalement dans l'homme le discernement. Dieu opère dans tous de pieux mouvemens indélibérés. En cela tous les hommes sont traités également ; & personne jusques-là n'est discerné. Mais l'homme commençant à agir librement, il commence dès lors à agir seul. Et dès qu'il agit seul, celui-ci consent à la grace ; celui-là la rejette. Donc c'est de l'homme, & de l'homme seul que vient le discernement.

Voilà, Monsieur, un précis de la Dissertation dont le P. Hardouin a voulu munir l'Epître aux Romains, pour détromper des fausses idées que tant de Théologiens se sont faites de la doctrine de l'Apôtre. Qui pourra désormais citer saint Paul en faveur de

la Prédestination gratuite des Elus ? Que saint Augustin , saint Prosper , saint Fulgence , saint Thomas , & tous leurs disciples se taisent. Ils n'ont rien compris à la doctrine de l'Apôtre. Pelage , Julien , Molina & Sfondrate sont ceux qu'il faut écouter. Le P. Hardouin leur donne la palme. Ames timides , qui au seul nom de *Prédestination* êtes effrayées , rassurez-vous. On vous dit aujourd'hui qu'il n'y a pas l'ombre de Prédestination dans toute l'Écriture sainte. Si le P. Hardouin tolère que l'on se serve de ce terme , ce n'est qu'en lui donnant un sens qui n'a plus rien qui étonne. Il porte même l'attention jusqu'à consoler les damnés dans leur malheur ; parce qu'il y en a un nombre innombrable que Dieu a privé de la lumière de l'Évangile , afin qu'ils fussent moins punis. On chantera donc dans l'Enfer la miséricorde & la justice de Dieu. *Misericordiam & judicium cantabo tibi , Domine.* L'auriez-vous crû , Monsieur , que ce Pseaume eût été fait pour mettre dans la bouche des damnés ?

L'étrange doctrine , que celle dont je viens de vous donner le précis ! Ce n'est pas un Commentaire , c'est une

dérision perpétuelle de S. Paul. Quand on fait réflexion sur le fond du système que contient la Dissertation de l'Auteur, on voit que c'est le Pelagianisme qu'il fait revivre sous d'autres noms. Pelage faisoit consister la grace dans le pouvoir naturel du libre arbitre. Par-là il rendoit la grace commune aux Payens & aux Chrétiens, aux bons & aux méchans, aux Fidèles & aux Infidèles. C'est saint Augustin qui en fait la remarque. Pelage disoit aussi que la grace est donnée aux mérites, & que le choix que Dieu fait d'un homme préférablement à un autre, est fondé sur la prévision des mérites de l'un & des démerites de l'autre. Par cette Doctrine Pelage mettoit le salut dans les mains de l'homme: & l'Écriture dit que notre sort est entre les mains de Dieu: *In manibus tuis sortes meae.*

Epît. 186.  
pag. 664.

En quoi donc le P. Hardouin se distingue-t-il de Pelage? Il ne fait pas consister la grace dans le pouvoir naturel du libre arbitre; c'est-à-dire qu'il ne lui applique pas le nom de *naturel*. Mais il lui en donne l'essence & les effets. Ensorte que, de l'aveu de l'Auteur, ce n'est point Dieu qui discerne

un homme d'un autre homme. C'est l'homme qui dit à l'Apôtre : Vous me demandez qui est-ce qui me discerne ? Et vous voulez que je réponde : c'est Dieu. Et moi, je soutiens que ce n'est pas Dieu. C'est moi qui me discerne.

Pelage distinguoit trois choses dans la bonne œuvre, le pouvoir, le vouloir & l'action. Le pouvoir, disoit-il, nous le tenons de Dieu, parce que c'est Dieu qui nous a donné le libre arbitre. Mais le vouloir & l'action, c'est nous, & nous seuls qui nous les donnons. Pelage en cela contredisoit l'Apôtre qui dit : C'est Dieu qui opère en vous le vouloir & le faire selon son bon plaisir.

Mais le P. Hardouin est d'accord pour le fond avec Pelage. Car la grace qu'admet le Jésuite, est une grace qui donne le simple pouvoir, & qui n'influe point comme cause efficiente sur le vouloir & l'action.

La grace de Pelage étoit commune aux Payens & aux Chrétiens, aux bons & aux méchants, aux Fidèles & aux Infidèles. Saint Augustin vient de le dire. Il en est de même de la grace suffisante du P. Hardouin. Elle est donnée à tous, & ne manque jamais

au moment où il faut accomplir le précepte.

Pelage enseignoit que la grace est donnée selon nos mérites. Pour retener cet erreur en paroissant s'en éloigner, le P. Hardouin distingue deux sortes de graces, la grace suffisante, & la grace congrue qu'il appelle grace efficace. La grace suffisante, dit-il, n'est jamais méritée. En cela il paroît s'éloigner de Pelage : mais il ajoute que la grace qu'il nomme efficace, est toujours méritée ; en quoi il se met à l'unisson de Pelage. Cependant, parce que les oreilles chrétiennes ne peuvent entendre dire que la grace est donnée aux mérites, il distingue deux sortes de mérites : Un mérite de congruité, & un mérite de condignité. Ce que Dieu donne au mérite de congruité, dit l'Auteur, en rigueur de justice il ne le doit pas. Mais s'étant imposé à lui-même la loi de les donner, il ne pourroit le refuser sans manquer à ses promesses.

Demandez à l'Auteur d'où il tient que Dieu s'est fait une loi de donner des graces efficaces à ceux qui font un bon usage des graces suffisantes ; il ne pourra vous le dire. Mais ce que

l'on voit sans beaucoup de pénétration, c'est que l'Auteur nous dit sous d'autres termes, que la grace est donnée aux mérites. En effet, les graces suffisantes ne donnant que le pouvoir, elles ne donnent rien au-delà de ce que Pélagie accordoit au libre arbitre. Or pourquoy Saint Augustin reprochoit-il à Pélagie d'enseigner que la grace est donnée aux mérites? C'est parce que cet Hérétique soutenoit que l'homme pouvoit la mériter par le bon usage qu'il feroit du pouvoir que Dieu lui avoit donné gratuitement de faire le bien. Pour ne pas dire crûment, je suis Pelagien, le Jésuite dit que ce pouvoir, qui dans son système comme dans celui de Pelage, est commun à tous, n'est pas un don de la nature. Il soutient que c'est un don surnaturel qui est donné en vûe de Jesus-Christ. Mais, outre que ce que dit le Jésuite, il le dit gratuitement, son prétendu don surnaturel ne change rien au fond du système de Pelage. Car la grace suffisante ne fait jamais passer le libre arbitre du pouvoir à l'action: c'est par ses propres forces que le libre arbitre en vient là. En effet, il faut mettre une grande différence en-

tre le don , & le bon usage du don. Le don , qui est la grace suffisante , vient de Dieu : mais le bon usage du don vient en seul du libre arbitre. Or , comme suivant l'Auteur , le bon usage de la grace suffisante mérite toujours la grace efficace , & que ce bon usage est l'ouvrage en seul du libre arbitre , il faut dire que dans ce système la grace est donnée aux mérites du libre arbitre , & qu'ainsi sous d'autres termes on fait revivre le Pélagianisme..

Encore un trait de conformité du système de Pélage & de celui du Jésuite. Pelage attribuoit le choix que Dieu avoit fait de Jacob , à la prévision de ses mérites. Toute la Dissertation du Jésuite n'est employée qu'à soutenir cette erreur. Il ne veut pas que le choix de Dieu soit dans les Elus la cause du mérite : mais il veut que la prévision des mérites soit la cause du choix de Dieu..

Pourquoi Pelage donnoit-il tant au libre arbitre , & si peu à la grace ? C'est que Pelage vouloit que l'homme fût toujours maître de son sort. Il ne vouloit pas faire dépendre le salut du bon plaisir de Dieu. C'est aussi ce que

le P. Hardouin redoute infiniment. Il ne craint rien tant que de mettre le salut dans les mains de Dieu. Il trouve qu'il est bien plus sûr pour l'homme dans l'affaire du salut ; de ne dépendre que de soi-même en dernière analyse. Il veut même que cela soit plus glorieux pour Dieu. De-là sa comparaison de Dieu avec un Général d'armée qui attend le succès du combat pour sçavoir à qui il donnera ses récompenses. Mais le sçavant P. Hardouin n'a pas vû ou n'a pas voulu voir qu'un Général donne les récompenses, & ne donne pas le courage qui les fait mériter : & Dieu donne le courage & les récompenses. Parce que Dieu donne le courage, il n'a point à craindre, lorsqu'il destine la récompense avant la prévision du mérite, que le courage qui fait mériter la récompense, ne les précède pas. Le sçavant P. Hardouin ignoroit-il que quand Dieu couronne les mérites de ses Saints, il couronne ses propres dons ? Un peu moins de littérature profane, & un peu plus de connoissance de la Religion n'auroit pas nuit à ce R. Pere.

Qui ne seroit indigné du sens qu'il donne aux paroles par lesquelles Dieu



promet dans Ezechiel un cœur nouveau? Cette promesse magnifique qu'on lit aussi dans Jérémie , n'avoit pour objet , selon le Jésuite , que des graces qui devoient attirer sur les Juifs des bénédictions temporelles. Elles ne regarde point , à ce qu'il prétend , les graces du salut. Et toute l'Eglise lui crie après saint Paul , que Dieu y promet de faire avec la maison d'Israël & la maison de Juda une alliance qui ne sera plus violée , parce que Dieu ne la laissera point dépendre du caprice du libre arbitre. Dieu dans cette alliance ne se contentera pas d'écrire sa Loi sur des tables de pierre ; mais il l'écrira dans le cœur , il l'imprimera dans les entrailles , il donnera lui-même l'obéissance qu'il prescrit : » Je ferai que vous ferez , « dit-il : *faciam ut faciatis*. Voilà la grace que Dieu promet aux enfans de la nouvelle alliance ; grace qui ne montre pas simplement ce qu'il faut faire , mais qui donne de faire , & de faire comme il faut ce qu'il faut faire. Et cette grace , qui n'est autre que le don de l'amour & de la sainte dilection , *Inspiratio dilectionis* , cette grace après dix-sept cens ans devient sous la plume d'un

E.vj.

Jésuite une grace d'un ordre si peu élevé, qu'elle n'est donnée que pour faire mériter des biens temporels. Am bassé & rampante, n'est-ce pas assez que tu te dégradés, sans dégrader encore la grace qui t'a fait Chrétien ?

Mais quoique le Jésuite ait corrompu si indignement le sens du texte d'Ezechiel, il paroît néanmoins qu'il a cherché dans les graces congrues quelque chose de moins révoltant, pour expliquer tant d'autres textes qui expriment l'efficacité de la grace. Aussi leur donne-t-il le nom de graces efficaces. Ceux de ses Confrères qui les ont inventées, les ont appelé graces congrues. Mais il affecte de les appeller graces efficaces, & se contente de dire qu'elles sont toujours méritées. d'un mérite de congruité.

Il n'a osé dire d'un mérite de *condignité* : mais par ses principes il l'a dû dire. Si on l'en croit, Dieu s'est fait une loi de donner les graces efficaces à quiconque fera un bon usage des graces suffisantes. Dieu ne peut refuser les premières au bon usage des secondes, sans manquer à ce qu'il se doit à soi-même. Qui dit *congruité*, dit une chose convenable. Or peut-on dire,

qu'il est convenable que Dieu exécute ce qu'il a promis ? Dieu étoit libre de ne pas promettre. Mais la promesse faite, & la condition accomplie, il n'est pas simplement convenable, il est nécessaire que Dieu remplisse les engagements qu'il a bien voulu prendre avec sa créature. Et ainsi le Jésuite fait illusion, quand il appelle mérite de congruité ce qui dans ses principes est un vrai mérite de condignité. Car la vie éternelle que Dieu promet à nos bonnes œuvres, n'est pas méritée autrement : & cependant on dit qu'elle est mérité d'un mérite de condignité.

„ Ceux qui pratiquent le bien jus-  
 „ qu'à la fin, dit le Concile de Trente,  
 „ & qui espèrent en Dieu, la vie éter-  
 „ nelle doit leur être proposée &  
 „ comme une grace miséricordieuse-  
 „ ment promise aux enfans de Dieu  
 „ par Jesus-Christ, & comme une ré-  
 „ compense qui sera fidèlement rendue  
 „ à leurs bonnes œuvres & à leurs  
 „ mérites. „

Sess. VI.  
 ch. 16.

L'Auteur dit avec autant d'assurance que s'il en avoit eu une révélation, que Dieu n'accorde les graces efficaces, que lorsqu'elles ont été méritées par le bon usage des graces suffisantes.

## 62. LETTRE XV.

Mais il a senti où ce principe le conduisoit , s'il s'y attachoit rigoureusement. Il y a donc mis une exception par rapport à l'humanité de J. C. & même par rapport à la Sainte Vierge. Supposer un instant où J. C. n'auroit eu qu'une de ces graces , dont l'Auteur dit que Dieu les donne ne sachant pas quel en sera l'événement , une pareille supposition auroit trop révolté ; on en auroit conclu qu'il y auroit eu un moment où le sort de l'humanité sainte de J. C. n'auroit pas été fixé. Il a donc fallu à l'égard de l'humanité de J. C. embrasser en entier le système des Congruistes. Il a fallu admettre pour elle la Prédestination avant la prévision des mérites. L'Auteur en a usé de même envers la Sainte Vierge : le Fils & la Mere , par une exception à la règle , ont été prédestinés gratuitement ; & en conséquence ils n'ont eu que des graces congrues. Mais en évitant un inconvénient , l'Auteur n'a pû parer à un autre. Les graces congrues n'ont d'effet que celui que le libre arbitre veut bien qu'elles ayent. Et ainsi , selon le P. Hardouin , il faut que Dieu ait cherché dans ses trésors des graces si bien as-

sorties au tems , aux lieux , aux circonstances & aux dispositions actuelles de l'âme de J. C. qu'il n'y ait point eu à craindre que cette ame les rejetât. Mais qui peut tolérer que l'on dise de Dieu , qu'il a eu besoin de recourir à la science moyenne pour empêcher J. C. de pécher ? Qui peut tolérer que l'on dise de J. C. qu'il a fallu que Dieu ait étudié son génie , son caractère & ses dispositions actuelles pour lui faire faire le bien ? Car l'on ne peut trop remarquer que la grace congrue n'est pas d'une autre nature que la grace suffisante. Ces deux sortes de graces dépendent absolument pour leur effet , du caprice de la volonté. La grace congrue ne tire pas son efficacité de sa propre force : Elle lui vient totalement du libre arbitre. Si elle est efficace , elle pourroit également ne l'être pas. La circonstance dans laquelle elle est donnée , est extérieure à l'action. Elle n'influe point dans l'action même. Elle laisse à la volonté des forces égales pour le bien & pour le mal. Et ainsi il faudra dire de J. C. qui n'aura eu que des graces congrues , qu'il aura toujours été dans l'équilibre , soit pour le bien , soit pour le mal ; pensée qui fait horreur.

## 64 LETTRE XV.

Ce n'est pas tout. Nous avons vu que la grace, soit suffisante, soit congrue, des Jésuites, ne fait jamais passer du pouvoir à l'action. Ce passage est l'ouvrage du libre arbitre en seul. C'est le libre arbitre qui devient alors seule cause efficiente de son choix. D'où il résulte que c'est l'homme à cet égard qui se discerne. Mais si Jésus-Christ n'a eu que des graces congrues, sa volonté humaine aura donc été à elle-même la cause, & la seule cause efficiente de ses actions. Ce sera cette volonté qui, pour passer du pouvoir à l'action, aura ajouté de son propre fond ce qui manquoit à la grace. C'est elle qui se fera discernée. Et ainsi, à la question : Qu'avez-vous que vous n'avez reçu ? La volonté humaine de Jésus-Christ aura pu répondre : Je n'ai pas reçu ce qui fait proprement le mérite, ce qui rend bon, ce qui rend juste. J'ai reçu, il est vrai, le pouvoir : mais ce n'est pas le pouvoir, c'est le vouloir, c'est l'action qui fait le mérite devant Dieu. Conséquences affreuses, qui montrent combien le principe d'où elles partent, est détestable. « L'humanité de Jésus-Christ, dit M. Nicole, » n'opéroit rien seule & séparément.

Instr. su r  
e Symb.  
T. 2. troi-  
sième Inf-  
tr. chap.  
21.

« Elle étoit toujours gouvernée & ré-  
 » gie par l'impression du Verbe à qui  
 » elle servoit d'instrument. Si l'huma-  
 » nité de Jesus-Christ vouloit quelque  
 » chose , le Verbe vouloit qu'elle le  
 » voulût , & la pouffoit à le vouloir  
 » selon le decret de sa sagesse. « Et  
 deux pages après il ajoute : „ Comme  
 „ l'humanité en Jesus - Christ étoit  
 „ l'instrument du Verbe , le Verbe  
 „ coopéroit tellement avec elle , qu'il  
 „ étoit vraie cause de son action & de  
 „ l'effet produit. » Voilà la doctrine  
 de l'Eglise ; doctrine qui seule conserve  
 à Jesus-Christ l'impeccabilité. Dans le  
 système de l'Auteur Jesus-Christ n'a  
 pas péché , mais il pouvoit pécher.  
 Dans la doctrine de l'Eglise , Jesus-  
 Christ n'a ni péché ni pû pécher. Il  
 étoit absolument impossible que Jesus-  
 Christ péchât. S'il avoit pû pécher ,  
 quoiqu'il n'eût dû jamais , à cause des  
 graces congrues , faire usage de ce  
 pouvoir , il faudroit dire que le Verbe  
 auroit pû pécher ; ce qui est blasphé-  
 matoire.

Mais l'Auteur ne yeut pas qu'on lui  
 parle de grace efficace par elle-même.  
 Voilà pourquoi , n'osant donner à l'hu-  
 manité de Jesus-Christ des graces suffi-

santes, il est forcé de lui donner des graces congrües, nonobstant les conséquences affreuses qui naissent de cette opinion. L'averfion de l'Auteur pour la grace efficace par elle-même est telle, qu'il ne craint pas de la qualifier d'hérésie, & d'appeller hérétiques ceux qui la soutiennent. C'est porter l'insolence bien loin pour un coupable. Le mal est que le P. Hardouin n'est ici que l'organe de sa Compagnie. Elle ne se souvient plus du tems où elle supplioit que l'on suspendît la condamnation de sa grace versatile. Aujourd'hui elle lève la tête, & veut exterminer du Royaume de Dieu & la grace efficace par elle-même, & tous ceux qui la soutiennent. On le dit donc maintenant sans détour : *Les Jansenistes sont hérétiques*, parce qu'ils soutiennent la grace efficace par elle-même, & qu'ils rejettent la grace versatile. M. Pascal l'avoit prévu, que les Jésuites le diroient un jour. Il sçavoit qu'ils n'avoient eu d'autre but, en fabriquant les cinq propositions, que d'en faire retomber la condamnation sur la grace efficace par elle-même. Que ceux qui ont des yeux, les ouvrent. Ces hommes que l'on décrie



depuis cent ans comme les plus dangereux ennemis que l'Eglise ait eu, leur crime est de soutenir la grace efficace par elle-même que l'on enseigne hautement dans l'Eglise, & que le Pape Benoît XIII a exhorté de soutenir. Que de maux on auroit arrêté dès le commencement, si l'on ne s'étoit pas laissé prévenir contre des innocens, & que l'on se fût dit à soi-même que tout le fracas que les Jésuites faisoient, n'avoit d'autre but que de faire triompher leur grace Molinienne sur la grace qui fait les Saints; grace qui tire son efficace, non du libre arbitre, mais de sa vertu propre & intrinsèque. Un aveu tel que celui du P. Hardouin est pour les prétendus Jansénistes une apologie complète: mais il est en même-tems la condamnation & la honte des Jésuites. Les voilà convaincus de n'avoir troublé l'Eglise depuis plus d'un siècle, que pour y établir leurs Nouveautés. Bien des gens le sçavoient: mais beaucoup d'autres ne vouloient pas qu'on le leur dit. Qu'ils le voyent donc, & qu'ils n'en doutent plus.

Que dirai-je maintenant de ce réchauffé de Pélagé, qui fait dire à

Oper.  
imp. lib. 6.  
P. 1306.

l'Auteur que le choix que Dieu fait d'un enfant préférablement à un autre, vient du mérite des parens ou des Ministres de l'Eglise. Mais il ne faut que des yeux pour se convaincre du contraire. Le choix de Dieu, dit saint Augustin, est si impénétrable, que quelquefois il refuse le Baptême à des enfans dont les parens sont pleins de foi & de Religion, tandis qu'il accorde cette grace aux enfans de ceux qui blasphement son saint nom. Les parens fidèles desirent ardemment que leurs enfans reçoivent le Baptême, *Parentibus ardentè desiderantibus*. Les Ministres se hâtent pour le leur administrer: *Ministris sacramentorum alacriter festinantibus*. Si Dieu, qui est infiniment puissant & infiniment miséricordieux, prolongeoit de quelques momens la vie de ces enfans, ils regneroient éternellement avec lui: mais ils meurent avant qu'on ait pû les régénérer dans les eaux du Baptême: *Ab omnipotentissimo & misericordissimo Deo non differtur paululum mors eorum.... sed antequàm baptisentur expirant*. Que l'on dise après cela que Dieu a égard aux mérites des parens ou de quelqu'autre. Sur cette question saint Au-

gustin ne sçait qu'adorer les jugemens de Dieu. " L'un est pris, dit-il, l'autre  
 „ est laissé, parce que, comme Dieu Ibid. lib. I. p. 888.  
 „ est infiniment miséricordieux, il est  
 „ de même infiniment juste. *Unus assumitur, & alter relinquitur, quia magna est gratia Dei, & verax justitia Dei.*  
 „ Mais pourquoi celui-ci est-il pris,  
 „ & celui-là laissé? Je réponds, dit le  
 „ saint Docteur, que les jugemens de  
 „ Dieu sont impénétrables. *Sed quare ille potius quàm ille, inscrutabilia sunt judicia Dei.*

Mais ce qui a été pour saint Augustin & pour toute l'Eglise un mystere impénétrable, n'a pas l'ombre de difficulté pour le P. Hardouin. Tous les enfans, dit-il, qui meurent sans Baptême, sont traités ainsi, parce que Dieu a prévu que quand il leur conserveroit la vie par miracle, ils en abuseroient, & mériteroient la damnation. Mais dans l'exemple que saint Augustin vient de rapporter, Dieu a vû que s'il prolongeoit de quelques momens la vie de ces enfans auxquels on s'empresse de donner le Baptême, ils seroient éternellement heureux: & Dieu qui est également puissant & miséricordieux, a laissé mourir ces enfans

sans avoir reçu le précieux gage de leur salut. Raisonneurs, taisez-vous. Etes-vous entrés dans les conseils de Dieu, pour nous dire que tous les enfans qui meurent sans Baptême se seroient damnés, s'ils fussent parvenus à l'âge de raison? Dieu dans ses decrets éternels avoit ordonné qu'ils ne parviendroient pas à cet âge; comment donc a-t-il vû qu'ils se damneraient s'ils y parvenoient? Mais Dieu a vû que s'ils recevoient le Baptême avant leur mort, ils seroient heureux: & cependant il les a laissés mourir sans Baptême. Si c'est par miséricorde que Dieu les a enlevés avant l'âge de raison, comment Dieu ne l'a-t-il pas étendue, cette miséricorde, jusqu'à leur procurer le Baptême.

Vous dites que Dieu ne punit pas les péchés qu'auroient commis les enfans s'ils eussent vécu: mais que Dieu par miséricorde n'a pas permis qu'ils fussent exposés à les commettre. Vous voulez éviter par cette échapatoire le grand argument que saint Augustin a employé avec tant de succès contre les Pélagiens & les Sémipélagiens: mais vous ne pouvez vous en défendre. Si Dieu avoit prévu que les enfans

qui meurent sans Baptême, eussent bien vécu étant parvenu à l'âge de raison, vos principes vous conduisent à dire que Dieu ne les auroit pas laissé mourir sans Baptême. C'est donc parce que Dieu a prévu qu'ils se perdroient dans un âge plus avancé qu'ils ont été enlevés dès l'enfance avant d'avoir reçu le Baptême. Et ainsi ce sont les péchés qu'ils devoient commettre & qu'ils n'ont point commis, qui ont décidé de leur sort. C'est l'absurdité où tomboient les Pélagiens, & dans laquelle vous retombés avec eux, malgré les efforts que vous faites pour l'éviter.

Que sert ici d'alléguer pour la défense de votre cause l'Eminentissime Sfondrate? Ecoute-t-on les coupables qui plaident pour d'autres coupables? L'Eminentissime Sfondrate est une Eminentissime criminel dénoncé au saint Siège par cinq de nos Evêques, du nombre desquels étoit le grand Bossuet. Après les excès où Sfondrate est tombé sur cette matiere, le citer pour soi, c'est annoncer que l'on est Pélagien comme lui, & que l'on mérite avec lui tous les anathêmes de l'Eglise. Qui jamais, avant ce Car-

dinal, avoit osé regarder comme un bienfait dû aux mérites & à la rédemption de Jesus-Christ, de ce que Dieu retire du monde les enfans qui meurent sans Baptême ? Pour couvrir cette dérision des mérites de Jesus-Christ, on veut que par une abstraction de l'esprit nous ne fassions tomber le bienfait que sur ce que Dieu ne permet pas que ces enfans arrivent à un âge mûr, parce qu'ils s'y seroient perdu, c'est-à-dire, que Dieu en vûe des mérites de Jesus-Christ aura épargné aux enfans qui meurent sans Baptême des péchés qu'ils n'auroient jamais commis, & qu'ils ne pourroient commettre qu'en dérangeant l'ordre de la nature pour leur donner occasion de les commettre. N'est-ce pas se moquer des mérites de Jesus-Christ que d'en faire ainsi le jouet de l'imagination ? Dieu en vûe des mérites de Jesus-Christ épargne aux enfans des péchés imaginaires ; & il les laisse mourir avec le péché originel. Faiseurs de systême, qui prétendez avoir *dénoué le nœud du mystere de la Prédestination*, faux Sages, voyez comment Dieu vous convainc de folie. Pour ne pas reconnoître un mystere incompréhensible

Incompréhensible que la foi nous propose, vous nous en faites un mille fois plus incompréhensible, que la raison & la foi rejettent.

Encore une erreur intolérable. Jesus-Christ, dit l'Auteur, n'a demandé positivement le salut que pour sa sainte Mere. C'est donner un démenti formel à Jesus-Christ même, qui dit : „ Mon Joanni:  
 „ Pere, j'ai fait connoître votre nom XVII.  
 „ aux hommes que vous m'avez don-  
 „ nés, en les séparant du monde.  
 „ *Ils étoient à vous; vous me les avez*  
 „ *donnés, & ils ont gardé votre pa-*  
 „ *role... C'est pour eux que je prie.* Je  
 „ ne prie point pour le monde, mais  
 „ pour ceux que vous m'avez don-  
 „ nez, parce qu'ils sont à vous.....  
 „ *Conservez en votre nom ceux que vous*  
 „ *m'avez donnés, afin qu'ils soient un*  
 „ *comme nous.... J'ai conservé ceux*  
 „ *que vous m'avez donnés, & aucun*  
 „ *d'eux ne s'est perdu: mais seulement*  
 „ *celui qui étoit enfant de perdition,*  
 „ *afin que l'Ecriture fût accomplie.*  
 „ Je ne vous prie pas de les ôter du  
 „ monde; mais *de les préserver du mal...*  
 „ Sanctifiez-les dans la vérité,.. Je me  
 „ sanctifie pour eux comme une victi-

„ me sainte , afin qu'ils soient aussi  
 „ sanctifiés dans la vérité. „

Voilà ce que Jesus-Christ demande  
 nommément pour les Apôtres ; &  
 voici ce qu'il ajoûte pour tous les  
 Elus.

„ Je ne prie pas pour (mes Apôtres)  
 „ seulement , mais encore pour ceux  
 „ qui croiront en moi par leur pa-  
 „ role , afin que tous ensemble , ils ne  
 „ soient qu'un. Comme vous , mon  
 „ Père , vous êtes en moi & moi en  
 „ vous ; qu'ils soient de même un en  
 „ nous , afin que le monde croie que  
 „ vous m'avez envoyé. Et *je leur ai*  
 „ *donné la gloire que vous m'avez don-*  
 „ *née* , afin qu'ils soient un , comme  
 „ nous ne sommes qu'une même chose.  
 „ Je suis en eux , & vous en moi , afin  
 „ qu'ils soient consommés en l'unité ,  
 „ & que le monde connoisse que vous  
 „ m'avez envoyé , & que vous les  
 „ avez aimés , *comme vous m'avez aimé.*  
 „ Mon Pere , **JE VEUX** que là où je  
 „ suis , ceux que vous *m'avez donnés* ,  
 „ **Y SOIENT AUSSI AVEC MOI** , afin  
 „ qu'ils contemplent ma gloire , cette  
 „ gloire que vous m'avez donnée  
 „ parce que vous m'avez aimé avant  
 „ la création du monde. „



De quels termes falloit-il que Jesus-Christ se servît pour demander le salut des Apôtres.& celui de tous les Elus ? Ne le demande-t-il pas de la maniere la plus expresse ? L'Auteur nous dit que Jesus-Christ a demandé positivement le salut pour la sainte Vierge. Cela n'est pas douteux : mais trouvera-t-il un texte de l'Écriture où Jesus-Christ se soit exprimé pour la sainte Vierge de la maniere qu'il le fait pour les Apôtres ? Et s'il est permis de dire que Jesus-Christ n'a pas demandé positivement le salut des Apôtres, quoiqu'il l'ait fait dans les termes les plus clairs, comment l'Auteur prouvera-t-il à un incrédule que Jesus-Christ ait demandé positivement le salut de la sainte Vierge ? Aveugle, qui n'a pas voulu voir que Jesus-Christ a demandé positivement le salut du bon Larron. *Tu seras aujourd'hui avec moi dans le Paradis*, lui dit Jesus-Christ. Après une parole si positive, comment a-t-on osé dire que Jesus-Christ n'a demandé le salut positivement que pour sa sainte Mere ? Et lorsque Jesus-Christ dit à saint Pierre : *J'ai prié pour toi, afin que ta foi ne défaille point*, n'étoit-ce pas assurer

Cap. 8.

l'Apôtre qu'il avoit obtenu pour lui la persévérance finale? Qu'on lise avec quelle force saint Augustin pousse cet argument dans son livre de la Correction & de la Grâce. Il demande si quelqu'un oseroit dire, qu'après une telle priere il se pouvoit faire que Pierre ne persévérât pas.

Mais remarquez la bizarrerie de ces Inventeurs de système. Ils voyent dans l'Ecriture ce qui n'y est pas : & ils n'y voyent pas ce qui y est en termes exprès. L'Auteur voit dans l'Ecriture que certainement Jesus-Christ a prié pour tous : & l'Ecriture lui dit que certainement Jesus-Christ n'a pas prié pour le monde. L'Auteur vient de nous dire que Jesus-Christ n'a demandé positivement le salut pour personne que pour sa sainte Mere : & nous venons de voir qu'il a demandé positivement le salut pour saint Pierre, pour les autres Apôtres, pour le bon Larron, pour tous les Elus. J'ai donc eu raison de dire que l'Auteur voit dans l'Ecriture ce qui n'y est pas ; & qu'il n'y voit pas ce qui y est.

Maintenant que penser de cet imagination grotesque, qui lui fait dire

que Jesus-Christ a demandé des graces  
suffisantes pour tous ; des graces con-  
grues pour ceux qui feroient un bon  
usage des graces suffisantes : & qu'à  
l'égard des enfans Jesus-Christ s'en est  
rapporté à ce que son Pere voudroit  
bien en décider. Encore l'Auteur n'est-  
il pas ferme dans son arrangement :  
car le moment d'après il nous dit que  
Jesus-Christ a fait pour les enfans que  
quelque chose de plus que ce qu'il avoit  
dit d'abord. Il assure que Jesus-Christ  
a demandé pour les enfans qui meu-  
rent après avoir reçu le Baptême,  
que ce double bienfait, de recevoir  
le Baptême, & de mourir après l'avoir  
reçu, leur fût accordé aux prieres de  
leurs parens ou de quelqu'autre. Selon  
ce nouveau plan, le sort de ces enfans  
est réglé par Jesus-Christ ; & il ne  
laisse point à son Pere à le décider.  
Mais ce qui est infiniment injurieux à  
Jesus-Christ, l'Auteur ne veut pas que  
ce soit lui qui demande expressément  
à son Pere le salut de ces enfans : c'est  
à la priere des parens ou de quelqu'au-  
tre que le salut des enfans est accordé.  
Tel est le spin que Jesus-Christ prend  
de ses Elus. Il les abandonne au ca-  
price de la volonté humaine. Si quel-

qu'un s'avise de prier pour eux , à la bonne heure , ils seront sauvés. Si on ne prie pas , les voilà perdus. Et ainsi dans ce système , J. C. pour connoître ses Elus , ne consulte pas la volonté de son Pere , mais il est obligé de consulter la volonté des hommes pour sçavoir s'il y en aura quelqu'un qui méritera que Dieu lui accorde le salut de tel & tel enfant. J'appelle cela un badinage & un jeu perpétuel de la Religion.

Peut-on prendre autrement ce qu'ajoute l'Auteur , que quoique J. C. connût comme Juge ceux des hommes qui se perdroient , il n'a pas laissé de prier pour tous comme Médiateur , parce qu'alors il en a usé comme les Confesseurs qui ne connoissent que par la Confession les péchés de leurs pénitens. Est-il rien qui soit plus capable d'avilir les mysteres que d'employer de ces sortes de comparaison ? Les gens du monde qui les lisent , en sentent le ridicule , & les regardent comme des bouffonneries.

Ce n'est pas tout. L'Auteur , par son dernier arrangement , n'a encore pourvû qu'aux enfans qui meurent après le Baptême. Mais J. C. ne fera

t-il rien pour ceux qui meurent auparavant ? D'abord l'Auteur avoit réglé que J. C. s'en rapporteroit à ce que son Pere voudroit en décider. Ici il revient encore sur ses pas : & il nous dit que J. C. a demandé pour les enfans qui meurent sans Baptême , qu'il n'y eût que ceux que Dieu prévoyoit devoir être damnés , s'ils fussent parvenus à l'âge de raison , qui mourussent ainsi. Et il ajoûte que J. C. par un certain genre de bonté & de miséricorde envers les enfans , a consenti que sa méditation ne leur servît de rien par une influence positive. C'est-à-dire que J. C. par miséricorde a consenti qu'ils ne reçussent point le Baptême. Croiroit-on que dans un siècle aussi éclairé que le nôtre on osât écrire de pareilles rêveries ?

Mais ce visionnaire n'a pas vû que son systême croule de toutes parts. Car si J. C. a demandé que tous les enfans qui meurent sans Baptême , fussent uniquement ceux qui se feroient perdus s'ils eussent vécu , pourquoi J. C. n'a-t-il pas demandé que tous les enfans qui devoient perdre la grace de leur Baptême sans la recouvrer , fussent enlevés du monde avant l'âge de

Div

raison ? Quoi ! J. C. est touché de compassion pour les enfans qui meurent sans Baptême, & qui, s'ils eussent vécu, auroient blasphémé son saint nom : & il est sans compassion pour tant d'enfans qui sont devenus ses membres par le Baptême ? S'il avoit seulement demandé pour eux la *persévérance physique*, (c'est le nom que l'Auteur donne à une mort précipitée quand on est en état de grace), tous ces enfans auroient été de grands Saints ; & ils feront éternellement de grands scélérats. Mais bientôt l'Auteur nous dira que dans les Pièces de Théâtre, tous les Acteurs n'ont pas le même rôle. Il y en a qui disparoissent après le premier Acte ; & d'autres vont jusqu'au cinquième. Cette raison en matière Théologique n'est-elle pas bien concluante ? Je comprends néanmoins qu'elle doit être d'un grand poids chez des gens accoutumés à jouer la Religion.

Mais voici un nouvel inconvénient. L'Auteur nous dit que Dieu a voulu, à la prière de J. C. que les enfans qui meurent sans baptême, *ayent quelque chose de mieux*, non pas que le salut & le Baptême, mais que le Baptême

& une vie que Dieu a prévu qui se termineroit par la damnation, s'il les laissoit vivre. Il suit de-là que les enfans qui meurent sans Baptême, sont mieux partagés que ceux qui après avoir reçu le Baptême se perdent malheureusement. J. C. pour les premiers obtient que Dieu coupe le fil de leur vie, pour leur épargner tous les péchés qu'ils auroient commis : & il ne demande pas pour les seconds que Dieu leur accorde la même grace. Cependant, comme je l'ai dit ci-dessus, les premiers ne lui ont jamais été incorporés : & les seconds l'ont été. Les premiers, en prolongeant leurs jours, ne seroient jamais parvenus au bonheur éternel ; les seconds, en abrégeant leurs jours, y seroient parvenus.

Vous aurez remarqué, Monsieur, que l'Auteur a mis ici un correctif à l'expression du Cardinal Sfondrate. Le Cardinal n'a pas craint de dire que les enfans qui meurent sans Baptême, sont

» destinés à quelque chose de mieux  
 » que la vie éternelle. " Le Jésuite dit  
 qu'ils sont destinés à quelque chose de  
 mieux, non pas que la vie éternelle &  
 le Baptême, mais que le Baptême &

Nod. Præd.  
 diff. part. 1.  
 f. 1 n. 11.

une vie que Dieu a prévu qui se termineroit par la damnation : en quoi il semble s'éloigner de l'impiété du Cardinal. Mais quand on le pressera en lui disant , que cet enfant qui meurt sans Baptême , n'a jamais dû dans les decrets de Dieu parvenir à l'âge de raison ; que cette vie criminelle que l'on suppose que l'enfant auroit menée s'il eût vécu , est une chimere , quelle autre issue lui restera-t-il pour sortir de ce défilé , que de revenir au dénouement de Sfondrate ? Jesus-Christ a dit de Judas , qu'il auroit mieux valu pour lui qu'il ne fût pas né : mais l'impiété de Judas étoit réelle , elle n'étoit pas fondée sur une supposition en l'air. Au lieu que dans le cas présent c'est une supposition chimérique qui fait la base du raisonnement de l'Auteur.

La bénignité de l'Auteur s'étend à tout. Après l'avoir portée aussi loin que vous venez de le voir pour les enfans qui meurent sans Baptême , il n'oublie pas toutes ces Nations infidèles qui n'ont jamais entendu parler de l'Evangile , & qui peut-être n'en entendront point parler. Jusqu'ici nous avons regardé ce malheur comme l'effet d'un jugement de Dieu bien ter-



rible sur ces Nations. C'est l'idée que l'Écriture nous en donne : & toutes les Chaires prétentissent des obligations que nous avons à Dieu de ne nous avoir pas traités avec la même rigueur. Abus, illusion, les Livres Saints nous trompent. L'Église & ses Ministres nous débitent des mensonges. C'est par une sorte de miséricorde, dit l'Auteur, que Dieu laisse tous ces Peuples dans les ténèbres de l'infidélité. C'est afin qu'ils soient moins punis : *ut minus puniantur*. Peuples, qui vivez au gré de vos passions, qui ne connoissez ni celui qui vous a donné l'être, ni ce que vous lui devez ; vous, „ qui êtes „ sans Christ, séparés de la Société „ d'Israël, étrangers à l'égard des al-  
 „ liances ; sans aucune espérance des „ biens promis, & sans Dieu en ce „ monde, “ vous n'êtes pas si à plaindre. C'est par grace que Dieu vous traite ainsi. Votre libre arbitre est si corrompu, que malgré toutes les graces suffisantes que Dieu vous prodigue, il n'y en a pas un parmi vous qui dans l'équilibre où Dieu vous met, veuille incliner son cœur vers la Loi de Dieu. Et Dieu prévoit que s'il vous envoyoit des Prédicateurs, vous n'eu-

Eph. II.

120

deviendriés que plus coupables. C'est au Pere Hardouin que ce secret a été révélé. Il est vrai que J. C. dit des Habitans de Tyr & de Sidon, que s'ils avoient vû les miracles qu'il avoit fait dans Corrofaïm & dans Bethsaïde, Tyr & Sidon auroient fait pénitence dans le sac & dans la cendre ; ce qui semble détanger le systême de ce bon Religieux. Car Dieu voyoit que les Habitans de Tyr & de Sidon auroient bien reçu les Prédicateurs de l'Evangile : & cependant il n'eut point égard à leur disposition, pour faire chez eux des miracles qui les auroient convertis. Mais peut-être que le P. Hardouin répondroit que Dieu par le secours de la science moyenne voyoit encore que Tyr & Sidon retourneroient bientôt à leur vomissement ; & que c'est par bonté que J. C. n'a pas fait dans ces deux Villes les miracles qu'il avoit faits ailleurs ; & ainsi ce seroit toujours par un effet de la miséricorde de Dieu, que les Tyriens auroient été privés de la connoissance de l'Evangile.

Nouvel'inconvénient. Si c'est par grace que les Tyriens ont été privés de la connoissance de l'Evangile, comment Dieu n'a-t-il pas fait la même

grace aux Habitans de Corozaim & de Bethsaïde ! Dieu voyoit que ces Villes deviendroient plus coupables en faisant chez elles de grands miracles ; & il les y fait. Pourquoi ce traitement si différent ? Helas ! diront au dernier jour les Habitans de Corozaim & de Bethsaïde , si Dieu nous avoit fait la grace qu'il a faite à Tyr & à Sidon , nous ne serions pas aussi punis que nous le sommes. Mais d'un autre côté , je vois Tyr & Sidon s'élever contre les Villes de Galilée , & leur dire qu'elles auroient fait pénitence , si elles avoient vû les miracles que ces Villes ont vû. Molinistes , Sfondratistes , Hardouinistes ! N'y avoit-il pas déjà assez de discorde parmi les damnés , sans les mettre encore aux prises les uns avec les autres ? Que je suis malheureux , dit le Tyrien au Corosaitte , de ce que Dieu ne m'a pas fait la grace qu'il t'a faite d'entendre la parole de l'Evangile ! Qu'appelles-tu grace , répond le Corrozaite ? C'est toi qui as été bien plus favorisé que moi. Si j'avois eu comme toi le bonheur de ne connoître ni Dieu ni l'Evangile de son Fils , je ne souffrirois pas tout ce que je souffre.

Mais ce que dit le P. Hardouin, que si Dieu avoit vû chez les Nations délaissées deux hommes seulement qui eussent profité de ses graces, il y auroit envoyé des Prédicateurs, le convainc tout de nouveau. Car dans la supposition qu'aucun adulte n'eût mis à profit la grace de l'Evangile, au moins tous les enfans qui seroient morts après le Baptême, auroient été sauvés : & ainsi, au lieu de deux hommes, Dieu en auroit sauvé des millions parmi ces Nations. Et cependant Dieu les a privées de la lumière de l'Evangile.

Je ne finirois point, si je voulois relever toutes les absurdités où tombe le Jésuite, en voulant rendre raison de ce qui est au-dessus de toute raison. Il dit à Dieu : Voilà la conduite que vous avez dû tenir : & en conséquence il substitue ses pensées à celles de Dieu. Mais Dieu le punit de son insolence. Autant de pas qu'il fait, autant de chûtes. Il fait agir Dieu en homme : & Dieu pour le punir le laisse parler en insensé.

Pour faire cadrer l'Evangile avec ses folies, il est obligé de tout bouleverser. J. C. dit : *Je ne prie point pour les*

*monde.* Cela signifie : Je ne prie point pour empêcher la Ville de Jerusalem d'être détruite, ni les Juifs d'être chassés de la Judée. Le mot de *Prédestination* ne signifie point ce qu'il a toujours signifié, sçavoir le decret par lequel Dieu de toute éternité a résolu de délivrer ceux qu'il a connus dans sa prescience, pour les rendre conformes à l'image de son Fils. Ce n'est pas parce qu'ils devoient être conformes à l'image de son Fils, que Dieu les a choisis : mais il les a choisis pour les rendre conformes à ce divin modèle : ce qui établit invinciblement, selon saint Augustin, la Prédestination gratuite des Elûs. Mais non : il n'y a point de Prédestination. (a) Tous les hommes sont prédestinés, s'ils le veulent : tous sont Elus. L'étonnement de saint Paul sur le choix que Dieu fait de l'un préférablement à l'autre : les voyes de Dieu qu'il trouve incompréhensibles : ces jugemens qu'il dit impénétrables, ont un objet tout différent de

(a) Prædestinati sunt omnes à Deo fieri conformes Christo . . . . Nec tamen omnes id sunt quod prædestinati ut fierent ; quoniam prædestinati ad hoc erant *sub conditione*, si quidem vellent perseverare. Hard. in Epist. ad Rom. cap. 9. pag. 462. col. 1.

ce qui se présente à l'esprit. L'étonnement de l'Apôtre est que les Juifs ne voulant point de l'Évangile, Dieu l'ait fait prêcher aux Gentils précisément dans le tems où il a prévu qu'ils voudroient bien le recevoir. Cette adresse, cette *sagacité* de Dieu à prendre si bien son tems, qu'il ne manque point son coup : voilà ce qui jette saint Paul dans une surprise dont il ne peut revenir : Voilà ce qui lui fait crier : *Sublimitudo!*

Je vous épargne, Monsieur, les réflexions sur le reste de la Dissertation. J'y vois tant d'inepties, qu'elles ne méritent pas qu'on s'y arrête. Les hommes qui viennent sur la scène, dont les uns jouent leur rôle au premier acte, & ne paroissent plus : les autres poussent plus loin leur personnage, & se montrent jusqu'à la fin de la pièce. Ces différentes conditions de Païsans, de Gens de Cour, de Laïques, de Clercs, de Boulangers, de Cuisiniers, appelés en témoignage pour prouver qu'il n'y a point de mystère dans la Prédestination ; tout cela me paroît si sot, que je craindrois de le devenir moi-même, si je ne le traitois avec un souverain mépris. Je reviens seulement sur un article que j'ai laissé passer, pour

ne pas me détourner du sujet que je traitois dans le moment.

C'est ce que dit l'Auteur, que saint Paul doit sa conversion aux bonnes œuvres qu'il a faites dans le Judaïsme. Il n'y a qu'un Jésuite qui puisse contredire si ouvertement l'Écriture Sainte. Saint Paul dans toutes ses Épîtres ne peut assez relever la miséricorde infiniment gratuite par laquelle Dieu l'a choisi, lui qui étoit le premier des pécheurs, ayant persécuté l'Église de Dieu. *C'est par la grace de Dieu, s'écrie cet Apôtre, que je suis ce que je suis.* Des mérites, il n'en voit point en lui; il n'y voit que des démérites avant sa vocation: car pour la justice qu'il avoit acquise dans la Loi, il la regarde comme du fumier, *ut scri-*

Philip.  
III. 8.

*cor.* Il établit même comme un principe & une règle pour tous, que la Loi n'a conduit personne à la vraie justice. Et l'on vient nous dire que saint Paul doit sa conversion aux bonnes œuvres qu'il a faites dans le Judaïsme. Pelage n'a rien dit de plus Pelagien.

Mais pourquoi s'étonner que l'Auteur attribue aux bonnes œuvres faites dans le Judaïsme la conversion de

Joann.  
XI. 55.

P. 298.  
Col. 2.

saint Paul ? Il accorde aux sacrifices qu'offroient les Juifs , la vertu de remettre les péchés. C'est en commentant ce que dit l'Évangile , que la Pâque étant proche , plusieurs d'entre les Juifs allèrent à Jerusalem pour se purifier. La Vulgate dit , pour se sanctifier , *ut sanctificarent se ipsos* : Ce qui s'entend d'une sainteté légale. Point du tout , dit l'Auteur , c'est d'une sainteté véritable. » Ces Juifs allèrent à » Jerusalem huit jours avant la Fête , » pour expier leurs péchés par les » prières & les sacrifices , & se mettre » en état de célébrer la Pâque , étant » Saints pour paroître devant Dieu. « A ce trait reconnoissez-vous le Jésuite ? N'est-ce pas dire bien clairement qu'une préparation légale de huit jours est pleinement suffisante pour faire faire la Pâque à des pécheurs ? Plus bas il le répète. » Cette sanctification dont » parle l'Évangile , consistoit dans l'expiation du péché par les sacrifices & les prières qui appaisoient Dieu , & faisoient rentrer en grace avec lui. «

Hérésie formelle. Si les anciens sacrifices ont pû remettre les péchés , J. C. est mort envain : *Si per legem iustitia , ergo gratis Christus mortuus est.*

Gal. II.  
11.



Encore une hérésie du même genre. En paraphrasant ces paroles : *Personne ne va au Père que par moi*, l'Auteur fait dire à J. C. » *Personne ne vient au Père lui rendre un culte véritable, que par moi, par mes exemples & mes préceptes.* « Où l'on voit que le Jésuite, comme Pelage, fait consister la grace dans l'exemple de J. C. & dans sa Doctrine. Il avoit fait dire à J. C. deux versets plus haut : » Vous sçavez que la voie qui conduit à mon Père, est la foi & la doctrine. « Il s'explique encore plus clairement dans son Commentaire sur ce verset : *Je prierai mon Père, & il vous donnera un autre Consolateur ; à la Lettre, un autre Paraclet.* L'Auteur ne veut pas que l'on traduise *Paraclet* par *Consolateur*, mais par *celui qui exhorte*. La raison est que la grace de J. C. premier Paraclet, & du Saint-Esprit second Paraclet, consiste dans l'exhortation. *At gratia Christi qui primus paracletus fuit, & Spiritus Sancti qui paracletus alter est, in adhortatione posita est.* » On voit, continue l'Auteur, qu'en prenant *Paraclet* pour celui qui exhorte, on peut résister à la grace. » Mais en prenant *Paraclet* pour *Con-*

Joan.  
XIV. 6.

V. 41

P. 306  
Col. 2.

» *solateur* , il n'en est pas de même ;  
 » Une grace qui console , produit  
 » elle-même son effet. Tout le reste de  
 la note est dans le même goût. L'Au-  
 teur y rapporte des textes où il est dit  
 que le Saint-Esprit est un esprit de vé-  
 rité ; qu'il *enseignera* ; qu'il *suggerera* aux  
 Apôtres tout ce qui leur a déjà été  
 dit. Et ces termes *vérité* , *enseignera* ,  
*suggerera* , sont imprimés en lettres ma-  
 juscules ; pour que l'on retienne bien  
 que la grace de J. C. & du Saint-Esprit  
 consiste dans l'exhortation , & non pas  
 dans la consolation. Aussi l'Auteur dé-  
 ploie-t-il que par une méprise & une  
 erreur des plus grandes , on ait donné  
 au Saint-Esprit le nom d'Esprit conso-  
 lateur. Car le terme grec ne signifie  
 point *Consolateur* , mais *celui qui ex-*  
*horte* : *Adhortatorem* , non ut errore vul-  
*gari* , sed magno certè , *Consolatorem*.

Où est M. Bossuet pour s'élever en-  
 core une fois contre ce rejetton de Pe-  
 lage ? M. Simon , moins coupable ,  
 avoit traduit *Paraclet* par *Défenseur*.  
 M. Bossuet le reprend d'avoir ôté du  
 texte , *Consolateur* , qui est connu du  
 1. Instr. Peuple. » Quand on ôte au Peuple ,  
 2. » dit-il , des expressions auxquelles il est  
 accoutumé & qu'il entend ; & qu'en

« même tems on lui en donne qu'il n'en-  
 » tend pas , il ne sçait presque plus si  
 » c'est l'Evangile qu'il lit. Le terme ,  
 » *Consolateur* , qui exprime que le Saint-  
 » Esprit sera donné pour suppléer par  
 » ses dons l'absence de J. C. & par ce  
 » moyen nous consoler dans notre af-  
 » fliction , est clair , & bien plus tou-  
 » chant que celui de *Défenseur* qui de-  
 » mande d'être expliqué. »

Mais qu'auroit dit M. de Meaux , si  
 M. Simon avoit traduit *Consolateur* par  
*celui qui exhorte* , & qu'il eût donné  
 pour raison , que la grace du Saint-  
 Esprit consiste dans l'exhortation ? Est-  
 ce que les Jésuites ne disent plus le  
*Veni Creator ?* *Créateur* dit bien plus  
 que *Consolateur*. Ce qui me fâche ,  
 c'est que les Jésuites n'écrivent ces im-  
 piétés qu'en latin. Je voudrois qu'ils  
 montassent en Chaire , & qu'ils dissent  
 au Peuple , que c'est par un grand abus  
 qu'il appelle le Saint-Esprit , l'Esprit  
 consolateur : que ce terme *Consolateur*  
 marque un Dieu qui parle au cœur :  
 mais que le nôtre ne parle qu'à l'es-  
 prit. Il exhorte , il enseigne , il ins-  
 truit , il rappelle aussi dans la mémoire  
 le souvenir des vérités que l'on a ap-  
 prises , mais il ne va pas plus loin.

Voilà ce que je voudrois que les Jésuites prêchassent aux peuples, comme ils l'écrivent dans leurs Livres, afin que le peuple les connût, & qu'il ne prît pas le change, comme ils le lui font prendre si souvent. L'Hymne *Veni Creator* suffiroit pour porter les Fidèles à les accabler de reproches. N'est-ce pas dans cette Hymne que toute l'Eglise expliquant le terme de *Paraclet*, appelle le Saint-Esprit une fontaine vivifiante, un feu divin, l'onction spirituelle, & la charité même ? *Qui paracletus diceris, donum Dei altissimi, fons vivus, ignis, caritas, & spiritualis unctio* ? C'est encore dans cette Hymne que nous demandons au Saint-Esprit non-seulement d'éclairer nos ames, mais encore de répandre l'amour dans nos cœurs : *Infunde amorem cordibus*. Dans la Prose de la Pentecôte ne disons-nous pas : *Consolator optime, Dulcis hospes animæ, dulce refrigerium* ? Toutes les prières de l'Eglise retentissent de ces vérités. Et voyez cependant avec quelle hardiesse on les contredit.

J'aurois tant de choses à reprendre dans le Commentaire du P. Hardouin, qu'il faut nécessairement se borner. Je

finirai cette Lettre par un article des plus importans. Il regarde le péché originel. Nous n'avons point de texte plus formel pour établir le dogme du péché Originel que celui-ci. » Comme » le péché est entré dans le monde par » un seul homme , & la mort par le » péché ; & qu'ainsi la mort est passée » dans tous les hommes par ce seul » homme EN QUI TOUS ONT PECHE', » *in quo omnes peccaverunt*. Les Pélagiens ont prétendu que ce texte ne prouve point que tous ont péché en Adam ; mais seulement que tous ont péché à l'imitation d'Adam. Les Sociniens ont renouvelé cette hérésie ; & ont dit que *in quo* doit être expliqué comme s'il y avoit *quatenus , eo quod* , &c. *en ce que tous ont péché ; & non pas , en qui tous ont péché*. M. Simon s'est déclaré pour l'explication Socinienne : & M. de Meaux lui a opposé l'autorité de quatre Conciles universellement reçus , qui ont décidé sous peine d'Anathême , que le texte de saint Paul doit s'entendre du péché Originel. » Le premier de ces Conci- » les , dit M. de Meaux , est celui de » Milève , où soixante Evêques rappor- » tent ce passage selon la Vulgate , &

Rom. V

12.

Oeuv.  
posth. déf.  
de la Trad.  
p. 266<sub>2</sub>

» n'alléguent que celui-là dans leur Let-  
 » tre synodique à saint Innocent, avec  
 » un autre du même sens du même  
 » saint Paul : ce qui montre qu'ils en  
 » faisoient le principal fondement de  
 » la condamnation des Pelagiens. Le  
 » second Concile, poursuit M. de  
 » Meaux, est celui de Carthage ou  
 » d'Afrique de 214 Evêques qui, dans  
 » le Chapitre II. après avoir établi la  
 » foi du péché Originel sur le Baptême  
 » des enfans, anathématise les contre-  
 » disans, à cause, dit-il, qu'il ne faut  
 » pas entendre autrement ce que dit l'A-  
 » pôtre : *Le péché est entré dans le monde*  
 » *par un seul homme . . . en qui tous ont*  
 » *péché : IN QUO OMNES PECCAVE-*  
 » *RUNT*, comme l'Eglise Catholique  
 » répandue par toute la terre l'a toujours  
 » entendu. Où le Concile, en suivant  
 » la version qu'on veut contester, dit  
 » deux choses : premièrement, que le  
 » sens qu'il donne à ce passage n'est  
 » pas seulement le véritable, mais en-  
 » core celui qui a toujours été reçu  
 » dans l'Eglise Universelle. Seconde-  
 » ment, que pour cela même il n'est  
 » pas permis de ne le pas suivre : à  
 » moins qu'on ne dise en même tems  
 » qu'il est permis de s'opposer à l'in-  
 » telligence

»telligence constante & perpétuelle  
» de toute l'Eglise.

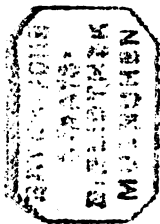
» Le troisiéme Concile est celui d'O-  
» range II. qui dans une semblable dé-  
» cision allégué pour tout fondement  
» le même passage entendu de la mê-  
» me sorte.

» Le quatriéme est le Concile oecu-  
» ménique de Trente, qui a répété de  
» mot à mot les Decrets de ces deux  
» derniers Conciles, & par deux fois  
» le passage dont il s'agit, comme le  
» fondement de sa décision; en déclara-  
» rant dans les mêmes termes du Con-  
» cile d'Afrique, que l'Eglise Catholi-  
» que l'a toujours entendu ainsi, &  
» qu'il ne faut pas, c'est-à-dire qu'il  
» n'est pas permis de l'entendre au-  
» trement. «

Mais l'autorité de quatre Conciles  
est-elle capable d'arrêter un Jésuite ?  
Le P. Hardouin rejette hautement  
l'interprétation que l'Eglise donne au  
passage de saint Paul; il en détourne le  
sens dans sa paraphrase: & il le combat  
dans son Commentaire. Dans sa pa-  
raphrase il fait dire à l'Apôtre. » Com-  
» me le péché ACTUEL est entré dans  
» le monde par un seul homme... &  
» par ce péché la mort de l'ame & du

*Tomé III,*

E



P. 444  
Col. 1.

» corps. ( Celle du corps devenue né-  
 » cessaire au tems ordonné de Dieu :  
 » celle de l'ame que Dieu prive de  
 » son amitié au moment de la concep-  
 » tion ; privation qui arrivant à cause  
 » du péché d'Adam , est appelée pour  
 » cela péché Originel : ) De même la  
 » mort de l'ame & du corps a par-  
 » couru toutes les Nations , pour y  
 » punir par une mort qui prévint celle  
 » de la nature , ceux qui avoient com-  
 » mis des péchés énormes , par exem-  
 » ple , tous ces hommes qui périrent  
 » par le Déluge , les Sodomites , Pha-  
 » raon , les Israélites dans le desert.

Telle est la paraphrase de ce texte  
 de Saint Paul : *Comme le péché est en-  
 tré dans le monde par un seul homme ,  
 & la mort par le péché : & qu'ainsi la  
 mort est passée dans tous les hommes par  
 ce seul homme en qui tous ont péché ,  
 &c.*

En quoi l'Auteur peut se vanter d'être le premier qui ait apperçu dans le texte de l'Apôtre toutes les belles choses qu'il y voit. Il n'est pas le premier qui ait expliqué du péché actuel le premier membre de ce verset. Les Pélagiens dès le cinquième siècle , & depuis, les Sociniens ont dit que c'est le



péché actuel qui est entré dans le monde par un seul homme. Mais ils n'avoient pas imaginé que pour développer le raisonnement de l'Apôtre, il fallût dire que comme le péché *actuel* est entré dans le monde par un seul homme ; & par ce péché, la mort, qui est devenue nécessaire pour tous au tems ordonné de Dieu : de même la mort a parcouru toute la terre, pour enlever avant le tems ceux qui étoient tombés dans des crimes énormes. L'Auteur est charmé de cette expression, *Mors pertransiit* : c'est une prosopopée que personne avant lui n'avoit apperçue : *Per quandam prosopopœiam mors eleganter dicitur PERTRANSIISSE, hoc est, quasi lustrasse regiones, non ut omnes homines occideret, sed ut inspiceret ob vitam nefariam ex hoc mundo citò tollendos, eò quod graviter peccassent. . . quod nemo adhuc animadvertisse videtur.*

P. 446  
Col. 1.

P. 447  
Col. 1.

A la faveur de cette paraphrase on fait disparoître *in quo omnes peccaverunt* ; & l'on se joue des décisions de l'Eglise. C'est ce que l'Auteur fait d'une manière encore plus révoltante dans son Commentaire sur ces mêmes paroles. Il prétend donc avec les Sociniens, que *in quo* ne veut pas dire,

P. 446.  
Ccl. 1. dans lequel tous ont péché ; mais qu'il faut l'expliquer par *quia*, *quoniam*, *in quantum*, *ed quodd*, *quatenus*, *in eo quod*. Toutes expressions qui signifient que la mort est passée dans tous les hommes, *parce que*, ou bien *en ce que* tous ont péché. Il ajoûte que ceux qui disent que *in quo* signifie que tous ont péché en Adam, avancent une fausseté, *falsum dicunt*. Ces paroles du verset suivant : *Car le péché a toujours été dans le monde*, même avant la Loi, sont, dit-il, une preuve que *in quo omnes peccaverunt* ne peut s'entendre du péché Originel. Il va plus loin : Il soutient que (a) » si le Concile de Trente déclaroit (comme il le déclare en effet) que l'Eglise a toujours entendu du péché Originel les

P. 447.  
Col. 1.

(a) Denique dictum illud Apostoli *in quo omnes peccaverunt*, si Tridentina Synodus diceret, semper Ecclesiam intellexisse de Originali peccato, de Ecclesiâ intelligeret, non ut Judex pronunciat de aliquâ controversiâ, post examen sive à Concilio sive ab Apostolicâ sede institutum ; sed ut in Scholis docent plerique omnes Theologi. Sed hi sic sensere illâ ætate, atque etiamnum ita sentiunt, nullo alio nixi fundamento, quam librorum quos à Patribus fallò scriptos esse putarunt & adhuc putant.

paroles , *in quo omnes peccaverunt* , le  
 » Concile entendroit par l'Eglise , non  
 » l'Eglise en tant qu'elle prononce  
 » comme Juge après un examen juri-  
 » dique : mais ce terme *l'Eglise* mar-  
 » queroit seulement la plus grande par-  
 » tie des Théologiens. Et il est vrai ,  
 » continue l'Auteur , qu'au tems du  
 » Concile de Trente les Théologiens  
 » expliquoient du péché originel les  
 » paroles de l'Apôtre ; & ils le font  
 » encore aujourd'hui : sur quel fon-  
 » dement ? Parce qu'ils ont cru &  
 » qu'ils croient que les Pères sont Au-  
 » teurs des Ouvrages qui portent leur  
 » nom ; ce qui est faux.

Je reviendrai à ce que dit l'Auteur ,  
 que tous les Ouvrages des Pères sont  
 supposés. Cette exécration opinion re-  
 paroît , comme vous le voyez , après  
 la mort du monstre qui l'a enfantée.  
 Mais ce qu'il faut observer mainte-  
 nant , c'est l'impudence avec laquelle  
 le Jesuite rejette l'autorité de quatre  
 Conciles reçus de toute l'Eglise. En-  
 nemi du dogme du péché Originel , il  
 ne peut souffrir que l'Eglise entende  
 de ce péché un texte où saint Paul dit  
 que *tous ont péché en Adam*. Il ose sou-  
 tenir que ceux qui prennent le texte

en ce sens , avancent une fausseté ; *falsum dicunt*. Quoi ! le Concile de Trente , le second Concile d'Orange , & les Conciles d'Afrique cités par M. Bossuet disent faux , *falsum dicunt* ? Quoi ! l'Eglise s'est trompée dans l'intelligence d'un texte qu'elle a regardé comme décisif pour prouver que tous les enfans naissent avec le péché Originel ? L'Auteur ose lui soutenir qu'il n'est point ici question de ce péché. Les Sociniens auront donc encore raison cette fois , & il faudra adopter leur leçon , & rejeter celle de l'Eglise. Je sçai que l'Auteur se couvre de l'autorité de quelques Jésuites & de Gagnœus , qui ont interprété *in quo* par *quatenus*. Mais ces petites finesses ne trompent personne. M. Simon avoit usé du même artifice. M. de Meaux ne l'en poursuit pas moins comme fauteur des Sociniens , d'abord dans sa première Instruction Pastorale sur le Nouveau Testament de Trévoux , & depuis dans son sçavant Ouvrage de la Tradition des SS. Pères. Quel dogme demeureroit intact , s'il étoit permis de l'abandonner pour suivre quelque Théologien ou quelque interprète qui en auroit donné le scandale ? Ou ces

Théologiens sont tombés dans l'erreur par surprise ; & il faut leur pardonner : ou ils l'ont fait avec réflexion ; & alors ce ne sont plus des modèles qu'il faille suivre , mais des prévaricateurs qu'il faut condamner. Ici l'Auteur est d'autant plus criminel , qu'il pèche avec connoissance de cause. Il avoit sous les yeux l'autorité du Concile de Trente , qui entend du péché Originel le texte de l'Apôtre , & qui défend de lui donner un autre sens : & malgré cette défense l'Auteur se déclare pour l'interprétation des Pelagiens & des Sociniens. Est-il rien de si impudent ? Il affecte de douter si le Concile de Trente a entendu le texte de l'Apôtre du péché Originel : & dans cette supposition il donne les moyens d'éluder la décision de ce Concile. Hypocrite , vous laissez tomber votre masque. Que le monde apprenne donc à vous connoître. Quel bruit n'avez-vous pas fait , vous & les vôtres contre de prétendus Novateurs , ennemis , disiez-vous , des décisions de l'Eglise , & en particulier du Concile de Trente ? Combien de fois , pour décrier l'Abbé de Saint Cyran , lui a-t-on imputé d'avoir dit que le

Concile de Trente étoit un Concile de Scholastiques ? Vos gens sont revenus cent & cent fois sur cette fausse imputation : Et vous, vous nous dites, que si le Concile de Trente déclaroit que l'Eglise a toujours entendu le texte de l'Apôtre du péché Originel, il faudroit entendre par l'Eglise, non l'Eglise, Juge infallible des Controverses, mais le très-grand nombre des Théologiens de l'Ecole. Est-ce donc là le respect que vous portez aux Conciles œcuméniques ? Est ce-là ce partisan si zélé du saint Concile de Trente ?

Mais encore, que dit le Concile ? Parle-t-il réellement en doutant ? Et peut-on lui attribuer de n'avoir pas prononcé affirmativement, qu'il faille entendre du péché Originel le texte de l'Apôtre ? Ecoutez, sourd. Je dis sourd, non des oreilles du corps, mais des oreilles du cœur. Le Concile, après avoir dit *anathème* à ceux qui nient que les enfans ayent besoin d'être baptisés, ou qui soutiennent qu'ils ne tirent rien du péché Originel d'Adam, ajoute : « Car la parole de l'Apôtre, qui dit, que le péché est entré dans le monde par un seul homme ; &

» *la mort par le péché ; & qu'ainsi la mort*  
 » *est passée dans tous les hommes , tous*  
 » *ayant péché dans un seul , NE PEUT*  
 » *ESTRE ENTENDUE D'UNE AUTRE*  
 » *MANIERE QUE L'A TOUJOURS*  
 » *ENTENDUE L'EGLISE CATHOLI-*  
 » *QUE RE'PANDUE PARTOUT. Et*  
 » *c'est pour cela & conformément à*  
 » *cette règle de foi , selon la Tradition*  
 » *des Apôtres , que même les petits*  
 » *enfans , qui n'ont pû encore com-*  
 » *mettre aucun péché personnel , sont*  
 » *pourtant véritablement baptisés pour*  
 » *la rémission des péchés ; afin que ce*  
 » *qu'ils ont contracté par la généra-*  
 » *tion , soit lavé en eux par la renais-*  
 » *sance. »*

L'entendez-vous, homme pervers ?  
*Audi , sacrilege , s'écrieroit ici saint*  
 Jérôme. C'est le Concile de Trente ,  
 ce Concile pour lequel vous & les vô-  
 très feignez d'avoir tant de respect ;  
 c'est lui qui vous dit , non en dou-  
 tant , mais dans les termes les plus  
 clairs , que le texte de l'Apôtre ne  
 peut être entendu que du péché Ori-  
 ginel , comme l'a toujours entendu  
 l'Eglise Catholique répandue partout :  
 Que c'est en s'attachant à ce texte  
 comme à la règle de la Foi , & en sui-

vant la Tradition des Apôtres , que  
 l'on a toujours baptisé les enfans , qui  
 n'ayant point de péché personnel , ont  
 cependant été baptisés en rémission  
 des péchés. L'Eglise , se fondant sur  
 le texte de l'Apôtre pour baptiser les  
 enfans , a donc toujours cru que tous  
 ont péché en Adam ; & que ces paroles ,  
*in quo omnes peccaverunt* , ne signi-  
 fient pas *quatenus* , *en tant que* , comme  
 vous le prétendez avec les Pelagiens  
 & les Sociniens. Et après une décision  
 si claire & si précise , vous osez no s  
 dire que l'Eglise dont parle le Concile ,  
 n'est pas l'Eglise au jugement de la-  
 quelle il faut se soumettre : mais que  
 par l'Eglise il faut ici entendre la foule  
 des Théologiens de l'Ecole. Voilà  
 donc le Concile de Trente devenu sous  
 votre plume une assemblée de Scholaf-  
 tiques ; & non-seulement le Concile  
 de Trente , mais l'Eglise de tous les  
 siècles est cette assemblée de Scholasti-  
 ques dont vous montrez le cas que  
 que l'on doit faire , en rejetant l'in-  
 terprétation qu'elle a toujours donnée  
 au texte de l'Apôtre. Qu'auroient dit  
 vos Pères ; & vous-même , que n'au-  
 riez-vous pas dit après eux , si , en  
 parlant du Concile de Trente sur un



ſujet qui auroit intéreſſé la Société, M. de St. Cyran ou quelqu'un des Théologiens de Port-Royal étoient tombés dans un pareil excès ? Mais par un jugement auffi juſte qu'il eſt terrible, vos calomnies ſe retournent contre vous même, & tous les crimes dont vous chargez fauſſement les autres, deviennent vos propres forfaits. De quoi vos Pères n'ont-ils pas accuſé Port-Royal ? A les entendre, Port-Royal en vouloit à tous les myſtères. Il vouloit détruire le myſtère de la Trinité ; & cette exécrationnelle calomnie dans leur bouche devient dans la mienne un reproche véritable par rapport à vous.

Port-Royal, diſoient-ils par la plume de votre Pere Meynier, cabaſoit ſecrètement *pour ruiner le myſtère de l'Incarnation* : & c'eſt vous & votre diſciple Berruyer, qui anéantiſſez ce myſtère ineffable.

Port-Royal vouloit *faire paſſer l'Evangile pour une hyſtoire apocryphe*. Et c'eſt ſous votre plume & celle de votre malheureux diſciple, que non-ſeulement l'Evangile, mais que toute l'Ecriture devient véritablement une Hyſtoire apocryphe, Ce ſont vos

Commentaires impies & le Roman détestable du P. B. qui sont convaincus à la face de toute la terre d'en donner cette idée.

Port-Royal, disoient encore vos Peres, vouloit *exterminer la Religion chrétienne, & élever le Déesme sur les ruines du Christianisme.* Mais à quel autre but peuvent tendre vos Commentaires sacrilèges & ceux de votre disciple, lorsque désarmant l'Eglise, & ruinant toutes les preuves qu'elle tire de l'Ecriture & de la Tradition, vous livrez à l'envi la foi de nos mystères aux Sociniens & aux Déesmes?

Port-Royal étoit en nemi du culte que l'on doit à la Sainte Vierge. C'étoit une insigne calomnie dans votre bouche : mais dans la mienne c'est une vérité évidente, qu'en dégradant le Fils, vous dégradez la Mere, & que le titre que vous lui donnez de Mere de Dieu, a dans votre langage un sens bien différent de celui que l'Eglise lui a toujours donné.

Port-Royal méprisoit les décisions de l'Eglise, combien de fois l'avez-vous dit méchamment ? Et moi, quand je ne le dirois pas de vous, les pierres mêmes le crieront. Voilà quatre

Conciles reçus de toute l'Eglise qui prononcent que le texte de l'Apôtre, *in quo omnes peccaverunt*, doit s'entendre du péché Originel, & qu'il n'est pas permis de lui donner un autre sens. Et vous, vous dites que ceux qui soutiennent que le texte de l'Apôtre doit s'entendre du péché Originel, disent faux, *falsum dicunt*. Hypocrite, vous ne m'échapperez point. L'Eglise s'est donc trompée, & elle a entraîné dans l'erreur tous ses enfans. L'Eglise n'est donc point l'interprète infallible des divines Ecritures. L'Eglise ne peut donc déterminer sûrement quel est le sens d'un texte. Et que veulent dire ces paroles : *Aperuit Luc xxiv, illis sensum ut intelligerent scripturas*, 45.

« Jesus leur ouvrit l'esprit, afin qu'ils entendissent les Ecritures ? » Est-ce que l'Eglise n'a point hérité de ce don ? Si toute l'Eglise n'a rien compris aux paroles de l'Apôtre, c'est donc sur les Pelagiens, sur les Sociniens, & sur vous, que l'Esprit de Dieu s'est reposé, pour nous donner l'intelligence d'un texte que l'Eglise a soutenu fausement devoir s'entendre du péché Originel.

Mais vous voulez parler. Eh bien !

110. LETTRE XV.

qu'avez-vous à nous dire pour votre défense? Vous dites que l'on n'a parlé comme l'on a fait à Trente, que parce qu'on y croyoit, comme on le croit encore à présent, que les Ouvrages des Pères sont des Ouvrages véritables : mais que tous les Livres que nous avons sous le nom des Pères, ne sont point d'eux ; que ce sont tous Livres fabriqués par des imposteurs. O de tous les hommes le plus impudent ! L'enfer vous avoit donc réservé dans ces jours de ténèbres pour faire la guerre aux Saints, & faire revivre les anciennes hérésies qu'ils ont confondues & terrassées ? Le projet est vraiment digne de vous & de l'esprit ténébreux qui vous l'a inspiré. Comment faire triompher l'Arianisme, si les Ecrits des Athanase, des Hilaire, des Ambroise, des Basile, des Grégoire & des Chrysostome, sont véritables ? Comment faire triompher le Pelagianisme, si les Ouvrages de saint Augustin, de saint Prosper, de saint Fulgence, & de saint Grégoire Pape, sont véritablement des Saints dont ils portent le nom ? Comment faire triompher le Nestorianisme, si saint Léon & saint Cyrille ont écrit les Livres que

LETTRE XV. III

•Fon nous donne comme étant d'eux? Voilà pourquoi, par un trait de hardiesse qui n'a point d'exemple, vous avez pris le parti de nier que les Ouvrages des Pères soient véritables. Avez-vous donc espéré que le monde seroit assez imbécile, pour adopter en fait d'extravagance ce qui s'est jamais dit de plus extravagant? Vous vous décélez, vous & les vôtres, par ce trait de hardiesse qui paroîtroit incroyable, s'il y avoit quelque chose d'incroyable dont vous ne fussiez pas capables. C'est un aveu des plus formels de votre part, que tous les Pères vous sont contraires. Vous n'avez pris le parti de nier que leurs Ouvrages soient véritables, que parce qu'on y lit à toutes les pages votre condamnation. Car surquoi n'avez-vous pas innové? Dogme, morale, discipline, vous avez attaqué tout, parce que votre projet a été de renverser tout. Mais ces Ecrits des Pères, ces Tours mystérieuses d'où pendent mille & mille boucliers, ces sacrés monumens de la Tradition sont hors d'atteinte aux coups que vous leur portez; mais les éclairs, mais les foudres & les tonnerres qui en sortent contre vous, jet-

112 LETTRE XV.

teront à jamais la terreur & l'effroi dans votre camp. Gens de cabale, Novateurs anciens & nouveaux, unifiez-vous, & vous serez vaincus. Les Péresvivent toujours dans leurs Écrits; & toujours ils s'éleveront en témoignage contre vos innovations. Quelqu'un des vôtres, il y a plus de trente ans, fit rejeter le témoignage des Péres par un Evêque qui lui servoit d'organe. C'étoient des morts, disoit-il, que l'on ne devoit pas opposer au témoignage des vivans. Cette parole fut repoussée comme elle le méritoit. Mais vous, par un trait de hardiesse bien plus grand, vous nous dites que ces morts ne nous ont laissé aucun monument de leurs victoires sur les ennemis de l'Eglise. Le moyen est court pour ne laisser plus de vestiges de la Tradition. Luther, Calvin, Zuingle & Socin, ne s'étoient pas avisés de ce moyen, pour lui porter le dernier coup. Qui l'auroit cru, qu'un Jésuite qui affecte, sur chaque verset du Nouveau Testament, de critiquer la Version de Genève, seroit plus hardi que Beze & Calvin, pour sapper toute la Tradition? Le siècle dernier fut dans l'étonnement & dans l'indignation de

M. Lan-  
guet.

voir paroître un Livre auquel on avoit donné pour titre : *Le Port-Royal & Genève d'intelligence contre le très-Saint Sacrement de l'Autel*. C'étoit une production du Jésuite Meynier. Car quel autre qu'un Jésuite pouvoit calomnier si publiquement un Monastere où l'on faisoit une profession encore plus publique d'adorer nuit & jour J. C. dans le Saint Sacrement ? Aujourd'hui par un de ces jugemens dont je faisois sentir l'équité il n'y a qu'un instant , on pourroit faire un Livre auquel on donneroit pour titre : *Le Pere Hardouin & Genève d'intelligence pour renverser la Tradition*. Tous les deux , j'en conviens , vous prenez des routes différentes : mais les deux chemins aboutissent au même terme. Vous dites : Je reçois la Tradition comme parole de Dieu ; mais les Ecrits qui la contiennent sont faux. Genève dit : Les Ecrits des Pères sont véritables ; mais leur consentement unanime n'est pas la règle de ma foi. Ce n'est qu'à l'Écriture que je dois le sacrifice de mes propres lumieres. Admettons votre principe , comment convaincrions nous un Calviniste , que la Foi que nous professons est la Foi de tous

les tems & de tous les siècles ? Nous lui dirons que l'Eglise ne peut tomber dans l'erreur, & que si l'on croit aujourd'hui tels & tels dogmes, c'est une preuve qu'ils ont toujours été crus. Il nous répondra que J. C. a prédit pour les derniers tems de grands scandales ; que les dogmes des Eglises réformées ont toujours été crus : mais que dans le quatorze & le quinzième siècle l'erreur de la présence réelle & les autres ayant fait de grands progrès, Dieu avoit suscité dans le seizième les Auteurs de la Reforme, pour empêcher l'erreur de tout pervertir. Si nous lui citons les Ouvrages des Pères, qui de siècle en siècle déposent pour la présence réelle, il nous dira comme vous, que tous ces Ouvrages sont supposés, & que c'est dans la créance actuelle des Eglises réformées qu'il faut chercher ce qu'on doit croire, parce que ce sont ces Eglises qui ont pris le vrai sens des divines Ecritures, qui seules sont la règle de la foi.

J'en dis de même de l'article le plus important qui nous divise d'avec les Grecs. Supposons que tous les Ecrits des Pères sont faux, comment leur



LETTRE XV.      VII

prouverons-nous que le Saint-Esprit procède du Fils ? L'Eglise Romaine le croit , dirons-nous. Ils répondront : L'Eglise Grecque ne le croit pas. Qui nous jugera ? Les-Pères ? Tous leurs Ouvrages sont faux. L'Ecriture ? J. C. dit que le Saint-Esprit procède du Pere ; il ne dit pas, & du Fils. Mais nous , Eglise Romaine , nous sommes l'Eglise. Mais nous Eglise Grecque , répondront-ils , nous sommes l'Eglise. Laquelle des deux Eglises a fait schisme ? C'est vous , Eglise Grecque , dirons-nous. C'est vous , Eglise Latine , répondront-ils. Comment leur prouverons-nous le contraire ? Vous , Pere Hardouin , vous dites que tous les monumens de l'Histoire ancienne sont faux & fabriqués dans le treizième siècle. Nous voilà donc sans armes & sans défense , premièrement contre les derniers sectaires , & en second lieu contre les Grecs.

Mais s'il arrive , comme le dit Vincent de Lérins , qu'une erreur s'efforce d'infecter TOUTE l'Eglise , & que l'on puisse dire de cette erreur ce que saint Jérôme dit de l'Arianisme après le Concile de Rimini : » Tout l'Univers » gémit & fut dans l'étonnement de

» se trouver Arien : *Ingenituit totus orbis & miratus est, &c.* Dans ce cas Vincent dit qu'il faut recourir à l'antiquité. Mais si tous les Ouvrages des Pères sont faux, on ne peut plus consulter l'antiquité. Voilà donc l'Eglise encore une fois sans défense. Si vous assemblez des Conciles, l'erreur vous en opposera de très-grands. Elle vous produira des signatures sans nombre. Et si vous lui dites qu'il faut juger de ce qui a toujours été cru par ce qui est cru actuellement, elle prétendra avoir sur vous une victoire complète.

J'avois donc raison de le dire, que l'on peut faire un Livre, où l'on montrera que le P. Hardouin est d'intelligence avec Genève pour renverser la Tradition. Oui, M. on les peut mettre à l'unisson comme deux cordes d'un luth.

Dans tous les tems, non-seulement les Docteurs qui ont eu à combattre les Hérétiques, mais les Conciles même généraux se sont fait un devoir d'opposer à l'erreur les témoignages qu'ils trouvoient dans les Ouvrages des Pères. La voye de la prescription leur paroissoit suffisante pour convain-

crè l'erreur de sa nouveauté. Ce que nous croyons, disoient-ils, l'Eglise l'a toujours cru. Et ils le prouvoient en remontant de siècle en siècle jusqu'à J. C. Ils défioient les Hérétiques d'en faire autant. Ils trouvoient, en remontant de proche en proche, le moment où l'hérésie avoit commencé ; où un Marcion, un Valentin, un Praxeas avoient innové. Mais en admettant que tous les Ecrits des Pères sont faux, vous ne pouvés plus remonter de siècle en siècle pour prouver que l'on a toujours cru ce que vous croyez : vous ne pouvez plus marquer le point précis où l'hérétique a coupé le fil de la Tradition. Il se prétendra aussi ancien que vous, & vous raménera à l'Ecriture qu'il prétendra entendre mieux que vous.

Le Concile de Trente, pour fermer la bouche à l'hérétique, veut qu'on l'oblige à entendre l'Ecriture conformément au sentiment unanime des Pères. Mais si tous les Ecrits des Pères sont faux, l'Hérétique les rejettera avec mépris. Tel est le ravage que fait le P. Hardouin dans la doctrine de l'Eglise. A quoi si vous ajoûtez que ce qu'il dit de tous les Ouvrages des Pé-

res, qu'ils sont faux, on peut le dire de même des Livres sacrés; que peut-on de plus abominable que l'entreprise de ce Novateur?

J'ai déjà dit qu'il a abandonné le texte grec du Nouveau Testament. Il ne conserve que la Vulgate, qu'il convient avoir été déclarée authentique dans le Concile de Trente. Mais le Concile, en déclarant la Vulgate authentique, s'appuie sur ce qu'elle a été approuvée dans l'Eglise par le long usage de tant de siècles. Si tous les Ecrits des Pères sont faux, comment sçaurait-on que la Vulgate a été approuvée durant tant de siècles? Qui empêchera donc, qu'en suivant les principes du P. Hardouin, on ne dise du jugement que le Concile de Trente a prononcé sur la Vulgate, ce que ce Jésuite dit du jugement que le même Concile a prononcé sur le texte, *in quo omnes peccaverunt*? Le Concile a déclaré que l'Eglise Catholique répandue partout, a toujours entendu du péché Originel le texte de saint Paul; & le Jésuite nous dit que par l'Eglise il faut entendre la multitude des Scholastiques qui prenoient ainsi le texte de l'Apôtre, parce qu'ils croyoient fauf-

ment que les Ouvrages des Pères sont véritables. On dira de même que quand le Concile a déclaré la Vulgate authentique comme ayant été approuvée dans l'Eglise durant un grand nombre de siècles, il l'a fait dans la pensée que tous les Ouvrages des Pères qui ont autorisé la Vulgate, sont véritables : que les Théologiens du Concile, & les Evêques eux-mêmes étoient imbus de cette erreur ; & que c'est ce qui les a portés à déclarer la Vulgate authentique ; mais qu'ils se seroient bien gardés de lui donner de l'autorité, s'ils avoient sçu que tous les Livres qui portent le nom des Pères, sont faux. A ce raisonnement qu'auroit pû répliquer le P. Hardouin ? S'il avoit parlé sincèrement, il auroit dit : Vous entrez dans ma pensée. En rejetant comme faux tous les Ouvrages des Pères, & comme sans autorité le texte grec du Nouveau Testament, pensez-vous que je n'aye pas vû les conséquences que l'on devoit en tirer contre la Vulgate ? On dit que je suis un fou. Je ne le suis qu'aux yeux des fots : les gens d'esprit m'entendent bien. Je pose des principes ; je mets sur les voyes : les conséquences ne sont pas

difficiles à tirer. Vous venez de le faire ; vous avez fait ma pensée parfaitement. Non , il n'y a ni Ecriture Sainte ni Pères de l'Eglise. J'ai parlé nettement sur les Pères. Je ne pouvois pas le faire si clairement à l'égard de l'Ecriture. Les préjugés sont encore trop forts : mais *intelligenti pauca*.

Voilà, M. ce que le P. Hardouin me diroit s'il étoit encore au monde , & qu'il crût pouvoir m'ouvrir son cœur. Rappellez-vous ce que j'ai dit, qu'en rejetant le texte Grec du Nouveau Testament, dont il ne fait qu'une version , & en adoptant celui de la Vulgate comme texte Original , il ne lui accorde la qualité d'Ecriture canonique, qu'en le supposant tellement conforme à l'Original sorti des mains des Apôtres , qu'il n'y a pas un mot, pas un point ni une virgule qui y manque. Joignez à cette condition, qui n'est pas, ce que je viens de dire de la voye qu'ouvre l'Auteur pour sapper la Vulgate par un autre endroit, & concluez-en que le Jésuite ne vouloit ni Ecriture ni Pères de l'Eglise.

Si aux preuves que j'ai données que cet homme se joue de l'Ecriture, des Conciles, & des Pères, vous joignez encore

encore ce qu'il dit pour justifier la réponse qu'il fait à l'autorité du Concile de Trente; sçavoir que ce Concile n'a entendu du péché Originel les paroles, *in quo omnes peccaverunt*, que parce qu'il a cru faussement que les Ouvrages des Pères étoient véritables, vous verrez que ce que dit le Jésuite pour justifier une réponse si étrange, n'est réellement qu'une momerie.


Il dit donc que l'erreur où l'on étoit au Concile de Trente touchant les Ouvrages des Pères; erreur qui a empêché le Concile de prendre le vrai sens des paroles, *in quo omnes peccaverunt*, n'étoit qu'UNE ERREUR DE FAIT purement historique; ce qu'il importe peu aux Fidèles de sçavoir parfaitement. *Error autem ille est facti tantum historici, quod non valde interest plebis Christianæ perfectè nosse.* Mais, ajoûte l'Auteur, » ce que le Concile » a conclu des paroles de l'Apôtre, » sçavoir que les enfans naissent avec » le péché Originel, est un dogme de » foi qui vient de la Tradition des Apôtres. C'est sur cela que l'Eglise a prononcé comme Juge, & qu'elle a dit

P. 446.  
Col. 1.

» anathème à quiconque ne le croiroit  
» pas.

Je dis , M. que cette réponse n'est qu'une momerie. L'Auteur accuse l'Eglise d'avoir mal pris le sens d'un texte de l'Apôtre ; en même tems il lui enlève tous les monumens de sa Tradition : & après cela il lui laisse le droit de prononcer sur les dogmes. C'est donc par entouffiasme que l'Eglise juge des questions de foi ? Eh ! qui pourroit-elle consulter pour former sa décision ? L'Ecriture ? Elle ne l'entend pas. La Tradition ? Elle va la chercher dans des sources corrompues. Elle prend pour Ecrits des Peres , des Livres composés par des imposteurs, Et cette erreur n'est d'aucune conséquence pour les Fidèles : c'est une erreur de fait purement historique ? Si l'Eglise s'est trompée sur le sens d'un texte de l'Ecriture , l'Eglise n'est plus interprète infallible de l'Ecriture. Le Jésuite coule sur cet article , & se jette sur la créance que l'on avoit à Trente , que les Ouvrages des Peres sont véritables. C'est là ce qu'il appelle une erreur de fait purement historique , qui n'intéresse pas beaucoup les Fidèles.



Hypocrite, je vous tiens encore une fois. Vous ne connoissez point de plus grands ennemis de l'Eglise, que ceux que vous décriez continuellement sous le nom de Jansenistes. Le fait de Jansenius a toujours été dans la bouche de votre Société l'épouvantail dont elle s'est servie pour prévenir contre eux les Puissances Ecclésiastiques & Séculières. Condamner les cinq Propositions dans tous les sens condamnés par l'Eglise, partout où elles se trouvent, & même dans le Livre de Jansenius si elles s'y trouvent, n'est rien, avez-vous dit : Il faut croire que les cinq propositions sont dans le Livre de Jansenius, & le croire de foi divine ; car chez vous on a porté le faux zèle jusques-là. On a fait plus : on a exigé à votre instigation la signature d'un Formulaire dans lequel on jure sur les saints  angiles, que l'on croit le fait de Jansenius ; fait douteux néanmoins, fait nullement intéressant, fait contesté s'il y en eut jamais. Et vous, P. Hardouin, vous niez un fait d'où dépend la certitude de la Tradition ; fait qui n'a jamais été contesté & qui n'a pu l'être ; fait aussi certain qu'il est certain qu'il y a une ville de Rome ;

fait sur lequel on ne peut jeter le moindre nuage , sans établir un Pirrhonisme universel : & vous dites , ce n'est rien. Oui , qu'il soit permis de soutenir que cette multitude d'Ouvrages des Pères , composés de siècle en siècle , & venus de main en main jusqu'à nous , sont tous Ouvrages supposés , & qu'il n'y en a pas un qui ne soit le fruit de l'imposture , il n'y a plus rien de certain dans le monde. Il n'y aura ni Monarchie , ni Corps , ni Société , ni Famille ancienne qui puisse produire ses titres pour maintenir ses droits. Que dis-je ? On pourra soutenir , ce qui fait horreur , que l'Écriture Sainte est un Livre supposé. Cependant , nous dit-on , ce n'est là qu'une question de fait purement historique qui n'intéresse pas la Religion. Mais de sçavoir si ces propositions , que tout le monde condamne , sont dans un gros Livre latin , c'est-là ce qui importe infiniment au salut des Fidèles. Oser douter de ce fait , demander qu'il ne soit pas compris dans le serment que l'on fait en souscrivant le Formulaire , c'est , à vous en croire , le péché contre le Saint-Esprit qui ne se remet ni dans ce monde ni dans l'au-

tre. Point d'admission aux Ordres , point d'entrée dans les Universités , point de réception dans les Monastères , point d'Evêchés , point d'Abbayes , point de Bénéfices même à simple Tonsure , que l'on n'ait juré le fait de Jansenius.

Jésuites , auteurs de tous les troubles qui nous agitent depuis plus de cent ans , Dieu dévoile maintenant votre hypocrisie , & la rend palpable à l'Univers. Qui ne voit que vous vous jouez de la Religion , & dès-là même que vous n'en avez point ? On a dit de vous , que vous êtes les agneaux de Dieu qui ôtez les péchés du monde. Et moi je dis, que si votre morale vous a appris à anéantir les péchés , votre politique vous a appris à les créer. *Quod volumus sanctum est.* Qu'il est glorieux pour votre Société d'être ainsi la règle du bien & du mal ! Elle abaisse & elle élève ! Elle donne la vie , & elle donne la mort. Elle conduit aux Enfers , & elle en retire. Que je crains que son orgueil ne lui ait fait dire : *Je serai semblable au Très-haut !* Mais , en le disant , on se précipite dans l'abîme. Quoiqu'il en soit de votre orgueil que tout le monde

connoît , je reviens à la question de fait.

C'est donc un grand péché , de ne pas croire , & même de foi divine ; le fait de Jansenius : c'est vous qui le dites. Mais ce n'en est pas un de nier le fait qui concerne la vérité des Ouvrages des Pères. C'est votre P. Hardouin qui l'assure , auteur grave & capable plus que tout autre de rendre son opinion probable. Le fait de Jansenius , c'est encore vous qui le dites , est un fait privilégié , un fait qui appartient au dogme , un fait inséparable du droit. C'est vous qui l'avez ainsi réglé. Mais le fait que nie le P. Hardouin , est un fait purement historique qui n'est d'aucune conséquence. C'est lui qui le dit : & ce que dit un Jésuite , est-il permis de le révoquer en doute ?

Qu'attendent ceux qui vous écoutent , & que faut-il de plus pour les détromper sur votre compte ? Vous absolvez , & vous condamnez selon qu'il est de votre intérêt de le faire. Ce n'est pas la justice qui vous guide , c'est ce que vous appelez la gloire de votre Société. C'est à cette idole que vous sacrifiez vos lumières , votre ré-

putation, votre honneur. Tout ce que Dieu vous défend, vous vous le croyez permis, dès que vous le jugez propre à servir votre Compagnie. Qu'on le voye donc & qu'on ne l'oublie plus, que vous jouez la Religion, & que tout le bruit que vous avez fait sur la distinction du fait & du droit, n'a été qu'un prétexte pour établir vos Nouveautés sur les ruines de l'ancienne Doctrine. Que de maux n'avez-vous pas causés dans l'Eglise? Que de bouleversemens dans les Diocèses, dans les Séminaires, dans les Collèges, dans les Facultés de Théologie, dans les Universités, & jusques dans les petites Ecoles? Quels ravages dans les Chapitres, dans les Cures, dans les Paroisses, dans les Congrégations Séculières & Régulières, dans les Monastères d'hommes & de filles, dans les Communautés de toute espèce? Ennemis de tout bien, vous n'en avez pû souffrir même l'apparence dans tous les lieux où vous avez eu quelque accès. Vous avez encore été plus loin. Vous avez dit: Je suis Reine, & je veux regner seule. Et ce qui paroîtroit incroyable, si on ne le voyoit de ses yeux: Parce que vous avez

contre vous deux témoins qui ne cessent de réclamer contre vos fornications, l'Écriture & la Tradition, vous avez porté l'audace jusqu'à rejeter tous les Ouvrages des Pères, & travestir toute l'Écriture Sainte. Sous la plume de vos Ecrivains on ne connoît plus l'Évangile, on ne connoît plus aucun des Livres saints. Ils font des Differtations pour nous dire que ce n'est pas J. C. comme Verbe, mais J. C. comme fils fait à Dieu dans le tems, qui est l'objet perpétuel des divines Écritures. Quoi ! donner des règles aux Chrétiens pour les empêcher de trouver dans les Livres saints J. C. selon sa filiation éternelle ! Je ne suis pas surpris que les deux hommes que j'attaque dans mes Lettres, aient prétendu que le Livre prophétique de l'Apocalypse a reçu son dernier accomplissement sous Tite & Vespasien. Ils ont craint apparemment que l'on ne reconnût votre Société à la description de la Prostituée. Que peut faire la femme de l'Apocalypse de plus criminel que ce que vous faites ? Mais il n'est pas encore tems de vous dire tout ce que vous méritez d'entendre. Je réserve mes derniers

traits pour ma dernière Lettre. Votre P. Hardouin m'occupera encore tout entier dans celle qui va suivre : & cependant je lui ferai grace d'un très-grand nombre de reproches que j'aurois à lui faire , si je le suivois pié à pié.

Pour vous , Monsieur , je comptois vous donner quelque soulagement. Quand j'ai commencé cette Lettre , j'ai cru qu'elle seroit plus courte que la précédente : & je vois qu'elle est plus longue. Voilà ce qui arrive quand on écrit contre des gens qui fourmillent d'erreurs.

Je suis , &c.

## S E I Z I E M E

## L E T T R E.

M O N S I E U R ,

**J**E ne ſçai ſi vous avez lû un petit Ecrit qui me paroît digne de votre curioſité. Il a pour titre : *L'Atheiſme découvert par le R. P. Hardouin Jéſuite dans les Ecrits de tous les Pères de l'E-gliſe & des Philoſophes modernes.* L'Auteur de ce petit Ecrit eſt M. de la Pilloniere , ançien diſciple du P. Hardouin , qui y rend compte de la manière dont le Jéſuite s'ouvrit à lui ſur ſes ſentimens. Tout ce que rapporte l'Auteur de l'Ecrit , s'accorde parfaitement avec ce que l'on ſçait d'ailleurs du P. Hardouin. Les Journaliſtes de Trévoux citent M. de la Pilloniere , & s'appuyent de ſon témoignage, loins de le contredire. Il étoit Jéſuite , & avoit une haute idée du P. Hardouin , lors que celui-ci crut pouvoir le mettre dans ſa confiance : car il n'obtint pas cette grace aiſément. Dans la ſuite

Janv.

1734. p:

96.



M. de la Pilloniere quitta les Jésuites, & dans un voyage qu'il fit en Hollande en 1715, il donna au Public l'Ecrit dont je parle. Jusques-là il n'y a point de mal ; mais il alla bien plus loin : il apostasia ; démarche effroyable, à quoi les leçons de Pirrhonisme du P. Hardouin peuvent très-bien l'avoir conduit.

On voit par le récit de M. de la Pilloniere, que le P. Hardouin fut longtems à bâtir l'affreux système que j'ai attaqué en finissant ma dernière Lettre. Il sentoît quelle contradiction devoit éprouver un système qui accuse de supposition tous les Ouvrages des Pères de l'Eglise. » Je vous fais » part, disoit-il à son disciple, d'une P. 132  
 » découverte qui est le fruit de plus  
 » de quinze années de travail. . . . Il  
 » faut avouer que j'ai bien tatonné  
 » avant que d'en venir là. « Cet homme sçavoit que la doctrine des Pères est contraire à celle de sa Société. Il voyoit les efforts que faisoient les Jésuites pour éluder l'autorité des saints Docteurs ; & le bon sens lui disoit que ses Confrères succomberoient toujours, tant qu'ils ne chercheroient qu'à éluder par de frivoles distinctions les

P. 19.

Passages qu'on leur oppose. Que fit-il donc ? » Après bien des tours & des » retours, ce sont ses termes, il alla » jusqu'à la tête de l'Hydre. *Il prononça* » *sur le faux saint Augustin*. Celui là, » dit-il, qui est le maître de tous les » autres, étant tombé, tous les Pères » & tous les Conciles tomberent tout » seuls. « Il venoit de dire parlant des efforts de ses Confrères pour éluder les Passages qu'on leur objecte : » Pour.

P. 18.

» moi, je coupe le nœud qu'ils ne » peuvent délier. J'accorde ( à nos » Adversaires ) qu'ils ont raison de » mettre l'antiquité de leur côté. . . » Mais je renverse leur rempart, en » renversant l'antiquité, & je les en- » veloppe sous ses ruines. «

Saint Augustin est celui des Pères que le Jésuite redoutoit davantage. Cependant je suis persuadé que s'il n'avoit eu à secouer que l'autorité de ce Saint, il auroit cherché dans ses Ouvrages quelques traits sur la grace, d'où il auroit conclu à sa façon que les Ouvrages de Saint Augustin sont des Ouvrages supposés. Mais le P. Hardouin n'est pas moins ennemi du dogme de la Trinité que de celui de la Prédestination & de la Grace : & quels

font les Pères qui n'ayent pas rendu témoignage au dogme de la Trinité ? Il lui falloit donc un principe commun pour accuser de supposition tous les Ouvrages des Pères : & ce principe est que tous ces Ouvrages sont remplis d'Athéisme.

On y lit que Dieu est la souveraine vérité, & que la vérité est Dieu : Que le Verbe est la vie, la lumière commune des intelligences : Qu'il est la souveraine raison. On lit en particulier dans Saint Augustin, que les idées dans lesquelles nous découvrons toutes les vérités, sont avant nous ; qu'elles sont éternelles ; qu'elles sont en Dieu. Or tout ce qui est en Dieu, est Dieu même.

C'est de-là que part le P. Hardouin pour accuser d'Athéisme tous les Pères.

» C'est, dit-il, n'admettre point un  
 » vrai Dieu . . . que d'entendre sous  
 » ce terme la vérité éternelle, qui  
 » comprend les vérités particulières  
 » de Mathématique, &c. . . parce que  
 » les vérités sont des idées abstraites  
 » & métaphysiques qui . . . n'ont rien  
 » de réel, qui n'existent point phy-  
 » quement, qui n'ont qu'une existence  
 » purement métaphysique dans l'es-

L'Athéisme découvert p. 13.

» prit, qui font son ouvrage & n'en  
 » font point distinguées, & ne font  
 » pour parler le langage de l'Ecole,  
 » que des êtres de raison.

» Or Saint Augustin & les Pères de  
 » l'Eglise prétendus, & la plupart des  
 » modernes, entre autres les nou-  
 » veaux Philosophes, n'admettent  
 » point d'autre Dieu que ce Dieu chi-  
 » mérique. « Pour le prouver, le Jé-  
 » suite renvoye son disciple au deu-  
 » xième Livre du libre Arbitre composé  
 » par Saint Augustin. » Vous avez, lui  
 » dit-il, entrevu quelque chose dans  
 » le Livre du libre Arbitre; attendez-  
 » vous à voir les mêmes principes dans  
 » tous les Ouvrages de l'Antiquité.  
 » Vous en avez assez vû pour la re-  
 » muer toute entière; & pour culbu-  
 » ter tous les Peres prétendus, comme  
 » les cartes avec lesquelles les enfans  
 » badinent. Voici comment: suivez-  
 » moi. Un Livre où l'Athéisme est éta-  
 » bli, & où l'idée du vrai Dieu est  
 » anéantie, n'est point un Livre fait  
 » par un Saint que l'Eglise a canonisé:  
 » il seroit impie de le penser. Or l'A-  
 » théisme est établi, & l'idée du vrai  
 » Dieu est anéantie dans le Livre du  
 » libre Arbitre. Donc, &c. voilà déjà

» le Livre du libre Arbitre à bas , dit  
 » toujours le P. Hardouin. Mais les  
 » mêmes raisons qui le font tomber ,  
 » font en même tems tomber tous les  
 » autres ; puisqu'il est cité & enclavé  
 » partout , & qu'outré cela les mêmes  
 » principes regnent dans les autres.  
 » Donc tous les Ouvrages que nous  
 » avons sous le nom de Saint Auguf-  
 » tin , lui font supposés , aussi-bien que  
 » celui du libre Arbitre. Si cela est , ju-  
 » gez ce que doivent devenir ceux de  
 » son disciple , Saint Fulgence , & ju-  
 » gez comme tout le chapelet de l'An-  
 » tiquité doit défilér. «

Tel est le grand argument du Pere  
 Hardouin pour *culbuter* tous les Pères.  
 On est donc Athée , selon ce Jésuite ,  
 quand on dit de Dieu qu'il est la vé-  
 rité , & que la vérité est Dieu. Il per-  
 met de dire que Dieu est véritable :  
 mais il ne veut pas que l'on dise que  
 Dieu est la vérité. C'est pour cela que  
 dans son Commentaire , sur ces paro-  
 les : *Je suis la voye , la vérité & la vie* ,  
 il fait dire à J. C. Je suis la voye qui  
 conduit véritablement à la vie : *Ego  
 sum via VERE perducens ad vitam*. Et  
 sur ce texte de saint Jean : *C'est l'esprit  
 qui rend témoignage que J. C. est la vé-*

rité, il dit que l'esprit rend témoignage que J. C. homme, même selon son humanité, est véritable & dit la vérité, lorsqu'il se dit fils de Dieu à cause de son union personnelle avec le Verbe. C'est le tour qu'il prend pour ne pas reconnoître que J. C. est la vérité.

On devoit bien s'attendre que dans un Ouvrage où le P. Hardouin accuse de supposition tous les Ecrits des Pères, il ne manqueroit pas d'y placer l'accusation d'Athéisme. C'est ce qu'il fait sur ce verset : *Et hi tres unum sunt*, P. 805. & ces trois sont une même chose. Qui-  
Col. 2. conque, par le Verbe, entend la vérité, la sagesse, la lumière commune des esprits, cette lumière qui étant consultée est la règle du vrai & du bon, celui-là, dit le P. Hardouin, est Athée.

Je ne transcris pas de mot à mot tout ce que dit ici le Jésuite, parce qu'il s'enveloppe sous un tas d'expressions équivoques qui feroient perdre de vûe le véritable objet, surtout quand il parle du Père & du Saint-Esprit. Mais ce qui résulte de ce qu'il dit, c'est qu'il n'y a, selon lui, que les Catholiques qui adorent le vrai

Dieu : *Soli Catholici verum Deum colunt.* Quoiqu'ils sçachent que Dieu est répandu partout : *Ubique & immense diffusum* ; cependant quand ils l'invoquent, ils ne le considèrent que comme dans le Ciel. Enforte que si, par impossible, Dieu n'étoit pas partout, les Catholiques instruits par J. C. même n'en seroient pas moins persuadés que c'est du Ciel que Dieu les exauceroit. Le Jésuite veut faire entendre par-là, que quand on considère Dieu comme vérité, comme sagesse, comme lumière, on ne se représente pas Dieu comme étant spécialement dans le Ciel. Pour juger de la solidité de ce raisonnement, il faut lire le chapitre 7. d'une des Instructions de M. Nicole sur le Symbole Tom. 1. p. 39. Ce chapitre a pour titre : *Comment on doit concevoir que Dieu est la vérité, la sagesse, la justice & la lumière.*

Mais M. Nicole est un des Athées du P. Hardouin. Il l'a nommé, lui onzième dans un Ecrit (a) qui a pour titre : *Athæi detecti*, les Athées découverts. M. Arnaud, M. Pascal, Jan-

(a) Cet Ecrit est dans les Œuvres Diverses du P. Hardouin imprimées en Hollande après sa mort, en 1733.

senius, & le P. Quesnel, Descartes, Regis & le P. Mallebranche, sont aussi de ces Athées démasqués par le Pere Hardouin, pour avoir osé dire que Dieu est la vérité. » Cette nouvelle » Philosophie, disoit-il à M. de la Piloniere, » est la perte de notre Religion, à laquelle je croi la vieille » si enchaînée, que je ne doute nullement que Dieu même n'en soit » l'auteur, & qu'elle ne nous soit » venue par tradition depuis Adam. « Aussi dans son Commentaire il ne doute point que (a) Jesus-Christ n'ait révélé à saint Jean cette parole, *erat Verbum*, pour lui faire connoître que le Verbe est la production de l'intellect divin, comme nos idées sont la production de notre esprit. Et par-là, dit-il, Jesus-Christ a approuvé l'an-

(a) Approbavit ipse Christus Dominus, edoctusque ab eo Evangelista, veterem Philosophiam quæ verbum mentis produci à mente ponit: Siquidem inde vocabulum istud, *Verbum*, accepit, ut secundam in Deo personam denotaret, simulque Cartesianam prædamnavit Philosophiam quæ cogitationes humanæ mentis, non operationes verbi sui, sive expressæ speciei, idearumve effectrices statuit esse, sed meras perceptiones, p. 248 col. 2.



cienne Philosophie, qui attribue à l'esprit de créer lui-même ses idées ; & il a condamné par anticipation la Philosophie de Descartes, qui enseigne que les idées sont l'objet immédiat de l'esprit ; qu'il en a la perception, mais qu'il n'en est pas le créateur.

Les Journalistes de Trévoux ont Janv<sup>3</sup>  
 parlé de l'Ecrit intitulé *Athei detecti*, 1734  
 comme d'un Ecrit qui n'auroit jamais dû voir le jour. Ils plaignent, & ils veulent que l'on plaigne avec eux le P. Hardouin d'être tombé dans les écarts étonnans où il est tombé à ce sujet. Ils se moquent du reproche d'Athéisme, qu'il fait aux Auteurs qu'il nomme & aux Peres qu'il ne nomme pas. Si les Journalistes qui écrivoient en 1734 parloient sincèrement, & s'ils vivent encore aujourd'hui, ils doivent être bien étonnés du progrès qu'a fait dans leur Corps le système du P. Hardouin, qu'ils traitoient alors de système *monstrueux*. Le P. Berruyer a certainement bien des partisans dans la Société : & voici ce que dit ce disciple chéri du P. Hardouin.

» Ce n'est pas soulager notre foi, Tom. 24  
 » c'est la défigurer, ou plutôt l'anéan- p. 30 &  
 » tir, que de substituer à la respec- suiv.

» table obscurité de nos myſteres leur  
» prétendu éclairciſſement , & ſi l'on  
» peut parler de la ſorte , le travet-  
» tiſſement de nos dogmes en autant  
» de vérités profondes , mais intelli-  
» gibles à quiconque a le don de ré-  
» flechir & de penſer ; vérités pré-  
» tendues éternelles , ſouveraines de  
» nos ames , infiniment parfaites , in-  
» dépendantes de toute eſpèce d'inf-  
» titution ; idées eſſentielles de vrai ,  
» de beau , de bon , d'ordre , &c. Or  
» ces idées ſi peu abſolues & ſi peu  
» indépendantes , que pour être quel-  
» que choſe elles dépendent de l'exiſ-  
» tence des eſprits , qui croiroit qu'un  
» certain nombre de Philoſophes les  
» ont jugées propres à ſoutenir les at-  
» tributs de la divinité , & dignes d'é-  
» tre le Dieu qu'ils adorent , ou plu-  
» tôt le fantôme qu'ils aiment à pa-  
» rer , pour ſubſtituer ſans pudeur le  
» Dieu de Platon au Dieu d'Abraham,  
» d'Iſaac & de Jacob , au Dieu de Moïſe  
» & des Prophètes , c'eſt-à-dire un  
» langage vuide de ſens , l'objet de  
» leur imagination , à l'eſprit unique ,  
» ſingulier , infini , ſubſiſtant , ſouve-  
» rainement parfait , qu'ont adoré les  
» Fidèles de tous les tems , & qu'a-  
» dorent les Chrétiens. «

Voilà donc l'accusation d'Athéisme renouvelée contre les Peres, & en particulier contre saint Augustin. Ici on ne parle que d'un certain nombre de Philosophes, par où l'on désigne ceux que le P. Hardouin a nommés dans *Athei detecti* : mais il est visible que le P. Berruyer en veut à S. Augustin qui a dit en tant d'endroits de ses Ouvrages, que les idées de vrai, de beau, de bon, d'ordre, &c. sont indépendantes de toute institution. Que je veuille ou que je ne veuille pas, la vérité sera toujours la vérité, la beauté toujours la beauté, l'ordre toujours l'ordre. Les vérités des nombres, & en général toutes les vérités qui sont l'objet des Mathématiques, étoient avant que je les connusse. Ce n'est pas moi qui fais que deux & deux font quatre, ni que le tout est plus grand que sa partie. La mémoire, dit saint Augustin, » contient les raisons & les règles innombrables des » nombres & des dimensions : mais » aucune de ces règles ne doit ce » qu'elle est à nos sens. Ces règles, » ces raisons des nombres n'ont ni » couleur, ni son, ni odeur, ni faveur, » ni rien qui puisse être touché. J'ai

Confes.  
l. X. ch. 12.

» bien entendu le son des paroles par  
 » lesquelles on les exprime : mais le  
 » son des paroles & les paroles elles-  
 » mêmes ne sont pas les règles. Les  
 » paroles ont un autre son, lorsqu'el-  
 » les sont grecques, que lorsqu'elles  
 » sont latines ; au lieu que ces règles  
 » & ces raisons de Mathématique ne  
 » sont ni grecques ni latines, ni d'au-  
 » cune langue. J'ai vu, continue le S.  
 » Docteur, des lignes si délicates,  
 » que les filets des toiles d'aragnées  
 » ne le sont pas davantage. Mais les  
 » lignes que je vois des yeux de l'es-  
 » prit sont bien différentes. Elles ne  
 » sont pas les images de celles que je  
 » vois des yeux du corps. Et celui-là  
 » les connoît qui sans avoir nulle pen-  
 » sée d'aucun corps les voit intérieu-  
 » rement. J'ai aussi apperçu par tous  
 » mes sens corporels les nombres que  
 » nous comptons : mais les nombres  
 » que je vois intérieurement sont bien  
 » d'une autre nature. Ils ne sont pas  
 » les images des nombres sensibles ;  
 » & dès-là même ils ont plus d'être ;  
 » *Et idèd valdè sunt.* Que celui qui ne  
 » voit pas ces nombres que l'esprit  
 » seul peut appercevoir, rie de m'en-  
 » tendre dire ce que je dis : & moi

» j'aurai pitié de celui qui rit de moi.  
 » *Rideat me ista dicentem , qui eos non*  
 » *videt ; & ego doleam ridentem me.*

Le P. Berruyer est un de ces rieurs qui auroit fait pitié à saint Augustin, s'il eût vécu de son tems. Ce qu'il prend pour des fantômes & des chimères , a plus de réalité que tout ce qui frappe ses sens. » Qui est assés » aveugle, dit le même Saint , pour ne » pas voir que ces figures qui sont » l'objet de la Géométrie , résident » dans la vérité même ? » *Quis mente Solil. I. 21*  
 » *tam cæcus est qui non videat istas figu-*  
 » *ras qua in Geometriâ doçentur , habi-*  
 » *tare in ipsâ veritate ?*

Or la vérité n'est-elle rien , parce-  
 qu'elle n'est répandue ni dans des es-  
 paces finis , ni dans des espaces infi-  
 nis ? *Numquid nihil est veritas , quoniam* *Confess.*  
*neque per finita neque per infinita loco-* *L. VIII.*  
*rum spatia diffusa est ?* C'est ce que S. *Cap. 10.*  
 Augustin se demandoit à lui-même ;  
 & une voix intérieure lui répondit  
 que la vérité est Dieu même : *Et cla-*  
*masti de longinquo : immò verò , Ego*  
*sum qui sum ,* » Cette voix que j'en-  
 » tendis dans mon cœur , reprend le  
 » Saint , fit cesser tellement tous mes  
 » doutes , que j'aurois été capable de

» puis ce moment de douter plutôt si  
 » j'étois en vie, que de douter s'il y  
 » a une vérité qui se voit par l'œil  
 » de l'intelligence, & reluit dans tou-  
 » tes les créatures visibles. «

Saint Augustin n'a pas besoin d'apologie pour justifier ce qu'il dit, que Dieu est la vérité même, & que la vérité est Dieu. Mais qui entreprendra l'apologie de ceux qui osent dire le contraire ? Jésus-Christ dit : *Je suis la vérité* ; & l'on ose lui dire, vous ne l'êtes pas ! vous êtes véritable, mais vous n'êtes pas la vérité. Autant vaudroit-il dire que Dieu est saint, mais qu'il n'est pas la sainteté même : que Dieu est juste, mais qu'il n'est pas la justice même : que Dieu est sage, mais qu'il n'est pas la sagesse même : que Dieu est lumineux, mais qu'il n'est pas la lumière même : qu'il a la charité, mais qu'il n'est pas la charité. S. Athanase pour montrer que le Fils est égal au Pere, dit du Fils qu'il est la sagesse même, la raison même, la puissance même du Pere ; qu'il est la lumière même, la vérité même, la justice même, la vertu même : *Ip-*

Tom, 1. *sam per se sapientiam, ipsam per se po-*  
 Page 46. *tentiam propriam Patris, ipsum per se*  
*lumen,*

*Lumen , ipsam per se veritatem , ipsam per se justitiam , ipsam per se virtutem.*

Que veulent donc dire ces hommes nouveaux qui se croient capables de faire la leçon aux Pères de l'Eglise ; & non seulement aux Pères de l'Eglise , mais à Jesus-Christ même ? Comprendrent-ils combien le reproche d'Athéisme qu'ils font aux Pères est exécrationnable ? Il l'est d'autant plus qu'il retombe sur Jesus-Christ. A quel tems sommes-nous réservés ! Ce monstrueux système d'Athéisme prétendu des Pères , & de supposition de tous leurs Ouvrages reparoit encore. Les disciples du P. Hardouin ne disent plus : Tous les Ouvrages des Pères sont faux ; mais ils n'en citent aucun. Ils ne disent point : l'Athéisme est dans tous les Pères ; mais ils disent : l'Athéisme est dans les nouveaux Philosophes ; & cet Athéisme des nouveaux Philosophes consiste à dire ce que les Pères ont dit , que Dieu est la vérité , & que la vérité est Dieu. Croient-ils donc nous donner le change ? Croient-ils que nous serons assez dupes pour ne pas voir où ils veulent nous mener ? Qu'ils se détrompent. Nous sommes Chrétiens , nous détestons

tons l'Hardouinisme : & par la miséricorde de Dieu , tant que nous respirerons , nous le combattrons dans sa souche & dans ses rejettons.

Je passe à un autre article. Le Pere Hardouin a mis à la tête de son Commentaire une Préface où il développe son système sur la Vulgate d'une manière encore plus claire que dans sa chronologie de l'Ancien Testament , que M. Bossuet fit supprimer , & dont il fit retirer le privilège en 1697. Quoique j'aye déjà parlé de cet étrange système , où sous prétexte de relever la Vulgate , on attaque le Texte grec , on réduit à rien l'autorité du Texte hébreu , & l'on se joue de la Vulgate elle-même , en faisant profession de la reconnoître pour Ecriture Sainte , parcequ'on la suppose revêtue de caractères que l'on sçait très-bien qu'elle n'a pas ; je crois cependant devoir rapporter ici avec un peu plus d'étendue ce que je n'ai fait que montrer légèrement dans deux de mes Lettres.

La question que le P. Hardouin se propose d'examiner dans sa Préface , est de sçavoir *En quelle langue les Evangiles ont été écrits*. Et d'abord il protente qu'ayant à écrire un Com-



mentaire sur les Evangiles , il est du nombre de ceux qui ne veulent pas , tant ils sont religieux , que l'on change un iota aux divines Ecritures : bien entendu néanmoins qu'il conște que ce sont les divines Ecritures. Or notre Auteur ne connoit que l'Edition latine pour authentique. Il *ſçait* , c'est son terme , que le Nouveau Testament a été écrit en Latin par les Auteurs ſacrés ; & ainſi il le déclare authentique de *premiere claſſe*. Il convient que l'ancien Testament n'a pas été écrit en Latin ; mais la verſion qu'en a faite un très habile interprète ayant été approuvée ſans délai par l'Egliſe Romaine , cette verſion , dit-il , tient lieu de l'original. Cependant attendu qu'elle n'eſt qu'une verſion , il la qualifie authentique de *ſeconde claſſe*.

Quel eſt cet habile interprète qui a traduit l'Ancien Testament de l'hébreu en latin ? l'Auteur ne le dit point. Ce ne doit pas être ſaint Jérôme ; parcequ'il ſ'enſuivroit que l'Egliſe Romaine auroit été quatre ſiècles ſans Ancien Testament. En effet , ſelon l'Auteur , le Texte hébreu n'eſt pas authentique : la verſion des Septante ne mérite aucune créance. C'eſt ce qu'il

à avancé dans sa Chronologie de l'Ancien Testament. Et ce qu'il dit du Texte grec du Nouveau Testament dans son Commentaire, n'annonce pas qu'il fût mieux disposé en faveur des Septante, quand il a écrit ce Commentaire. Il faut donc qu'il place dès le premier siècle de l'Eglise la version latine de l'Ancien Testament faite sur l'hébreu. Il va encore plus loin. Il dit que Jesus-Christ même en a fait usage, & qu'elle a été approuvée premièrement par Jesus-Christ, & ensuite par saint Pierre & saint Paul. Cependant tout le monde sçait 1°. Qu'à l'égard de l'Ancien Testament, l'ancienne Italique qui a été la Vulgate de l'Eglise Latine au moins jusqu'au tems de saint Grégoire le Grand, étoit une version faite dès la première antiquité sur le grec des Septante. 2°. Que la nouvelle version de saint Jérôme a été faite sur le texte original. 3°. Que l'ancienne Italique & la version de S. Jérôme subsistent dans les livres & dans les mains des Sçavans. 4°. Que notre Vulgate, qui est consacrée par l'usage universel de l'Eglise, & que le Concile de Trente a déclarée authentique, n'est ni l'ancienne version

P. 3.  
Col. 2.

Italique pure , ni la pure version de saint Jérôme , mais un composé des deux , dans lequel l'une & l'autre a été fondue pour établir une pratique uniforme dans toute l'Eglise. 5°. Enfin personne n'ignore qu'à l'égard du Nouveau Testament , notre Vulgate n'est autre chose que l'ancienne Italique revue & corrigée par saint Jérôme sur le Texte grec.

J'ajoute encore une observation par rapport au Nouveau Testament. Dans une Préface qu'on lit à la tête de l'Epître aux Romains , le P. Hardouin , après avoir dit que cette Epître a été écrite en latin par S. Paul , assure qu'entre l'original sorti des mains de l'Apôtre , & le Texte que nous avons dans nos Bibles , il n'y a pas un accent ni peut-être même une virgule de différence. La preuve qu'il en donne est que cette Epître ( il faut dire la même chose des autres Livres sacrés ) a toujours été dans les mains des Fidèles , & que le nombre des copies en a toujours été si prodigieux , qu'il n'eût pas été possible d'y rien changer. Que sont devenus ces manuscrits si conformes à la Vulgate de nos Bibles , qu'il n'y a pas une syllable

be à changer ? L'Auteur ne veut pas qu'on les cherche dans les Bibliothèques. Il tient pour très-suspects tous ceux qu'on y conserve. Où sont-ils donc ? Ils se sont envolés ; & non-seulement ils se sont envolés, mais tous les hommes qui les avoient, en ont tellement perdu le souvenir, qu'ils ne nous ont pas laissé la moindre trace de ce grand accord de tant de manuscrits, ni de la perte que l'on en a faite, dès que Clement VIII. eut mis la dernière main à la correction de nos Bibles ordonnée par le Concile de Trente. S. Augustin se plaint que de son tems les versions latines de la Bible étoient en si grand nombre, que l'on ne pouvoit les compter. S. Jérôme remarque la même chose. Et c'est à cause qu'il s'étoit glissé bien des fautes dans les différens exemplaires, que le Pape Damase chargea S. Jérôme de travailler à y remédier. Le Concile de Trente même, en déclarant la Vulgate authentique, ordonne que l'on en fera une nouvelle Edition plus correcte que celles qui étoient alors imprimées. Pie IV. & Pie V. y firent travailler : mais l'Ouvrage ne put être achevé que sous Sixte V. quarante-cinq ans après le Decret du Concile.

Et quoique ce Pape eût mis à la tête de la Bible une Bulle qui la déclaroit authentique , Clement VIII. son successeur fit travailler de nouveau à la correction de la Bible , pour la mettre dans l'état où nous l'avons. Or l'on trouve plus de deux mille variantes entre la Bible de l'Edition de Sixte V. & celle de l'Edition de Clement VIII. Est-ce que le P. Hardouin l'ignoroit ? Non. Pourquoi donc soutient-il si hardiment que la Vulgate , telle que nous l'avons depuis Clement VIII. est venue des Apôtres jusqu'à nous avec une si grande exactitude de la part des copistes , qu'il n'y a pas un iota de différence ? A-t-il prétendu faire entrer ce paradoxe inoui dans l'esprit de ses Lecteurs ? Non. Mais en déclarant que l'on ne doit reconnoître pour canonique aucun livre de l'Ecriture s'il n'est conforme jusqu'à un iota à l'original sorti des mains de l'Ecrivain sacré , il a voulu que l'on en tirât cette conséquence , que nous n'avons plus d'Ecriture sainte , comme nous n'avons plus , selon lui , de Peres de l'Eglise.

Le Jésuite a bien vû qu'en rejetant la version des Septante pour l'ancien

Pag. 2.  
Col. 2.

Testament, & le Texte grec pour le Nouveau, l'Eglise grecque doit avoir toujours été sans Ecriture sainte. Il accuse le Texte grec du Nouveau Testament d'erreurs capitales: *Editio græca sententias habet plurimas sive à ratione sive à fide catholicâ abhorrentes.* Les

Pag. 1.  
Col. 1.

Apôtres, selon lui, ayant écrit en Latin, des Particuliers, dit-il, traduisirent en Grec le Nouveau Testament, avant qu'aucun des Peres Grecs eût rien mis par écrit. Et ainsi le Texte grec doit avoir été corrompu dès le premier siècle de l'Eglise. D'où il résulte que l'Eglise Grecque n'a jamais eu que des livres corrompus qu'elle a pris pour livres canoniques. Quelle foi devons-nous donc avoir au Concile de Nicée & aux autres Conciles Généraux tenus en Orient? Les Légats du Pape y assistoient, il est vrai; mais le reste étoit des Grecs qui prenoient pour guides des livres auxquels ils donnoient faussement le nom d'Ecriture sainte. Il y a plus: l'Eglise Romaine elle-même n'a point eu d'autre version latine durant six siècles, qu'une version faite sur les Septante. Car la version de saint Jérôme faite au commencement du cinquième siècle n'a

pas été en usage tout d'un coup dans les Eglises Latines. Saint Grégoire la cite au commencement du septième siècle, mais il cite également l'ancienne Itaque faite sur les Septante. Donc l'Eglise Latine aura été durant tout ce tems sans Ecriture canonique. Que dis-je ! Elle a dû en être privée jusqu'à la fin du seizième siècle, c'est-à-dire jusqu'à la publication de la Bible autorisée par Clément VIII. En effet où trouvera-t-on un seul exemplaire de la Bible avant Clément VIII. qui soit totalement conforme à l'Edition que ce Pape a autorisée ? Nous venons de voir que celle de Sixte V. en diffère en deux mille endroits. La très-grande partie des variantes est peu de chose : mais le P. Hardouin ne veut pas reconnoître pour canonique une Bible qui différeroit d'un iota de celle de Clément VIII. C'est celle-là, dit-il, que le Concile de Trente a déclarée authentique. Mais au tems du Concile de Trente y avoit-il dans le monde un seul manuscrit ou un seul exemplaire imprimé qui fût totalement conforme à la Bible de Clément VIII ? Les sçavans que ce Pape employa pour mettre la Bible dans l'é-

tat où elle est, consulterent l'Hébreu, le Grec, le Latin, & tout ce qui put leur donner des lumières pour remplir exactement les vues du Concile de Trente. Mais ils ne trouverent en aucun endroit un seul manuscrit qui fût totalement & absolument conforme à leur Edition. Le P. Hardouin dit que le monde en étoit plein. Mais en le disant, il sçavoit bien qu'il avançoit le plus grossier de tous les mensonges. Il sçavoit bien que c'étoit une chimère dont il étoit le premier auteur: mais il vouloit que cette chimère pût lui servir à décréditer le Texte sacré, en paroissant le respecter même au-delà des bornes. En effet adoptez l'hypothèse du Pere Hardouin, il en faut conclure nécessairement que l'Eglise a été sans Ecriture canonique pendant seize siècles. Et si elle a été pendant seize siècles sans Ecriture canonique, comment le Concile de Trente a-t-il pu déclarer authentique la Vulgate? Elle n'étoit pas alors telle que Clément VIII. l'a donnée. Elle n'étoit donc pas. Elle n'est donc pas encore aujourd'hui. L'Eglise est donc sans Ecriture canonique actuellement.

« Nous le sçavons bien, diront en se-



» cret les disciples du P. Hardouin.  
 » Mais il n'est pas téms de le dire tout  
 » haut. C'est une opinion qu'il faut  
 » laisser mourir. A quoi nous tendons,  
 » c'est à amener le monde à prendre  
 » la Tradition orale pour unique règle.  
 » Au fond l'on n'a besoin ni d'Ecritu-  
 » re sainte ni de Peres de l'Eglise.  
 » Quand il n'y auroit ni Ecriture, ni  
 » Peres, ni Conciles, la foi seroit-  
 » elle pour cela anéantie ? Notre  
 » Pere Germon, dans les Ecrits qu'il  
 » a faits pour affoiblir l'autorité  
 » des manuscrits, a fait remarquer  
 » habilement au P. Coûtant l'un de  
 » ses antagonistes, que la Tradition  
 » orale suffit, & que quand les héré-  
 » tiques auroient corrompu les Livres  
 » saints, ils n'auroient pas pour cela  
 » arraché la foi du cœur des Fidèles.  
 » Quoique le P. Germon paroisse di-  
 » re le oui & le non en répondant à  
 » Dom Coûtant, on sent bien ce qu'il  
 » veut dire, Dom Coûtant s'en est  
 » très bien apperçu, & ne le lui a pas  
 » laissé ignorer. Mais le P. Germon,  
 » en homme prudent, s'est renfermé  
 » dans le silence. Il étoit de la politi-  
 » que de la Société de ne pas pousser  
 » plus loin cette dispute Nos Peres.

» sçavent très bien qu'il faut attendre  
 » que les esprits soient disposés à em-  
 » brasser certains sentimens. Ce qui  
 » révolte aujourd'hui paroîtra plausi-  
 » ble dans un autre tems. De degré en  
 » degré, du plausible on parviendra  
 » jusqu'à la certitude, & de la certi-  
 » tude on passera à l'évidence. Qui  
 » auroit dit au tems du Concile de  
 » Trente, qu'il n'y a point de Prédes-  
 » tination, on auroit jetté les hauts  
 » crits. On ne pouvoit encore souffrir  
 » une pareille assertion au tems des  
 » Congrégations de *Auxiliis*. Et même  
 » à la fin du dernier siècle les Evêques  
 » de France furent si scandalisés de la  
 » trouver, cette assertion, dans le  
 » Livre de Sfondrate, qu'ils en de-  
 » manderent la condamnation au Pape  
 » Innocent XII. Aujourd'hui nos Pères  
 » disent hardiment qu'il n'y a point  
 » de Prédestination. Ils le disent en  
 » Latin, comme le P. Hardouin. Ils  
 » le disent en François, comme le  
 » P. Berruyer. Ils le disent même dans  
 » leurs Livres de dévotion. Le P. Grif-  
 » fet a eu soin de le bien inculquer  
 » dans son *Année du Chrétien*. Or pas  
 » un Evêque ne s'est élevé contre.  
 » Tant il est vrai qu'avec le tems on

» vient à bout de tout. Les coups que  
 » portent nos Pères ne sont point des  
 » coups en l'air. Ce qu'ils font, ils le  
 » font avec beaucoup de réflexion.  
 » Tous n'y entrent pas d'abord, mê-  
 » me dans la Société : mais à la fin  
 » tous y viennent. Saint Augustin, tout  
 » Saint Augustin qu'il est, croyoit être  
 » assuré que personne ne pouvoit, sans  
 » blesser la Foi, nier la Prédestination  
 » telle qu'il la défendoit. Et aujour-  
 » d'hui nos Pères disent hautement,  
 » que c'est errer dans la Foi, que de  
 » soutenir la Prédestination telle que  
 » Saint Augustin l'a soutenue, quoique  
 » par respect pour ce Saint ils fassent  
 » le semblant de l'attirer de leur côté.  
 » Mais lorsqu'on les presse, ils ne fei-  
 » gnent point de dire que Saint Au-  
 » gustin se rendroit à l'autorité de l'E-  
 » glise, dont l'enseignement présent  
 » est la règle de tous les Pasteurs &  
 » de tous les troupeaux. Et voilà à  
 » quoi sert la Tradition orale. Sans  
 » Écriture Sainte, sans Conciles, sans  
 » Pères de l'Eglise, on est assuré de  
 » conserver la vraie foi. Jamais l'Enfer  
 » avec toutes ses Puissances ne pourra  
 » l'arracher du cœur des Fidèles. Ce  
 » principe bien ménagé peut conduire

» à dépendre insensiblement les Fidés  
 » les de l'idée trop avantageuse qu'on  
 » leur a donnée de l'Ecriture & des  
 » Pères. Quand ils verront qu'ils peu-  
 » vent s'en passer, ils négligeront ces  
 » deux sources; & en les entretenant  
 » dans la pensée que nous n'avons plus  
 » les Pères, & qu'il n'est pas possible  
 » que l'hypothèse du P. Hardouin sur  
 » la pureté de la Vulgate puisse se sou-  
 » tenir, ils en viendront enfin à ne  
 » s'appuyer que sur la Tradition ora-  
 » le, qui est le but que la Société s'est  
 » proposé, quoique ses membres pa-  
 » roissent prendre des voyes différen-  
 » tes pour y arriver.

Voilà, M, ce que les disciples du  
 P. Hardouin se disent entr'eux. Je n'ai  
 pas assisté à leurs conventicules: mais  
 les faits parlent; & en raisonnant sur  
 les faits, on ne leur prête point des  
 sentimens qu'ils n'auroient pas. Il est  
 visible que les Jésuites tendent à ne  
 nous laisser d'autre guide que l'ensei-  
 gnement présent du Souverain Pontife  
 lorsqu'il autorise dans ses décisions la  
 doctrine de la Société: car son infail-  
 libilité échoueroit s'il decidoit autrem-  
 ent. Temoin la Bulle *Ex illa die*, &  
 les autres Decrets que les Jésuites ont

jugé leur être défavorables. Les Jésuites concentrent, autant qu'ils peuvent, toute l'autorité en la personne du Pape, parce qu'ils voyent bien qu'ils peuvent surprendre un Souverain Pontife, & donner ensuite sous son nom leur doctrine comme la doctrine de l'Eglise. Rappellez-vous tous les Ecrits où depuis quarante ans on a prétendu que les Conciles Généraux ne sont point nécessaires : que l'Eglise dispersée équivaloit à l'Eglise assemblée : que c'est faire injure à l'Eglise dispersée de douter de son autorité. Les sots se sont laissé prendre à ces discours : car la méthode des Jésuites est de mêler quelque vérité avec l'erreur qu'ils soutiennent, pour porter des coups plus certains à la vérité.

Ce principe, que l'Eglise dispersée a la même infaillibilité que l'Eglise assemblée, est indubitable. Mais dans le tems des contestations il est très-aisé de donner le change sur ce que pense l'Eglise dispersée. Il n'en est pas de même quand elle est assemblée dans un Concile Général. Qu'un Pape publie une Bulle qui donne atteinte au Dogme, & que tous ou presque tous les Evêques gardent le silence, ceux qui

auront intérêt de se prévaloir de la Bulle, diront : La cause est finie : *causa finita est*. Les simples le croiront, parce qu'il y en a peu qui sçachent ou qui prennent garde, qu'une décision qui concerne le dogme n'est jamais reçue si le dogme qu'elle décide n'est enseigné, cru & prêché comme de foi dans toute l'Eglise. C'est-là la marque de l'acceptation, soit tacite soit solennelle. Tous les Evêques auroient souscrit une décision ; si eux-mêmes, & toutes les Eglises avec eux n'enseignent pas d'une manière claire & distincte & comme de foi le dogme décidé, la décision n'est point reçue. Mais combien avez-vous de personnes dont la Théologie ne va pas jusques-là ? Non-seulement vous trouvez dans les Thèses de la nouvelle Sorbonne des Positions ou louches ou ambiguës ou fausses sur cette matière ; mais les Jésuites les ont sçu glisser jusques dans les Ecrits qu'ils ont fait adopter aux Evêques. On y prend le silence des premiers Pasteurs sur une décision du Pape pour une acceptation. A plus forte raison quand les premiers Pasteurs ont souscrit la décision. Les Evêques dont je parle ne disent pas : Soumettez-

vous , parce que le Pape est infaillible ; mais ils disent : Soumettez-vous , parce que l'Eglise dispersée a accepté. Et la preuve , c'est que les Evêques gardent le silence sur la Décision , ou qu'ils l'ont souscrite. Mais encore une fois le silence & les signatures sont des signes équivoques , s'ils ne sont soutenus par l'enseignement clair & distinct du dogme décidé. C'est dans l'enseignement commun , dans la prédication commune que consiste la réalité de l'acceptation.

Les Jésuites n'ont garde d'instruire les simples de ces vérités , qui devroient néanmoins être enseignées jusques dans les Catéchismes. Mais on les nourrit de faux principes que l'on entremêle de vérités pour les surprendre plus aisément. Les faux principes sont , que l'Écriture Sainte n'est point nécessaire ; que les Pères de l'Eglise ne sont point nécessaires ; que les Conciles Généraux ne sont point nécessaires. Les vérités sont , que les simples trouvent dans l'enseignement présent de l'Eglise ce qu'ils doivent croire , que l'Eglise dispersée a la même autorité que l'Eglise assemblée ; qu'il n'est pas nécessaire que les simples lisent

l'Écriture & les Pères pour être instruits des vérités du salut. Contre les faux principes je soutiens que l'Écriture Sainte est nécessaire ; que les Pères sont nécessaires ; que les Conciles Généraux sont nécessaires. L'Écriture & les Pères ne sont pas nécessaires dans un certain sens à chaque Particuliers ; mais ils sont nécessaires en tout sens au Corps de l'Église. Les Conciles Généraux ne sont pas nécessaires en toute occasion ; mais il y a des cas où ils sont nécessaires tant par rapport au dogme que par rapport à la discipline , & pour des besoins tels que l'extinction du Schisme.

L'Écriture est nécessaire au Corps de l'Église , qui peut en douter ? quand les hommes ont vécu huit & neuf cens ans , la révélation s'est pû conserver sans le secours de l'Écriture. Des milliers d'hommes du nombre de ceux qui périrent par le Déluge avoient vécu long-tems avec Adam. Mathusalem qui mourut l'année même du Déluge , avoit vécu 243 ans avec ce premier Pere du genre humain. Après le Déluge la révélation put encore se conserver aisément de vive voix jusqu'à la confusion des langues ; mais



après la dispersion les Peuples ne tarderent pas à tomber dans l'idolatrie. Alors Dieu se fit connoître à Abraham; & ce premier Pere des croyans étant devenu le dépositaire de la révélation, elle se conserva dans sa famille jusqu'à Moïse sans le secours de l'Écriture. Mais cette famille devenue un grand peuple, Dieu la choisit pour faire alliance avec elle & se l'attacher par un culte particulier. D'abord Dieu lui donna les dix Commandemens qu'il grava sur deux Tables de pierre. Moïse ensuite écrivit le Pentateuque, qui contient l'histoire de l'origine du monde & des grands événemens qui intéressent la Religion, l'histoire des Patriarches, & celle du peuple hébreu, les Loix que Dieu lui prescrivit, les promesses qui lui furent faites & à tout le genre humain. Après Moïse des hommes inspirés ont continué à écrire l'histoire du Peuple de Dieu. David a écrit des cantiques également propres à instruire le peuple de tout ce que Dieu avoit fait pour lui; de ce que le peuple lui-même devoit faire pour Dieu; & de ce qu'il devoit attendre du Redempteur que Dieu devoit lui envoyer. Salomon a marqué

de quel prix est la sagesse & les voies qui y conduisent. Les Prophètes ont annoncé le Messie, le désiré des Nations. Ils ont décrit avec soin toutes les circonstances de sa vie. Ils ont marqué le tems précis où il devoit commencer son ministère, & le terminer. Ils ont prédit sa mort & le genre de sa mort, sa Résurrection, son Ascension, son règne & son triomphe. Dirait-on que les Livres qui contiennent toutes ces choses, sont des Livres dont la Synagogue pouvoit se passer ? Si les prophéties eussent été simplement dans la mémoire des hommes, quelle foi y auroit-on ajouté cinq cens ans, mille ans, deux mille ans après la révélation que Dieu en auroit faite ? Mais les prophéties ne sont-elles pas une des plus fortes preuves de la vérité de la Religion Chrétienne ? à chaque circonstance de la vie de Jesus-Christ, les Évangélistes citent la prophétie où elle est prédite. Jesus-Christ lui-même renvoye les Juifs aux divines Ecritures pour y apprendre ce qu'elles disent de lui.

» Approfondissez les Ecritures, leur dit-il, puisque vous croyez y trouver la vie éternelle : car ce sont

elles qui rendent témoignage de moi. « De même dans la Synagogue de Nazareth , après avoir lu une prophétie qui le regardoit : » Ce que vous venez d'entendre , dit-il , est aujourd'hui accompli en ma personne. « En combien d'autres endroits Jesus-Christ fait-il usage des divines Ecritures ? Tantôt ce sont ses ennemis qu'il y renvoie ; tantôt ses propres disciples : & dans le desert il repousse le démon jusqu'à trois fois par les paroles de l'Ecriture. Après sa Résurrection il reproche à deux de ses disciples qui vont à Emmaus , leur peu d'intelligence & leur lenteur à croire tout ce que le Prophètes ont annoncé de lui. Puis , commençant par Moïse , & continuant par tous les Prophètes , il leur explique dans toutes les Ecritures ce qui y est dit de lui. Et le même jour étant entré les portes fermées dans le lieu où étoient les Apôtres , & les ayant rassurés il leur dit : » Ce que vous voyez est l'accomplissement de ce que je vous dis lorsqu' je j'étois encore avec vous : car il faut que tout ce qui a été écrit de moi dans la Loi de Moïse , dans les Prophètes & dans les Rois

Luc IV.

17.

Luc XXIV.

27.

Ibid.

v. 44.

» soit accompli. En même tems, dit  
 » l'Evangeliste, il leur ouvrit l'esprit  
 » afin qu'ils entendissent les Ecritu-  
 res. “

Jesus - Christ monte au Ciel ; les Apôtres suivent son exemple dans la citation des divines Ecritures. Dès le premier discours que saint Pierre fait dans le Cénacle pour l'élection de S. Mathias, il rapporte ce que David dit de la trahison de Judas, de la punition qui devoit lui arriver, & qu'un autre prendroit sa place dans l'Épiscopat. Les discours que fit le même Apôtre le jour de la Pentecôte en présence de tant de Juifs, étonnés d'entendre les Disciples parler toutes sortes de Langues ; ce discours est encore plein de citations de l'Écriture. La prophétie de Joel y est apportée en preuve du grand événement dont les Juifs étoient témoins. Le Prophète Roi y est cité aussi, pour prouver que le Christ devoit être mis à mort & ressusciter. Tous les Prophètes en général, & Moïse en particulier, sont cités par le même Apôtre dans le discours qu'il fit après la guérison de l'homme perclus des jambes dès le ventre de sa mère. Saint Paul dans tou-

tes les Synagogues prouvoit aux Juifs par les Ecritures que J. C. est le Messie. Les Juifs de Bérée , durant le tems qu'il fut avec eux , examinoient tous les jours , pour voir si ce qu'on leur disoit étoit véritable. Etant à Rome , l'Apôtre prit jour avec les Juifs qui y étoient ; & depuis le matin jusqu'au soir il leur prêchoit le Royaume de Dieu , alléguant plusieurs témoignages , & tâchant de leur persuader par la Loi de Moïse & par les Prophètes les vérités qui regardent Jesus.

A&amp; XVII

11.

Ibid.

XXVIII.

23.

Peut-on ouvrir le Nouveau Testament sans y lire à chaque page , que Jesus-Christ & les Apôtres faisoient un usage perpétuel des livres de l'Ancien Testament pour établir les dogmes qui font l'objet de notre foi ?

§. Pierre l'un des trois témoins de la Transfiguration , après avoir rapporté ce qu'il avoit vû & entendu , dit aux Fidèles auxquels il écrit : » Mais nous avons les oracles des Prophetes dont la certitude est plus affermie , auxquels vous faites bien de vous appliquer , comme à une lampe qui luit dans un lieu obscur , jusqu'à ce que le jour commence à vous éclairer ; & que l'étoile du

2. Pet. I.

19.

» matin se lève dans vos cœurs. « S<sup>r</sup>  
Pierre reconnoit par là de quel poids  
étoit l'autorité des Livres de l'Ancien  
Testament, pour appuyer ceux du  
Nouveau, & leur concilier la créance  
qu'ils méritoient néanmoins dès-lors  
par eux-mêmes.

Pens. de  
M. Pascal.  
n. XV.

M. Pascal dit que » la plus grande  
» des preuves de Jesus-Christ, ce sont  
» les prophéties, & que c'est aussi à  
» quoi Dieu a le plus pourvû. L'Evan-  
» gile devant être cru par tout le  
» monde, dit ce grand homme, il a  
» fallu non-seulement qu'il y ait eu  
» des prophéties pour le faire croire,  
» mais encore que ces prophéties fus-  
» sent répandues par tout le monde,  
» pour le faire embrasser par tout le  
» monde. «

Il ajoute que Dieu a suscité des  
Prophètes durant 1600. ans; & pen-  
dant 400. ans après il a dispersé tou-  
tes ces prophéties avec tous les Juifs  
qui les portoient dans tous les lieux  
du monde. Appuyés sur les prophéties,  
avec quelle force les Prédicateurs de  
l'Evangile ne pouvoient-ils pas les  
Juifs & les Gentils? Les Juifs rece-  
voient les prophéties & en contestoient  
l'application. Les Gentils con-  
venoient

venoient de la clarté des prophéties ,  
 mais ils les croyoient faites après coup ;  
 tant elles s'accordoient avec l'événement.  
 On disoit aux Gentils : vous doutez de l'antiquité des prophéties & de la divinité des Livres qui les contiennent : demandez aux Juifs , nos plus grands ennemis , si ces Livres sont supposés & s'ils n'ont pas l'antiquité que nous leur attribuons. Et l'on disoit aux Juifs : vous ne voulez pas reconnoître que les prophéties sont accomplies : demandez aux Gentils si les prophéties supposées véritables , l'application que nous en faisons peut être équivoque. Si les prophéties n'auroient pas été consignées dans des Livres dont l'authenticité n'étoit pas douteuse , auroit-on cru les Prédicateurs de l'Évangile , lorsqu'ils prétendoient que ce qui avoit été prédit par les Prophètes , se trouvoit accompli en la personne de Jesus de Nazareth ? Les Gentils auroient traité de rêveries & d'impostures tout ce qu'on leur disoit : & les Juifs , qui faisoient leurs efforts pour obscurcir les textes les plus clairs , se seroient joué de tout ce qu'on leur auroit dit , si on n'avoit eu que la tradition orale à leur oppo-

fer. Il falloit, pour soutenir & pour affermir les bons, qu'on pût leur dire, ou qu'ils pussent se dire à eux-mêmes: ce qui a été prédit du Messie est con- signé depuis nombre de siècles dans des Livres hors de tout soupçon. Je sçai que ces Livres sont venus jusqu'à moi sans avoir été changés, mutilés, corrompus. Amis & ennemis, tous conviennent de leur authenticité. Je n'ai donc aucun doute que Jesus de Nazareth est celui que les Prophètes ont annoncé, & qu'il est la fin & le terme où tout aboutit. Il falloit aussi, pour confondre les méchans, & les resserrer dans des bornes étroites, que les prophéties fussent consignées dans des Livres authentiques. Des prophé- ties qui n'auroient été que dans la mémoire des hommes, n'auroient pû sans un miracle continuel s'y conser- ver avec tant d'uniformité, qu'il n'y eût pas eu un seul homme qui en eût ou omis ou changé un mot essentiel. Sans cela quelle variation n'auroit-on pas remarqué dans la manière dont chacun auroit rapporté les prophéties; je dis même parmi ceux qui auroient été de bonne foi? Mais pour ceux qui auroient eu intérêt à contredire



L E T T R E X V I. 177

Les prophetes, ils auroient prétendu être les mieux instruits, ils auroient accusé leurs adversaires de s'être concertés pour dire que telles & telles prophéties étoient conçues dans tels & tels termes. Ils auroient crié à l'imposture. Voilà ce qui seroit arrivé chez les Juifs qui croyoient les prophéties. Mais les Gentils s'en seroient mocqués; & ceux d'entr'eux qui auroient voulu approfondir de bonne foi, n'auroient pû dans une pareille altercation se décider. La voie de l'Ecriture pare à tous ces inconveniens. C'est celle que Dieu a prise. Si Dieu avoit voulu multiplier les miracles, & empêcher qu'aucun homme n'oubliât un seul mot de tout ce qu'il a révélé, il n'eût pas été nécessaire de rien écrire; la tradition orale auroit suffi. Dieu a pris une voie plus simple; c'est celle que les hommes eux-mêmes employent pour s'assurer & à leur postérité leurs biens, leur état, leur fortune; celle que l'on prend pour conserver la mémoire de tous les événemens dont on veut instruire la postérité; celle que l'on a toujours prise pour notifier les Loix, & empêcher qu'elles ne soient altérées.

H ij

Or ce que Dieu a fait pour conserver la révélation depuis Moïse jusqu'à Jésus-Christ, il l'a fait de même pour conserver la révélation faite par Jésus-Christ aux Apôtres. Les Livres du Nouveau Testament en contiennent le fond ; la Tradition supplée à ce qui est moins développé dans les Ecrits des Apôtres. Mais cette Tradition ne consiste pas uniquement dans le témoignage actuel des Eglises unies de communion avec celle de Rome. Elle consiste également dans le témoignage rendu de siècle en siècle par toutes ces Eglises : & ce témoignage est con- signé dans les Conciles & dans les Ecrits des Peres.

J'ai donc eu raison de dire que l'Ecriture-Sainte est nécessaire : que les Ecrits des Peres sont nécessaires : que les décisions des Conciles, qui font partie de la Tradition écrite, sont nécessaires. Où sont les Peres qui n'ayent pas eu recours à l'Ecriture-Sainte, pour établir ou pour défendre les dogmes de l'Eglise ? Où sont les Conciles où l'on ait dit : Nous sommes Concile général : nous n'avons besoin ni d'Ecriture-Sainte ni de Tradition écrite : ce que l'on croit actuellement,

voilà notre unique règle ? On a fait tout le contraire ; on a commencé par consulter l'Écriture ; on a ensuite recherché ce que les Peres ont écrit , après quoi l'on a dit : que croyons-nous actuellement ? Dans les Conciles on a toujours pris les Livres saints pour première règle : les Peres sont venus en second : & le témoignage actuel des Eglises a été appelé au troisième rang. C'est sur l'autorité de ces trois témoins , que l'Eglise en tous tems a formé ses décisions. Tous les trois lui sont nécessaires ; & quiconque veut nous apprendre à nous passer des deux premiers , est un imposteur contre lequel on ne peut s'élever avec trop de force. Plût à Dieu que ce fût uniquement le crime d'un Particulier : mais le mal s'étend bien plus loin. Les Jésuites ne font point lire l'Écriture-Sainte à leurs élèves , encore moins les Peres de l'Eglise. Ils en usent de même dans les Séminaires qui leur sont confiés. Une chose qu'il est bon encore de remarquer. Port-Royal a traduit la Bible en François ; les Jésuites n'ont traduit que le Nouveau Testament , & encore malgré eux , pour l'opposer au Nouveau Tes-

tament de Mons. Port-Royal, les Bénédictins, l'Oratoire, &c. ont traduit en notre langue nombre d'Ouvrages des Peres : les Jésuites n'ont traduit que les Confessions de saint Augustin.

Rappelez-vous, Monsieur, ce que nous a dit le P. Berruyer pour nous dégouter de la lecture des Peres, & ce qu'il a fait pour nous donner sous le nom d'Ecriture-Sainte un Corps de doctrine qui n'est autre que celui de sa Société ; & vous verrez s'il n'y a pas une conspiration de la part des Jésuites contre l'Ecriture & contre les Peres.

Je reviens au P. Hardouin, que j'ai laissé pour traiter ce dernier point avec quelque étendue. Vous voilà maintenant au fait de ce grand zèle que le Jésuite paroît avoir pour la Vulgate, jusqu'à prétendre que nous l'avons, en ce qui concerne le Nouveau Testament, telle qu'elle est sortie des mains des Apôtres, lesquels, selon lui, ont écrit en Latin. Tous les exemplaires, en passant par les mains des copistes, ont été écrits avec tant de soin, qu'il n'y a peut-être pas une virgule qui y manque. Le P. Hardouin ajoute que tous les hérétiques ont

montré beaucoup d'aversion pour la Vulgate, & que c'est par cette raison que les Jansenistes ont fait imprimer à Mons le Nouveau Testament traduit en François avec les différences du Grec & de la Vulgate. Cette dernière observation, comme vous voyez, est digne de son auteur: Il a cru se cacher sous ce masque: mais il est trop transparent.

Pour que l'on ne soit pas surpris que les Apôtres ayent écrit en latin tous les livres du Nouveau Testament, l'Auteur nous dit que la Judée étant sous la domination des Romains, on devoit y parler latin; sur-tout à Jérusalem où résidoit le Gouverneur. Il croit qu'il y avoit à Jérusalem un Collège où l'on apprenoit le latin; & que ce Collège avoit été d'abord fondé par Jason, pour y apprendre le grec à la jeunesse. Sur quoi l'Auteur cite le premier livre des Maccabées, où il est dit que des enfans d'iniquité al-  
150. 1 Mac. 14

lerent trouver Antiochus qui leur donna le pouvoir de vivre selon les coutumes des Gentils, & qu'en conséquence ils bâtirent dans Jérusalem un lieu destiné pour les exercices suivant la coutume des Gentils: Gym-

*nafium secundum leges Nationum.* L'Auteur, pour fortifier sa pensée, cite aussi le second Livre des Maccabées où il est rapporté que Jason, qui avoit usurpé la souveraine sacrificature, offrit à Antiochus cent cinquante talens, si on lui donnoit pouvoir d'établir un lieu d'exercice pour les hommes, *Gymnasium*, & un autre pour les jeunes gens, & *Ephèbiàm*; & qu'ayant obtenu cette permission, Jason eut la hardiesse de bâtir le lieu d'exercice sous la forteresse même près du temple, & qu'il exposa les jeunes hommes les mieux faits dans des lieux infâmes. C'est ce *Gymnasium* & cet *Ephèbia*, que l'Auteur métamorphose en Collège fondé par Jason, pour y apprendre le grec aux jeunes gens. Mais à quoi pensent les Jésuites? sont-ils sages de tourner l'attention des hommes vers un trait d'histoire qui ne peut que les couvrir de confusion? car il semble que l'Esprit saint ait voulu peindre dans ces endroits des Livres des Maccabées les Colléges de ces Peres, l'esprit de l'éducation qu'on y donne à la jeunesse, le goût qu'on lui inspire pour les spectacles, & pour tout ce qu'il y a de plus profane dans

2 Mac. IV.  
9.

Ibid.  
v. 12.

les études profanes ; enfin la corruption des mœurs qui n'est que trop souvent le fruit malheureux de pareilles leçons.

Je n'ai pas besoin de remarquer que le *Gymnasium* dont il est parlé dans les Maccabées , étoit un lieu d'exercice destiné aux jeux de la Lutte , de la Course , du Pallet , &c. *Gymnasium* vient d'un mot grec qui signifie *nud* , parce que l'on se dépouilloit pour les exercices dont je parle.

Ce *Gymnasium* étoit donc , à ce que prétend le P. Hardouin , un Collège où l'on apprenoit le Latin au tems de Jesus-Christ. Il n'y en avoit pas d'autre , dit-il , dans toute la Judée. Et comme les Juifs sçavoient que Jesus-Christ n'avoit pas fait ses humanités au Collège de Jérusalem , & qu'ils l'entendoient prêcher en Latin dans le Temple & dans la Synagogue , ils ne pouvoient revenir de leur étonnement. C'est le sens que l'Auteur donne aux paroles rapportées dans saint

P. 3.

Joan. VII.  
15.

Jean : „ Comment cet homme est-il „ si habile , lui qui n'a point étudié ? „ L'Auteur les paraphrase ainsi : Comment cet homme dit-il de si belles choses & dans un si beau Latin , lui qui

H v

n'a jamais été au Collège ? *Unde tam docta tamque litterata ei latina oratio est, qui scholas non frequentavit ?*

L'Auteur soutient aussi que saint Pierre parloit Latin avant la descente du S. Esprit. Il en trouve la preuve dans le discours que fit cet Apôtre pour l'élection de saint Mathias. Il pense même que c'est parce que saint Pierre sçavoit le Latin, que J. C. le préféra aux onze. Il convenoit, dit-il, que celui qui seroit le Chef de l'Eglise & le Prince des Apôtres, fût en état de prêcher en Latin, & de converser avec les Romains en leur langue. L'Auteur trouve apparemment que si saint Pierre n'avoit appris le Latin qu'à l'école du S. Esprit comme les autres Apôtres, il n'auroit pû s'énoncer en Latin, ni lier une conversation avec les Romains. Bientôt il nous dira que saint Pierre n'a jamais été à Rome. Si cela est, pourquoi falloit-il qu'il sçût mieux son Latin que les autres Apôtres.

Mais ce que je vous prie, Monsieur; de bien remarquer, c'est que l'Auteur fonde la Primauté de saint Pierre sur ce qu'il sçavoit le Latin, quand Jesus-Christ le mit à la tête du Collège apos-



colique, *Petrus eo nomine potest videri à Christo Domino prælatus cæteris undecim, quod latinè sciret, & esset propterea idoneus, ut Ecclesia caput & Principem Apostolorum decebat, ad prædicandum latinè verbum Dei, & cum Romanis ferenda colloquia.* De cette forte, la confession de la divinité de Jesus Christ que fit saint Pierre ne fut pas la vraie raison qui porta Jesus-Christ à dire à cet Apôtre : *Tu es pierre, & sur cette Pierre je bâtirai mon Eglise, &c.* Saint Pierre sçavoit le Latin, que les autres Apôtres ignoroient alors, voilà la raison du choix de J. C. O que les parens de saint Pierre dûrent se sçavoir gré d'avoir envoyé leur fils de bonne heure au Collège de Jérusalem ! Cette dépense lui valut la Primauté dans le Collège Apostolique, & le conduisit *rectâ* au Souverain Pontificat. Voilà un grand exemple pour animer les pères & mères à faire étudier leurs enfans. Est-ce que Rome n'ouvrira jamais les yeux sur l'hypocrisie des Jésuites ? En voici un des plus huppés qui avilit la Primauté de saint Pierre, & qui insulte véritablement cet Apôtre, en même tems qu'il fait le zélé pour la gloire du Souve-

rain Pontife. Peut-on n'être pas indigné quand on voit traiter avec une pareille indécence la chose la plus honorable pour le Saint Siège ? Donner pour motif du choix que fait J. C. de Saint Pierre, qu'il sçait le Latin : nous dire que c'est pour cela qu'il est préféré aux autres Apôtres & qu'il est établi leur Chef ; en vérité cela n'est pas supportable. Un homme qui connoîtroit la Religion, & qui auroit des vûes un peu élevées, se détermineroit-il par un pareil motif à mettre le fils d'un pêcheur à la tête d'une œuvre un peu considérable ? Il est injurieux à J. C. de lui prêter les vûes basses que le Jésuite lui prête. Il est injurieux à saint Pierre d'assigner à sa Primauté un autre motif que celui de sa glorieuse confession. » Tu es heureux, Simon » fils de Jean, lui dit Jésus, de ce que » la chair & le sang ne t'ont point ré- » vélé, mais de ce que mon Père qui » est dans les Cieux, t'a révélé que je » suis le Christ, le Fils du Dieu vivant. » C'est pour cela même ; c'est parce » que tu as confessé que je suis le Fils » unique de Dieu, que je te dis à toi : » *Et ego dico tibi*, que tu es Pierre ; & » sur cette pierre je bâtirai mon Eglise,

» & les portes de l'Enfer ne prévau-  
 » dront point contre elle. «

Voilà le motif de la préférence de Pierre aux autres Apôtres. C'est pour cela qu'il est établi centre de l'Unité ecclésiastique. Pierre avec les yeux de la Foi s'élève jusqu'au plus haut des Cieux, & y découvre dans le sein du Père, le Verbe, le Fils unique du Père. Il le voit sur la terre revêtu d'une chair qui le cache au monde presque entier : & ce que les Sçavans de sa Nation ignoroient, rejettoient, persécutaient, il le confesse, il l'adore ; & pour récompense de sa foi & de son courage il est mis à la tête de l'œuvre du Messie. Qu'y a-t-il de plus glorieux pour saint Pierre que cette Confession, que ce courage, que cette récompense ? Mais cette foi, mais ce courage, mais cette récompense, tout est un don de la pure libéralité de Dieu. Des talens, du Latin, où en trouver dans un Galiléen, un pêcheur, qui à peine sçavoit la Langue de son pais ? Il est dit dans les Actes des Apôtres, que les Princes des Prêtres & les Sénateurs, voyant la fermeté de Pierre & de Jean, sçachant d'ailleurs que c'étoient des hommes

Acte IV.

13.

fans Lettres & du commun du peuple ; *homines sine litteris & idiotæ*, ils furent frappés d'étonnement de les entendre parler. Les Jésuites ne se déferont-ils jamais de leur pédantisme ? Nés dans la poussière du Collège, ils ne voyent rien de grand ni de beau que ce qui a trait au Collège. Vous avez vû dans ma dernière Lettre le P. Hardouin expliquer le mystère de la Prédestination par les rôles qu'ont à jouer dans une Tragédie les Acteurs de la pièce. Ici vous venez de voir comment il a transformé en Collège un Lieu d'exercice, que l'impie Jason avoit fait bâtir pour introduire l'idolâtrie & ses fêtes dans Jérusalem. Et pour couronner l'œuvre, il nous dit maintenant que saint Pierre est préféré aux autres Apôtres, parce qu'il sçavoit le Latin. Si Rome est insensible à cette insulte faite au Saint Siège, pour moi je ne le puis être.

Je ne puis non plus être indifférent au démenti que le P. Hardouin donne à toute l'antiquité, qui d'une voix unanime a attesté que saint Pierre est venu à Rome, qu'il y a fixé son Siège, & qu'il y a souffert le martyre. Les Protestans sont les seuls qui ayent nié

que saint Pierre soit venu à Rome : & encore dans ces derniers tems les plus habiles d'entre eux ont reconnu avec nous le contraire. Pearson l'a prouvé par les témoignages de toute l'antiquité. Si l'on pouvoit être surpris de quelque chose de la part du P. Hardouin, on le seroit de le voir se ranger avec les Protestans sur un point de fait qu'eux seuls ont nié par intérêt de secte & uniquement en haine du Souverain Pontife. Le P. Hardouin le sçavoit très-bien, & cela ne l'a pas empêché d'avancer dans son Commentaire, que saint Pierre n'a pas souffert le martyre à Rome. La raison qu'il en donne est que J. C. a dit aux Juifs : « Je vais vous envoyer des Prophètes, des Sages & des Docteurs; & vous tuerez les uns, vous crucifierez les autres. » Ici, dit le Jésuite, J. C. prédit que les Juifs crucifieront quelqu'un de ses Disciples avant la destruction de Jérusalem. Or nous ne connoissons que saint Pierre qu'ils aient crucifié : *Nec alius omnino legitur AB IPSIS crucifixus.* Cet oracle de J. C. est trop clair, continue le Jésuite, pour qu'il soit permis de nier qu'il ait eu son accomplissement à Jérusalem, quel-

Mat.  
XXIII.  
34.

que grand que soit le nombre de ceux qui disent que saint Pierre a été crucifié à Rome : d'autant plus que ceux qui le disent ne s'accordent pas entr'eux : *Vaticinium istud salvatoris apertius est profectò quàm ut fas sit illud , ob quantumlibet ingentem numerum multò postea secus narrantium , qui nec ipsi inter se constant , in aliam sententiam detorquere.*

Pag. 81.  
Col. 1.

N'admirez-vous pas la justesse d'esprit de cet Ecrivain ? J. C. prédit que les Juifs crucifieront de ses Disciples : Donc c'est saint Pierre qu'ils ont crucifié. J. C. prédit à saint Pierre qu'il sera crucifié. Donc ce sera à Jerusalem, & non pas à Rome. Mais, dit-il, on ne lit point que les Juifs en aient crucifié d'autre. Eh où lit-on que les Juifs aient crucifié saint Pierre ? S'ils l'ont fait, ç'a été peut-être en contribuant à sa mort, en le dénonçant à Neron : ce qui ne paroît pas.

Y a-t-il un fait dans toute l'antiquité, qui soit mieux attesté que le martyre des Apôtres saint Pierre & saint Paul à Rome ? La Tradition de l'Eglise Romaine n'a jamais varié sur ce point. Dans tous les tems toutes les Eglises ont attesté la même chose.

Je ne cite point saint Ignace Martyr qui l'insinue dans la Lettre aux Romains : mais saint Irenée , Caius Auteur Ecclésiastique , Tertullien , saint Denis de Corinthe , Hégésipe , saint Clement d'Alexandrie , Origène , saint Cyprien , saint Pierre d'Alexandrie , Arnobe , Lactance , Eusèbe , saint Athanase , saint Optat de Milève , saint Ambroise , saint Jérôme , saint Chrysostôme , saint Augustin , saint Leon , saint Cyrille d'Alexandrie , Théodoret , saint Grégoire & beaucoup d'autres qu'il seroit aisé d'y ajoûter , ont reconnu que saint Pierre a fondé l'Eglise de Rome , & qu'il y a souffert le martyre.

Ceux qui le disent , reprend l'Auteur , ne s'accordent pas entre eux , C'est un Jésuite qui parle. Voici l'équivoque. Il sçait que tous s'accordent unanimement à attester que saint Pierre a fondé l'Eglise de Rome , & qu'il y a souffert le martyre : mais tous ne sont pas d'accord sur les vingt-cinq ans de Pontificat qu'on lui assigne communément. Le Jésuite sçait très-bien que c'est sur cela que les sentimens ont varié. Que fait-il ? Il le dissimule , pour faire entendre que les

Auteurs ne s'accordent pas sur un fait tout autrement important, sçavoir que saint Pierre a fondé l'Eglise de Rome & y a souffert le martyre. Mais, pour consoler les Romains de n'avoir pas eu saint Pierre pour Fondateur de leur Eglise, l'Auteur leur dit qu'il ne doute point : ( Or c'est beaucoup pour un Pirrhonien de ne pas douter. ) Il ne doute point qu'au moins le chef de Saint Pierre a été apporté de Jérusalem à Rome, où il faut lui rendre un culte religieux. Quel garand apportet-il de cette translation du chef de saint Pierre à Rome ? Aucun : mais quand un sçavant de l'ordre du P. Hardouin avance un fait, quel qu'il puisse être, est-il permis de le révoquer en doute ?

Quelqu'un dira encore ici : voilà un fou du premier ordre. Et moi je dis : non. C'est un des premiers sages de la Société. Il dit du bien, il dit du mal du Saint Siège : il abaisse, il élève. La politique de la Société le demande. Si les Jésuites étoient assurés d'obtenir de Rome tout ce qu'ils désirent, le langage seroit toujours uniforme pour exalter, & jamais pour abaisser. Mais de tems en tems la So-



ciété éprouve des revers. Tantôt c'est sa morale corrompue, tantôt ce sont ses cultes idolâtres qui sont condamnés. Il faut donc qu'elle ait des bénédictions ou des malédictions à donner; & qu'elle puisse, selon qu'elle est ou contente ou mécontente, monter sur le mont Garisim ou sur le mont Hébal. Sous Clément VIII. elle monta sur le mont Hébal; & elle fit soutenir dans des Thèses, qu'il n'étoit pas de foi que Clément VIII. fût Souverain Pontife. C'est que les affaires de la Société alloient mal aux Congrégations de *Auxiliis*. Elle vouloit intimider le Pape & lui faire craindre pour sa place, s'il osoit toucher à Molina. La Société joua la même manœuvre sous Innocent X. La crainte que ce Pape ne fît pas contre Jansenius ce qu'elle désiroit, lui fit encore soutenir dans quelques Thèses, qu'il n'étoit pas de foi qu'Innocent X. fût souverain Pontife. Il est vrai que du mont Hébal, elle passa bien vite sur le mont Garisim. Le Secrétaire Albizzi, qui inséra dans la Bulle le nom de Jansenius dont le Pape ne vouloit pas que l'on fit mention, fit changer en *Hosanna* tous les *va* que les Jésuites avoient préparés.

Le P. Hardouin, en homme profondément instruit de la politique de la Société, nie donc que saint Pierre ait fondé l'Eglise de Rome & qu'il y ait répandu son sang; & il le nie après avoir dit que saint Pierre a été préféré aux onze parce qu'il sçavoit le Latin. Vous voyez, Monsieur, combien ces deux assertions dégradent le souverain Pontife. Le Journaliste d'Hollande ne s'est pas apperçu de la dernière : mais il n'a pû s'empêcher de relever la première, & d'en faire (a) son compliment à l'Auteur. Il est vrai qu'elle a dû faire plaisir aux Protestans. Ces coups portés au saint Siège font pour l'intimider. On lui dit sourdement : si vous agissez contre la Société, comme cela arrive quelquefois, attendez-vous à être humilié par nos sçavans. Outre ce que nous sçavons faire dans les Cabinets des Princes pour vous mortifier, nous sçaurons aussi vous abaisser par la plume

(a) Le Journaliste dit » si le P. Hardouin » a allarmé les Protestans par ses paradoxes, » l'aveu qu'il fait que saint Pierre n'a jamais » été à Rome, ne leur sçauroit être qu'agréable & avantageux. *Biblioth. raisonnée* Tom. 28. pag. 180.

de nos Ecrivains. On ne nous frappe pas impunément.

L'Auteur, pour couvrir son attentat contre le saint Siége, a bien senti qu'il falloit autre chose qu'une translation chimérique du chef de saint Pierre à Rome. Il dit donc que pour que le souverain Pontife soit le Vicaire de Jesus-Christ & le successeur de saint Pierre, il n'est pas nécessaire que saint Pierre soit venu à Rome. *At Romanam venisse Petrum necesse non est, ut sit summus Pontifex Christi Vicarius & Petri successor.* La raison qu'il en donne, est que le souverain Pontife n'est pas Evêque de Rome, à parler exactement : *Quippe, qui propriè Episcopus Romanus sive solius urbis Romæ non sit.* Il le prouve, dit-il, par les Bulles mêmes des Papes, qui commencent toujours par *Clément Evêque, ou Clément Pape* ; ou dans la souscription : *Moi Clément*, ou bien, *Moi Evêque de l'Eglise Catholique.* Car, dit l'Auteur, Jesus-Christ n'a pas commis à Pierre le gouvernement de l'Eglise particulière de Rome, mais il lui a commis le gouvernement du monde chrétien.

L'entendez-vous, Monsieur ? Le Pape n'est pas Evêque de Rome : mais

Pag. 81.  
Col. 1.

il est Evêque universel. Voilà ce qu'on nous dit pour nous faire couler sur cette assertion, que saint Pierre n'est pas venu à Rome; qu'il n'a pas fondé l'Eglise de Rome, & que jamais il n'en a été Evêque. Ainsi l'on essaye de couvrir une erreur de fait par une erreur de droit. L'Auteur affecte de confondre l'Episcopat de saint Pierre avec sa Primauté. Sans doute que Jesus-Christ a confié à saint Pierre le gouvernement de toutes les Eglises; mais non pas en le faisant Evêque de toute l'Eglise. » La conduite & la Primauté de toute l'Eglise a été donnée à saint Pierre; & toutefois, dit saint Grégoire, on ne l'appelle pas Evêque universel. « C'est néanmoins en ce sens que le P. Hardouin prend le titre d'*Evêque* sans autre addition, ou bien, *Evêque de l'Eglise Catholique*, que l'on trouve quelquefois dans les souscriptions des Papes. Ignoroit-il donc que des Evêques particuliers ont souvent souscrit, *N. Evêque*. Et à l'égard du titre d'Evêque de l'Eglise Catholique, c'est si peu un titre distinctif, que saint Grégoire écrivant aux Patriarches d'Alexandrie & d'Antioche contre Jean le Jeûneur qui

qualifioit Patriarche œcuménique , leur dit : » préservez de cette corruption tous les Evêques qui vous sont » soumis , & montrez leur que vous » êtes vraiment *Patriarches de l'Eglise universelle*. « Tous les Evêques sont Evêques de l'Eglise catholique & universelle ; mais aucun n'est Evêque universel. M. Fleury , qui rapporte ce que je viens de citer de saint Grégoire , dit : » saint Grégoire traite » cette contestation de question de » foi , parce qu'en effet la foi ne permet pas de ne reconnoître qu'un » seul Evêque dont les autres ne fussent que les Vicaires. «

Tom. 8.  
Liv. 35. n.  
39.

Il faut renvoyer le P. Hardouin à saint Léon , qui connoissoit mieux que lui les droits de son Siège. Ce grand Pape , dans un sermon qu'il prêchoit à Rome le jour anniversaire de son exaltation au Pontificat , dit en présence des Evêques assemblés pour cette fête , qu'ils sçavent que celui qui leur parle , n'est pas seulement *Evêque de ce Siège* , mais qu'il est encore le premier de tous les Evêques : *Quem non solum HUIUS SEDIS PRÆSULEM , sed omnium Episcoporum nominaverunt esse Primatem*. Où l'on voit que

Serm. 7.  
in Anniv.  
assump.  
&c. cap. 4.

saint Léon distingue sa qualité d'Evêque de Rome d'avec sa Primauté. Comme Evêque de Rome, il avoit tout le pouvoir qu'a l'Evêque dans son Siège, le Métropolitain dans sa Métropole, le Patriarche dans son Patriarchat. Mais comme premier Evêque & successeur de saint Pierre dans la Primauté, il avoit juridiction de droit divin dans toute l'Eglise. Comment un homme qui a quelque soin de sa réputation, ose-t-il écrire que les Papes ne se sont jamais qualifiés Evêques de Rome, parce qu'à parler exactement ils ne sont pas Evêques de cette ville? S'il n'y avoit pas des milliers de preuves du contraire, on pourroit tolérer ce paradoxe qui ne mérite pas d'être réfuté. Je me contente, puisque je suis sur saint Léon, de citer la Lettre 72. de ce Pape au Concile de Calcédoine. Elle a pour salut : Léon *Evêque de la ville de Rome* au saint Concile assemblé à Calcédoine : *Leo Episcopus URBS ROMÆ sanctæ Synodæ apud Calcedoniam constitutæ.* Saint Léon écrivant à un Concile général, a dû bien mesurer ses termes. La Lettre 59. à l'Impératrice Pulchérie contient le même salut : Léon *Evêque*

*que*

que de la ville de Rome , à Pulquérie Impératrice : *Leo Episcopus URBIſ ROMÆ Pulcherie Augusta.* Pulquérie écrit , au très Reverendissime Léon Evêque de l'illustre Eglise de Rome. Les Empereurs Valentinien & Marcien écrivent de même , au très Reverendissime Léon Evêque de l'illustre ville de Rome. Leur Lettre se lit après la Lettre 56. de saint Léon , & celle de Pulquérie immédiatement après la Lettre 58. Non , il n'est pas douteux que le Pape est Evêque de Rome , comme l'Evêque d'Ostie est Evêque d'Ostie. Saint Pierre a été Evêque d'Antioche avant que d'être Evêque de Rome. Et voilà pourquoi l'Eglise célèbre encore aujourd'hui la fête de la Chaire de saint Pierre à Antioche , & celle de la Chaire de saint Pierre à Rome. Si saint Pierre n'avoit pas fondé l'Eglise de Rome , s'il n'en avoit pas été Evêque , & s'il n'y avoit pas répandu son sang , à quel titre l'Evêque de Rome seroit-il Successeur de saint Pierre ? Les Evêques d'Antioche se sont dit Successeurs de saint Pierre , parce qu'en effet saint Pierre a fondé l'Eglise d'Antioche & l'a gouvernée pendant quelques années, C'est aussi

parce que saint Pierre a fondé l'Eglise de Rome & y est mort, que les Papes ont été reconnus Successeurs de saint Pierre dans sa double qualité d'Evêque de Rome & de premier des Evêques. Voilà le titre fondamental de la grandeur de l'Eglise de Rome & de ceux qui y siègent. Vouloir, sous prétexte d'élever le Pape, lui ôter la qualité d'Evêque de Rome, c'est comme si pour embellir l'Eglise de saint Pierre de Rome, on commençoit par en ôter les fondemens, & qu'ensuite on élevât l'édifice dix fois plus haut qu'il n'est. Si les Patriarches de Constantinople ont donné tant de peine aux Souverains Pontifes, quoiqu'ils ne doutassent pas que saint Pierre n'eût fondé l'Eglise de Rome, que n'auroient pas fait ces hommes ambitieux, s'ils avoient crû ce que dit le P. Hardouin, que saint Pierre n'est jamais venu à Rome, & qu'il n'a jamais été Evêque de cette Ville? N'auroient-ils pas prétendu que leur Ville étant devenue depuis Constantin le Siège des Empereurs, elle devoit jouir de tous les honneurs dont l'ancienne Rome avoit joui, & que par cette raison l'Evêque de Constantinople devoit



être regardé comme Successeur de saint Pierre dans la Primauté : qu'ainfi, ils étoient en droit de prendre la qualité de Patriarches œcuméniques. Oui, M. si une fois on admet que saint Pierre n'est jamais venu à Rome, & qu'il n'y a pas été martyrisé, on ne pourra plus assigner d'autre cause de la Primauté du Pape, que la prééminence de sa Ville Episcopale sous les Empereurs Romains: Rome étoit la Capitale de l'Empire, qui s'étendoit alors dans les trois parties du monde connu. C'est le raisonnement que font les Protestans. Pour que l'on ne dise pas que le Pape est Successeur de Saint Pierre, ils nient que saint Pierre soit jamais venu à Rome. Ce fondement ôté, on ne voit plus de témoignage d'où il puisse résulter que le Pape ait succédé à saint Pierre dans la Primauté. Et dès-lors il faut tirer la prééminence du Pape de la prééminence de Rome sur toutes les autres Villes de l'Empire.

Le Jésuite dit encore : Où est le Pape, là est le Siège Apostolique, la mère & la Maîtresse de tous les Fidèles, le lieu que le Seigneur a choisi, où il faut que monte quicon-

Pag. 84  
Col. 1.

» que désire être instruit sur tout ce  
 » qui concerne la Religion : *quò necesse est ut ascendat quisquis interpretationem decisionem ve rerum sacrarum desiderat.*

Il est vrai que là où est le Pape, là est le Siège Apostolique. Mais en quelque lieu que soit le Pape, il est toujours Evêque de Rome, toujours Successeur de saint Pierre & toujours son Successeur dans le Siège de Rome, au moins tant que Rome subsistera. Car s'il est compris dans les Promesses faites à l'Eglise que saint Pierre aura des Successeurs jusqu'à la fin du monde, il n'est pas de même promis que la Ville de Rome subsistera toujours. Quand les Papes résiderent soixante-dix ans à Avignon, le Saint Siège étoit à Avignon : mais le Pape n'étoit pas Evêque d'Avignon ; & le Siège Episcopal d'Avignon n'étoit pas le Siège de Saint Pierre. Si par un jugement de Dieu il arrivoit que Rome vînt d'une manière stable au pouvoir des Infidèles, ou qu'elle fût engloutie par un tremblement de terre, il faudroit bien transférer le Saint Siège ailleurs : mais alors les Papes seroient toujours regardés comme Successeurs de Saint

Pierre & de sa Primauté , en quelque lieu qu'il plût à Dieu de transférer son Siège , comme on sçait qu'il a passé d'Antioche à Rome.

Ce qu'ajoute l'Auteur , qu'il faut recourir à Rome pour toute décision dans les choses sacrées , est une suite de ce faux principe , que le Pape est l'Evêque universel. Si l'Auteur s'étoit contenté de dire que le recours à Rome a toujours été pratiqué dans les affaires importantes ; les exemples en sont sans nombre dans tous les tems : mais son *necessé est* va plus loin , & fait entendre que la décision du Pape est l'unique voye de terminer toutes les contestations qui arrivent dans l'Eglise. C'est enseigner que le Pape est infailible & au-dessus du Concile général : maximes contraires à la Doctrine de l'Eglise Gallicane , & qui demandent l'animadversion des Magistrats de ce Royaume.

Ce que l'on a de la peine à concilier , est d'une part cette flaterie qui élève le Pape au-delà des bornes , & de l'autre ce malin vouloir qui fait nier que saint Pierre ait été à Rome ; chose néanmoins si notoire , qu'avant les Protestans il n'y a jamais eu schis-

matique ni hérétique, quelque impudent qu'il ait été, qui ait osé en former le doute le plus léger. C'est la réflexion du Cardinal Baronius. *Tanta de Petri Romam adventu memoria, omni scriptionum genere meruit consecrari, adeo ut nec cujusvis perfrictæ frontis hæreticus vel Schismaticus, eorum qui ante nostrum sæculum vixerint, ausus fuerit de eo vel leviter quidem dubitationem movere.*

Mais telle est la Méthode du P. Hardouin. Il nie sans pudeur ce qui est vrai; & il affirme de même ce qui est faux. Ainsi vous l'avez vû nier que le texte grec du Nouveau Testament soit le texte original, & affirmer que c'est la Vulgate qui est l'Original. Il nie dans son Commentaire sur le Nouveau Testament, que les Ouvrages des Pères soient véritables; & il affirme dans son Edition des Conciles, qu'il n'y a nulle collection plus ancienne que celle d'Isidore qui contient les fausses Décrétales; & qu'après celle de Denis le Petit, il n'y en a point de plus certaine & de plus digne de foi.

C'est par le même esprit, mais dans un autre genre, qu'il détourne de leur sens naturel les textes les plus clairs.

Annal.  
Tom. 1.  
p. 318.

Concil.  
Tom. 1.  
p. 1.

pour établir la Divinité du Fils de Dieu, & qu'ensuite il fait une Dissertation pour prouver que le Texte, *Tres sunt qui testimonium dant*, &c. est vraiment de saint Jean. Il faudroit le louer s'il montrait le même zèle pour les textes qui sont à l'abri de toute contradiction. C'est encore par cet esprit qu'il nie que saint Matthieu ait écrit son Evangile en Hébreu, quoique beaucoup d'anciens l'ayent assuré; & qu'il prétend que saint Jean a écrit d'abord l'Apocalypse en Hébreux, puis en Latin; ce que personne que lui n'a jamais dit. Or quel est le but de cet homme, en détournant de leur sens naturel les textes de l'écriture que les Hérétiques redoutent le plus, & en faisant valoir contre eux d'autres textes qui quoique véritables ne font sur eux aucune impression? Quel est son but en donnant comme vraies les fausses Décrétales, & en rejetant comme faux tous les Ecrits des Pères? Quel est son but en ôtant au Pape ses véritables prérogatives, & en lui en attribuant de fausses sous prétexte de l'élever? Le but de cet homme est d'introduire le Pyrrhonisme dans la Religion. En rejetant

comme faux ce qui est vrai , il apprend à douter de tout. Et en soutenant comme vrai ce qui est faux , il sçait bien qu'il ne persuadera pas , & que les gens d'esprit comprendront aisément que lui-même ne croit pas ce qu'il dit. Voilà le dénotement de l'énigme qui regne dans tous les Ecrits du P. Hardouin.

Nous venons de le voir élever & abaisser le Pape à son gré : Vous l'allez voir infirmer les Promesses faites à l'Eglise ; & détourner dans un sens pervers le texte qui établit de la manière la plus formelle l'indéfectibilité & l'infailibilité du Ministère. J. C. prêt à monter au Ciel dit à ses ministres : » Toute puissance m'a été donnée dans le Ciel & sur la terre. Allez donc , enseignez les Nations , les baptisant au nom du Pere , & du Fils , & du Saint-Esprit , leur apprenant à garder toutes les choses que je vous ai commandées. Et voilà , je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation du siècle. «

Ceux qui ont lû les Ecrits de M. de Meaux , & en particulier ses deux Instructions sur les Promesses faites à

Matth.  
XXVIII.  
18.

l'Eglise , sçavent combien ce grand  
 Evêque a insisté sur ce texte , & en-  
 core plus expressément sur les der-  
 nières paroles : *Et voilà , je suis avec*  
*vous tous les jours jusqu'à la consumma-*  
*tion du siècle.* » Cette Phrase , *Et voilà* ,  
 rend J. C. présent par la certitude  
 de l'effet , dit M. de Meaux. *Je suis*  
*avec vous.* C'est une autre façon de  
 parler consacrée en cent endroits de  
 l'Ecriture , pour marquer une pro-  
 tection assurée & invincible de Dieu..  
 Qu'est-ce encore , *avec vous* dans la  
 Promesse de J. C. ? *Avec vous en-*  
*seignans & baptisans.* . . . Mais peut-  
 être que cette Promesse , *Je suis avec*  
*vous* , souffrira de l'interruption ?  
 Non : J. C. n'oublie rien. *Je suis avec*  
*vous tous les jours.* . . . Enfin de peur  
 qu'on ne croye qu'un secours si pré-  
 sent & si efficace ne soit promis que  
 pour un tems : *Je suis* , dit-il , *avec*  
*vous tous les jours jusqu'à la fin des*  
*siècles.* Ce n'est pas seulement avec  
 mes Apôtres. Le cours de leur vie  
 est borné , mais aussi ma Promesse  
 va plus loin , & je les vois dans leurs  
 Successeurs. C'est dans leurs Succes-  
 leurs que je leur ai dit , *Je suis avec*

I. Inf.  
n. 4.

» vous. Des enfans naîtront au lieu  
 » des Pères : ils laisseront après eux des  
 » héritiers : ils ne cesseront de se subs-  
 » tituer des Successeurs les uns aux  
 » autres , & cette race ne finira ja-  
 » mais. »

Tel est le Commentaire que M. de Meaux fait des paroles de J. C. Commentaire qu'il étend dans sa première Instruction , & qu'il défend dans la seconde avec beaucoup de lumière & de force ; en répondant à un Ministre qui l'avoit attaqué. Tous nos Controversistes ; nos Théologiens , nos Interprètes de l'Ecriture , tel qu'Estius , Jansénius , Calmet , &c. entendent des Promesses faites à l'Eglise les paroles que je viens de rapporter. Les Protestans au contraire prétendent qu'on ne doit les entendre que des Apôtres & des autres Disciples qui étoient présents , auxquels J. C. promet d'être avec eux. Et le P. Hardouin qui sçait les efforts que font les Hérétiques pour restreindre les paroles de J. C. les paraphrase ainsi : » Je vous secourerai  
 » & vous appuyerai contre les Juifs  
 » tous les jours jusqu'à ce que vous  
 » voyiez la Synagogue totalement dé-  
 » truite ; & mon Royaume , qui est



» l'Eglise des Gentils, lui être subrogé. (a)

Dans le Commentaire qu'il fait des mêmes paroles, il renvoie au Ch. 23. v. 3. & 14. de S. Matthieu pour y lire ce que signifie *Usque ad consummationem sæculi*. Et il dit que J. C. entend par la *consummation du siècle* la destruction du Temple de Jerusalem, la fin de la Synagogue & de la Loi Mosaique, qui ne devoit arriver qu'après que l'Evangile auroit été prêché *dans toute la Palestine*. C'est le sens qu'il donne aux paroles *in universo orbe*. \* De cette sorte les Promesses de J. C. ne regardent pas tous les Pasteurs qui doivent se succéder les uns aux autres jusqu'à la fin du monde; mais elles regardent

P. 84.

(a) Ego autem vobis adero auxiliator & fautor adversus Judæos omnibus diebus, donec videatis Synagogam prorsus deletam, subrogatumque ei regnum meum, quod est Ecclesia Gentium pag. 100. Col. 2.

\* Nota. J. C. prêt à monter au Ciel, dit aux Apôtres: *Vous me rendrez témoignage dans Jerusalem & dans toute la Judée, dans la Samarie, & jusqu'aux extrémités de la terre*. L'Auteur paraphrase & dit: *Jusqu'aux extrémités de la Palestine, c'est-à-dire dans la Galilée, l'Iturée, la Traconite & l'Abilène*. P. 327.

Ivj.

uniquement les Apôtres & les premiers Disciples qui vécurent jusqu'à la prise de Jérusalem par Tite l'an 70. de J. C. Calvin auroit-il mieux rencontré ?

Selon cette étrange idée, l'Auteur soutient encore qu'il faut entendre uniquement de la destruction de Jérusalem tout le Chapitre XXIV. de saint Matthieu, où J. C. répond à la demande de ses Disciples touchant les signes qui devoient précéder la destruction de cette Ville & la fin du monde. Nous avons vu que le P. Berruyer affecte de confondre ces deux événemens. Le P. Hardouin où il a puisé tout ce qu'il dit à ce sujet, donne un sens si forcé & si nouveau au Chapitre dont je parle, qu'on ne peut voir tranquillement le mépris qu'il fait en cela de la Tradition & de la créance universelle de l'Eglise.

Je ne crois pas qu'aucun Catholique ait jamais douté que l'on ne doive entendre du dernier jugement ces deux versets : » Alors le signe du Fils de » l'homme paroîtra dans le Ciel. Tous » les Peuples de la terre feront écla- » ter leur douleur, & ils verront » le Fils de l'homme qui viendra sur

Matt.  
XXIV.  
30. 31.

» les nuées du Ciel avec une grande  
 » puissance & une grande majesté. Il  
 » enverra ses Anges qui feront en-  
 » tendre le son éclatant de leurs trom-  
 » pettes, & qui rassembleront les Elus  
 » des quatre coins du monde depuis  
 » une extrémité jusqu'à l'autre. »

Le P. Hardouin paraphrase ces deux P. 837  
 versets, & dit: » Alors les Juifs recon- Col. 24  
 » noîtront que le Premier-né des hom-  
 » mes regne dans le Ciel. Les signes  
 » de sa colére paroîtront dans le Ciel:  
 » & alors toutes les Villes de la Judée  
 » gémiront à cause des calamités que  
 » Dieu & son Christ leur feront éprou-  
 » ver par l'Armée Romaine. Ils croi-  
 » ront voir le Premier-né des hommes  
 » comme s'il venoit sur les nuées du  
 » Ciel, *quasi venientem*, avec une  
 » grande puissance & une grande ma-  
 » jesté venger les injures qu'ils lui au-  
 » ront faites & aux siens. Il enverra  
 » ses Prédicateurs avec la trompette,  
 » c'est - à - dire avec une voix forte,  
 » qui rassembleront des quatre coins  
 » de la Judée, & depuis une extrémité  
 » de l'horison de cette Province jus-  
 » qu'à l'autre extrémité, ceux qui  
 » croiront en lui, pour qu'ils fuyent  
 » la Judée, & qu'ils se mettent à cou-

» vert du carnage qui y sera fait. »

Ibid.  
V. 36.

Par une suite de cette interprétation illusoire, l'Auteur détourne encore le sens du verset où J. C. parlant du jour du Jugement, dit que nul ne sçait ni le jour ni l'heure où il doit arriver. L'Auteur fait dire à J. C. » Et » à l'égard du jour ou de l'heure que » doivent arriver la destruction du » Temple, la consommation de la Synagogue, & l'avènement du Premier-né des hommes pour se venger de ses ennemis, il n'est permis à personne, pas même aux Anges qui sont dans le Ciel, de dire qu'ils le savent. C'est à mon Père seul que cela est réservé. «

Je ne relève point les autres endroits de ce Chapitre, que toute la terre a toujours entendu du dernier jugement, & que le Jésuite restreint à la ruine de Jérusalem. Ce que je prie encore une fois d'observer, c'est ce mépris si soutenu, si persévérant de la Tradition & de la créance des Fidèles, & l'exemple funeste que le Jésuite introduit dans l'Eglise, de ne prendre que son propre esprit pour guide dans l'interprétation de l'Écriture. Et sur quelles matieres le fait-il ?

sur les matieres les plus importantes, sur les principaux mysteres, le mystere de la Trinité, le mystere de l'Incarnation, le double mystere de la Prédestination & de la Grace, les Promesses faites à l'Eglise, le dernier Jugement. En quoi il est visible que cet homme sacrifie tout pour complaire aux sages du siècle qui veulent abolir tous les mysteres, & sur-tout ce qui passe leur foible raison.

Qui se persuadera que l'Auteur n'ait pas eu dessein de servir les libertins, quand on le voit encore détourner ce que dit saint Paul du dernier Jugement & de l'Antechrist dans ses deux Epîtres aux Thessaloniens ? Il est vrai qu'en paraphrasant la premiere, il s'est vu forcé de faire mention du dernier Jugement. Mais en même tems il fait les expressions de l'Apôtre qui le gênent moins, pour leur faire signifier le jugement que Dieu devoit exercer sur Jérusalem en la ruinant de fond en comble par l'armée Romaine.

L'Apôtre dit: « Nous vous déclara- I. Thessal.  
 » rons comme l'ayant appris du Sei- IV. 15.  
 » gneur, que nous qui serons vivans  
 » & réservés pour son avènement,  
 » nous ne préviendrons point ceux

» qui seront dans le sommeil de la  
 » mort. Car aussitôt que le signal au-  
 » ra été donné par la voix de l'Ar-  
 » change, & par le son de la trompet-  
 » te de Dieu, le Seigneur lui même  
 » descendra du Ciel; & ceux qui se-  
 » ront morts en Jesus-Christ ressusci-  
 » teront d'abord. Puis nous autres qui  
 » serons vivans, & qui aurons été  
 » réservés, nous serons emportés avec  
 » eux dans les nuées pour aller au-  
 » devant du Seigneur Jesus au milieu  
 » de l'air; & ainsi nous serons pour  
 » jamais avec le Seigneur. «

J'ai mis en Italique le terme *avéne-  
 ment*, parce que l'Auteur prétend qu'il  
 faut l'entendre de la ruine de Jérusa-  
 lem, & non pas du dernier avéne-  
 ment de Jesus-Christ. Si cela est, com-  
 ment peut-on entendre du dernier avé-  
 nement tout le reste de ce texte? Ce-  
 la ne se peut qu'en jettant dans le dis-  
 cours de saint Paul une confusion qui  
 n'y est assurément pas. Mais l'Auteur  
 ne s'est pas mis en peine de faire par-  
 ler saint Paul d'une manière inintelli-  
 gible, pourvû qu'il glissât son venin  
 dans ce texte, & qu'il appliquât par  
 quelque endroit à la ruine de Jérusa-  
 lem un texte qui tout entier regarde  
 le dernier avènement de J. C.

Il dit donc sur ce mot *avènement*, que dans cet endroit & au chapitre suivant l'Apôtre ne parle point du dernier avènement, mais de celui où Jesus-Christ devoit exercer ses jugemens sur Jérusalem. Et en conséquence il prétend que c'est de la ruine de Jérusalem que parle saint Paul, quand cet Apôtre dit aux Thessaloniens.

„ Pour ce qui regarde le tems & les  
 „ momens, vous n'avez pas besoin, I. Thessal.  
 „ mes Freres, qu'on vous en écrive, v. 1.  
 „ parce que vous sçavez bien vous-  
 „ mêmes que le jour du Seigneur doit  
 „ venir comme un voleur qui vient  
 „ la nuit. Car lorsqu'ils diront, nous  
 „ voici en paix & en sûreté, ils se  
 „ trouveront tout d'un coup surpris  
 „ d'une ruine entiere, comme l'est  
 „ une femme grosse des douleurs de  
 „ l'enfantement, sans qu'ils puissent  
 „ se sauver. „

Ce jour du Seigneur, c'est le jour où Jérusalem doit être saccagée par les Romains. Lorsque les Juifs qui habitent dans Jérusalem, se croiront en sûreté, c'est alors qu'ils se trouveront surpris d'une ruine entiere. Tel est le sens que l'Auteur veut que l'on donne aux paroles de saint Paul : *De Hié,*

P. 608. *rosolimitanis hic agitur.* Il en trouve la  
 Col. 2. preuve, à ce qu'il dit, dans ces pa-  
 P. 609. roles de Jesus-Christ. » Nul ne sçait ce  
 Col. 1. » jour & cetté heure, non pas même  
 Matt. » les Anges du Ciel, mais seulement  
 XXIV. » mon Pere. Et il arrivera à l'avéne-  
 35. » ment du Fils de l'homme ce qui ar-  
 » riva au tems de Noé. Car comme  
 » les derniers jours avant le Déluge les  
 » hommes mangeoient & buyoient,  
 » se marioient & marioient leurs en-  
 » fans, jusqu'au jour que Noé entra  
 » dans l'Arche, & qu'ils ne connu-  
 » rent le moment du Déluge que lors-  
 » qu'il survint, & qu'il les fit tous  
 » périr, ainsi arrivera-t-il à l'avéne-  
 » ment du Fils de l'homme. «

Mais qui dans l'Eglise de Dieu a  
 jamais soutenu que ce texte ne doit  
 pas s'entendre du dernier événement  
 de Jesus-Christ? Je ne connois que  
 l'Auteur. C'est donc à dire que cet  
 homme se donne lui-même en témoi-  
 gnage pour prouver qu'il a raison de  
 détourner le sens de saint Paul. La  
 preuve, nous dit-il, qu'il faut enten-  
 dre de la ruine de Jérusalem un texte  
 de l'Apôtre, que toute l'Eglise avant  
 moi a entendu du dernier événement  
 de Jesus-Christ, c'est que j'ai entendu



de la ruine de Jérusalem un texte de saint Matthieu que toute l'Eglise avant moi a entendu du dernier avènement. Voilà la manière de raisonner du P. Hardouin. Elle est digne de cet humble Ecrivain.

Mais s'il a été forcé, en commentant la première Epître aux Thessaloniens, d'entendre du dernier Jugement quelques Versets qui auroient paru trop révoltans s'il les avoit rapportés à la ruine de Jérusalem; il s'est dédommagé pleinement de cette contrainte en commentant la seconde Epître aux Thessaloniens.

Voici le texte de saint Paul, qu'il suffit d'exposer pour voir que c'est du dernier avènement qu'il est question. Les Thessaloniens avoient conclu de ce que saint Paul leur avoit écrit, & de quelques autres discours qu'on leur avoit mal rapportés, que le dernier jugement étoit prêt d'arriver; & ils en étoient extrêmement allarmés. Saint Paul dans une seconde Lettre les rassure & leur dit: „ Nous vous  
 „ conjurons, mes Freres, par l'avè-  
 „ nement de Notre Seigneur J. C. &  
 „ par notre réunion avec lui, que  
 „ vous ne vous laissiez pas légèrement

2. Tessali.  
II.

„ ébranler dans votre premier senti-  
 „ ment , & que vous ne vous trou-  
 „ bliez pas sur la foi de quelque *pré-*  
 „ „ *tendus* prophétie , ou sur quelque  
 „ discours , ou sur quelque Lettre  
 „ qu'on supposeroit venir de nous ,  
 „ comme si le jour du Seigneur étoit  
 „ prêt d'arriver. Ne vous laissez sé-  
 „ duire en aucune manière par qui  
 „ que ce soit : car ce jour n'arrivera  
 „ point que l'apostasie ne soit arrivée  
 „ auparavant , & qu'on n'ait vû pa-  
 „ roître l'homme de péché , cet en-  
 „ fant de perdition , cet ennemi de  
 „ Dieu , qui s'élevera au-dessus de  
 „ quiconque est appelé Dieu , on de  
 „ ce qui est adoré , jusqu'à s'asseoir  
 „ dans le Temple de Dieu , voulant  
 „ lui-même passer pour Dieu . . . . Et  
 „ vous sçavez bien ce qui empêche  
 „ qu'il ne vienne , jusqu'à ce qu'il pa-  
 „ roisse en son tems. Car le mystère  
 „ d'iniquité se forme dès à présent . . .  
 „ Alors se découvrira l'impie que le  
 „ Seigneur Jesus détruira par le souf-  
 „ fle de sa bouche , & qu'il perdra  
 „ par l'éclat de sa présence , cet im-  
 „ pie qui doit venir accompagné de  
 „ la puissance de Satan avec toutes  
 „ sortes de miracles , de signes & de

„ prodiges trompeurs , & avec tou  
 „ tes les illusions qui peuvent porter  
 „ à l'iniquité ceux qui périssent , par-  
 „ ce qu'ils n'ont pas reçu & aimé la  
 „ vérité pour être sauvés. C'est pour-  
 „ quoi Dieu les livrera à une telle ef-  
 „ ficace de séduction , qu'ils croiront  
 „ au mensonge ; afin que ceux qui  
 „ n'ont point cru la vérité , mais qui  
 „ ont consenti à l'iniquité , soient ju-  
 „ gés comme ils le méritent.

L'Auteur , pour se frayer la voye  
 au Commentaire qu'il se propose de  
 faire de ce texte que l'Eglise a toujours  
 entendu du dernier jugement , dit d'a-  
 bord que par l'Eglise de Thessalonique  
 à laquelle saint Paul écrit , il faut en-  
 tendre ceux des Juifs de cette Ville  
 qui étoient Chrétiens. Ils ne devoient  
 pas être en grand nombre : car saint  
 Luc dit qu'il n'y en eut que *quelques-  
 uns* qui embrasserent la foi. Mais il y  
 eut une *grande multitude de Grecs* &  
 plusieurs femmes de qualité. Les au-  
 tres Juifs étoient si opposés à l'Evan-  
 gile , qu'ils exciterent une sédition  
 contre Paul & Silas , les chasserent  
 de Thessalonique , les poursuivirent  
 jusqu'à Bérée , & saint Paul , pour évi-  
 ter leur fureur , fut obligé de passer

ACT. XVII.

à Athènes. Tout cela n'empêche point l'Auteur de suivre son idée, & de nous dire que c'est aux Juifs de l'Eglise de Thessalonique que saint Paul adresse sa seconde Lettre. On répandoit, dit-il, que Jérusalem alloit être détruite, & que Jesus-Christ alloit venir se venger de ses ennemis. L'amour pour la Patrie commune & pour le temple rendit ces Juifs extrêmement sensibles au malheur qui menaçoit la Ville sainte & le Temple. Saint Paul, pour les consoler, leur écrit qu'ils ne doivent pas croire que cette prédiction s'accomplisse cette année même, qui étoit la dix-huitième depuis la mort de Jesus-Christ. La prédiction ne s'accomplira, fait-il dire à l'Apôtre, qu'après la défection des Juifs qui abandonneront la Loi de Moïse pour embrasser l'Idolatrie. Or cette défection n'arrivera que sous le Pontife Ananus, qui succédera immédiatement au Pontife qui étoit en place quand saint Paul écrivoit. Ananus renoncera ouvertement à Moïse, & ne cachera pas son idolatrie. Car il introduira dans la ville les Rits profanes des Romains, & l'on y mangera des viandes consacrées aux Idoles. C'est

Ananus qui est l'homme de péché, cet impie que Jesus-Christ doit faire mourir par le souffle de sa bouche, c'est-à-dire, selon l'Auteur, par l'épée des Romains. C'est lui qui fera les prodiges les plus séduifans, & qui s'asseoi-  
ra dans le Temple de Dieu, se faisant passer pour Dieu. Et il sera cause que tous les Juifs de Jérusalem qui n'auront pas voulu croire à l'Evangile, seront enveloppés dans la même ruine que lui.

Je le demande, Monsieur, y a-t-il Commentaire plus absurde que celui que vous venez de lire ? Saint Paul écrit à l'Eglise de Thessalonique ; & par Eglise de Thessalonique il faut entendre non les Gentils convertis qui étoient en grand nombre dans cette Eglise, mais quelques Juifs qui avoient embrassé la foi avec les Gentils. Première absurdité.

Ces Juifs devenus Chrétiens, qui devoient sçavoir ce que Jesus-Christ avoit prédit de la ruine de Jérusalem & du Temple, s'affligent de cet événement, & ont besoin que saint Paul leur dise, pour les consoler, qu'il n'arrivera pas cette année même, qu'il y a encore quelques années à

attendre. Grand motif de consolation pour des Chrétiens qu'on suppose fort attachés aux murs de la Ville & aux pierres du Temple. Seconde absurdité.

Saint Paul prédit que les Juifs ennemis des Chrétiens abandonneront la Loi de Moïse, & tomberont dans l'Idolatrie sous le Pontificat d'Ananus, qui est l'homme de péché, & qui fera de grands prodiges pour entraîner avec lui dans l'idolatrie ses compatriotes. Il réussira dans ce dessein pervers, & Jesus-Christ le fera mourir par l'épée des Romains, lorsque Tite aura pris la Ville.

Tout est faux dans ce récit. Ananus, que l'Auteur dit être celui qui fit donner un soufflet à saint Paul, n'a aucun des caractères que cet Apôtre attribue à l'homme de péché. Ananus n'a jamais porté l'impiété jusqu'à vouloir se faire rendre les honneurs divins, & à s'asseoir dans le Temple comme un Dieu. On ne lit nulle part qu'il ait été magicien ni qu'il ait fait des prodiges trompeurs pour porter le peuple à l'Idolatrie. On ne lit point qu'il ait aboli la Loi de Moïse. Au contraire c'étoit par un zèle outré pour la Loi qu'il vouloit faire mourir  
saint

Saint Paul. Ananus fut déposé en 58, & fut tué en 66 par les Juifs de la faction d'Eleazar. Ce ne fut donc point par le glaive des Romains dans le sacagement de Jérusalem, qui ne fut assiégée par Tite qu'après la mort d'Ananus, & qui ne fut prise qu'en 70.

Je reviens à ma thèse, & je demande si l'on peut penser raisonnablement que le P. Hardouin n'ait pas senti le premier l'absurdité de son Commentaire. Quel a donc été son but en marchant dans une route que lui seul s'est ouverte. Je n'en vois point d'autre que celui de rendre tout problématique dans la Religion. Mais en même tems que l'Auteur portoit les plus grands coups aux dogmes de l'Eglise, il faut bien remarquer qu'il se ménageoit une ressource pour crier à la calomnie si on l'attaquoit. C'est la méthode & celle de son disciple Berruyer. Dans quelques endroits l'Auteur paroît reconnoître le dernier Jugement. C'étoit pour dire, lorsqu'on l'accuseroit de donner atteinte à ce dogme: On me calomnie. Mais, homme tortueux & rusé! Si vous croyez le dernier jugement & les signes qui doivent le précéder, pourquoi donc avez-vous

affecté de détourner de leur sens naturel les textes qui l'établissent de la manière la plus claire & la plus forte? Les Hérétiques mêmes sont en cela plus religieux que vous. Ils ne nient pas qu'au Chapitre XXIV. de saint Matthieu il n'y ait des prédictions qui ne peuvent s'entendre que du dernier jour : comme , que J. C. viendra sur les nuées avec une grande puissance & une grande majesté. Est-il permis de prendre ces expressions dans un sens figuré ? Si on ouvre cette voye en commentant le Chapitre XXIV. de saint Matthieu , comment prouvera-t-on qu'il faille prendre à la lettre les autres endroits de l'Écriture où il est dit que J. C. viendra juger tous les hommes ?

P. 88. Mais le Jésuite les détourne autant qu'il peut de leur sens naturel , ces autres textes. Il entend du Siège de Jérusalem la parabole des dix Vierges. Les cinq Vierges sages sont les Galiléens qui ont cru en J. C. Les cinq Vierges folles sont les Juifs , surtout ceux de Jérusalem qui l'ont rejeté. Quand l'Armée Romaine vient mettre le Siège devant Jérusalem , les Juifs demandent aux Galiléens de leur Huile.



Ceux-ci les renvoyent aux Apôtres pour en acheter. Pendant ce tems-là J. C. vient. Les Juifs crient qu'on leur ouvre : mais il est trop tard , le jugement est prononcé : Jérusalem est détruite. Où l'on voit que l'Auteur ne laisse dans la parabole aucun trait qui concerne le dernier Jugement.

L'Auteur détourne encore de son sens la parabole de l'yvraye semée dans un champ. » Celui qui sème le » bon grain , dit Jesus-Christ , c'est le » Fils de l'homme. Le champ est le » monde : Le bon grain , ce sont les » enfans du Royaume : Et l'yvraye , » ce sont les enfans du malin esprit , » L'ennemi qui l'a semée , c'est le Dia- » ble : La Moisson , c'est la fin du monde , » Les Moissonneurs sont les Anges . » Comme donc on cueille l'yvraye & » qu'on la brûle dans le feu , il en » sera de même à la fin du monde. Le » fils de l'homme enverra ses Anges » qui ramasseront & enlèveront de » son Royaume tout ce qu'il y a de » scandaleux & de gens qui commet- » tent l'iniquité , & il les précipiteront » dans la fournaise ardente. C'est-là qu'il » y aura des pleurs & des grincemens de » dents. Alors les Justes brilleront com-

Matt.  
XIII. 37.

» me le Soleil dans le Royaume de  
 » leur Père.

Saint Grégoire ne croit pas qu'il soit permis de donner à une parabole expliquée par Jesus-Christ un autre sens que celui que Jesus-Christ même lui a donné. Le P. Hardouin plus hardi restreint aux Juifs & à la destruction de Jérusalem cette parabole que Jesus-Christ entend du dernier Jugement.

P. 53.

Le Champ, dit le P. Hardouin, c'est le monde *judaique*. Le bon grain, ce sont les Juifs qui croient à l'Évangile. La zizanie, les Juifs méchans : Le tems de la moisson, c'est *la consommation de la Synagogue*. Les Moissonneurs sont les Prédicateurs de l'Évangile. Quand la Synagogue prendra fin, J. C. enverra les Prédicateurs de l'Évangile prendre tous les Juifs qui sont aux autres un sujet de scandale; & après qu'ils auront été *anathématisés*, ils seront envoyés en Enfer, où il y aura des pleurs & des grincemens de dents. Mais après que Jérusalem aura été réduite en cendres, les Juifs fidèles brilleront comme le soleil dans le Royaume de leur Père, *qui est l'Église Chrétienne*.

Tel est le sens que donne l'Auteur

à la parabole. Remarquez qu'il s'est écarté de son sujet, en expliquant de l'Enfer la fournaise ardente où il y aura des pleurs & des grincemens de dents. Il n'a osé dire dans sa paraphrase, que les Juifs infidèles périront dans l'embrasement de Jérusalem où il y aura des pleurs & des grincemens de dents. Cette paraphrase auroit été trop choquante. Mais ce qu'il n'a osé dire dans la paraphrase, il l'a dit dans le Commentaire qui est à la suite. « Il faut, dit-il, entendre par *fournaise ardente*, Jérusalem qui sera brûlée. C'est ce que J. C. prédit en cet endroit où il ne s'agit point du dernier Jugement. » Et ainsi, en rectifiant la paraphrase par le Commentaire, l'explication de la parabole n'a plus rien de discordant. Il faut dire : Jérusalem sera brûlée, & après cet embrasement les Juifs qui ont cru en J. C. brilleront dans l'Eglise comme le soleil.

Même affectation d'expliquer de la ruine de Jérusalem la parabole du filet jetté dans la mer, qui prend toutes sortes de poissons. Les Pêcheurs mettent à part tous les bons, & jettent les mauvais. Il en sera de même à la fin du monde, dit J. C. Les Anges

P. 54

K iij

viendront, ils sépareront les méchants du milieu des Justes, &c. L'Autetir entend par la fin du monde, *la fin de la Synagogue*. Et ainsi la parabole ne doit point s'expliquer du dernier Jugement.

Enfin, l'Auteur explique encore de la destruction de Jérusalem la parabole où J. C. dit que quand le Fils de l'homme viendra dans l'éclat de sa majesté accompagné de tous ses Anges, il s'assoira sur le Trône de sa gloire; que toutes les Nations étant assemblées devant lui, il séparera les uns d'avec les autres, comme un Berger sépare les brebis d'avec les boucs: qu'il placera les brebis à sa droite, & les boucs à sa gauche, &c.

Les paroles de J. C. sont si claires pour marquer ce qui se passera au dernier Jugement, que l'Auteur n'a pû les éluder dans sa paraphrase, où il reconnoît qu'en effet J. C. jugera toutes les Nations. Mais dans le Commentaire il renverse en deux mots toute sa paraphrase. Il dit que ce Juge qui vient s'asseoir pour juger, c'est J. C. qui vient se venger de Jérusalem pour la détruire. Il sépare les Brebis d'avec les Boucs. Les Brebis, dit-il, sont

ceux des Juifs qui croient en J. C. & les Boucs ceux qui n'y croient pas. Il ajoûte , comme une règle générale , que la raison pourquoi J. C. a en vûe dans toutes ses paraboles les Juifs , & quelquefois même les Galiléens & les Samaritains , c'est parce qu'il n'étoit envoyé qu'aux Brebis qui étoient péries de la maison d'Israël.

Il est faux que J. C. n'ait eu en vûe que les Juifs dans ses paraboles : il y en a qui s'adressent généralement à tous les hommes. Telles sont celles que j'ai rapportées. Elles regardent le dernier jugement , & l'Auteur n'a pû sans prévarication affecter de les rapporter à la ruine de Jérusalem.

Ceci me conduit à parler de la manière dont l'Auteur interprète l'Apocalypse. J'en ai déjà donné une idée en réfutant le P. Berruyer. Le P. Hardouin prétend que saint Jean a écrit l'Apocalypse en Judée , & que tous les événemens qui y sont prédits , ont été accomplis par la ruine de Jérusalem , par l'abolition du culte Judaïque , la réprobation du peuple Juifs & l'établissement de l'Eglise. De cette sorte il n'y a plus rien à attendre des prédictions de saint Jean depuis l'an 70.

K iv

de J. C. que Jerufalem fut détruite. Donc, felon l'Auteur, il y a dix-fept-cens ans que l'Apocalypfe eft totalement accomplie. Il ne tient pas à lui, que l'on ne croye que M. de Meaux n'a trouvé aucun inconuenient à interpréter ainfi ce Livre de l'Ecriture.

P. 731. Il loue le Prélat d'auoir parlé favorablement d'un Commentaire d'Alcazar; & il rapporte ce qu'il en dit dans les termes qui fuivent. *Le fçauant Jéfuite Louis d'Alcazar*, dit M. de Meaux, *qui a fait un grand Commentaire fur l'Apocalypfe*, la fait voir parfaitement accomplie. Il y a dans M. de Meaux: accomplie *ufqu'au vingtième Chapitre*. L'Auteur a retranché ces derniers mots qui l'incommodoient. Alcazar n'a pas cru que les derniers chapitres puffent s'entendre de l'état de l'Eglife ici-bas. Il eft dit au chapitre 21. des Citoyens de la Jerufalem qui descend du Ciel; que Dieu effuyera toutes les larmes de leurs yeux, que la mort ne fera plus; qu'il n'y aura plus là ni pleurs ni cris ni affliction, parce que le premier état fera paffé. Saint Jean à la fuite de la vifion de la nouvelle Cité entend une voix qui lui crie: *Tout eft accompli*. Depuis ce moment on ne

Préf. de  
l'Apoc.  
p. 38.

voit plus rien qui n'annonce la confirmation de toutes choses. Il n'est donc pas surprenant que les Pères & les Interprètes n'ayent expliqué les derniers chapitres de l'Apocalypse que de l'Eglise du Ciel. Saint Augustin l'a fait d'une manière admirable dans le vingtième Livre de la Cité de Dieu. Sur ce verset, *il essuyera toutes les larmes de leurs yeux, & la mort ne sera plus, il n'y aura plus aussi là ni pleurs, ni cris, ni afflictions, parce que le premier état sera passé.* Saint Augustin dit *De Civit. Dei lib. 20. c. 17.* qu'il seroit de la dernière impudence, *impudentiæ nimis*, d'entendre ce texte de l'état de l'Eglise sur la terre. Il ajoûte qu'il y a bien des choses obscures dans l'Apocalypse; mais que ce texte est si clair pour désigner l'état de l'Eglise dans le Ciel, qu'il ne faut plus espérer de trouver rien de clair dans l'Écriture, si ce texte ne l'est pas.

M. de Meaux entend de même de l'Eglise du Ciel les derniers chapitres. Les Hérétiques mêmes ont suivi la voye tracée. Mais le P. Hardouin ne veut rien voir dans l'Apocalypse qui ne soit totalement accompli. M. de Meaux, qui entend de la chute de l'Empire Romain une grande partie

de l'Apocalypse, ne croit pas par ce premier sens avoir épuisé tout le sens de la prophétie. » A Dieu ne plaise, » dit-il, qu'on s'imagine que par cette » explication, quelque suivie qu'elle » paroisse, on ait épuisé tout le sens » d'un Livre si profond. Nous ne dou- » tons pas que l'Esprit de Dieu n'ait pû » tracer dans une histoire admirable » une autre histoire encore plus sur- » prenante, & dans une prédiction » une autre prédiction encore plus » profonde. Mais j'en laisse l'explica- » tion à ceux qui verront venir de plus » près le regne de Dieu, & à ceux à » qui Dieu fera la grace d'en décou- » vrir le mystère. «

Perfuadé que l'Ante-christ est prédit dans l'Apocalypse, dans la seconde Epître de Saint Paul aux Thessaloniens & dans le vingt-quatrième chapitre de Saint Matthieu, M. de Meaux dit que l'Ante-christ excitera dans l'Eglise la persécution la plus redoutable du côté de la séduction. » Quant à » l'Ante-christ, dit-il, & à la der- » niere persécution . . . tout ce que » je crois pouvoir dire avec certitude, » c'est que cette derniere persécution, » quelle qu'en soit la violence, aura

Apoc.  
de M. de  
Meaux p.  
430. chap.  
12.

Ibid. chap.  
20. p. 454.



» encore plus de séduction. Car c'est  
 » aussi ce que saint Paul y remarque ;  
 » 2 Theff. II. 9. 10. *des prodiges , des*  
 » *signes trompeurs , des illusions , sans y*  
 » parler d'autre chose. Saint Jean y  
 » remarque aussi la séduction comme  
 » devant prévaloir , v. 3. 7. 9. sans  
 » parler de sang répandu , ainsi qu'il a  
 » fait dans tout le reste du Livre ; &  
 » J. C. même : *Il y aura de grands pro-*  
 » *diges & des miracles trompeurs , en-*  
 » *sorte , s'il est possible , que les Elus mê-*  
 » *mes soient trompés.* Matth. XXIV. 24.

» Je regarde donc dans l'Eglise ,  
 » continue M. Bossuet , deux sortes  
 » de persécutions : la première en son  
 » commencement & sous l'Empire Ro-  
 » main où la violence devoit préva-  
 » loir ; la seconde à la fin des siècles ,  
 » où sera le regne de la séduction ;  
 » non pas que je veuille dire qu'elle  
 » soit sans violence , non plus que  
 » celle de Rome payenne où la vio-  
 » lence dominoit , n'a pas été sans sé-  
 » duction : mais l'une & l'autre doit  
 » être définie par ce qui y doit prédo-  
 » miner. Et on doit attendre sous  
 » l'Ante-christ les signes les plus trom-  
 » peurs qu'on ait jamais vus avec la  
 » malice la plus cachée , l'hypocrisie

» la plus fine, & la peau de loup-la  
 » mieux couverte de celle de Bre-  
 » bis. »

Voilà le langage que l'on tient, quand on veut parler celui de l'Écriture & de la Tradition. Mais sous la plume du P. Hardouin nous ne voyons ni Antechrist ni persécution pour les derniers tems, ni rien de ces grands événemens qui doivent précéder le dernier jour. A quel dessein? Dans un tems où nous sommes environnés de libertins, qui traitent de fables tout ce qu'on leur dit d'une autre vie & de la fin du monde, quelle impression doit faire sur eux un Commentaire sur l'Écriture, où on leur dit par un langage qui s'entend bien, que la crainte que l'on a voulu leur inspirer des approches du dernier Jugement, est mal fondée: que tout ce qui est prédit à ce sujet, ne regarde que les Juifs, qui ont été punis par la ruine de leur Temple & la destruction de leur Ville: mais que pour l'Antechrist & les signes du dernier événement, ce sont de belles imaginations des Pères, qui se sont trompés sur ce point comme sur beaucoup d'autres. Heureusement celui qui le dit, est un

de ces sages que Dieu convainc de folie par la singularité de ses explications. Il a mis à la tête de son Commentaire sur l'Apocalypse une table qui contient les noms qu'il prétend être énigmatiques, & la signification de ces noms.

Tout le monde sçait que saint Jean a eu dans l'Isle de Patmos, où il étoit exilé, sa révélation. Il l'a écrite sous l'Empire de Domitien en 95 ou 96, 25 ans après la ruine de Jérusalem, & il l'a adressée aux sept Eglises d'Asie, qui y sont nommées. Mais ce point d'histoire ne s'accordant pas avec les idées du P. Hardouin, qui veut que saint Jean ait eu en Judée les visions décrites dans l'Apocalypse pour apprendre à cet Apôtre ce qui alloit arriver à Jérusalem; le Jésuite s'est vu obligé de donner des sens allégoriques à tout ce qui dérangeoit son système. Ainsi il avertit que par la terre il faut entendre la Judée; par la mer, Jérusalem; les arbres sont les Juifs; le Ciel, la Synagogue; l'Euphrate, le Jourdain; l'Asie, Jérusalem; Ephèse, Smirne, Pergame, Thyatire, Sardes, Philadelphie, Laodicée, chacune de ces sept villes signi-

fie Jérusalem; Michel & ses Anges désignent J. C. & ses Apôtres; le Soleil, la Lune & les Etoiles, font la Noblesse de Judée. Le Dimanche marque le tems de l'animadversion divine contre les Juifs; les milliers de milliers d'Anges signifient l'étendue de la Judée. Vous croyez, Monsieur, que je badine, quand je vous donne cette clef de l'Apocalypse. Point du tout: je parle dans l'exacte vérité. J'omets les autres noms & l'interprétation que leur donne l'Auteur. Jugés après cela si les libertins ont lieu de s'applaudir du suffrage du sçavant P. Hardouin. Qu'ils le prennent pour leur voyant, je ne le leur envie point: pour moi je n'ai pas besoin de vous dire que jamais il ne fera mon Daniel.

Jamais aussi il ne fera mon Théologien. Car pour avoir plus de liberté d'expliquer l'Evangile de St. Jean à la Socinienne, il abandonne la narration de saint Jérôme, qui dit que cet Evangile a été écrit à la prière des Evêques & des Eglises d'Asie, pour munir les Fidèles contre les hérésies de Cérinthe & d'Ebion. Saint Jérôme ajoute que ce ne fut qu'après avoir indiqué un jeûne solennel, que l'Apôtre écri-

vit l'Évangile, dans lequel il établit, Hyer. prolog. in Matt.  
 d'une manière si sublime la Divinité  
 de J. C. Mais les Sociniens ne veu-  
 lent pas que saint Jean ait eu pour mo-  
 tif d'établir la Divinité de J. C. Ce  
 feroit reconnoître que saint Jean a  
 écrit contr'eux en écrivant contre les  
 anciens ennemis de la Divinité & de  
 la Consubstantialité du Verbe. Vol-  
 zogue dans ses Prolegomènes sur saint  
 Jean, rejette la narration de saint Je-  
 rôme adoptée par toute l'Eglise. Le  
 P. Hardouin ne la rejette pas expres-  
 sément ; mais il n'en parle non plus  
 que si elle n'eût jamais été. C'est qu'il  
 regarde tous les Ecrits des Pères com-  
 me supposés. Il faut avouer que cette  
 opinion est bien commode pour un  
 Novateur. Les Sociniens, tout Soci-  
 niens qu'ils sont, ne l'avoient pas ima-  
 ginée. Le Jésuite dit donc que saint  
 Jean a écrit son Évangile avant la  
 ruine de Jérusalem, quoique dans  
 toute l'Antiquité on ait dit le con-  
 traire. Les autres Évangélistes s'étant  
 arrêtés davantage à décrire ce que  
 J. C. a fait en Galilée, il étoit à crain-  
 dre, dit l'Auteur, que les Juifs de  
 Jérusalem ne se regardassent comme  
 ayant été méprisés par J. C. en voyant

que les trois premiers Evangélistes lui faisoient passer en Galilée la plus grande partie de sa vie, même le tems de sa prédication. C'a donc été pour prévenir le murmure des Fidèles de Jérusalem, que saint Jean a écrit son Evangile, & s'est attaché spécialement à rapporter ce que J. C. a fait à Jérusalem & dans la Judée. Voilà, comme vous voyés, Monsieur, du nouveau. Mais avec le P. Hardouin les faits, les dogmes, les explications de l'Ecriture, tout est toujours neuf. Il n'a pû s'empêcher de convenir que dans son Commentaire sur saint Jean il ne fuit pas toujours le chemin battu: mais il assure qu'en cela même il ne donne pas la moindre prise sur lui. L'homme le plus soupçonneux, à ce qu'il prétend, ne peut lui reprocher de s'être écarté le moins du monde du sentiment unanime de l'Eglise, qui est celui de tous les Pères. Que s'il n'a pas suivi sur certains points les interprétations usitées, on ne peut lui en sçavoir mauvais gré, à moins que l'on ne veuille dire que le don d'interpréter n'est plus dans l'Eglise, & que maintenant nous ne sommes plus que des Copistes, qui transféri-

P. 243.

sons ce qui a été écrit avant nous.

L'Auteur a donc reçu le don d'interpréter l'Écriture d'une manière nouvelle : & il en fait, je l'avoue, un grand usage. Pour montrer qu'il n'est pas le copiste des Pères de l'Église, il apporte en exemple trois termes tirés du premier chapitre de saint Jean, qu'il prétend avoir été mal entendus jusqu'à présent. Le terme de *grace*, qui signifie *sainteté* : celui de *monde*, qui doit s'entendre du monde Judaïque : & celui de *Fils unique*, qui marque l'humanité même de J. C. quoiqu'unie personnellement au Verbe. Selon la notion que l'Auteur nous donne de ces termes, le premier apprend quel est le sens de ce texte : *La Loi a été donnée par Moïse, mais la grace & la vérité a été apportée par J. C.*  
 » La grace, c'est-à-dire la sainteté,  
 » la vraie manière de servir Dieu en  
 » esprit & en vérité, a été établie par  
 » J. C. « C'est l'explication de l'Auteur, à laquelle Pélagie auroit souscrit bien volontiers.

Par ce terme *monde*, il faut entendre le monde Judaïque. Et ainsi, quand saint Jean dit, parlant du Verbe : *Le monde a été fait par lui, cela*

ne veut pas dire que le Verbe ait créé le monde, mais que le peuple d'Israël a été choisi singulièrement pour être le peuple de Dieu : Explication à laquelle tous les Sociniens n'auront pas manqué d'applaudir.

Enfin par ce terme *Fils unique*, il faut entendre non le verbe ; car le verbe considéré comme verbe, n'est pas fils : mais il faut entendre l'*humanité* de J. C. unie néanmoins au verbe. A l'aide de ces notions, si on en croit l'Auteur, on ne trouve plus de difficulté dans le premier chapitre de saint Jean, ni dans beaucoup d'autres. Je ne m'arrête point à le réfuter, je l'ai fait ailleurs. Mais ce qui m'étonne toujours, c'est l'air d'assurance avec lequel ce Novateur met sur le compte de l'Eglise tous les blasphèmes qu'il emprunte des hérétiques. Un avis cependant qu'il faut que je donne à ceux qui le liront, c'est qu'il lui arrive souvent de ne pas s'accorder avec lui-même dans sa Paraphrase & dans son Commentaire. Quelquefois il est Catholique dans sa Paraphrase, & impie dans son Commentaire. D'autres fois il est Catholique dans son Commentaire, & impie



ans la Paraphrase. C'est pour jeter son Lecteur dans l'embarras & échaper à la censure. Mais il ne faut pas se laisser donner le change. Quand l'Auteur tient un langage erroné ou hérétique, il sçait bien qu'il le tient. Ce n'est point par ignorance qu'il péche. Il ne faut pas s'y tromper.

Je reviens à sa manière d'interpréter l'Écriture. Avant de finir, je veux vous en mettre encore quelques traits sous les yeux. Vous verrez qu'il n'est pas copiste.

En commentant ces paroles de J. C. à la sainte Vierge : *Femme, qu'y a-t-il entre vous & moi? Mon heure n'est pas encore venue*, il dit que la raison pour quoi J. C. parle de la sorte, c'est que la sainte Vierge avoit dit à J. C. : *Ils n'ont point de vin* : & elle auroit dû dire : *Mon Fils*, ils n'ont point de vin. J. C., dit-il, avoit quitté sa Mère pour se joindre à ses Disciples, & vacquer aux fonctions de son ministère. La sainte Vierge depuis ce moment ne crut plus par respect devoir appeller J. C. son Fils. J. C. ayant été invité aux nêces de Cana, la sainte Vierge qui y étoit & qui vit que le vin manquoit, dit à Jesus, *ils n'ont point*

P. 269

de vin. J. C. voyant que sa Mère cef-  
 soit de l'appeller mon Fils ; pour le  
 lui faire sentir, mais agréablement &  
 poliment, comiter & urbané, il lui dit  
 en foûriant, *subridens* : *Femme qu'y a-*  
*t-il entre vous & moi ? Mon heure n'est*  
*pas encore venue.* Ce qui signifie : *Fem-*  
*me, que vous ai-je dont fait ? Suis-je*  
*donc brouillé avec vous ? Sommes-nous*  
*brouillés ensemble ? En quoi vous ai-je*  
*offensé ? Est-ce que je ne suis plus votre*  
*fils ? Allez, vous ne me perdrez pas en-*  
*core sitôt, & je serai encore votre fils*  
*quelque tems. A présent je vous appelle*  
*simplement Femme ; puisque vous ne*  
*m'appellez pas votre Fils.* Ce sont les  
 propres termes de l'Auteur qu'il a  
 voulu mettre en François, de peur  
 de ne pas s'exprimer si bien en Latin.  
 Il a ajouté que J. C. appelle ici sa sainte  
 Mère, *Femme*, parcequ'il n'eût pas été  
 décent, qu'il l'eût appelée *Madame* :  
*nam Dominam vocari à Christo Deo*  
*matrem suam non decuit.*

*Mon heure n'est pas encore venue,*  
 veut dire : l'heure de ma Passion &  
 de ma Résurrection où vous devez  
 perdre votre Fils, n'est pas encore  
 venue. Ce sera alors que vous cesse-  
 rez de m'appeller votre Fils. Et voilà

La raison pourquoy J. C. sur la Croix dit à la sainte Vierge , en lui montrant saint Jean : *Femme voilà votre Fils* : Paroles , dit l'Auteur , que notre Pere Chatillon a paraphrasées élégamment dans son sermon sur saint Jean l'Evangeliste , pag. 561 : » *Femme* , fait-il dire à J. C. ; *car il n'y a plus de Mere pour moi , je ne suis plus , je meurs : ne me regardez plus , vous n'avez plus de Fils en moi , mais voilà désormais votre Fils , celui-là.* Non que J. C. glorifié , reprend l'Auteur , ne soit pas Fils de la Vierge , à Dieu ne plaise ; mais parceque dans le langage populaire , des parens sont censés perdre leur fils quand il meurt. Et d'ailleurs quoique dans le Ciel J. C. appelle la sainte Vierge , sa Mere : cependant par respect la sainte Vierge n'appelle plus J. C. , son Fils , mais uniquement son Seigneur & son Dieu , lorsqu'elle a quelque demande à lui faire.

L'Auteur reconnoît que le don d'interpréter l'Ecriture a toujours subsisté dans l'Eglise : mais s'il a reçu ce don , comme il n'en doute pas , il faut dire que l'Eglise en a été privée

jusqu'à lui : car non-seulement ses explications sont toutes neuves, mais il rejette avec hauteur celles qui ont été suivies jusqu'à présent. » N'allez pas, dit-il, écouter ceux qui regardent ces paroles, *Qu'y a-t-il entre vous & moi? mon heure n'est pas encore venue*, comme si J. C. avoit repris la sainte Vierge, & lui avoit dit : pourquoi vous ingérez-vous dans les choses qui regardent mon ministère? mon heure n'est pas encore venue de faire des miracles publiquement. « Il traite encore plus mal cette autre explication : Pourquoi me demandez-vous un miracle, comme si je tenois de vous le pouvoir d'en faire? L'heure de ma Passion n'est pas encore venue. C'est alors que souffrira ce que je tiens de vous & que vous avez enfanté. Ceux qui expliquent ainsi les paroles de J. C., dit l'Auteur, donnent des armes aux ennemis de J. C. & de la sainte Vierge, & ils favorisent l'hérésie de Nestorius.

C'est saint Augustin néanmoins qui est Auteur de cette dernière explication. Le Jésuite ne le nomme pas; mais il sçait bien que ce qu'il dit

tombe sur ce saint Docteur. Peut-on rien de plus insolent ? Je ne sçai si je me trompe, mais je soupçonne beaucoup que le sujet de la mauvaise humeur du Jésuite contre l'explication de saint Augustin, & qu'il n'ose dire, c'est que saint Augustin attribué à la nature divine en J. C. d'avoir fait le miracle du changement de l'eau en vin : *Miraculum quod facturum erat, secundum Divinitatem facturum erat, non in Joan. secundum infirmitatem; secundum quod Deus erat, non secundum quod infirmus natus erat.* La sainte Vierge demandoit un miracle; J. C. le devant faire comme Dieu, il semble méconnoître, dit saint Augustin, les entrailles maternelles, & dit : ce n'est pas cette humanité que vous avez engendrée, qui fait les miracles; c'est ma Divinité que vous n'avez pas engendrée. *Miraculum exigebat mater; at ille tanquam non agnoscit viscera humana, operaturus facta divina, tanquam dicens: Quod de me facit miraculum, non tu genuisti.* Vous vous rappelez, Monsieur, que le P. Berruyer fait faire à J. C. les miracles par voye d'impétration. C'est l'humanité qui les opéroit, mais comme cause occasion-

nelle. Elle demandoit, & Dieu l'exauçoit. Ici saint Augustin tient un langage bien différent. Voilà, je crois, ce qui met le P. Hardouin de si mauvaise humeur contre saint Augustin.

Quoiqu'il en soit, tout ce que dit le P. Hardouin sur le texte que je viens de rapporter, est si singulier & si grotesque, que le P. Berruyer n'a osé l'adopter. Le P. Berruyer rapporte l'explication ordinaire, & se contente de faire sentir qu'il croit, en la suivant, que l'on ne prend pas le vrai sens des paroles, *Femme, qu'y a-t-il entre vous & moi?* J'ai relevé ce qu'il dit à ce sujet: mais non-obstant la démangeaison qu'il avoit d'adopter l'explication de son Maître, il a compris que cette explication seroit bien mal reçue, & il l'a laissée. Pour moi, qui avois lu le P. Berruyer avant le P. Hardouin, je ne pouvois comprendre quelle pouvoit être cette explication plus littérale qu'il avoit en vûe. En lisant le P. Hardouin, j'ai vû de quoi il étoit question, & je n'ai plus été surpris que le P. Berruyer n'ait pas succombé à la tentation de faire parler le P. Hardouin.

Je le loue encore de n'avoir pas fait

Fait usage du Commentaire de celui-ci sur ces paroles de J. C. à Madeleine : *Ne me touchez pas ; car je ne suis pas encore monté vers mon Père.* Cela signifie , dit le P. Hardouin : (a) » Ne » me touchez pas , car je suis encore » tout trempé des aromates dont Joseph & Nicodème ont embaumé mon » corps. Je ne suis pas encore monté » vers mon Père qui est dans le Ciel ; » je n'ai pas encore reçu *le corps spirituel* que mon Père doit m'y donner. Pour vous , allez promptement » dire à mes frères : je monte *dans* » *te moment* vers mon Père & votre » Père , vers mon Dieu & votre Dieu » qui est dans le Ciel. J'y monte pour » y être revêtu par-dessus , *ut ibi supervestiar* , & que ce qu'il y a de mortel dans mon corps , soit absorbé par » la substance vivifiante & céleste.

Joan. XX.

Ce que je viens de transcrire de

(a) *No'i me tangere* : quippe adhuc aromaticis madidum , quibus me perunxerunt Josephus & Nicodemus. *Nondum enim ascendi ad patrem meum qui in Cœlis est.* Nondum accepi corpus spiritale quod ibi accepturus sum à Patre meo. . . . Et absorbeatur quod in isto corpore mortale est à vivificâ & cœlesti substantiâ pag. 319. col. 2.

Tome III.

L

mot à mot est la Paraphrase. Le Commentaire y répond. L'Auteur fait dire à J. C. Ne me touchez point : je ne suis pas encore monté vers mon Père; mon corps n'est pas encore changé : *nondum immutato corpore sum*. Car comme dit de nous l'Apôtre : Nous ressusciterons tous : mais nous ne serons pas tous changés. L'Auteur ajoute, que dès que J. C. eut apparu à Madeleine & aux autres femmes, il monta au Ciel pour y être revêtu par-dessus, & pour que ce qu'il y avoit en lui de mortel fût absorbé par la vie. Après quoi J. C. descendit du Ciel, d'où il rapporta un corps glorieux; ce qu'il fit voir en entrant les portes fermées dans le lieu où étoient les Apôtres.

Avez-vous lû, Monsieur, rien de plus extravagant que ce Commentaire ? Mais ici l'hérésie est entée encore sur l'extravagance. Il est extravagant de donner pour raison de ce que J. C. ne se laissa pas toucher par Madeleine, que son corps étoit tout dégouttant d'aromates. Mais il est impie & hérétique de dire que le corps de J. C. n'étoit pas revêtu de l'immortalité, & que pour absorber ce qu'il avoit de mortel, il monta dans le Ciel le



jour même de sa Résurrection, pour en descendre avec toute la gloire d'un corps ressuscité. L'Auteur ne cite aucun garant de son interprétation. Et où en auroit-il trouvé? Cependant il avance ces erreurs avec une sécurité qui fait frémir. Je ne me donne pas la peine de le combattre: y a-t-il quelqu'un parmi nous qui ignore que J. C. est sorti glorieux du tombeau, & que son Corps n'a acquis depuis ce moment aucune des qualités des corps glorieux? L'Auteur suppose un voyage de J. C. dans le Ciel, pour en rapporter un corps glorieux qui pût pénétrer, les portes fermées, dans le lieu où seroient ses Disciples. N'est-ce pas la créance de l'Eglise, que J. C. est sorti du tombeau avant que la pierre en fût levée? L'Ange ne renversa pas la pierre pour que le corps de J. C. pût sortir, mais pour montrer aux saintes femmes que Jesus étoit ressuscité. Etoit-il même nécessaire que le corps de J. C. fût glorifié, pour entrer les portes fermées dans tel lieu qu'il auroit voulu? Est-ce que J. C. n'est pas sorti du sein virginal de sa mère sans faire aucun tort à sa virginité? Que vient donc dire ce Nova-

teur, après dix-sept cens ans de création universelle ? Espère-t-il changer la foi de l'Eglise, & l'arracher du cœur de ses enfans ? Qui a jamais pensé que J. C. est monté au Ciel le jour de sa Résurrection, pour s'y revêtir de l'immortalité ?

Mais l'Auteur qui ne veut pas que J. C. ait permis à Madeleine de le toucher, parceque son corps étoit encore tout gluant, ne s'est pas apperçu que J. C. se laissa embrasser les pieds par les autres saintes femmes. Cependant notre Jésuite ne fait monter J. C. au Ciel pour se nettoyer de ses aromates, qu'après qu'il eut apparu à ces femmes. Il falloit donc que J. C. leur dit comme à Magdeleine : Ne me touchez pas, je suis encore tout imbibé d'aromates. Attendez que je sois de retour du Ciel où je dois me dépouiller de tout ce que j'ai de mortel.

Je ne finirois point, si je voulois relever tout ce qui mérite de l'être dans le Commentaire du Jésuite. Je ne l'ai pas lû en entier, tant s'en faut. Ceux qui auront le courage de le faire, pourront y trouver des erreurs encore plus grandes que celles que j'ai indiquées. Il me suffit de remarquer

que le P. Berruyer a pris du P. Hardouin presque tout ce qu'il dit. C'est la source d'où il a tiré ses erreurs. Or comme je me suis assez étendu en écrivant contre le P. Berruyer ; avoir réfuté celui-ci , c'est avoir réfuté le P. Hardouin.

Je ne dirai plus qu'un mot où cet Ecrivain manifeste les erreurs de sa Société sur l'Usure. A l'occasion de ce que dit J. C. au Serviteur paresseux :

» Vous deviez mettre mon argent entre les mains des Banquiers , afin qu'à mon retour je retirasse avec usure ce qui est à moi. » L'Auteur sur ce mot *usure* dit : J. C. montre par là qu'il ne condamne pas la pratique des Marchands qui entr'eux prennent quelque chose au-delà du capital pour le louage de l'argent. *Hoc verbo ostendit Christus non damnare se si in locazione pecuniarum quae inter negotiatores fit , aliquid ultra sortem accipiat.*

Pag. 90

Cela s'appelle tordre l'Evangile , & non pas l'expliquer. J. C. dit précisément le contraire de ce que le Jésuite lui prête. Le Serviteur dont nous parlons , vient trouver son maître & lui dit : » Seigneur , je sçai que vous êtes un homme dur ; que vous moissonnez

Mitt.

XXV. 34

» où vous n'avez point semé ; & que  
 » vous recueillez où vous n'avez point  
 » mis. C'est pourquoi comme je vous  
 » appréhendois , je suis allé cacher  
 » mon talent dans la Terre. Le voici :  
 » Je vous rends ce qui est à vous.  
 » Mais son maître lui répondit : Ser-  
 » viteur méchant & paresseux , vous  
 » sçaviez que je moissonne où je n'ai  
 » point semé , & que je recueille où  
 » je n'ai point mis. Vous deviez donc  
 » mettre mon argent entre les mains  
 » des Banquiers , afin qu'à mon retour  
 » je retirasse avec usure ce qui est à  
 » moi. »

Il est évident que c'est ici un argu-  
 ment *ad hominem*. Vous m'avez cru ,  
 dit le Père de famille , assez injuste  
 pour moissonner où je n'ai pas semé.  
 Vous deviez donc dans cette supposi-  
 tion mettre mon argent à la banque ,  
 parce qu'à mon retour je l'aurois re-  
 tiré avec usure. Il est vrai qu'en exi-  
 geant plus que je n'aurois donné , j'au-  
 rois moissonné où je n'avois pas semé :  
 mais vous me croyez capable de cette  
 injustice. Et ainsi le prétexte dont vous  
 couvrez votre paresse , ne peut vous  
 excuser. Tel est le raisonnement du  
 Père de famille , qui montre que bien

loin que J. C. autorise l'usure entre Marchands , il la condamne comme contraire au droit naturel , parce qu'il est contre le droit naturel de moissonner où l'on n'a pas semé.

A l'égard du louage de l'argent , il faut avoir perdu toute honte pour oser faire entrer dans un Commentaire sur l'Évangile ce déguisement de l'usure , & le faire approuver par celui qui est la vérité , la justice & la sainteté même.

Je suis , &c.

---



---

# DIX - S E P T I E M E

## L E T T R E.

MONSIEUR,

**V**Ous avez lû dans mes dernières Lettres les excès incompréhensibles où le P. Hardouin est tombé. Ce qui m'étonne le plus, est que le Livre qui les contient, n'ait causé aucun soulèvement depuis quatorze ans qu'il est imprimé. Quoi, M. un Livre où l'on enseigne qu'il n'y a point en Dieu de génération éternelle ; que le Père n'a pas toujours été Père ; que le Fils n'a pas toujours été le Fils ; que le Père n'est Père que depuis l'Incarnation ; que le Verbe étoit, mais que le Fils n'étoit pas ; qu'autre chose est d'être le Verbe, autre chose est d'être le Fils ; que c'est l'Incarnation qui a fait le Verbe Fils, & que si le Verbe ne s'étoit pas incarné, il n'y auroit dans la Trinité ni Père ni Fils ; que ces blasphèmes, jusqu'au moment où j'écris, n'ayent pas été repoussés, &

que toutes les plumes soient demeurées dans l'inaction, ce silence, que l'on ne peut attribuer à insensibilité dans un nombre de Théologiens, me paroît tenir du surnaturel. Dieu l'a permis, pour manifester à toute la terre jusqu'à quel point les Jésuites tiennent au P. Hardouin.

Si le Pape, si les Evêques, si les Théologiens s'étoient élevés de toutes parts contre le Commentaire du Père Hardouin sur le Nouveau Testament, jamais le P. Berruyer n'auroit osé publier la *seconde Partie* de son Histoire prétendue du Peuple de Dieu. Les Jésuites auroient dit qu'il y a long-tems qu'ils ont désavoué & improuvé le P. Hardouin dans ce qu'il enseigne de contraire à la Doctrine de l'Eglise. Ils auroient improuvé de nouveau son Commentaire sur le Nouveau Testament, & bien des gens auroient cru leur désaveu sincère. Mais douze ans de silence\* les a enhardis. Ils ont levé la tête; ils ont regardé de tous côtés, & ils ont dit: Personne ne nous voit. Le Livre du P. Berruyer a donc paru.

\* Le Livre du P. Berruyer a paru en 1752.

Mais pour plus grande précaution, les Supérieurs ont en même tems publié un désaveu du Livre, bien résolus, sous ce rideau, d'appuyer de tout leur pouvoir, & le Livre & l'Auteur. Déjà l'orage commençoit à se former contre le Livre : les Supérieurs l'ont dissipé. Depuis le petit Mandement de M. l'Archevêque de Paris, qui promettoit une censure détaillée du Livre, on n'a vû qu'un Mandement de M. l'Archevêque d'Auch, qui se borne à relever le langage indécent de l'Histoire du Peuple de Dieu. Tous les autres Evêques sont demeurés dans le silence ; & ce silence a de nouveau enhardi le P. Berruyer. J'ai fait remarquer dans une de mes Lettres, que ce Jésuite, qui copie presque partout le P. Hardouin, ne le cite jamais. Il falloit d'abord user de cette réserve. Mais maintenant le P. Berruyer leve le masque. L'Auteur d'un petit Ecrit intitulé : *Précis de la Doctrine du P. Berruyer*, &c. lui a reproché d'avoir puisé dans les Sociniens & dans le P. Hardouin l'interprétation des Passages de l'Ecriture qui concernent J. C... Au reproche de Socinianisme le P. Berruyer répond fièrement, qu'il



» n'est point de Commentaire Ca-  
 » tholique du Nouveau Testament où  
 » les interprétations Sociennes soient  
 » plus soigneusement démasquées, &  
 » plus solidement réfutées que dans  
 » dans son Livre (a).

Et à l'égard de sa ressemblance avec  
 le P. Hardouin, il dit : » Où est donc  
 » le crime de cette ressemblance ? Est-  
 » ce par un nom qu'on fait le procès  
 » à une opinion ? L'Auteur, (c'est de  
 lui-même qu'il parle) » ne se défend  
 » pas d'avoir beaucoup profité des lu-  
 » mieres *supérieures* de ce Sçavant du  
 » *premier ordre.* » En quoi il prétend  
 découvrir l'injustice & la malignité de  
 l'Auteur du *Précis*, » c'est dans la fo-  
 » ciété où il place avec les Sociniens  
 » leur plus redoutable adverfaire, &  
 » le plus intrépide défenseur de la *Divi-*  
 » *nité de J. C.* ou de la consubstantia-  
 » lité du Verbe. L'Auteur anonyme  
 » du *Précis*, dit toujours le P. Ber-  
 » ruyer, se confond ici honteusement  
 » avec une foule de demi-sçavans, &  
 » même d'Hérétiques, qui ne connois-  
 » sent le célèbre P. Hardouin que par

(a) Défense de la seconde Partie de l'Hist.  
 du Peuple de Dieu du Pere Berruyer, &c.  
 1755 p. 156.

» quelques travers qu'on n'a garde de  
 » canoniser, & où le fond des dogmes n'est  
 » point intéressé. A l'égard de l'exposition  
 » des dogmes & de l'explication littérale  
 » des Écritures, nous n'avons guères  
 » de Théologien *plus sûr*, ou d'Inter-  
 » prète *plus éclairé*. Il n'est pas sensé  
 » de méconnoître *l'or le plus précieux*,  
 » parce qu'il est mêlé de quelque al-  
 » liage. Les fausses conjectures de  
 » ce Sçavant & ses allarmes excessi-  
 » ves, sont des taches dont on con-  
 » vient; on les pardonne à la foiblesse  
 » de l'humanité, mais elles sont tota-  
 » lement étrangées à la *solidité des*  
 » *Commentaires* du P. Hardouin, &  
 » à la Catholicité de sa doctrine *tou-*  
 » *jours Apostolique & toujours formée*  
 » *sur celle de l'Eglise Romaine*, centre  
 » de la Vérité & de l'Unité (a).

Voilà, M. un éloge que le P. Ber-  
 nuyer n'auroit osé faire, si son Livre  
 & celui du P. Hardouin eussent été  
 censurés comme ils le méritent. Mais  
 consolons-nous. Il est avantageux à  
 l'Eglise que le silence que l'on a gardé  
 au sujet du Commentaire du P. Har-  
 douin, & la lenteur à attaquer le P.

(a) Ibid.

Berruyer, ayent donné lieu à celui-ci de publier son Livre, & de faire l'éloge du P. Hardouin dans les termes que vous venez de lire. Le P. Hardouin n'est plus un énigme, comme il l'étoit pour bien des gens. Il n'est plus douteux que ce Jésuite a dans son Corps un grand Parti. Eh, quel intérêt l'Eglise n'a-t'elle pas de bien sçavoir que le Parti dominant chez les Jésuites est celui du P. Hardouin? Le Livre du P. Berruyer dévoile ce que les Jésuites ont tenu caché durant longtems. On sçavoit que sur les matières de la Grace les Jésuites renouvelloient le Pélagianisme. On sçavoit que sur la Morale & la Discipline ils autorisoient les relâchemens les plus scandaleux. On sçavoit aussi qu'à la Chine & aux Indes ils s'étoient déclarés pour des Cultes idolâtres qu'ils soutiennent toujours n'être que des Cérémonies indifférentes : mais on ignoroit qu'en France ils eussent des sentimens pervers sur la Trinité & sur l'Incarnation. Seroit bien simple qui voudroit se persuader que le P. Hardouin a caché ses innovations sur nos Mystères avec tant de soin, que ses Supérieurs ne l'ont pas même soup-

çonné durant sa vie des erreurs & des impiétés dont je l'ai convaincu dans mes Lettres. J'ignore en quel tems il a écrit ses Commentaires sur le Nouveau Testament : mais la Pilonière, dans son petit Ecrit de l'Athéisme découvert, dit que lorsqu'il étoit Jésuite, il obtint du P. Hardouin de lui en laisser lire plusieurs morceaux. *L'Athéisme découvert* est du 10 Janvier 1715. Le Commentaire du P. Hardouin existoit donc il y a plus de quarante ans. Dès le tems que La-Pilonière étoit Jésuite, le P. Hardouin avoit beaucoup écrit. » Je n'en » trois jamais dans sa chambre, dit » La-Pilonière (a), sans être frappé » de la vûe d'une trentaine de volu- » mes de sa main, remplis de remar- » ques sur l'Antiquité. Sans doute que ses Commentaires sur l'Écriture étoient du nombre. Or dans ce tems le P. Hardouin étoit en grande considération chez les Jésuites, quoiqu'il eût manifesté dès 1693 & depuis en 1699, son étrange système de la supposition des Péres, & de la version des Septante. Les Jésuites se vantent

(a) *L'Athéisme découv.* p. 5.

dans une déclaration qu'ils publièrent  
 au mois de Décembre 1708, que l'E-  
 crit de 1693 intitulé, *de nummis Hero-*  
*diadum*, fut supprimé par les Supé-  
 rieurs de la Compagnie (a), & qu'ils  
 en enleverent tous les Exemplaires  
 qu'ils purent trouver. Ils le firent avec  
 tant de bonne foi, que six ans après  
 le P. Hardouin fit imprimer sa *Chro-*  
*nologie sur l'Ancien Testament*, avec la  
 permission du Provincial & l'appro-  
 bation de trois Théologiens de la So-  
 ciété. Et dans ce Livre, le P. Har-  
 douin accusoit encore de supposition  
 les Ouvrages des Pères & la Version  
 des Septante. La *Chronologie sur l'An-*  
*cien Testament* fut supprimée par auto-  
 rité publique, & le privilège en fut  
 retiré. Le P. Hardouin le disoit à La-  
 Piloniere (b), que « son Livre qui  
 » avoit l'approbation de la Société,  
 » n'avoit point été arrêté par les Su-  
 » périeurs, mais par le bruit qu'a-  
 » voit fait M. de Meaux quelques  
 » jours seulement avant qu'il fût en  
 » vente. »

Le P. Hardouin n'en fut pas moins

(a) Journal de Trévoux.

(b) L'Athéisme decouv. p. 6.

respecté dans son Corps. Il travailloit alors à son Edition des Conciles. Ses Supérieurs qui connoissoient ses sentimens, l'avoient fait autoriser dans ce travail par une Assemblée du Clergé, qui n'y consentit néanmoins qu'en lui donnant pour reviseurs MM. Pirot & Witasse, Docteurs & Professeurs de Sorbonne, & M. le Merre, Avocat en Parlement. Mais en 1700 ils obtinrent de Louis XIV, que l'Edition se feroit au Louvre, où l'on n'est pas obligé de passer par la voie des Examineurs. Le P. Hardouin ne communiqua aux Examineurs nommés par le Clergé, que les premières feuilles de son Livre, & l'on commença à l'imprimer dès 1700, sans autre garantie que la sienne. On ne le donna pas volume à volume, dans la crainte des contradictions qu'il devoit essuyer : mais lorsqu'il alloit être publié, Louis XIV mourut. Le Parlement en arrêta la publication pendant dix ans, & ne consentit qu'il fût exposé en vente qu'avec des précautions que l'orgueil des Jésuites ne put souffrir. Ils se donnerent tant de mouvemens, qu'ils obtinrent du Conseil la permission de publier enfin ces

Ouvrage à des conditions qu'il n'ont point remplies, & dont ils se sont mocqués. Je vous dis ceci pour vous montrer l'intérêt que les Jésuites ont toujours pris aux productions du P. Hardouin.

Ils avoient néanmoins grand soin de se tenir à l'écart par rapport aux opinions hardies de cet Ecrivain. Les deux premières tentatives n'avoient pas réussi. La Politique de la Société ne permettoit pas qu'elle se déclarât pour l'Ecrit *de nummis Herodiadum*, & pour la *Chronologie de l'Ancien Testament*. Au contraire il falloit qu'elle parût abandonner ces deux productions. C'est ce qui arriva en 1708. Le sieur de la Crose, Protestant, avoit fait imprimer à Rotterdam en 1707, des Dissertations dans lesquelles il attaquoit le P. Hardouin & les Jésuites. Il reprochoit au P. Hardouin d'avoir avancé que les Pères Grecs & Latins sont supposés; mais il prétendoit qu'en cela le P. Hardouin n'étoit que l'organe de sa Société. Cette accusation reveilla les Jésuites, & d'abord le P. Hardouin fut chargé de la repousser. Il le fit en P. Hardouin. Il fit paroître un Ecrit sous le nom supposé d'un

Docteur de Sorbonne , qui traitoit la Croze avec beaucoup de hauteur. Le Docteur prenoit la défense du P. Hardouin , nioit qu'il accusât de supposition les Ouvrages des Pères : mais il s'appliquoit principalement à décharger la Société du reproche que la Croze lui faisoit d'avoir mis en œuvre le P. Hardouin. Le prétendu Docteur de Sorbonne disoit , que quand le P. Hardouin auroit quelques sentimens particuliers , il falloit les mettre sur son compte , & ne pas les imputer à la Société , qui n'y entroit pas plus que les Censeurs ou Approbateurs de dehors , dont il faut avoir l'attache pour avoir la permission d'imprimer.

» Je ne prétends pas , ajoûtoit le  
 » soit-disant Docteur , faire l'apolo-  
 » gie ni des Jésuites ni du P. Har-  
 » douin : mais quel mal ferois-je ,  
 » quand je dirois , ce qu'il ne plaît pas  
 » à l'Auteur des Dissertations que l'on  
 » dise , sçavoir , que le système du P.  
 » Hardouin n'est pas peut-être tout-à-  
 » fait à rejeter ; qu'il peut avoir quel-  
 » que chose de vrai ; qu'on ne sçauroit  
 » le condamner avec justice , sans en-  
 » trer dans la discussion de toutes les  
 » preuves de l'Auteur , & qu'enfin son



» système a peut-être des vûes & des  
 » raisons qui jusqu'à présent ont été  
 » inconnues ? Est-ce qu'on doit con-  
 » damner les gens sans les entendre ,  
 » & non seulement sans entrer dans  
 » l'examen de leurs preuves , mais  
 » sans sçavoir même distinctement ce  
 » qu'ils pensent ?

Voilà ce que le P. Hardouin disoit pour sa défense & celle de sa Société , dans l'Ecrit prétendu du Docteur de Sorbonne. Vous voyez , Monsieur , que n'osant prendre ouvertement la défense de son système , il ne vouloit pas néanmoins l'abandonner. Il envoya l'Ecrit en Hollande au sieur le Clerc , qui l'inséra dans le quatorzième volume de sa *Bibliothèque choisie*. Il a pour titre : *Sentimens d'un Docteur de Sorbonne , sur un Libelle intitulé , DIS-SERTATIONS Historiques sur divers sujets*. L'Ecrit est du 21 Octobre 1707.

Le Clerc mit à la fin l'Avertissement suivant. » Ces *sentimens* sont ve-  
 » nus ici de Paris , tels qu'on vient  
 » de les lire. Je n'entre dans aucu-  
 » ne des choses personnelles qui y  
 » sont ; mais je serois bien aise que le  
 » P. Hardouin prît occasion de-là de  
 » découvrir le fonds de son système ,

» & les preuves sur lesquelles il est  
 » fondé ; ou du-moins , qu'un de ses  
 » amis instruit par lui-même voulût  
 » bien le faire. S'il ne se résout à cela ,  
 » il se verra toujours attaqué par mille  
 » conjectures fâcheuses auxquelles on  
 » ajoutera d'autant plus de foi , qu'on  
 » le verra plus obstiné à se taire. »

C'étoit dire bien clairement que l'Écrit du prétendu Docteur ne lavoit pas le P. Hardouin. Un trait bien remarquable de cet Écrit est la maniere dont le P. Hardouin y parle de Bullus, qui a pris la défense de la Foi de Nicée & des Pères des trois premiers siècles, que le P. Petau avoit abandonnés en partie. La Croze dans sa premiere Dissertation avoit dit qu'il n'avoit point d'autre doctrine sur la Trinité que celle de Bullus. Le Pere Hardouin répond : » Puisqu'il fait profession , p. 61 & 62 d'adhérer au  
 » sentiment de *Bullus* dans sa *PRÉ-*  
 » *TENDUE* Défense du Concile de Ni-  
 » cée , la Trinité qu'il embrasse n'est  
 » nullement celle des Chrétiens. Les  
 » Juifs , & peut-être les Mahométans  
 » même , s'en accommoderoient sans  
 » changer d'idées ni de Religion.  
 » Car feroient-ils difficulté d'avouer

que Dieu a de la sagesse & de la charité, & qu'entre ces trois choses il y a *nonnulla distinctio* ? Bullus n'en veut pas davantage „

Le Commentaire du P. Hardouin sur le Nouveau Testament découvre aujourd'hui toute l'impiété de ce discours. Auparavant on n'y voyoit qu'une infigne calomnie contre Bullus : mais les Jésuites sont depuis si long-tems en possession de calomnier les Catholiques, qu'on n'étoit pas étonné qu'un homme du caractère du Pere Hardouin calomniât un Savant séparé de l'Eglise, & lui imputât de ne pas croire le mystère dont il prenoit si hautement la défense. Mais aujourd'hui on voit bien clairement que le sujet de la mauvaise humeur du Jésuite contre le sçavant Anglois, étoit l'habileté avec laquelle il avoit revendiqué les Pères des trois premiers siècles, & montré qu'ils n'avoient pas d'autre Foi que celle du Concile de Nicée. Quelle impudence, de traiter de *PRETENDUE Défense du Concile de Nicée* un Livre qui a eu l'approbation de tous les Catholiques ! Que l'on voye en particulier l'estime qu'en fait M. de Meaux dans son Avertissement

aux Protestans. Mais un homme qui couvoit le Socinianisme, ne voyoit pas d'un œil tranquille qu'on lui arrachât des témoignages où les Sociniens croient voir que la Foi des trois premiers siècles est contraire à celle de Nicée. Pour décrier Bullus, il lui fait dire que la Trinité consiste à reconnoître qu'il y a de la sagesse & de la charité en Dieu. C'est que Bullus, pour montrer que les Pères des trois premiers siècles ont reconnu la distinction des trois Personnes, a dit qu'ils ont désigné le Fils sous le nom de Sagesse, & le Saint Esprit sous celui de Charité ou d'Amour. En quoi il n'a dit que ce que disent si souvent les Livres saints. Telle fut la première défense du P. Hardouin.

Mais les Jésuites comprirent qu'il falloit autre chose qu'un Ecrit d'un sordidant Docteur de Sorbonne, pour appaiser le Public sur le compte du Père Hardouin & sur le leur. Et ainsi ils firent faire quelque chose de plus au P. Hardouin. Delorme, Libraire d'Amsterdam, ayant entrepris une nouvelle Edition des Ouvrages de ce Jésuite, à laquelle il prétendoit que Delorme travailloit sans sa participation, il fit

insérer à la fin du Journal de Trévoux du mois d'Août 1708, une protestation contre l'Edition que Delorme préparoit ; & il disoit : » m'étant apperçu que quelques personnes croyoient » voir dans mes Ecrits des choses qui » doivent leur faire de la peine , j'a- » vois résolu de les retrancher ; & j'a- » vois envoyé au Libraire en différen- » tes fois des corrections capables de » lever les difficultés que l'on auroit » pû former. Il ajoûte : le Libraire ne » veut pas les admettre , quoique je » l'en aye fait solliciter par des person- » nes de considération. Ainsi je désa- » voue dès-à-présent l'Edition *in folio* » de mes Ouvrages qui se fait à Am- » sterdam : je la désavoue comme une » Edition à quoi je ne prends aucune » part. Elle est remplie de choses qui » n'y seroient pas , si le Libraire en » usoit avec moi , comme on en use » avec les Auteurs qu'on doit laisser » maîtres de leurs Ouvrages jusqu'à la » fin de l'impression. Je désavoue donc » celle-ci encore une fois ; & je la désa- » voue très-sincèrement. Un Protec- » tant inconnu , poursuit le P. Har- » douin , m'impute d'établir que *les* » *Pères Grecs & Latins sont supposés.*

„ Mais comme dans un Ecrit de lui  
 „ qui a paru cette année en Hollande  
 „ au commencement de Mars, il con-  
 „ vient que je n'ai pas encore *proposé*  
 „ *nettement ce système*, il doit convenir  
 „ aussi qu'il n'attaque pas ce qu'il a vu  
 „ dans mes Livres, mais ce qu'il a cru  
 „ y voir. Je lui déclare donc à lui & à  
 „ toute autre personne qui liroit peut-  
 „ être mes Ouvrages avec les mêmes  
 „ yeux, que mon intention a été très-  
 „ sincère de retrancher tous les en-  
 „ droits qui ont pû lui faire naître une  
 „ pareille idée. J'ai pour témoin de  
 „ ma sincérité M. Delorme, qui peut  
 „ l'en instruire, & qui est homme di-  
 „ gne de foi. Ce n'est pas que dans les  
 „ changemens qu'il a refusé d'admet-  
 „ tre dans son Edition, j'eusse parlé *des*  
 „ *Pères Grecs & Latins*; ou que j'eusse  
 „ retranché que *les Pères Grecs & Latins*  
 „ *sont supposés*. On ne retranche point  
 „ d'un Livre ce qu'on n'y a jamais  
 „ mis. Je n'ai point d'autres pensées  
 „ sur les Pères Grecs ni sur les Pères  
 „ Latins, que celles de l'Eglise Ro-  
 „ maine, des plus sçavans Critiques,  
 „ & des plus habiles Théologiens Ca-  
 „ tholiques., Il le disoit, & en le di-  
 „ sant; il sçavoit qu'il mentoit à la face  
 „ du

du Ciel & de la terre : & bientôt nous  
l'en verrons convenir. Pour suivons.

„ Quant aux Auteurs Profanes , je  
„ croi avec les meilleurs Critiques ,  
„ que parmi des Auteurs qui sont vé-  
„ ritablement aussi anciens qu'on le  
„ croit , il s'en est mêlé d'autres sur  
„ lesquels on peut raisonnablement  
„ former quelques doutes. Mais si  
„ mes sentimens étoient particuliers ,  
„ ce seroit une injustice criante que  
„ de les imputer à la Compagnie. Ce  
„ seroient purement les miens sans  
„ qu'elle y eût nulle part , comme je  
„ l'ai déclaré publiquement par un  
„ Ecrit que M. le Clerc a inséré dans  
„ le quato/zième volume de sa Biblio-  
„ thèque choisie. „

C'est l'Ecrit du prétendu Docteur  
de Sorbonne que le Pere Hardouin  
avoue ici être de lui. Avant cet  
aveu ; qui est-ce qui pouvoit regarder  
cet Ecrit comme une déclaration pu-  
blique du P. Hardouin , pour prendre  
sur lui seul la haine qui résultoit de ses  
opinions impies & extravagantes , &  
en décharger sa Société ? Le P. Har-  
douin termine sa protestation , & dit :  
„ Après la déclaration que je viens de  
„ faire , je me croi dispensé dès main-

„ tenant, de répondre à ceux qui écri-  
 „ ront contre ce qu'on pourra trou-  
 „ ver dans l'Édition de mes Ouvrages  
 „ qu'on fait en Hollande. Si celle-ci  
 „ eût été faite sous mes yeux, ou que  
 „ le Libraire eût eu pour moi la dé-  
 „ férence qu'il devoit avoir, je serois  
 „ garant de tout ce qu'elle contien-  
 „ droit : mais après le refus qu'il a fait  
 „ de changer & de corriger suivant  
 „ mes corrections & mes changemens,  
 „ je ne suis plus garant de rien. Ceci re-  
 „ garde principalement l'Auteur Pro-  
 „ testant qui m'a attaqué. „

Vous voyez, Monsieur, les petites  
 finesse d'un homme qui cherche à leur-  
 rer le Public. Qui croira sur la parole  
 du P. Hardouin, que Delorme avoit  
 entrepris l'Édition de ses Ouvrages  
 sans sa participation ? Si Delorme  
 avoit envie de donner sans change-  
 mens l'Écrit *de nummis Herodiadum* &  
 la *Chronologie de l'Ancien Testament*,  
 lui étoit-il difficile de les imprimer sé-  
 parément, & néanmoins tirer du Père  
 Hardouin de quoi enrichir la nou-  
 velle Édition de ses Œuvres, & la  
 rendre par de bonnes additions inté-  
 ressante pour le Public ? N'est-il pas  
 visible que le P. Hardouin s'entendoit



avec son Libraire , & que les refus du Libraire étoient des refus de commande ? Il n'est pas honnête à un Libraire de ne vouloir pas imprimer les corrections & changemens qu'un Auteur veut faire dans des Ouvrages qui ont scandalisé le Public. C'est vouloir perpétuer le mal & se décrier soi-même bien gratuitement. Cependant en même tems que le P. Hardouin accuse Delorme de lui refuser une chose de droit naturel , il le prend à témoin de sa sincérité , il renvoye à lui comme à un homme *digne de foi* , qui déclarera qu'en effet le P. Hardouin lui a envoyé des corrections qu'il n'a pas voulu admettre. Le Jésuite l'auroit pris sur un ton bien différent avec Delorme , si son refus eût été véritable. Et d'ailleurs qui empêchoit le P. Hardouin de faire faire en France une Edition de ses Ouvrages , dans laquelle il auroit fait tous les changemens qui auroient été jugés nécessaires ? Il l'auroit pu rendre d'ailleurs si intéressante par les Ecrits qu'il y auroit joint , qu'elle auroit fait tomber celle de Hollande. La simple menace faite à Delorme d'une pareille Edition , l'auroit rendu souple & aussi docile que

l'on auroit voulu. Mais le P. Hardouin ne vouloit rien changer à ses Ouvrages. Il vouloit seulement paroître disposé à faire les changemens que l'on attendoit de lui. C'est pour cela que l'Edition s'en faisoit en Hollande. Il falloit pouvoir dire que le Libraire n'avoit pas voulu admettre les corrections qu'on lui avoit envoyées. Ce manége saute aux yeux.

Le P. Hardouin avec ses tours & ses détours ne satisfaisoit pas le Public ; & la Société étoit toujours en presse. Les Supérieurs prirent enfin la résolution de rompre le silence qu'ils gardoient depuis quinze ans. Ils virent bien qu'il falloit autre chose que la Protestation du P. Hardouin pour appaiser le Public. Ils firent donc imprimer à la fin du Journal de Trévoux du mois de Décembre 1708 la Déclaration qui suit :

**DÉCLARATION** du P. Provincial des Jésuites & des Supérieurs de leurs Maisons de Paris, touchant une nouvelle Edition de quelques Ouvrages du P. Jean Hardouin de la même Compagnie, qui se fait actuellement *contre leur volonté* par le sieur Delorme Libraire à Amsterdam.

Parmi les Ouvrages contenus dans cette nouvelle Edition , il y en a quelques-uns que nous souhaiterions qui n'eussent jamais vû le jour , ou qu'ils fussent demeurés dans l'oubli.

Celui qui a pour titre , *De nummis Herodiadum* , & qui sert de fondement aux autres , fut supprimé , comme tout le monde le sçait , par les Supérieurs de la Compagnie , & ils en enleverent tous les Exemplaires qu'ils purent trouver.

Pour ce qui est de la *Chronologie de l'Ancien Testament* , & des *Médailles du siècle de Constantin* , ces Livres n'ont jamais été en vente , & n'eussent jamais été imprimés , si les réviseurs commis pour les examiner , se fussent apperçus , & s'ils eussent averti les Supérieurs , qu'il s'y trouvoit des choses tendantes à établir le systême pour lequel on avoit supprimé l'autre Ouvrage.

Il s'est imprimé dans les Pays étrangers quelques Opuscules du même Auteur qui tendent encore au même but : mais ils n'ont jamais passé par l'examen de la Compagnie , non plus que d'autres que le sieur Delorme a dé-

claré qui paroîtront pour la première fois dans son Edition.

Les Supérieurs d'ici lui ont écrit aussi fortement qu'ils le pouvoient, pour le détourner d'y mettre ces Ouvrages : mais toutes leurs instances ont été inutiles, la situation présente des affaires de l'Europe n'ayant pas permis qu'on prît aucunes mesures auprès des Puissances auxquelles ce Libraire est soumis.

Les principaux chefs d'accusation formés contre ces Ouvrages, & que nous jugeons bien fondés, sont :

1. Que l'Auteur y avance des faits, & y établit des principes d'où l'on peut conclure la supposition de presque tous les anciens monumens ecclésiastiques, & celle d'un grand nombre d'Ouvrages profanes.

2. Qu'il y déclare même positivement, qu'il doute de l'antiquité de plusieurs desdits Ouvrages, tant profanes qu'ecclésiastiques.

3. Qu'il y en a même quelques-uns sur la supposition desquels il décide nettement.

4. Qu'il semble n'être pas persuadé de l'antiquité du Texte grec de l'Écriture.

3. Qu'il a encore avancé quelques autres nouveautés dont on pourroit tirer des conséquences dangereuses.

C'est ce qui nous a donné lieu de publier la déclaration suivante.

1. Nous rejettons comme pernicieux le paradoxe de la supposition du Texte grec de l'Écriture, des Ouvrages soit des Pères Grecs, soit des Pères Latins, & des autres monumens ecclésiastiques reconnus communément dans l'Église comme véritables.

2. Nous regardons aussi comme une chimère insoutenable la supposition des Auteurs profanes, dont les Ouvrages, selon le sentiment commun des plus habiles critiques, ont été faits dans les siècles où l'on met ordinairement ces Auteurs.

3. Nous condamnons encore plus cette prétendue supposition, au regard de ceux d'entre les Auteurs profanes, dont les Ouvrages ont été cités par les anciens Docteurs de l'Église; parce que ce sentiment renfermeroit la supposition des Ouvrages mêmes de ces saints Docteurs.

4. Nous reconnoissons pour faux tous les faits & tous les principes

M iv

qu'on trouvera dans les Livres du Père Hardouin, d'où l'on pourroit légitimement conclure quelque'un des paradoxes susdits.

5. Nous désavouons toute autre opinion qui se pourra trouver dans ces Livres, & qui ne s'accordera point avec la Doctrine commune des Théologiens Catholiques.

6. Enfin nous désavouons pour les raisons susdites, toute édition faite ou à faire de ces Ouvrages: & afin que le Public ne doute pas que notre déclaration ne contienne les sentimens de toute la Compagnie, nous ajoûtons qu'il n'y a rien dans tout ce que nous venons de dire, qui ne soit autorisé par notre R. P. Général.

Le Public ne doutera pas non plus que ce ne soient-là de tout tems nos sentimens, après qu'il a vû dans nos Mémoires de Trévoux le systême de la supposition des anciens Auteurs, non-seulement rejeté comme faux & dangereux, mais réfuté par des preuves positives, longtems avant qu'un Protestant de Hollande se fût avisé d'en faire un dessein concerté entre les Supérieurs de la Compagnie, ce qui est un paradoxe si contraire au bon sens,

que celui qui n'a pas eu honte de le débiter sérieusement, s'est vû réfuté par ceux même de son Parti, qui ont le moins accoutumé d'épargner les Jésuites.

MICHEL LE TELLIER, Provincial.

GABRIEL DANIEL, Supérieur de la Maison Professe.

HENRI-CHARLES FORCET, Recteur du Collège.

PAUL BODIN, Recteur du Noviciat.

A la suite de la déclaration des Supérieurs on lit la rétractation du Pere Hardouin, conçue dans ces termes :

» Je souscris sincèrement à tout le contenu de la déclaration ci-dessus : Je condamne de bonne foi dans mes Ouvrages ce qu'elle y condamne, & en particulier ce que j'ai dit d'une faction impie, laquelle auroit fabriqué depuis quelques siècles la plupart des Ouvrages ecclésiastiques ou profanes qui ont passé jusqu'ici pour anciens. Je suis très-fâché de n'avoir pas plutôt ouvert les yeux là-dessus. Je me sens très-obligé aux Supérieurs de la Compagnie, qui m'ont aidé à sortir de mes préventions. Je promets de ne dire jamais, ni de vive voix ni par écrit,

Mv

rien qui soit directement ou indirectement contraire à ma présente rétractation. Et si dans la suite je voulois révoquer en doute l'antiquité de quelque Ouvrage, soit ecclésiastique ou profane, que personne avant moi n'auroit accusé de supposition; je ne le ferai qu'en proposant mes raisons dans un Ecrit publié sous mon nom, avec la permission de mes Supérieurs, & l'approbation des Censeurs publics. En foi de quoi j'ai signé, ce 27 Décembre 1708.

JEAN HARDOUIN, de la Compagnie de Jesus. «

N'êtes-vous pas édifié, Monsieur, de la lecture de ces deux pièces? Le Provincial & les Supérieurs des Maisons de Paris défavouer, rejeter, condamner des Ecrits du P. Hardouin! Le P. Hardouin lui-même condamner sincèrement ce que ses Supérieurs reprennent dans ses Ouvrages: Que cela est beau! Mais prenons-y garde; ce n'est que pour la montre. Quelle foi puis-je ajouter à une déclaration où l'on me dit que jamais la *Chronologie de l'Ancien Testament* du P. Hardouin n'auroit été imprimée, si les trois Jésuites nommés par le Provin-



cial pour examiner ce Livre, se fussent apperçu, & s'ils eussent averti les Supérieurs, qu'il s'y trouvoit des choses tendantes à établir le système pour lequel on avoit supprimé l'Écrit *De nummis Herodiadum*? C'est dans l'Écrit *De nummis Herodiadum* que le P. Hardouin avoit jetté les fondemens de son pernicieux système de la supposition des Pères : il le renouvelle dans sa *Chronologie* dans des termes si clairs, que des aveugles l'y verroient; & cependant on nous dit que trois Théologiens de la Société ne l'y ont pas apperçu. Ces hommes si clairvoyans, ces hommes qui voyent les cinq Propositions dans Jansenius, & qui en feroient serment, ne voyent pas que le Père Hardouin dit dans sa *Chronologie*, que la Version des Septante & les Écrits des Pères sont supposés. Ce que je trouve de plus ridicule, c'est qu'en disant qu'ils n'ont pas vû ce qu'ils ont vû, ils veulent qu'on les croye sur leur parole; comme si le monde ignoroit que quand ils mentent, ils mentent par principe. Et d'ailleurs qui est-ce qui atteste que les Réviseurs du P. Hardouin n'ont pas vû qu'il renouvelloit dans sa *Chronologie*;

gie son erreur favorite? C'est le R. P. Tellier, Provincial, le P. Tellier qui avoit eu tant de part à la fourberie de Douay; le P. Tellier, Auteur de la *Défense des nouveaux Chrétiens*, où M. Arnaud l'avoit convaincu d'avoir inféré des pièces qu'il avoit fabriquées. Ne voilà-t-il pas un bon garant de la sincérité des Réviseurs du P. Hardouin?

Les Supérieurs disent qu'ils ont écrit aussi fortement qu'ils le pouvoient au sieur Delorme, pour le détourner de mettre dans sa Collection du P. Hardouin les Ouvrages qui ont allarmé le Public. J'ai montré ci-dessus combien cette défaite est frivole. Ils ajoutent que la situation présente des affaires de l'Europe ne leur permettoit pas que l'on prît aucune mesure auprès des Puissances auxquelles ce Libraire est soumis.

Ne semble-t-il pas que l'affaire du P. Hardouin étoit une affaire d'Etat? Les Hollandois s'embarrassoient-ils du P. Hardouin? Que l'on retranchât de son Livre quelques pièces dont les Protestans eux-mêmes étoient scandalisés, quel intérêt les Etats Généraux avoient-ils à ne pas écouter les prié-

res qu'on leur avoit faites à cet égard ? Mais s'il falloit que les Têtes Couronnées s'en mêlassent ; & si Louis XIV. devoit n'être pas écouté, à cause de la guerre que l'on avoit avec les Hollandois, les Jésuites ne pouvoient-ils pas obtenir, par l'intervention de l'Empereur, ce qu'ils ne pouvoient par celle du feu Roi ? Les Jésuites disent dans leur Déclaration, qu'ils agissent comme autorisés par leur Général. Si leur Général prenoit dans cette affaire, l'intérêt qu'en effet il devoit y prendre, on voit avec quelle facilité il auroit pû obtenir des États Généraux, que Delorme retranchât des Œuvres du P. Hardouin, les pièces qui scandalisoient les Protestans comme les Catholiques.

Encore une réflexion qui faite aux yeux. Les Supérieurs ne disent pas un mot dans leur déclaration, qui marque la douleur dont ils devoient être pénétrés, de voir un membre de leur Compagnie tomber dans les excès où il étoit tombé. Ils disent bien que » parmi les Ouvrages contenus » dans la nouvelle édition, il y en a » quelques-uns qu'ils souhaiteroient » qui n'eussent jamais vû le jour, ou

» qu'ils fussent demeurés dans l'oubli. « Mais ils ne disent point qu'ils soient affligés que le P. Hardouin les ait composés. Sur cela ils n'ont ni contrition ni attrition même naturelle. Forcés de le reconnoître coupable, ils diminuent, ils affoiblissent, autant qu'ils le peuvent, les chefs d'accusation qu'ils jugent bien fondés contre lui. Ils disent qu'il établit des principes d'où l'on peut conclure la supposition de presque tous les anciens monumens ecclésiastiques. Il falloit dire: d'où l'on doit conclure. Ils disent qu'il semble n'être pas persuadé de l'antiquité du texte grec de l'Écriture. Il falloit dire qu'il nie expressément ce fait, dont les suites sont affreuses, comme je l'ai montré. Ils disent qu'il a avancé quelques autres nouveautés, dont on pourroit tirer des conséquences dangereuses. Pourquoi ne parler de ces nouveautés que d'une manière vague? La réticence à cet égard n'est-elle pas criminelle? Quel intérêt l'Église n'a-t-elle pas de connoître distinctement les innovations des faux Docteurs? Ne doit-elle pas prémunir ses enfans contre toutes les erreurs qu'ils inventent ou qu'ils renouvellent? Aime-t'on l'E,

glise, quand on couvre l'erreur, pour ménager le coupable ?

Mais ces erreurs, dont on ne parle que d'une manière vague, & que l'on laisse à deviner, sont-elles du P. Hardouin tout seul ? Ne sont-elles point aussi les erreurs de la Société ? Elles le sont, & elles ne le sont pas. Si on fait du bruit, & que la Société ne puisse en prendre ouvertement la défense, on dira qu'elles sont du Père Hardouin tout seul. Si on ne dit mot, elles feront dans la Société le progrès qu'elles y ont fait, comme on le voit par le Livre du P. Berruyer.

Quant à l'article de la Déclaration, où les Supérieurs disent qu'ils rejettent comme pernicieux le paradoxe de la supposition du Texte grec de l'Écriture, des Ouvrages, soit des Pères Grecs, soit des Pères Latins, & des autres monumens ecclésiastiques reconnus *communément* dans l'Église pour véritables : Que veut dire ce *communément* ? Est-ce que la très-grande partie des Ouvrages des Pères n'a pas toujours été reçue dans l'Église avec une unanimité qui n'a jamais souffert aucune interruption ? Quand on dit d'un Ouvrage

vrage, qu'il passe *communément* pour être d'un tel Père, on fait entendre qu'il y a des Auteurs qui ne le croient pas, & qu'ils ont sur cela des raisons de douter. Mais quel est l'homme, avant le P. Hardouin, qui ait jamais avancé que tous les Ouvrages des Pères sont supposés? C'est sur ce point que les Supérieurs du P. Hardouin avoient à donner une déclaration précise; & ils éludent, & ils glissent un *communément*, qui laisse un doute, si les Ouvrages des Pères reconnus de tout tems pour véritables, le sont réellement.

Le P. Hardouin s'énonce avec la même ambiguité. » Je condamne, » dit-il, ce que j'ai dit d'une faction » impie, laquelle auroit fabriqué de- » puis quelques siècles la plupart des » Ouvrages ecclésiastiques ou profa- » nes, *qui ont passé jusqu'ici pour an-* » *ciens.* « Il ne dit pas : qui sans con- » tredit sont des Pères dont ils portent le nom : mais il dit : *Qui ont passé jus-* » *qu'ici pour anciens.* Ce qui donne à entendre, que s'ils ont passé jusqu'ici pour anciens, ils peuvent n'avoir pas l'antiquité qu'on leur donne; & que comme l'on a attribué aux Pères des

Ouvrages qui leur sont postérieurs, il pourroit bien en être de même de tous ceux qui portent encore aujourd'hui leur nom. Car il n'y a pas un seul des Pères que le Jésuite ait épargné. Il a fait grace à quelques Auteurs profanés : mais il n'a excepté de sa règle aucun des Pères ; en quoi il a raisonné conséquemment. En regardant la Version des Septante comme fabriquée dans le XIII. Siècle, il devoit rejeter tous les monumens de l'Eglise Grecque, où l'on n'a pas connu d'autre Version de l'Ancien Testament, que celle des Septante. Par la même raison il a dû rejeter aussi tous les Ecrits des Pères Latins, au moins jusqu'au VI. Siècle, comme je l'ai prouvé. Les Pères postérieurs n'ont guères fait que copier ce qu'ils trouvoient dans les anciens : mais si les Ouvrages que nous reconnoissons pour être des Pères des six premiers Siècles, ont été fabriqués dans le XIII. ils ne peuvent pas avoir été cités par les Pères qui ont vécu depuis le VII. jusqu'au XII. Siècle. Donc, plus de Tradition écrite pendant douze cens ans. De-là les conséquences affreuses que j'ai indiquées. Et pour réparation

de cet attentat contre l'Eglise, le coupable nous dit qu'il soufcrit sincérement à une déclaration équivoque de ses Supérieurs, en s'énonçant lui-même avec ambiguïté. Est-ce-là réparer le scandale, ou en causer un nouveau ? *Scandalum scandalo non bene emendatur. (a)*

Je cherche & dans le P. Hardouin & dans ses Supérieurs, ce que S. Paul appelle la tristesse qui est selon Dieu, & je n'en apperçois pas le moindre vestige. Est-ce donc que le crime du P. Hardouin est moins grand devant Dieu, que celui de l'Incestueux de Corinthe ? Saint Paul reproche aux Corinthiens de n'avoir pas puni le coupable comme il le méritoit, & lui-même lui impose une pénitence salutaire. L'incestueux rentre en lui-même, il pleure, il gémit ; & la vûe de son péché le jette dans le plus grand accablement. Les Corinthiens, sensibles à la gloire de Dieu, n'oublient rien pour réparer le scandale qu'avoit causé le pécheur public. Et saint Paul satisfait de la pénitence de l'incestueux, & du zèle des Corin-

(a) Grég. Naz.



thiens, leur dit (a): » Voyez com-  
 » bien cette tristesse selon Dieu, que  
 » vous avez ressentie, a produit en  
 » vous non-seulement de sollicitude,  
 » mais encore de soin de vous justi-  
 » fier, d'indignation contre cet incef-  
 » tueux, de crainte de la colère de  
 » Dieu, d'empressement pour remé-  
 » dier au mal, de zèle contre le scan-  
 » dale, d'ardeur pour le punir. Vous  
 » avez fait voir par toute votre con-  
 » duite, qu'on ne peut rien vous re-  
 » procher dans cette affaire. «

Je ne vois rien de semblable dans les Supérieurs du P. Hardouin. Ils disent qu'ils regardent comme *pernicieux* le paradoxe de la supposition du Texte grec de l'Écriture, & des Ouvrages des Pères. Si cela est, pour-quoi ont-ils attendu quinze ans à le dire? Pourquoi ont-ils tenu toute l'Europe en suspens sur leur compte, & donné lieu aux Protestans de les accuser de connivence avec le P. Hardouin? Pourquoi ont-ils souffert que ce Jésuite ait, contre la notoriété publique, donné un démenti à ceux qui l'accusoient de rejeter tous les Ecrits des Pères,

(a) II. Cor. VII. 21.

comme supposés ? Le P. Hardouin, dans sa protestation du mois d'Août 1708, disoit : » Je n'ai point d'autre » pensée sur les Pères Grecs ni sur les » Pères Latins, que celles de l'Eglise » Romaine. « Et le 27 Décembre suivant il dit : » Je condamne de bonne » foi ce que j'ai dit d'une faction im- » pie, laquelle auroit fabriqué depuis » quelques siècles la plûpart des Ou- » vrages ecclésiastiques qui ont passé » jusqu'ici pour anciens. « Vous mentiez donc, P. Hardouin, quand vous assurieiez que vous pensiez comme l'Eglise Romaine sur les Ouvrages des Pères ? Vos Supérieurs le sçavoient bien ; & ils ne vous punissoient pas. Au contraire, on vous permettoit de publier ce mensonge dans le Journal de Trévoux. Quelle satisfaction avez-vous fait à l'Eglise pour un mensonge si notoire ? Un Ecrivain du caractère du Pere Hardouin, un Ecrivain que ses Supérieurs connoissoient pour avoir des sentimens *pernicieux*, & qui y persévéroit, ne devoit-il pas être enfermé ? Les Jésuites font enlever des Ecclésiastiques qui ne veulent pas jurer sur les saints Evangiles, que les cinq Propositions sont dans Janfénius,

Ils les laissent pourrir dans les prisons , tant ce crime leur paroît grand : & lorsqu'il s'agit d'empêcher un de leurs membres d'écrire pour soutenir une opinion pleine de folie & d'impiété , loin de l'arrêter , ils le mettent en honneur. Ils lui confient l'Edition des Conciles, Ils le font Bibliothécaire du Collège de Louis le Grand , & lui donnent toutes les facilités qu'il peut desirer pour former des disciples , & perpétuer ses erreurs. Est-ce-là la conduite que l'on tient , quand on veut arrêter le mal & se laver du reproche d'y avoir participé? Des déclarations, des protestations , des rétractations démenties par les actions , ne sont pas des actes sérieux. On a porté à la Bibliothèque du Roi , après la mort du P. Hardouin , un grand nombre de Manuscrits , qui déposeront éternellement contre lui & contre la Société. On voit par les titres de ces Manuscrits , que le P. Hardouin avoit composé des volumes entiers , pour prouver que les Ouvrages de saint Augustin ne sont pas de ce Père. Ces Manuscrits , qui tous sont de la main du P. Hardouin , étoient-ils composés avant sa protestation? Il mentoit donc

lorsqu'il disoit qu'il pensoit comme  
 l'Eglise Romaine sur les Ouvrages des  
 Pères. Ont-ils été composés depuis sa  
 Rétractation ? Il a donc violé la pro-  
 messe qu'il faisoit en 1708, de ne dire  
 jamais, ni de vive voix, ni par écrit,  
 rien qui fût directement ou indirec-  
 tement contraire à sa rétractation. Il  
 n'a pas fait l'un ou l'autre : il a fait  
 l'un & l'autre. Il avoit déjà brouillé  
 bien du papier pour établir son systé-  
 me détestable, lorsqu'il disoit qu'il  
 pensoit comme l'Eglise Romaine sur  
 les Ouvrages des Pères. Et depuis sa  
 rétractation il ne se cachoit pas avec  
 ses amis sur sa façon de penser tou-  
 jours la même. Il eut soin, avant de  
 mourir, de donner à l'Abbé d'Olivet  
 tous les Manuscrits de sa composition  
 qui sont dans la Bibliothèque du Roi.  
 J'ignore si c'est à cet Abbé qu'il donna  
 ceux que l'on fit imprimer en Hollande  
 après sa mort. Il vouloit que tous ces  
 Ouvrages fussent imprimés, tant il  
 étoit repentant de ses erreurs. L'Abbé  
 d'Olivet proposa au Cardinal de Fleury  
 d'acheter de lui pour la Bibliothèque  
 du Roi les Manuscrits qui y sont ac-  
 tuellement : & le Cardinal crut faire  
 une bonne œuvre de s'en saisir, pour

empêcher qu'ils ne vissent le jour. Il les acheta donc, & personne ne les vit tant que le Cardinal vécut. Depuis sa mort, on-en a mis les titres dans le Catalogue imprimé des Manuscrits. On les trouve sous 43 numeros, tant le nombre en est considérable. Cependant tous n'y sont pas. Le Commentaire sur le Nouveau Testament n'y est point; & quoique le P. Hardouin ait fait nombre de Commentaires sur l'Écriture, je ne vois dans ses Manuscrits de la Bibliothèque du Roi, qu'une explication du Cantique des Cantiques, & des remarques sur les Pseaumes. Les autres Commentaires sont restés au Collège de Louis le Grand. Pourquoi les Jésuites du Collège n'ont-ils pas retenu aussi les Manuscrits qui sont à la Bibliothèque du Roi? C'est un problème que je propose à résoudre à ceux qui connoissent les RR. Pères. Comment ont-ils laissé emporter par l'Abbé d'Olivet un grand nombre de Volumes qui ornoient la Chambre du P. Hardouin? On assure que ce fut dans sa dernière maladie, que le transport fut fait. Croyez-vous, Monsieur, les Jésuites assez mal-habiles pour s'être laissé en-

lever tant de Manuscrits , si la chose n'avoit pas été concertée entre eux & le P. Hardouin ? Pour moi il me paroît que l'Abbé d'Olivet n'a emporté que ce que les Jésuites ont bien voulu. Ils ont laissé enlever les Manuscrits qui contiennent ce qu'ils appellent les *Travers* du P. Hardouin : mais ils ont retenu les Commentaires sur l'Écriture : Voyez l'éloge qu'en fait le P. Berruyer. Il ne trouve point d'interprète plus éclairé pour le sens littéral de l'Écriture que le P. Hardouin. C'est là où il a puisé tout ce qui a révolté dans les deux parties de son Histoire du Peuple de Dieu.

Que les Jésuites ne disent point que les Manuscrits du P. Hardouin ont été enlevés à leur insçu. Connoissant le P. Hardouin, ils ont dû s'assurer de sa personne & de ses Ecrits ; & ne l'ayant pas fait, ils sont responsables à Dieu, à l'Eglise & à l'Etat du mal qu'a fait l'Auteur, & de celui qu'ont fait & que feront ses Ecrits. Quand le P. Petau se déclara pour la Doctrine de Saint Augustin, les Jésuites sçurent bien lui faire chanter la palinodie. Ils en auroient fait de même au P. Hardouin, s'il avoit osé fronder la Doctrine de  
Molina.

Molina. Mais en portant le zèle pour le Molinisme jusqu'à l'extravagance & l'irréligion, vous voyez, Monsieur, tout ce qu'ils ont fait & tout ce qu'ils font encore pour le soutenir. Le Commentaire sur le Nouveau Testament est dédié au Cardinal de Tencin. Le Cardinal sçavoit-il que ce Livre contenoit tant de blasphèmes contre le Mystère de la Trinité? S'il l'ignoroit, assurément les Jésuites ne l'ignoroient pas. Ils ont voulu couvrir de l'éclat de la pourpre Romaine les impiétés de leur Ecrivain. S'ils disent que Du-Sauzet a imprimé & dédié le Livre sans leur participation, & que ce Libraire n'a pas même demandé au Cardinal la permission de lui dédier le Livre, comment depuis 14 ans n'ont-ils pas averti le Cardinal qu'on le couvroit d'ignominie, en lui dédiant un Livre où le Socinianisme se montre à toutes les pages. Mais les Jésuites étoient bien éloignés de détromper le Cardinal, si tant est qu'il ait ignoré qu'on lui dédioit un Livre impie. C'est dans le Commentaire du P. Hardouin sur le Nouveau Testament, que le P. Berruyer a puisé tous ses principes. J'ai montré qu'il le copie presque partout:

& quel intérêt les Jésuites ne prennent-ils pas au P. Berruyer ! Je ne puis donc regarder que comme une momerie tout ce qui fut fait en 1708 de la part du P. Hardouin & de ses Supérieurs. Si le P. Hardouin avoit été converti, il auroit retranché de ses Manuscrits & brûlé tout ce qu'il avoit eu le malheur d'écrire pour établir son horrible système de la supposition des Pères : il auroit condamné au feu son *Ecrit des Athées découverts*, que ses amis ont eu grand soin de faire imprimer après sa mort. Il auroit effacé de ses livres tous ces blasphèmes contre le Mystère de la Trinité qu'on lit avec horreur dans son Commentaire sur le Nouveau Testament. Un pécheur pénitent ne laisse subsister, s'il est possible, aucunes marques de ses crimes. Les gens lettrés que Saint Paul convertit à Ephèse (a), & qui avoient exercé les arts curieux, apportèrent leurs livres, & les brûlèrent devant tout le monde. C'est ce que le P. Hardouin auroit imité, si sa rétractation eût été sincère. Je n'ai pas lû ceux de ses Manuscrits que l'on conserve à la

(a) Act. XLIX. v. 19.



Bibliothèque du Roi : mais je suis persuadé qu'on les trouvera remplis de ses idées folles & impies. On lit dans le Manuscrit 62 16 A p. 393, que le terme de Trinité n'est ni ecclésiastique ni apostolique, ni chrétien : qu'il a été fabriqué par cette Assemblée scélérate du treizième siècle, qu'il accuse d'avoir composé tous les Ouvrages des Pères. Ces impies, à ce qu'il prétend, pour ne pas dire *Trina Unitas* (ce qui est athée, *quod ab hoc est*) ont dit *Trinitas*. A la page 407 du même Manuscrit l'Auteur s'efforce de prouver que l'Office de la Trinité n'est pas catholique.

Et dans le Manuscrit 6226 A. pag. 72. il dit que ceux qui, dans les Ecrits qui passent pour anciens, enseignent que *Dieu est un en essence*, sont de cette cohorte impie qui ne regarde Dieu que comme un Etre métaphysique. *Unum in essentiâ Deum qui prædicant in Scriptis quæ creduntur antiqua, ex impiâ illâ cohorte sunt quibus Deus non est Ens nisi metaphysicum.*

En deux mots, c'est faire le Procès aux Pères, aux Théologiens, & à toute l'Eglise : suivant la règle du Pere Hardouin, l'Athéisme est par-tout.

Mais celui pour qui le monde entier est athée, qu'est-il? Croit-il en Dieu? S'il y avoit cru, au moins après sa rétractation, ses Manuscrits ne lui auroient pas survécu. Cependant on fit encore en Hollande une Edition de ses œuvres choisies, *opera selecta*. Cette dernière fut intitulée, œuvres diverses, *opera varia*. C'est dans celles-ci qu'on inséra *Athei detecti*, les Athées découverts. Sur cela nouvelle déclaration du Provincial & des Supérieurs des Maisons de Paris, qui disent: » On apprend de Hollande qu'on y imprime quelques Ouvrages posthumes du Pere Jean Hardouin de la Compagnie de Jesus. Comme ce Pere a eu sur certaines matières des sentimens fort particuliers, que les Supérieurs ont condamnés, & qu'il a condamnés lui-même, par la rétractation expresse & publique qu'il en a faite; il est à craindre que l'on n'ait inséré dans ces Ecrits posthumes, ou du moins que l'on n'y ait laissé quelques-unes de ces opinions rétractées par l'Auteur, qu'il en auroit sans doute retranchées, s'il eût voulu imprimer lesdits Ecrits. C'est pourquoi le P. Provincial des Jésuites de la Province de France, & les Su-

Supérieurs des trois Maisons de Paris déclarent premièrement, qu'ils ne savent ni quel est l'Editeur de ces Ouvrages posthumes, ni par quelle voye les Manuscrits en ont passé entre les mains; & qu'ils n'ont eu ni directement ni indirectement aucune part à l'Edition: deuxièmement, que s'ils en étoient les maîtres, ils l'empêcheroient, ou ne permettroient point qu'elle fût publiée avant que de l'avoir fait examiner & corriger conformément à la rétractation du P. Hardouin: troisièmement, qu'ils ne souffriront pas qu'aucun de leurs inférieurs enseignent publiquement ou en particulier aucune des opinions qui y sont prosrites. »

Cette déclaration fut imprimée dans le Journal de Trévoux du mois de Septembre 1733. Où vous remarquerez que les Supérieurs ne qualifient les opinions affreuses du Père Hardouin, que de *sensimens fort particuliers*. Ils font valoir la rétractation du P. Hardouin, & la déclaration des Supérieurs qui l'accompagnoit, comme quelque chose de bien sérieux, & vous avez vû le contraire. Ils disent que le Père Hardouin n'auroit pas manqué de re-

trancher des Ecrits que l'on imprimoit actuellement celles de ses opinions qu'il avoit rétractées, s'il avoit voulu imprimer lesdits Ecrits : mais ils ne disent pas que pour n'y être pas obligé, il avoit attendu à les faire imprimer par le moyen de ses amis après sa mort. Ils disent qu'ils ne souffriront pas qu'aucun de leurs inférieurs enseigne publiquement ou en particulier aucune des opinions prosrites dans la déclaration des Supérieurs de 1708 : mais les Supérieurs de 1708 n'ont rien dit de l'Athéisme dont le Père Hardouin accusoit les Pères qui ont enseigné que Dieu est la vérité, & que la vérité est Dieu. Et le P. Berruyer qui a renouvelé cette horrible accusation, quoique d'une maniere un peu couverte, prétendra n'avoir rien dit de contraire à la déclaration de 1708 & à la rétractation du P. Hardouin. Ajoûtez que quand les Supérieurs n'auroient trempé en rien dans l'impression que l'on faisoit des *Opera varia*, ils seroient toujours coupables, eux ou leurs prédécesseurs, d'avoir laissé au P. Hardouin les moyens de faire passer dans des mains étrangères des Ecrits qu'ils auroient dû brû-

ler , & en jeter les cendres au vent.

Quand l'Édition des *œuvres diverses* fut publiée, les Auteurs du Journal de Trévoux en rendirent compte, pour décharger, autant qu'ils le pouvoient, la Société de la haine qui naturellement en résulloit contre elle. Dans leur extrait ils font très-bien sentir (a) l'extravagance de l'*Athéisme découvert*, j'en conviens : mais ils n'en montrent pas l'impiété. Ils s'étendent beaucoup sur l'Énéide de Virgile, sur les Odes d'Horace que le P. Hardouin accuse de supposition, & sur les Médailles de la première & de la seconde Race de nos Rois, qu'il explique follement : mais ils ne disent pas que ces folies avoient pour but de renverser tous les Pères, & d'établir le Socinianisme. Ils donnent bien à entendre qu'en accusant de supposition l'Histoire de France de Saint Grégoire de Tours, le P. Hardouin avoit en vûe une profession de foi qu'on y lit. „ Le nom „ respectable de Grégoire de Tours, „ disent les Journalistes (b), n'a été „ imaginé, selon le P. Hardouin, par

(a) Janv. & Févr. 1734.

(b) Journ. de 1734 p. 314.

„ sa cohorte impie, que pour faire  
 „ passer une mauvaise confession de  
 „ foi comme un point reçu de son  
 „ tems : car c'est-là sur-tout l'arti-  
 „ cle qui blesse le Père Hardouin, le  
 „ premier & l'unique sans doute qui  
 „ soit blessé de cette confession. „  
 C'est ce que disent les Journalistes.  
 Mais ils ne disent pas que la mauvaise  
 humeur du P. Hardouin contre Saint  
 Grégoire de Tours venoit de ce qu'il  
 dit du Mystère de la Trinité dans cette  
 profession de foi. Cependant le Père  
 Hardouin appelle pour cela même  
 Saint Grégoire, *faux Grégoire & impie.*  
 Falloit-il donc dissimuler de pareils at-  
 tentats ? Les Auteurs du Journal, jet-  
 tant un ridicule sur le P. Hardouin,  
 disent : „ il a sçû à n'en point douter,  
 „ que nos prétendus Historiens, Gré-  
 „ goire de Tours, Fredegair, Sige-  
 „ bert, Armoïn, &c. ont eu en vûe  
 „ de renverser plusieurs Ecrits de no-  
 „ tre sainte Religion. Il a sçû qu'ils  
 „ n'avoient point eu d'autre Dieu que  
 „ *la nature & la lumiere de la vérité ou*  
 „ *de la raison* ; qu'en conséquence ils  
 „ ont voulu nous persuader à nous au-  
 „ tres qui avons eu le malheur de ve-  
 „ nir au monde long-tems après le

treizième & le quatorzième siècle,  
 „ qu'on n'a jamais reconnu d'autre  
 „ Dieu que le leur dans tous les siècles  
 „ & dans tous les lieux, sur-tout dans  
 „ le Pays Latin, où ces fabricateurs de  
 „ faussetés ont vécu „ (a).

Voilà une accusation d'Athéisme bien formée contre Saint Grégoire de Tours & nos autres Historiens ; accusation qui enveloppoit aussi tous les Pères. Les Auteurs du Journal le sçavoient très-bien : pourquoi l'avoir dissimulé ? Je ne les accuse ni ne les soupçonne en aucune manière d'avoir eudés sentimens pervers sur la Trinité : mais je me plains de leurs réticences, plus encore de l'éloge scandaleux qu'ils font du P. Hardouin. Ils disent en finissant le premier des articles où ils parlent de lui. „ Le Public équitable fera quelque  
 „ grace aux écarts étonnans d'un sçavant que sa prodigieuse lecture, son  
 „ profond sçavoir, sa pénétration &  
 „ sa sagacité inimitables jusques dans  
 „ ses égaremens, & beaucoup plus  
 „ son amour pour la Religion, sa piété  
 „ sincère, sa simplicité de mœurs, &  
 „ ses vertus Chrétiennes rendront tou-

(a) Ibid. pag. 310.

„ jours respectable, & *veritablement*  
 „ excusable à la postérité. (a)

Un homme qui accuse les Pères d'Athéisme, & qui ne voit dans leurs Ecrits que des blasphèmes, on veut que le Public équitable lui fasse grace, & qu'il aille même jusqu'à le *respecter* à cause de son grand amour pour la Religion, de sa piété sincère, & de ses vertus Chtétiennes ! Un calomniateur & un blasphémateur au premier chef, plein de piété, plein de zèle pour Dieu ! Les Journalistes le qualifient encore *un des plus pieux & des plus honnêtes hommes du monde* (b). Témoin tout ce qu'il a fait pour perpétuer ses calomnies & ses impiétés. Comment les Jésuites n'ont-ils pas honte de prodiguer ainsi leurs éloges à un homme qui a été l'étonnement & le scandale du monde entier ? Est-ce donc qu'ils ne se déferont jamais de cette folle pensée, que leur robe couvre tout & sanctifie tout ? Quand est-ce qu'un Jésuite sera coupable, si le P. Hardouin, malgré ses blasphèmes contre Dieu & ses calomnies contre les Saints, estorné des

(a) Ibid. pag. 111.

(b) Ibid. p. 336.



vertus Chrétiennes? On rempliroit des volumes de toutes les malédictions dont les Jésuites ont chargé la mémoire de Jansenius , mort dans le sein & dans la paix de l'Eglise , soumettant son Livre au jugement du saint Siége ; & un imposteur qui a persévéré dans son péché jusqu'au dernier soupir , on le canonise , non-obstant ce que l'on appelle ses *écarts étonnans* ! Je ne me laisserai point de le demander : quelle idée les Jésuites ont-ils donc de la Religion ?

Une chose qui montre de plus en plus l'attention de ces Pères à couvrir les excès de leurs Ecrivains. Les Journalistes conviennent du bouleversement que fait le Père Hardouin dans l'Histoire de France , dont il ne fait commencer la Monarchie qu'à Philippe I. sous la troisième Race de nos Rois : car tout ce que les Historiens ont dit de Clovis & de ses enfans , de Pepin & de Charles-Magne , & même de Hugues Capet jusqu'à Philippe I. exclusivement , tout est fabuleux selon le P. Hardouin. Charlemagne est un personnage supposé ; ses deux voyages à Rome , des fictions , & par conséquent la donation qu'il fit au Pape du

N vj

patrimoine de saint Pierre. Toutes les Chartes, tous les Diplômes des Rois de la première & de la seconde Race ont été fabriqués par la cabale impie du treizième siècle. Les Journalistes rapportent ces folies, & les regardent en effet comme des folies : mais voyant combien ces folies débitées par un homme qui n'étoit pas fou, pouvoient déplaire à nos Rois, ils citent ce trait du Père Hardouin, que nul Auteur ancien ne dit que le don céleste de guérir les humeurs froides, don qui se perpétue dans les Rois de France comme un miracle avoué de tout le monde Chrétien, ait été accordé à aucun des Rois de France avant Philippes premier. Et ils ajoûtent : Nous ne citons ceci que pour faire connoître le caractère du Pere Hardouin & son dévouement sincère à la personne sacrée de nos Rois. « (a) »

Il faut compter étrangement sur la crédulité des hommes pour tenir ce langage. Un indigne Ecrivain, contre la vérité & contre sa conscience, retranche de la Monarchie les deux pre-

(a) Ibid. pag. 334.

nières Races de nos Rois & le commencement de la troisiéme : il dégrade la Couronne , & lui ôte six siècles de son antiquité. Il met nos Rois à cet égard au-dessous des Rois d'Espagne & d'Angleterre. Il les prive par-là de l'auguste qualité de Fils aînés de l'Eglise : & pour nous prouver le dévouement sincère qu'il a pour la personne sacrée de nos Rois , il reconnoît , dit-on , qu'ils ont reçu en la personne de Philippes premier le pouvoir de guérir les écrouelles. Y a-t-il François qui puisse tenir contre ce mépris de nos Princes ? N'est-ce pas les insulter que de prétendre couvrir par de pareilles inepties les attentats d'un Ecrivain ? Voilà néanmoins de quoi les Jésuites se parent , quand ils plaident aux yeux du Public la cause de leurs gens. Sont-ils plus spirituels , quand ils parlent à l'oreille des Princes ? Au moins il ne paroît pas qu'ils soient plus forts en raisons quand ils plaident au Conseil du Roi. On ne lit qu'avec douleur les motifs de l'Arrêt qu'ils y obtinrent en 1725 , pour n'être pas obligés de mettre à la tête de chaque Volume des Conciles du P. Hardouin l'Avis des Censeurs

nommés par le Clergé d'abord & ensuite par le Parlement, pour examiner le Livre. Cet Avis devoit y servir de préservatif & de contrepoison. Bien loin d'avoir excédé, les Censeurs avoient épargné le coupable : mais les déguisemens & les feuilles de figuier dont les Jésuites & leurs amis sçurent couvrir les attentats du Livre contre la doctrine de l'Eglise Gallicane, contre l'intérêt de la Couronne & nos Libertés, prévalurent, & l'on fit servir l'autorité du Roi contre le Roi lui même, qui n'avoit alors que quinze ans. Cependant le Livre fut trouvé si contraire aux maximes du Royaume, que ceux mêmes qui favorisoient les Jésuites au Conseil du Roi, jugèrent qu'il falloit qu'ils donnassent incessamment un volume de Supplément, qui contiendrait avec des corrections toutes les pièces que le Pere Hardouin avoit retranchées de son édition, pour faire sa cour aux Ultramontains. Et en effet l'Arrêt du Conseil l'ordonne expressément. Sans doute que les Jésuites promirent tout ce que l'on voulut : mais ils se réservèrent la liberté de ne faire que ce qu'ils voudroient. Le volume de Supplément n'a

donc point été donné : & voilà déjà trente ans que les Jésuites , pour marquer leur dévouement sincère à la Personne sacrée de Sa Majesté , se mocquent de l'Arrêt de son Conseil.

Je ne dirai rien du Commentaire sur le Nouveau Testament , qui fut imprimé en Hollande en 1741 , & dédié au Cardinal de Tencin. J'en ai parlé ci-dessus. Les Journalistes de Trévoux se sont tus sur cette dernière production ; & les Supérieurs l'ont laissé publier sans la désavouer , comme ils avoient fait les *Opera selecta* & les *Opera varia*. C'est que le Commentaire est un Livre que la Société regarde d'un œuil bien différent. Les *Opera selecta* & les *Opera varia* frondent trop ouvertement l'antiquité. Les Jésuites ont compris que s'ils prenoient trop ouvertement la défense de ce Livre , le poste ne seroit pas tenable. Mais le Commentaire sur le Nouveau Testament , outre les erreurs ordinaires , renferme la Théologie secrète de la Société ; & ainsi ils ne se sont pas pressés de le désavouer. Quand ils ont vû les esprits tellement occupés de la Bulle *Unigenitus* , que l'on ne faisoit pas attention à ce qui s'imprimoit en Hollande , ils se sont enhardis à donner en François , à quel-

ques différences près , l'Ouvrage du P. Hardouin sous le nom du P. Berruyer. Celui-ci a fait entrer le Commentaire dans son Histoire du Peuple de Dieu : mais les Supérieurs voyant que l'Histoire du Peuple de Dieu alloit causer du soulèvement , ils se sont hâtés d'en publier un désaveu.

Je soupçonne beaucoup que parmi les bonnes têtes , il y en aura eu qui n'auront pas été d'avis de publier ce Livre dans les conjonctures où l'on se trouvoit. Je veux croire même que les Nouveautés sur la Trinité & l'Incarnation en auront allarmé quelques-uns. Car je ne puis me persuader que les Jésuites , qui sont tous d'accord sur l'article du Pelagianisme , le soyent de même sur le Socinianisme. Mais si ceux qui gouvernent aujourd'hui , ne sont pas les plus sages , au moins ont-ils été les plus forts. Le Livre du P. Berruyer a donc paru ; mais avec la précaution d'un désaveu de la part des Supérieurs. Car c'est leur manœuvre ordinaire pour tromper le Public. La déclaration des Supérieurs est conçue dans les termes suivans.

»L'impression d'un Ouvrage intitulé : *Histoire du Peuple de Dieu*, &c. nous met dans l'indispensable nécessité d'ex-

à expliquer nos sentimens sur cet ouvrage ,  
& d'informer le Public des art. suiv.

1°. Que cette impression a été faite à  
notre insçu, & contre notre propre vo-  
lonté.

2°. Qu'y ayant tout lieu de craindre  
que ce livre ne contînt des choses singu-  
lières & hazardées, nous avons fait tout  
ce qui dépendoit de nous pour arrêter  
cette édition, & pour en empêcher le  
débit.

3°. Qu'étant parvenus à en avoir un  
exemplaire, nous l'avons fait examiner  
avec soin, autant que l'a pû permettre  
la diligence dont nous avons crû de-  
voir user, pour que la déclaration de  
nos sentimens prévînt ou accompa-  
gnât du moins le débit d'un livre si cri-  
tique, & que nous savions pouvoir  
d'un jour à l'autre devenir public.

4°. Que sur le compte qu'on nous en  
a rendu, nous croyons devoir non-seu-  
lement désavouer l'impression, mais  
improver un Ouvrage que nous n'au-  
rions jamais laissé paroître sans un  
grand nombre de corrections impor-  
tantes & nécessaires. Fait à Paris, le  
vingt-deux Octobre 1753.

Signé M. G le Forestier, de la Comp. de  
Jesus, Provincial de la Prov. de France.

L. A. le Houx, Supé. de la Maison Prof.

P. F. de St. Jean , Recteur du Collège de Louis le Grand.

Etienne de la Croix , Rect. du Nov.

Vous êtes , Monsieur , trop accoutumé aux petites finesse des Jésuites , pour ne pas voir que tout ce que disent ici ces Auteurs graves n'est qu'illusion. Ils déclarent d'abord que le Livre du P. Hardouin , qui a été imprimé à Paris & non à la Haye , a été imprimé à leur insçu & contre leur volonté. Qui le croira ? Ils sçavoient que le Livre existoit. Ils sçavoient que le P. Berruyer désiroit avec ardeur de le faire imprimer. S'ils craignoient , comme ils disent , que ce Livre ne fût imprimé à leur insçu , comment n'ont-ils pas fait des défenses très-sérieuses au Père Berruyer de le publier ? Comment ne se sont-ils pas saisis du Manuscrit de l'Auteur & des copies qu'il pouvoit en avoir ? La discipline qui s'observe chez les Jésuites est telle , que les inférieurs n'osent remuer , quand les Supérieurs commandent , & commandent d'un certain ton. On a dit il y a quelques années dans Paris , que le P. Berruyer étant venu de Rouen pour faire imprimer son Livre , le Provincial qui étoit alors en place , le fit examiner ; & que sur le compte que



lui en rendit un des examinateurs, il fit défense au Père Berruyer de publier son Livre, qui en effet n'a pas vû le jour tant que ce Provincial a été en place. Il n'est pas douteux que si les Supérieurs du P. Berruyer avoient voulu faire sur cela leur devoir, le Livre n'auroit jamais paru. Et ainsi, quand ils disent que l'impression en a été faite à leur insçu & contre leur volonté, ils se servent du privilège que leur ont accordé leurs Auteurs graves, de mentir quand ils le jugent expédient. La Lettre imprimée d'une Demoiselle, amie du Père Laugier, vient à l'appui de ce que je dis. » Ce qui comble la mesure des crimes du Père Laugier, » dit cette Demoiselle (a), c'est » qu'ayant été nommé par les Supérieurs pour examiner la doctrine » du P. Berruyer, il ne l'a pas trouvée *orthodoxe*, & n'a point caché » ce qu'il en pensoit ni à Paris ni à » Rome. Il a trouvé mauvais certains » manéges, qui lui déplaisoient, pour » favoriser l'impression d'un Livre que » l'on condamnoit publiquement (c'est-

(a) Lettre d'une Demoiselle de considération, Dévote des Jésuites à un de ses amis » copiée sur l'Original du 22 Avril 1754 p. 30

à-dire , que l'on faisoit semblant de condamner devant le Public. ) » Le » Provincial , qui étoit le Protecteur » de ce Livre , a trouvé le procédé » de notre ami des plus mauvais. Il » n'est pas étonnant qu'il cherche à » se défaire d'un homme si dangereux , » & qu'il le renvoie dans sa Pro- » vince. «

Telle est la bonne foi des RR. PP. Ils déclarent que l'impression du Livre du P. Berruyer s'est faite à leur insçu & contre leur volonté : & ce sont eux-mêmes qui en ont favorisé l'impression. Et parcequ'un des leurs n'est pas content de ce *manège* , on le renvoie dans sa Province , & on lui donne toutes les mortifications que l'on peut.

Qui croira donc ce qu'ajoutent les Supérieurs , qu'ayant tout lieu de craindre que le Livre du P. Berruyer ne contint des choses *singulières & hazardées* , ils ont fait tout ce qui dépendoit d'eux pour arrêter cette Edition , & pour en empêcher le débit ?

Quand les Jésuites veulent empêcher l'impression ou le débit d'un Livre qui leur déplaît , quels mouvemens ne se donnent-ils pas à la Police & ailleurs ? On fait des recherches,

On paye des espions, on faist des exemplaires, on arrête les Imprimeurs, les Ouvriers, les Colporteurs, on les jette en prison, quelquefois dans un cachot : & si l'on peut découvrir l'Auteur, on l'enferme pour le reste de ses jours. Ici qu'a-t-on fait ? Les Jésuites ont-ils donc ignoré ce que tant de gens sçavoient dans Paris, que l'on y imprimoit le Livre du P. Berruyer ? Ne sçavoit-on pas chez qui il s'imprimoit ? Quand on a commencé à le débiter, rien certainement n'étoit si facile que de s'en procurer autant d'exemplaires que l'on vouloit. Quand donc après cela un Provincial & des Supérieurs me disent, « Nous avons » fait tout ce qui dépendoit de » nous pour arrêter cette Edition, » & pour en empêcher le débit, « je dis en moi-même, Quels Comédiens !

Ils ajoutent qu'étant *parvenus* à en avoir un exemplaire, ils l'ont fait examiner avec soin.

*Etant parvenus !* Pour moi qui ne suis ni Provincial ni Supérieur des Jésuites, je n'ai eu aucune peine à *parvenir* à m'en procurer un exemplaire. Moyennant la somme de 21 liv.

chaque exemplaire, j'en aurois fourni tout Paris; & j'ose dire que le Père Provincial ne m'en auroit pas sçu mauvais gré.

Il dit que sur le compte qu'on lui a rendu de ce Livre, lui & les autres Supérieurs ont cru devoir non-seulement *désavouer* l'impression, mais *improver* un Ouvrage qu'ils n'auroient jamais laissé paroître sans un grand nombre de corrections *importantes & nécessaires*.

Remarquez, Monsieur, combien tous les termes sont mesurés dans cette Déclaration. On n'y accuse le Livre que de contenir des choses *singulières & hasardées*. Ce ne sont pas des erreurs, mais des singularités, des choses hasardées. Les Supérieurs disent qu'ils donnent leur déclaration pour prévenir ou accompagner du moins le débit d'un Livre *si critique*.

Ce terme n'annonce point encore que le Livre contienne aucune erreur.

Enfin, sur le compte qu'on leur a rendu du Livre, non-seulement, disent-ils, ils en *désavouent* l'impression, mais ils *improvent* l'Ouvrage. Ils ne disent pas qu'ils le condamnent, mais

qu'ils l'improvent. Et ils assurent que s'ils en avoient été les maîtres, jamais ils ne l'auroient laissé paroître sans un grand nombre de corrections importantes & nécessaires. Eh sur quoi auroient-elles roulé, ces corrections ? C'est un secret que ces Messieurs gardent *in Petto* ; secret que le tems seul pourra découvrir. Si Rome & les Evêques font bien du bruit, & qu'on ne puisse l'appaiser : si à Rome & en France on trouve des erreurs & des impiétés dans le Livre, les Jésuites diront : voilà ce que nous avons jugé qui méritoit des corrections importantes & nécessaires. Si la Société par son crédit peut arrêter le Pape & les Evêques, les corrections jugées importantes s'évanouiront. On dira : nous n'avons pas nous-mêmes examiné le Livre. Ceux que nous avons chargé de cet examen, l'ont fait à la hâte ; & nous l'avons dit dans notre déclaration. Vous le voyez, Monsieur, tout est marqué dans cette déclaration au coin de la duplicité.

Mais remarquez le manège de ces graves personnages. Ils font les fâchés contre un Livre : & pendant ce tems,

là ils caressent l'Auteur. Ils font entendre qu'ils ont eu bien de la peine à parvenir à avoir un exemplaire de *l'histoire du peuple de Dieu* : & ils avoient sous la main l'Auteur même, demeurant avec eux à la maison professe. Il étoit si aisé d'avoir de lui un exemplaire de son Livre. S'il eût dit : je n'en ai pas ; s'il eût cherché à éluder , un Père le Forestier , un Père le Houx ne sçavent-ils pas ce qu'il faut répondre en pareille occasion ? Les Casuistes de la Société permettent bien d'user d'équivoque avec les Etrangers : mais de Jésuite à Jésuite , & sur-tout d'un inférieur à l'égard de son Supérieur , ils ne le souffrent pas. *Non sanerabis proximo tuo , sed alieno.* Aussi lisez & relisez la déclaration : elle ne fait pas la plainte la plus légère du P. Berruyer : on ne le punit point d'avoir fait imprimer un Livre *des plus critiques* sans l'*aveu* de ses Supérieurs & contre leur volonté ; Livre , disent-ils , qu'ils n'auroient pas souffert qu'on imprimât sans un grand nombre de corrections importantes & nécessaires.

Vous en dites trop , mes Pères , & vous n'en dites pas assez , pour que l'on

On ajoute foi à ce que vous dites. Vos actions démentent vos paroles. Vous traitez votre Père Berruyer comme vos prédécesseurs ont traité de Père Hardouin : mêmes attentions, mêmes égards pour l'un & pour l'autre. N'est-il pas juste après tout, que vous honoriez spécialement ceux qui se dévouent à la haine publique pour le service de votre Société ?

Je vois ce que vous m'allez dire : que le Père Berruyer a donné une déclaration par laquelle il se soumet sincèrement au Mandement de M. l'Archevêque de Paris ; & que cette déclaration vous a fait tomber les verges de la main. Mais souffrez qu'à mon tour je dise à vos Révérences, que vous aviez jugé le Livre du Père Berruyer répréhensible dès le 22 Octobre 1753 ; que le Mandement de M. l'Archevêque n'est venu qu'au mois de Décembre suivant. Il est daté du 13, & la soumission du Père Berruyer du 21 : & ainsi vous avez laissé durant deux mois votre Religieux sans le punir du scandale que son Livre caufoit dans le Public. Que dis-je, punir ? Il n'en a été que plus considéré dans votre maison, & plus

fété chez vos amis. Avec quel empressement vos Pères n'ont-ils pas répandu ce Livre , à la Cour , à la Ville & dans les Provinces. On assure que la Reine en faisoit ses lectures, quand M. l'Archevêque a fait défenses à tous ses Diocésains de le lire. Oui, Mes Pères, vous seriez encore à exiger du P. Berruyer la plus légère satisfaction, sans l'embarras où vous a mis le Mandement de l'Archevêque de la Capitale , & la disposition où les autres Evêques paroïsoient être de venir à l'appui.

Mais il faut vous entendre , & le P. Berruyer lui-même. En matière de déclaration de soumission , tout ce qui part de vos Révérences est toujours si édifiant , que je ne veux pas en supprimer un seul mot. Les Journalistes de Trévoux nous disent donc en votre nom :

» Les Supérieurs des Jésuites de cette ville , voulant donner à M. l'Archevêque un témoignage authentique & public de leur obéissance , nous ont chargé de déclarer ,

1°. Qu'ils sont très-sincèrement soumis au Mandement dudit Seigneur Archevêque , en date du 13 Décembre



bre dernier, par lequel ce Prélat interdit la lecture du Livre intitulé : *Histoire du Peuple de Dieu depuis la naissance du Messie jusqu'à la fin de la Synagogue, seconde Partie, &c.*

2°. Qu'ils persistent dans la déclaration qu'ils ont publiée le 22 d'Octobre 1753 touchant ledit Ouvrage.

3°. Qu'ils ont vû avec satisfaction le Pere Berruyer abandonner totalement son Livre au jugement de Nosseigneurs les Evêques; comme il paroît par l'Acte que ce Pere a remis à M. l'Archevêque, & dont voici la teneur.

» Je souffigné, Prêtre Religieux de  
 » la Compagnie de Jesus, déclare que  
 » je me soumetts sincèrement au Man-  
 » dement de M. l'Archevêque de Pa-  
 » ris en date du 13 du présent mois,  
 » qui interdit la lecture d'un Ouvrage  
 » intitulé : *Histoire du Peuple de Dieu*  
 » *depuis la naissance du Messie jusqu'à*  
 » *la fin de la Synagogue, seconde Par-*  
 » *tie, &c.* & promets de m'en rap-  
 » porter au jugement qu'en porteront  
 » mondit Seigneur l'Archevêque de  
 » Paris & Nosseigneurs les Evê-  
 » ques; & de regarder comme repré-  
 » hensible & condamnable ce qu'ils

O ij

» croiront y devoir reprendre. A Paris le 21 Décembre 1753.

Signé, Isaac-Joseph Berruyer.

Quoi, mes Pères ! Vous appelez soumission *très-fincère* au Mandement de M. l'Archevêque l'acte que je viens de transcrire ? Abus, mes Pères, abus. Vous avez trompé M. l'Archevêque ; mais vous n'avez pas trompé le Public. M. l'Archevêque a motivé la défense qu'il fait de lire ou de retenir l'*Histoire du Peuple de Dieu*, sur ce que l'Auteur ose *ajouter à l'Évangile*, pour le rendre susceptible d'interprétations singulieres & dangereuses. Il lui reproche » de s'être éloigné de la règle du » Concile de Trente, qui défend de » donner aux saintes Ecritures une » interprétation contraire au sentiment unanime des Pères. Le Prélat » se plaint de ce que le Père Berruyer » autorise par un exemple contagieux » la licence effrénée avec laquelle on » abandonne aujourd'hui les voyes » frayées par la Tradition, & on s'engage sans autre guide que son propre » esprit dans des routes pleines d'écueils & de précipices. » Voilà un premier jugement prononcé contre le Livre. Et vous, mes Pères, que fai-

tes-vous? Reconnoissez-vous, comme vous le deviez, que ce jugement est bien fondé? Non. Vous compassez si bien vos termes, que votre soumission tombe uniquement sur la défense que fait le Mandement de lire l'*Histoire du Peuple de Dieu*. Or une défense de lire un Livre, n'est quelquefois qu'une loi d'œconomie, portée dans un premier moment, pour appaiser des esprits qui ont cru voir dans un Livre ce qui n'y est pas. Et la preuve que votre soumission ne va pas plus loin, c'est ce que vous dites, que vous avez vu avec satisfaction le P. Berruyer abandonner son Livre au jugement de Nosseigneurs les Evêques. Ni vous ni lui, vous ne l'abandonnez pas au jugement déjà prononcé par M. l'Archevêque. Vous ne reconnoissez point que le P. Berruyer ait osé ajouter à l'Evangile. Ni votre acte ni le sien ne vont jusques-là. Je me soumets, dit le Père Berruyer, au Mandement de M. l'Archevêque de Paris, qui *interdit* la lecture d'un Ouvrage intitulé, *Histoire du Peuple de Dieu*, &c. & promets de m'en rapporter au jugement qu'en porteront Mondit Seigneur l'Archevêque de Paris & Nosseigneurs les Evêques;

& de regarder comme répréhensible & condamnable ce qu'ils croiront y devoir reprendre.

C'est donc pour l'avenir que le Père Berruyer promet de trouver répréhensible ce que M. l'Archevêque & les Evêques jugeront l'être dans son Livre : pour le passé, il se soumet à l'interdit que l'on a jugé à propos d'en faire. C'est tout ce que contient son acte de soumission relatif à celui de ses Supérieurs. D'où il résulte que vous, mes RR. PP. & votre P. Berruyer, avez joué M. l'Archevêque, qui n'en est pas apperçu.

Mais voici un trait de votre politique dont il est aisé de s'appercevoir. Le Père Berruyer promet de s'en rapporter au jugement que les Evêques porteront de son Livre, bien entendu que de votre côté vous ferez tous vos efforts pour empêcher qu'il n'y ait de jugement. C'est à quoi vous avez travaillé, & si bien travaillé, que jusqu'à présent vous y avez réussi. Déjà vingt-cinq Evêques s'étoient assemblés à Paris & à Conflans pour nommer des Commissaires & engager par des Lettres circulaires tous les Evêques du Royaume à s'unir à eux, résolus de

censurer l'*Histoire du Peuple de Dieu*,  
 & de lever par cette censure l'oppro-  
 bre dont le Clergé de France se cou-  
 vroit, s'il laissoit intact un Livre si  
 scandaleux. M. l'Archevêque n'avoit  
 fait qu'effleurer cet Ouvrage, & se ré-  
 servoit après un plus ample examen  
 d'en faire une censure détaillée. Mais  
 vous ne vous êtes pas endormis, mes  
 Pères; vous avez ourdi dans les téné-  
 bres une trame qui ne me paroît pas  
 aisée à rompre. Vous avez gagné des  
 Evêques qui ont menacé, dit-on, de  
 prendre la défense du P. Berruyer, si  
 les autres Evêques vouloient le con-  
 damner. Alors vous avez représenté  
 combien il seroit à craindre que les  
 Evêques divisés causassent une nou-  
 velle guerre dans l'Eglise, & de nou-  
 veaux troubles dans l'Etat. Et on as-  
 sure que l'on a fait convenir ces Pré-  
 lats de n'écrire ni pour ni contre le  
 P. Berruyer, jusqu'à ce qu'ils fussent  
 tous d'accord. Ce qui est certain, c'est  
 qu'aucun n'a remué depuis l'époque  
 dont je parle. Et pour jouir plus tran-  
 quillement de votre victoire, on vous  
 a accordé que l'on ne donneroit de  
 privilège pour aucun Ouvrage qui con-  
 cerneroit le P. Berruyer. C'est vous-

mêmes qui avez demandé que l'on ne permît d'imprimer ni pour ni contre. Cette demande, revêtue d'un air de désintéressement de votre part, a paru équitable. On a dit : voyez combien ces Pères sont attentifs à arrêter le mal, s'ils n'ont pû le prévenir. Ils abandonnent les intérêts du P. Berruyer, & ne veulent pas que lui ni aucun des leurs puisse écrire en faveur de son Livre. Il est bien juste d'enuser de même à l'égard de ceux qui voudroient l'attaquer. Il y a assez de troubles dans le Royaume, il ne faut pas les augmenter.

C'est ce que vous désiriez, mes Pères, que l'on se tût sur le Livre de votre Écrivain. Pendant ce tems vous en faites faire de nouvelles Editions dans les Provinces. Vous les répandez à pleines mains. Vous le faites lire à vos dévotes & dans toutes les Communautés où vous avez accès : mais croyez-vous que Dieu ne se levera pas, & vous laissera toujours blasphémer contre son saint Nom & contre celui de son Christ ? L'attente où l'on étoit que les Evêques censureroient *l'Histoire du Peuple de Dieu*, a retenu les plumes, & a causé la bonnace & ce

calme dont vous vous êtes applaudis trop long-tems. Mais aujourd'hui les Théologiens se montrent ; & j'espère qu'ils crieront si haut, que les Evêques auront honte de s'être laissé prévenir.

Je vous laisse, mes Pères, & j'adresse maintenant la parole à vos Juges & à nos Maîtres. Quoi, Messieurs ! souffrirez-vous que dans l'Eglise de Dieu on blasphème impunément contre le Père, contre le Fils & contre le Saint Esprit ? Souffrirez-vous que l'on dise du Père, qu'il n'a pas toujours été Père : que le Verbe n'est Fils que depuis l'Incarnation : & que l'on explique d'un don créé les textes qui établissent le plus formellement la Divinité du saint Esprit ? C'est le P. Hardouin qui est coupable de cet attentat. Souffrirez-vous que l'on dise du Fils de Dieu, qu'il a été fait Dieu, qu'il a été fait Fils de Dieu ; qu'entre lui & le Père, il n'y a qu'une union de concorde : qu'autre chose est le Verbe, autre chose est le Fils ? C'est encore le P. Hardouin qui le dit : *aliud Verbum, aliud Filius*. Souffrirez-vous que l'on distingue entre *Dieu le Fils* & *le Fils de Dieu* ? Le Verbe est *Dieu le*

*Fils*. J. C. est le *Fils de Dieu*. C'est une nouvelle subtilité que je n'ai point relevée dans mes Lettres : subtilité que le P. Berruyer vient d'employer dans sa *Défense*. Voici ses paroles (a) : » Le » Verbe qui de toute éternité étoit » *Dieu le Fils* par la génération immatente & *ad intra*, a acquis par sa génération temporelle & *ad extra* le » nom de *Fils unique de Dieu*. » Et ainsi selon le P. Hardouin, le Verbe n'a pas toujours été Fils : selon le P. Berruyer, le Verbe a toujours été *Dieu le Fils* ; mais il n'a pas toujours été le *Fils unique de Dieu*. Quel blasphème !

Souffrirez-vous, Messieurs, que l'on admette en J. C. deux filiations divines : l'une par laquelle J. C. est Fils du Père seul ; l'autre par laquelle il est comme homme, ou enfant qu'homme, Fils de Dieu un en trois personnes ? C'est le P. Berruyer qui dans ses *Differtations latines* le dit, le redit, & l'inculque partout.

Souffrirez-vous que l'on dise que la

(a) Première Défense du P. Berruyer p. 98. Dans le commencement de cet Ecrit le P. B. introduit quelqu'un qui prend sa défense. Ici c'est lui-même qui parle. Son personnage supposé a soin de le dire.



nouvelle filiation établit , entre Dieu un en trois personnes , & Jesus-Christ , une rélation réelle de Père à Fils , qui donne à Dieu un Fils par nature créé dans le tems ? C'est encore le P. Berruyer qui est coupable de cet excès.

Souffrirez-vous qu'il dise ce que je lis dans sa *Défense* à la suite des paroles que j'ai citées ? (a) » Cette nouvelle » dénomination de *Fils, naturel de Dieu* » (de Dieu , dis-je , regardé comme » un seul Dieu subsistant en trois per- » sonnes ) & acquise au Verbe , au » moment où par sa génération *ad ex- » tra* , il est *DEVENU la PERSONNE » DE JESUS-CHRIST.* »

Quel étrange langage, Messieurs ! Le Verbe *devenu la Personne de J. C.* & par-là devenu *Fils naturel de Dieu* un en trois Personnes. J. C. n'a donc pas toujours été. Le Verbe étoit ; & J. C. n'étoit pas.

Souffrirez vous que l'on nous donne un Fils de Dieu fait dans le tems , pour objet immédiat & perpétuel des divines Ecritures ? Souffrirez-vous que les textes les plus formels des Livres

(a) Ibid. pag. 99.

faints, ces textes que les Conciles & les Pères ont employés avec tant de succès pour établir la toute-puissance & l'éternité du Fils, on les détourne de leur sens naturel, pour les appliquer à une fausse filiation faite dans le tems; filiation inconnue à toute l'antiquité, si ce n'est chez les hérétiques? Quoi, Messieurs! vous laisserez enlever à l'Eglise ces armes puissantes avec lesquelles les Alexandre, les Athanase, les Hilaire, les Ambroise, les Basile, les Gregoire de Nazianze, les Chrisostôme, les Augustin, les Fulgence ont terrassé l'Arianisme & tous les rejettons? Quoi! Saint Jean pour établir la Divinité de J. C. dit du Verbe: *toutes choses ont été faites par lui; & on lui fera dire: toutes choses ont été faites EN VUE DE LUI.* \* On corrompra de même le sens des paroles de l'Epître aux Hébreux, où saint Paul dit de J. C. que *toutes choses ont été faites par lui*: ce qui signifie, dit-on, que

\* Le P. Berr. Tom. VIII. de J. Ch. Filio Dei pag. 122. nec MIRUM cuiquam accidat, quod vocem illam Pauli (*per quem*) illam reddamus (propter quem, intuitu cuius) non Paulum nos, sed seipsum Paulus, cum &c. in hunc sensum explicat.

tout a été fait *en vûe* de J. C. Cent autres textes aussi formels pour établir la Divinité du Fils, on leur donnera une interprétation Socinienne; & vous ne vous réveillerez pas, Messieurs? Non, je ne puis croire que Dieu afflige son Eglise jusqu'à permettre un si grand scandale. S'il arrive, l'Antechrist est à la porte, & il faut avertir les Elûs de se tenir sur leurs gardes. J. C. l'a dit: *pensez - vous que lorsque le Fils de l'homme viendra, il trouve de la foi sur la terre* (a)? Elle s'éteint: vous le sçavez, Messieurs, & plus d'une fois vous en avez fait l'aveu. Qu'attendez-vous pour montrer qu'elle n'est pas éteinte en vous? Déjà deux ans se sont écoulés, & l'on ne voit aucun effet des engagements que vous aviez pris pour flétrir un Livre qui le mérite par tant d'endroits. L'impie qui en est Auteur, regarde votre silence comme l'effet de nouvelles réflexions de votre part, réflexions qui vous ont réconciliés avec son Livre. Il l'insinue bien clairement dans ses Lettres *en réponse à une Ecclesiastique de Province*, & dans sa *Défense*. Il fait plus, sous le nom mas-

(a) Luc XVIII. 8.

qué de l'Ecclésiastique de Province, il se donne le plaisir malin de vous tourner en ridicules, & de critiquer le Mandement de M. l'Archevêque de Paris, ligne à ligne & mot pour mot. Il joint aux sorties que l'Ecclésiastique fait contre vous, des réponses qui sont de nouvelles insultes. Il feint de prendre votre défense, & il vous deshonore. Les attaques, les réponses qu'il y fait, tout y est satyrique.

Voilà ce qui arrive avec les Jésuites. Qui ne les sert pas aveuglément, eût-il eu pour eux les plus grandes complaisances, doit s'attendre à éprouver les effets de leur malignité & de leur ressentiment. Ayez, Messeigneurs, ayez pour eux toute la charité que des Pasteurs doivent avoir même pour des errans : mais en épargnant les errans, n'épargnez pas les erreurs ; l'Évangile vous le défend. Vous avez vû dans mes Lettres les excès où se sont portés les deux Jésuites qui en sont l'objet. Aux erreurs sur la Trinité & l'Incarnation, ils en ont joint d'intolérables sur la Prédestination & sur la Grace. Le Jésuite Berruyer abolit sans pudeur le Mystère redoutable de la Prédestination. Hardouin, le fanatique Hardouin

met la grace efficace par elle-même au nombre des hérésies. Il le dit en termes exprès. Il explique comme les Pélagiens & les Sociniens, le texte de saint Paul le plus formel pour établir l'existence du péché Originel. Et sur cela il donne le démenti au Concile de Trente, & se joue de sa décision. *In quo omnes peccaverunt* signifie, selon ce Novateur, *QUATENUS omnes peccaverunt*. Les deux Jésuites mettent un mur de division entre les Saints de l'Ancien & les Saints du Nouveau Testament. Les premiers n'ont point été les membres de J. C. disent-ils, & tous, sans excepter Abraham, les Prophètes & Jean-Baptiste, ont eu une justice de si bas aloi, que le moindre des Chrétiens est au-dessus d'eux. Je ne fais qu'indiquer ces erreurs monstrueuses : combien d'autres dont vous trouverez la preuve dans mes Lettres ? Sentinelles d'Israël, vous voyez ce que l'Eglise attend de vous. Le P. Berruyer, pour vous détourner de prononcer contre lui une Censure trop méritée, vous cite un trait d'un Seigneur de la Cour, qui dit à un Evêque dans l'affaire du P. Pichon : *vous tirez sur vos*

*troupes.* (a) Il prétend qu'il est peu de nos Evêques qui ne trouvent du bon sens à ce mot. L'insensé ne voit pas que si ce mot faisoit impression sur vous, jusqu'à vous empêcher de le condamner, on diroit que vous seriez les chefs des troupes Sociniennes.

Pour moi, Messieurs, j'ai un trait plus convenable à vous citer. Il est de la fin du dernier siècle : mais j'en ai été instruit par une voye très sûre. L'Abbé Bertin (b) étant tombé sur le Livre de Marie d'Agreda, dont on venoit de faire une traduction Française que l'on répandoit à Paris & dans les Provinces, dit en présence d'un Seigneur de la Cour : *en vérité, nos Evêques ne méritent pas le pain qu'ils mangent* : & il lui en dit le sujet. Ce Seigneur rendit à M. de Meaux ce qu'il avoit entendu de la bouche de l'Abbé Bertin. M. de Meaux qui connoissoit l'Abbé, le pria de lui apporter le Livre dont il étoit si scandalisé. L'Abbé se rend chez M. de Meaux. Le

(a) Lett. en réponse à un Ecclésiast. de Prov. p. 46.

(b) Il a été un des Examineurs nommé par le Parlement pour lui rendre compte de l'édition des Conciles du P. Hardouin.

Prélat lui demande les endroits du Livre qui l'ont choqué. Je n'en ai marqué aucun, dit l'Abbé : mais vous, ouvrez le Livre ; & je suis sûr qu'à quelque page que ce soit, vous ne pourrez en soutenir la lecture. M. de Meaux en fit l'essai, & trouva que l'Abbé avoit raison. J'en parlerai à M. l'Archevêque de Paris, dit M. de Meaux. C'étoit alors M. de Noailles. Le Prélat fit venir l'Abbé Bertin, & lui dit qu'il censurerait le Livre de Marie d'Agreda. Monseigneur, lui dit l'Abbé, *je ne vous le conseille pas.* Comment, dit M. de Noailles ? A vous entendre, nous ne méritons pas le pain que nous mangeons, parce que nous ne censurons pas un Livre. Je veux le censurer, & vous ne me le conseillez pas. L'Abbé reprit : Monseigneur, faites-moi la grace de m'écouter. Vous êtes nouvellement Archevêque de Paris. Ce ne sont pas les Jésuites qui vous ont placé sur ce Siège, & vous sçavez qu'ils ne vous aiment pas : Si vous commencez par flétrir un Livre qui traite de la dévotion à la Sainte Vierge, quelque absurdes que soyent les visions qu'on y raconte, les Jésuites & leurs complaisans vous dé-

crieront dans l'esprit du peuple comme un ennemi de la Sainte Vierge. Mais renvoyez cette affaire à la Sorbonne : qu'elle censure le Livre, le Peuple ne dira rien, & les Jésuites seront forcés de se taire. L'avis fut goûté, suivi & exécuté de point en point; & sans déplaire aux hommes M. de Paris satisfit à ce qu'il devoit à l'Eglise & à Dieu.

Je ne puis, Messieurs, vous donner un pareil conseil : car de Sorbonne, il n'y en a plus; & quand elle seroit encore, seriez-vous dispensés de censurer le P. Hardouin & le P. Berruyer? Les erreurs de ces Jésuites sont bien différentes des visions de Marie d'Agreda. C'est le Socinianisme que les deux Jésuites tendent à établir. Il faut donc que les Evêques se montrent & se réunissent, pour empêcher qu'il n'infecte tout le Royaume. Nos malheureuses divisions ont été cause que M. Colbert fut le seul des Evêques qui censura, il y a près de 25 ans, la première partie de la prétendue histoire du Peuple de Dieu. Si tous les Evêques eussent suivi un si beau modèle, jamais la seconde partie de ce Livre impie n'au-



roit vû le jour : mais on sçut dès lors arrêter les Evêques. Pas un, il est vrai, n'osa contredire l'Evêque de Montpellier ; & cette inaction de leur part dit beaucoup. Il falloit que le P. Berruyer fût bien coupable ; pour qu'aucun Evêque n'osât se déclarer en sa faveur, dans un tems où l'on cherchoit à mortifier l'Evêque de Montpellier. Mais aussi il falloit que les Jésuites eussent un grand crédit, pour empêcher en cette occasion tout l'Episcopat de faire son devoir.

Pour cette fois on s'est hâté de prévenir M. d'Auxerre, qui devoit condamner la seconde Partie de l'*Histoire du Peuple de Dieu*. Mais l'Archevêque de Paris a publié un petit Mandement, qui en promettoit un plus étendu ; & déjà l'Episcopat se mettoit en mouvement pour se joindre. Mais M. d'Auxerre est mort sans avoir pû achever l'Ouvrage qu'il préparoit : & vous, Messieurs, depuis ce tems vous êtes sans action.

Saint Paul se plaignoit de certains Ouvriers Evangéliques. (a) qui Prêchoient J. C. par un esprit d'envie,

(a) Philip. I.

par un esprit de pique , avec une intention qui n'étoit pas pure. Que les autres le disent , Messieurs , pour moi je ne croirai jamais que vous agissiez par de pareils motifs. J'ai toujours la confiance que vous remplirez , quoiqu'un peu tard , les engagements que vous avez pris. Il n'est pas possible que voyant aujourd'hui l'étendue du système du P. Berruyer , qui tend visiblement à l'anéantissement de tous les Mystères , vous oubliiez que vous êtes Evêques. Ce seroit le plus grand des scandales. Cent trente Mandemens publiés pour condamner , comme blasphematoires & comme hérétiques , des propositions qui font encore aujourd'hui l'édification de ceux qui les lisent ; & deux petits Mandemens , l'un de M. de Paris , l'autre de M. d'Aussh , pour défendre simplement la lecture d'un Livre qui renverse l'Evangile ; Quel contraste !

Entre vous , Messieurs , M. le Cardinal de Tencin a un double intérêt à éclater. C'est à lui à voir s'il veut laisser son nom à la tête du Commentaire du P. Hardouin sur le Nouveau Testament. C'est déjà un terri-

ble préjugé contre lui, qu'il ait souffert durant quatorze ans, qu'on lui ait dédié un Livre où l'on enseigne que le Père n'a pas toujours été Père, & que le Verbe n'est Fils que depuis l'Incarnation. Pour effacer une pareille tache, il faut autre chose qu'un simple désaveu du Livre. Le Prélat doit le condamner dans les termes les plus forts, & punir les Jésuites qui l'ont trompé, s'il est vrai qu'il n'ait jamais lû le Livre. Cependant le seul nom du P. Hardouin devoit l'obliger à se tenir sur ses gardes; & sa défiance croître encore plus, en voyant un Libraire d'Amsterdam lui dédier, sans sa permission, un Livre que les Jésuites n'avoient osé faire imprimer à Paris. Je raisonne dans la supposition que Du-Sauzet ait dit vrai, lorsqu'il assure que c'est sans la permission du Cardinal que le Livre lui a été dédié. Quoiqu'il en soit, il n'est plus permis au Primat des Gaules de garder le silence sur le plus grand affront qu'on ait pû lui faire. St. Pothin & saint Irenée ont versé leur sang pour la foi que combat le Livre dédié à leur successeur. Que répondra le Président du Concile d'Embrun au

saint Evêque de Senez , lorsqu'il lui présentera ce Livre blasphématoire ? On vous l'a dédié, dira-t-il, parce que vous m'avez condamné. On a mis le coupable sous votre protection, quand on a vû que vous vous étiez fait un jeu de condamner l'innocent.

M. l'Archevêque de Paris a aussi à lever le scandale qu'il donne à son Diocèse & à toute l'Eglise, en laissant à l'Auteur de l'histoire du Peuple de Dieu, les pouvoirs de confesser. C'est déjà une première faute de les lui avoir confiés. Un homme qui n'avoit pas donné le moindre signe de repentir au sujet de la *première Partie* de cet Ouvrage, devoit-on le charger de la conduite des ames ? Et quand on a vû paroître la *seconde Partie*, encore plus scandaleuse que la première, n'a-t'on pas dû au moins dès ce moment, réparer la première faute ? Mais le Prélat se contente d'une soumission qui n'est qu'un jeu : & non-obstant les cris de tout Paris, il persiste à donner de l'emploi à un Socinien. O conscience ! O conscience qui jettez si souvent l'allarme dans l'esprit du Prélat, vous ne lui dites

rien dans cette occasion ? Assurément vous ne vous accordez pas avec la Loi de Dieu.

Pour vous , Messieurs , votre conscience , réglée sur la Loi de Dieu , vous dira que vous devez vous réunir promptement contre les ennemis de nos Mystères. Mais quand vous vous serez tous réunis pour censurer , comme vous le devez , le P. Hardouin & le P. Berruyer , vous n'aurez fait encore qu'une petite partie de votre devoir. L'affaire des deux Jésuites est une des plus grandes qu'il y ait eu dans l'Eglise ; & je ne sçai s'il y en a eu de plus dangereuse. Il est aisé de voir que les deux Jésuites ne sont pas seuls , & qu'ils ont l'un & l'autre un grand nombre de partisans dans leur Corps. Qui en est mieux instruit que vous , Messieurs ? vous sçavez tout ce qu'ont fait les Jésuites , pour retenir votre zèle & l'empêcher d'éclater. Le P. Berruyer n'est point un homme isolé , un Ecrivain sans aveu. C'est avec beaucoup de réflexion qu'il a été chargé de nous donner , partie en notre langue & partie en latin , les impiétés du P. Hardouin. La Société , qui s'étoit cachée jusqu'à pré-

sent , nous montre donc à quel point le P. Hardouin lui est cher. Or , je le demande , s'il y a rien de plus fâcheux pour l'Eglise & pour l'Etat , que de voir une société de Religieux répandus partout , chargés de la direction des ames & de l'éducation de la Jeunesse, embrasser les erreurs du Père Hardouin sur la Trinité , sur l'Incarnation , sur tous les mystères , & travailler sourdement à nous rendre Soci-niens. Tous les Particuliers , je l'ai dit , ne sont pas Anti-Trinitaires : sur cet article , le Corps n'est pas encore totalement perverti. Mais je vous supplie , Messieurs , de le bien remarquer , les Supérieurs ne permettent à aucun des leurs d'écrire contre les deux Livres en question. Si les Chefs sont gâtés , quels progrès l'Hardouinisme ne va-t'il pas faire dans la Société ! L'ardeur avec laquelle les Jésuites répandent l'ouvrage du P. Berruyer dans les Provinces nous annonce que le mal a déjà fait chez eux bien du progrès. L'amie du P. Laugier nous dit que le » Confesseur du Roi refusa de » présenter ce Prédicateur à la fin du » Carême chez la Reine , chez M. le » Dauphin , & chez Mesdames , selon » l'usage

**¶** Pusage (a). « On voulut donner  
 cette mortification à un homme qui  
 ne trouvoit pas orthodoxe la doc-  
 trine du P. Berruyer. La Demoiselle  
 paroît très-instruite de tout le manège  
 des Jésuites à ce sujet. Je ne vois point  
 qu'elle ait été contredite par aucun,  
 ni même par le P. Patouillet qui y  
 avoit un intérêt personnel. Il en ré-  
 sulte que ceux d'entre ces Pères qui  
 occupent les grandes places, sont très-  
 décidés pour le Père Berruyer, &  
 qu'ils connoissent parfaitement le fin  
 de son système. N'attendez pas, Mes-  
 seigneurs, qu'ils disent : Nous ne  
 croyons ni le mystère de la Trinité  
 ni celui de l'Incarnation. Ils diront  
 qu'ils croient ces divins mystères,  
 qu'ils détestent ceux qui ne les croient  
 pas. Ils crieront à la calomnie. Ils  
 diront de mes Lettres, qu'elles ont été  
 écrites par le calomniateur le plus em-  
 porté qu'il y ait encore eu. Déjà le  
 P. Berruyer traite avec une hauteur  
 & un mépris des plus grands l'Auteur  
 d'un *Projet d'Instruction Pastorale* qui  
 a écrit contre lui, & dont la modé-  
 ration est peut-être poussée trop loin.

(a) Lett. pag. 4.

Le Jésuite, pour se justifier de l'accusation de Socinianisme intentée contre le P. Hardouin & contre lui par l'Auteur d'un Précis, de sa doctrine, dit (a) qu'il n'est point de Commentaire du Nouveau Testament, où les interprétations sociniennes soient plus soigneusement démasquées & plus solidement réfutées par la simple paraphrase du texte, que dans son Livre. Il élève le ton sur l'article du P. Hardouin, & soutient (b) que ce Novateur, est le plus redoutable adverfaire des Sociniens, & le plus intrépide défenseur de la Divinité de J. C. ou de la Consubstantialité du Verbe. Et dans un autre Ecrit (c) il dit comme une chose qui ne souffre pas la plus légère contradiction, que la Société est la plus Catholique qu'il y ait en France.

Non, Messieurs, les Jésuites ne diront pas : nous ne sommes pas Catholiques : nous ne croyons point les mystères. Mais en disant bien haut qu'ils les croient, ils feront sourdement tout ce que font les Sociniens pour les détruire. Sous le Pontificat de

(a) Défense p. 156.

(b) Ibid. p. 157.

(c) Lett. à un Ecclési. de Prov. p. 41.



Clement XI. après avoir résisté long-tems à un Decret qui condamnoit leurs Idolâtries, ils dirent : Nous nous soumettons. Le Général, les quatre Assistans, & les vingt-un Procureurs des différentes Provinces de la Société, présentèrent à Clement XI. l'Acte de soumission le plus solennel & le moins équivoque qui ait jamais été. C'étoit en 1711. Et en 1742 le Pape Benoît XIV. qui vit actuellement, leur reprochoit à la face de toute l'Eglise, qu'ils n'étoient soumis ni au premier Decret de Clement XI. rendu en 1704 & confirmée en 1710, ni à la Bulle *Ex illâ die*, donnée en 1715 pour vaincre leur résistance.

Voilà des faits notoires, faits que les Jésuites ne peuvent nier. Si le Général, les quatre Assistans & les Procureurs des différentes Provinces, dans un Acte présenté au Pape au nom de tout le Corps, ont menti bien sciemment & bien volontairement, & s'ils ont promis ce qu'ils étoient bien résolus de ne pas exécuter, quelle foi peut-on ajoûter à tout ce que disent ces *réfractaires*, ces *contumaces*, ces *hommes perdus* ? Ce sont les titres dont le Pape les décore.

Une société d'*hommes perdus* , protecteurs de l'idolatrie à la Chine & aux Indes , ennemis de la grace qui fait les Saints , & corrupteurs de la Morale durant tout le siècle dernier , & aujourd'hui fauteurs du Socinianisme en France & ailleurs : voilà , Messieurs , le mal & le très-grand mal auquel vous êtes obligés de chercher le remède le plus prompt & le plus efficace : voilà la grande playe de l'Eglise : tout autre objet dont vous vous occuperez , ne sçauroit vous justifier devant Dieu , & vous deshonorera devant les hommes. C'est le cas d'écrire au Pape , & de travailler de concert avec lui pour nous sauver du naufrage général dont nous sommes menacés. Les Jésuites se sont donnés les plus grands mouvemens pour empêcher le Livre de leur P. Berruyer d'être profcrit à Rome. D'abord la Congrégation du Saint Office l'avoit mis dans la liste de ceux qu'elle croyoit devoir être défendus : mais le Pape suspendit l'exécution de ce Decret. Depuis le Saint Père a consenti que le Livre soit mis à l'Index. Mais vous comprenez , Messieurs , qu'une flétrissure si légère n'est pas proportionnée à ce que mé-

rite un Livre si pernicieux. Elle feroit peu d'impression en France, où nous ne recevons pas les Decrets de l'Inquisition. Dans un tems plus heureux on demanderoit la tenue d'un Concile Général. L'Eglise s'estassemblée pour des maux moins urgens. Si le Concile se tenoit, peut-être trouveroit-on que le moyen le plus efficace pour préserver les Fidèles de la contagion dont ils sont menacés, est l'extinction d'une Société qui trouble l'Eglise depuis 180 ans, & qui, par les nouvelles erreurs ajoutées aux anciennes, va devenir une troupe de Sociniens, d'autant plus dangereux, qu'ils couvriront leur Socinianisme de toutes les apparences de la Catholicité. S'ils étoient retenus par la sainteté des sermens, il faudroit y avoir recours, & leur faire souscrire la condamnation des deux Novateurs. Mais les Jésuites se jouent des sermens : *Jura, perjura, secretum prodere noli.* La déclaration de leur Général, des quatre Assistans & des vingt-un Procureurs, que je viens de citer, est une preuve sans réplique de ce que je dis. Les membres de cette Société, qui ne sont pas pervertis sont à plaindre, en ce que

leurs Confrères leur ont ôté les moyens d'être crus sur leur parole & sur leurs sermens. Ce n'est plus que par les actions, & par des actions d'éclat, qu'on peut juger si un Jésuite n'est pas Socinien. Quand on le verra écrire ou prêcher hautement contre les Pères Hardouin & Berruyer, retirer des mains des Fidèles les Livres de ces impies & les brûler; quand on verra la Société déplacer tous les Jésuites attachés au P. Hardouin, & n'employer que ceux qui sont bien décidés contre, alors on pourra croire qu'elle a des sentimens orthodoxes sur la Trinité & l'Incarnation: Jusques-là on ne peut s'y fier.

Laissez-vous donc, Messieurs, laissez-vous vos pouvoirs à des hommes si dangereux? Leur confierez-vous la conduite de vos Séminaires? Les laissera-t'on en possession des Collèges qui leur donneront les moyens de pervertir la jeunesse? Au moins des parens Chrétiens ne peuvent plus mettre leurs enfans pensionnaires chez ces *hommes perdus*: & vous devez, Messieurs, en avertir vos Diocésains. Un devoir encore plus pressant; les Jésuites qui occupent actuellement

les premières places, sont les protecteurs du P. Berruyer, & dès-là même du P. Hardouin : Jé l'ai prouvé. On doit donc les regarder comme autant de Sociniens cachés. Or ces hommes cauteleux, ces hommes masqués confessent à la Cour. Pensez-y, Messieurs, pensez-y sérieusement devant Dieu. N'êtes-vous pas obligés de faire connoître au Roi tout ce qu'il y a à craindre pour la Famille Royale ? Faites attention que les Jésuites qui connoissoient les blasphèmes du Pere Hardouin n'ont pas ouvert la bouche depuis quatorze ans pour vous en avertir ni pour le réfuter. Faites attention que le P. Berruyer, à quelques déguisemens près, a recueilli toute la doctrine de ce blasphémateur. Et surtout n'oubliez pas que le P. Berruyer, prenant la défense du P. Hardouin, dit, » qu'à l'égard de l'exposition des dogmes & de l'explication » littérale des Ecritures, nous n'avons » guères de Théologien plus sûr, ou » d'interprète plus éclairé. (a) Il loue » la *solidité* de ses Commentaires : &c. » il ne feint point de dire que sa Doc-

(a) Défense pag. 158.

trine est toujours catholique, apostolique, & formée sur celle de l'Eglise Romaine. « Jugez de-là, Messieurs, en quelle estime le P. Hardouin est dans sa Société. Mais jugez aussi combien la Théologie des Jésuites est affreuse, quand ils appellent Doctrine catholique & apostolique, celle d'un Livre où l'on dit du Père, qu'il n'a pas toujours été Père, selon les Ecrivains sacrés; Qu'il n'est Père dans le langage de l'Écriture, que depuis l'Incarnation: Et que le Verbe n'a pas toujours été Fils. Anathème, Anathème aux Sociniens. Je le dis avant vous, Messieurs; & j'espère le dire bientôt avec vous.

Les Jésuites & leurs complaisans, traiteront tout ceci de déclamation. Mais prenez garde, Messieurs, qu'un déclamateur crie & ne prouve pas. Si je parle avec force, je ne le fais que la preuve à la main; & quelque fortes que soient mes expressions, rapprochez-les des excès que j'attaque, vous les trouverez toujours au-dessous.

J'accuse les Jésuites d'avoir pour but d'anéantir les Mystères en paroissant vouloir les soutenir. Outre les

preuves que j'en ai données en grand  
 nombre, trouvez bon, Messieurs,  
 que je vous rappelle quelques traits  
 que le P. Berruyer met dans la bou-  
 che de son Ecclésiastique de Provin-  
 ce, qui lui fait des plaintes du Man-  
 dement de M. l'Archevêque de Paris.  
 » Quel bruit s'élève, dit son Person-  
 nage masqué (a), » quelles allarmes  
 » scandaleuses ! On annonce un Livre  
 » entrepris en faveur de la Religion,  
 » & très-propre à lui être utile. . . .  
 » mais il paroît sous de malheureux  
 » auspices. On s'étoit hâté de répan-  
 » dre d'avance, qu'il contenoit des  
 » opinions hazardées. Il est lû avec  
 » ce préjugé devenu général. Les Cen-  
 » seurs se réveillent, y cherchent cu-  
 » rieusement un mot répréhensible, &  
 » ne remarquent, malgré leur déli-  
 » cateffe, aucune erreur formelle, en-  
 » core moins d'hérésie. Le dogme &  
 » la morale sont à couvert. N'importe:  
 » l'Ecrivain, déjà célèbre, qui l'a com-  
 » posé, assez homme de génie pour avoir  
 » des lumières nouvelles, interprète  
 » quelques Passages de l'Ecriture d'u-  
 » ne façon peu commune. Sa liberté

(a) Première Lett. pag. 12.

» est aussitôt décidée blâmable. On  
 » lui reproche le danger des confé-  
 » quences qu'il éloigne le plus ; & on  
 » fait de son stile même un objet de  
 » Censure Pastorale ; quoique bien des  
 » gens osent le trouver bon. « . . . »

Dans une seconde Lettre l'Ecclé-  
 siastique masqué dit : » O Ecrivains  
 » d'une Compagnie à laquelle m'inté-  
 » ressera toujours la reconnoissance  
 » que je dois à mes anciens maîtres,  
 » soyez plus que jamais sur vos gar-  
 » des ; ne vous permettez d'avancer  
 » aucun sentiment qui ne soit dans la  
 » *sphère des idées communes*. Vous joui-  
 » rez ainsi d'une tranquillité qui vous  
 » dédommagera des BORNES QUE  
 » L'ON MET AU GÉNIE. Déjà en  
 » possession d'être bons Catholiques,  
 » évitez encore le reproche que vous  
 » attireroit toute opinion *neue*, fût-  
 » elle permise. Quiconque ne l'ad-  
 » mettra point, ne la représentera  
 » qu'entourée de mille écueils. Vous  
 » serez notés, censurés, condamnés  
 » par la crainte de l'abus que font de  
 » tout des hommes corrompus ou fri-  
 » voles. (a)

(a) Pag. 19.



Et si on dit que Dieu... Cei dont ils  
 s'ireroient *avantage* contre la Reli-  
 gion, ce seroit qu'on leur parût  
 multiplier les objets de croyance  
 au delà des points révélés, dont la  
*multitude & de poids accablent déjà*  
*leur foiblesse* : ou qu'en mettant  
 aux esprits propres à combattre l'in-  
 crédulité *avec succès* des **ENTRAVES**  
**TROP GÉSANTES**, on les obli-  
 gât à des détournes l'usage de leurs  
 talents, & de les appliquer à des sujets  
 moins utiles que ceux du Christiani-  
 sme même, & de chercher à une *liberté*  
*de penser*, noble sans être téméraire,  
 un azile dans les sciences humaines,  
 où les Juges sont bien moins dis-  
 crétionnaires, qu'ils ne le sont dans  
 les autres. En fin, dans une troisième Lettre,  
 le même personnage dit (a) : « Ven-  
 t-on en France que les Interprètes  
 (de l'Écriture) n'osent jamais rien,  
 qu'on défende de l'être à quiconque  
 se qualifie **LIBRE** ? »  
 À ces traits, Messieurs, vous re-  
 connoîtrez le langage de nos libertins.  
 Quand on s'oppose aux maximes plei-  
 nes d'irreligion qu'ils s'efforcent d'é-

s'abîment, ils demandent fièrement, si  
 l'on veut donc *mettre des bornes au gé-  
 nie*. C'est l'expression à la mode. La  
 foi à couvert; car ils n'ont garde d'y  
 donner atteinte, ils veulent qu'on  
 leur laisse une *liberté noble de penser*.  
 Les esprits, disent-ils; sont-ils faits  
 pour être mis à la gêne, & pour rece-  
 voir des entraves? Bon pour les sim-  
 ples; qu'ils se tiennent dans la *sphère  
 des idées communes*; mais des Auteurs  
*élevés*, mais des *harmonies de génie*, ne  
 peuvent-ils pas avoir des lumières  
*nouvelles*? Ainsi parlent les libertins.  
 C'est d'après eux que le P. Berruyer  
 raisonne. Assez homme de génie pour  
 avoir des lumières nouvelles dans l'in-  
 terprétation de l'Écriture, il se plaint  
 des entraves trop gênantes qu'on veut  
 lui mettre. Le P. Hardouin demandoit si le don  
 d'interpréter l'Écriture ne subsistoit  
 plus dans l'Église, & si l'on ne pou-  
 voit plus être que capiste. L'expres-  
 sion, *mettre des bornes au génie*, n'étoit  
 pas encore inventée, quand il écri-  
 voit son Commentaire sur le Nouveau  
 Testament: ou si les libertins s'en ser-  
 voient, il avoit honte de l'employer  
 en matière de Religion. Mais le Père

Berfuyer, qui ne veut pas que l'on mette des bornes au génie, franchit en effet toutes les bornes. Il ne croit pas avoir reçu de Dieu le don surnaturel d'interpréter l'Écriture Sainte ; mais, mesurant ses expressions sur celles des impies, fier de son génie, il laisse les Pères, les Conciles, les Interprètes, & tout ce qu'il y a eu de lumières dans l'Église avant lui, pour suivre son propre esprit. C'est ce qu'il appelle une liberté noble de penser, qu'il transportera, dit-il, à d'autres sciences, si on le met trop à la gêne, & que l'on ne veuille pas profiter des grands talens qu'il a pour convaincre les incrédules.

Mais ce qui demande les plus sérieuses réflexions, Messieurs, c'est ce que le Jésuite fait dire par son Ecclésiastique de Brevinco, que l'on ne fera pas de l'Historie du Peuple de Dieu, que les libertins auroient avantage contre la Religion, comme le craint M. l'Archevêque de Paris ; mais qu'il ne seroit qu'on leur parât multiplier les objets de croyance au-delà des points révélés, dont la multitude & le poids accablent déjà leur foiblesse.

Voilà le plan du Livre du R. Ber-

ruyer. C'est pour décharger la Religion de ce poids qui accable les *hommes corrompus ou frivoles*, que ce Livre a été entrepris. C'est pour abolir les mystères, & nous rendre Sobiniens. Le Jésuite ne le dit pas en termes exprès; il n'a garde: mais il faudroit être bien simple pour ne pas découvrir sa marche. Premièrement, il a la hardiesse de dire du joug de la Foi ce que saint Pierre a dit du joug de la Loi. Saint Pierre disoit: « Pourquoi tentez-vous Dieu en imposant aux Disciples un joug que ni nos pères ni nous n'avons pû porter » (a). Le Jésuite dit que la *multitude & le poids* des objets de notre croyance *accablent*; & pour soulager la *faiblesse* des esprits *frivoles & corrompus*, il demande s'il ne lui est pas permis, à titre d'Auteur déjà célébré, d'interpréter l'Écriture d'une façon *peu convenable*, étant *assez bon de génie* pour avoir *des lumières nouvelles*. C'est ce qu'il a exécuté dans ses huit volumes. Les incrédules sont choqués du mystère de la Trinité & de celui de l'Incarnation. Pour les soulager d'un

(a) Act. XV. vers. 10. 11. 12. 13. 14. 15. 16. 17. 18. 19. 20. 21. 22. 23. 24. 25. 26. 27. 28. 29. 30. 31. 32. 33. 34. 35. 36. 37. 38. 39. 40.

poids qu'ils trouvent accablant, le P. Berruyer laisse à l'écart la génération éternelle du Verbe; (le Père Hardouin la supprime ou plutôt la rejette totalement) & tous les deux rapportent à l'humanité de J. C. tous les Textes qui établissent l'éternité, la toute-puissance, & l'égalité du Fils avec le Père. Selon le P. Berruyer, c'est un fils fait à Dieu dans le tems qui est l'objet immédiat & perpétuel des Ecritures. Il fait une Dissertation pour montrer combien la qualité de Fils de l'homme relève J. C. & le met au-dessus des autres hommes. S'il entend les Apôtres dire de J. C. *ecce homo*, (*hunc virum*), il insiste sur ce mot, & fait observer que c'est sous cette qualité d'homme que les Apôtres prenoient plaisir à montrer J. C. Si J. C. fait des miracles, il dit que c'est en priant qu'il les fait. Par où il insinue que ce n'est point par sa propre vertu, par sa toute-puissance. S'il institue des Sacremens, c'est encore comme homme, ce n'est point par sa puissance divine. S'il meurt, parce qu'en mourant il cesse d'être homme vivant, le Jésuite en conclut, qu'il cesse durant trois jours d'être le Fils

de Dieu. Il ne cesse pas d'être *Dieu*. *le Fils*, selon la nouvelle distinction, mais il cesse d'être le *Fils unique de Dieu*. Si après sa Résurrection J. C. dit aux Apôtres : Allez, enseignez toutes les Nations, & les baptisez au nom du Père, & du Fils, & du Saint Esprit; concluez-en, dit le P. Berruyer, qu'avant la Résurrection de J. C. on baptisoit simplement au nom de J. C. & que lorsque l'on a commencé à baptiser au nom du Père, & du Fils, & du Saint Esprit, on s'est bien donné de garde de dire au nom du Père & du Verbe; parceque quand on dit le *Fils*, on entend J. C. fait fils de Dieu dans le tems. C'est à cette filiation temporelle, que se rapportent encore aujourd'hui toutes les Doxologies.

Pomets ce que les deux Jésuites disent du mystère de la Prédestination & de la Grace, qu'ils abolissent. Je ne dis rien du péché originel dont ils n'admettent que le nom; de la concupiscence, qu'ils placent dans l'état d'innocence, mais qui est devenue *effréné* depuis le péché. Vous avez vu, Messieurs, que le P. Hardouin craint même de montrer le dernier Jugement, & que pour éloigner

cet objet redoutable, il entend de la ruine de Jérusalem & de la conversion des Gentils toute l'Apocalypse & beaucoup d'endroits de l'Évangile, qui regardent la fin du monde. Je me contente de vous rappeler ce que dit le P. Berruyer, que J. C. dans ses discours, & les Apôtres dans leurs Ecrits ont évité de montrer les Mystères; & que c'est en secret, *in Scholâ privata*, que Jésus-Christ les a fait connoître aux Apôtres; pour nous être transmis par la voye de la Tradition, dont il ne nous reste, selon le P. Hardouin, aucun monument: & le P. Berruyer n'en cite pas un seul.

Que l'on admette cette doctrine, Messieurs, il faut en convenir, les incrédules sont déchargés, de cette multitude & de ce poids accablant d'objets de croyance, que ni eux ni leurs peres n'ont pû porter. Il n'y a plus rien dans la Religion qui demande le sacrifice de leur esprit. Avec les seules lumieres de la raison ils pourront tout comprendre. Voilà l'avantage que l'on nous fait trouver à ne pas mettre des bornes au génie, à laisser aux esprits une liberté noble de pen-

ser, & à ne pas donner des entraves à des Auteurs déjà célèbres & affés hommes de genie pour avoir des lumieres nouvelles.

Si, en m'abandonnant le p. Hardouin & le P. Berruyer, on dit que je vais trop loin quand j'accuse les chefs dans la Société d'avoir des sentimens pervers sur la Trinité & l'Incarnation: si l'on prétend qu'ils n'ont pas découvert dans les deux Jesuites tout le venin qu'ils renferment: si l'on va même jusqu'à soutenir que le Provincial & les Supérieurs des Maisons de Paris n'ont pas lû le Livre du P. Berruyer: si l'on ajoute qu'ils ne connoissent ce Livre que par le rapport qu'on leur en a fait, & qu'il ne faut pas douter que dès que les Evêques leur feront connoître les erreurs qu'il contient, ils ne l'abandonnent:

Quoi, Messieurs, les Jesuites qui occupent les premieres places, n'auront lû ni le P. Hardouin ni le P. Berruyer? Ils feront les derniers efforts pour vous empêcher de censurer le Livre de ce dernier; & ils ne se sont pas même donné la peine de le lire? Je respecte beaucoup les grandes occupations de leurs Révérences; mais



Il me semble que le Livre de leur Ecrivain a fait dans le Royaume assés de bruit pour les avoir mis dans l'obligation de le lire , non en courant , mais avec beaucoup de réflexion. S'ils ne l'ont pas fait , ils sont d'autant plus coupables , qu'ils regardent ce Livre dans leur déclaration , comme un Livre très-critique.

Mais ils l'ont lû , Messieurs , & ils n'en prennent l'intérêt avec la vivacité que vous leur connoissez , que parce qu'ils l'ont lû , & qu'ils sçavent très-bien ce qu'il contient. Ce Livre a été long-tems en souffrance dans la Société même. Il a eu ses adversaires & ses partisans : & il faut que l'affaire ait été portée au conseil du Général , puisque le P. Laugier , l'un des examinateurs & des adversaires du Livre a écrit à Rome qu'il ne le trouvoit pas orthodoxe. De plus on a cherché dans l'Episcopat des Approbateurs ; & il paroît qu'on n'en a pas trouvé. Le P. Berruyer dans ses Lettres à un Ecclésiastique de Province nous apprend » qu'un Archevêque respecté dans le » Clergé de France. ( feu M. Languet ) » & auquel le Manuscrit avoit été » communiqué il y a quelques années ,

» s'en étoit servi pour composer d'a-  
 » vance un Mandement qu'il se van-  
 » toit d'avoir tout prêt. « (a)

Ce sont les termes de la Lettre.  
 Cette anecdote montre que M. l'Ar-  
 chevêque de Sens avoit été si choqué  
 du Livre, qu'au lieu d'une approba-  
 tion que l'on espéroit, il tenoit un  
 Mandement tout prêt pour le con-  
 damner. Aussi le Livre du P. Berruyer  
 n'a-t-il paru qu'après la mort de ce  
 Prélat.

On a dit aussi dans Paris, & on  
 prétendoit le bien sçavoir, que les Jé-  
 suites ou le P. Berruyer lui-même,  
 avoient chargé le P. Sanfâric, Béné-  
 dictin, de faire lire le Manuscrit à feu  
 M. l'Evêque de Bethléem, & de tirer  
 de lui une approbation : mais qu'il  
 avoit renvoyé le Bénédictin, en lui  
 conseillant de ne point se charger de  
 si mauvaises Commissions. Peut-on  
 supposer que les Supérieurs des Jé-  
 suites, qui sçavoient tout ce qui s'est  
 fait pour & contre le Livre du P. Ber-  
 ruyer dans l'intérieur de leurs Maisons  
 & parmi les amis de la Société, n'ayent  
 pas pris la peine de lire un Livre qui

(a) Troisième Lett. p. 45.

peuvoit mettre de la division même entre eux ? J'ai donc raison de soutenir, que les Supérieurs des Jésuites, sont d'accord avec le P. Berruyer, & qu'ils connoissent encore mieux que moi le fond de son système, qui ne tend pas à moins qu'à anéantir les Mystères, & à nous rendre Sociéniens.

Mais, dira-t-on, quel intérêt les Jésuites ont-ils à abolir les Mystères ? Peut-on soupçonner une Société répandue dans toute l'Eglise d'un projet si exécrable ? C'est ce que l'on disoit avant la décision du grand procès que les Jésuites avoient avec les Dominicains & Messieurs des Missions Etrangères. Peut-il venir dans l'esprit que des Religieux quittent leurs parens, leurs amis, leur Patrie, pour aller à six mille lieuës prêcher l'idolâtrie ? Quel intérêt ont-ils à soutenir que des cultes idolâtres ne sont que des cérémonies qui n'ont aucun trait à la Religion ? Se peut-il faire que des hommes qui ont parmi eux tant de Théologiens, & des plus habiles, se trompent sur un article aussi essentiel que celui de l'idolâtrie ? Assurément il faut qu'il y ait ici du mal-entendu,

## 358 LETTRE XVII.

& que les autres Missionnaires pouffent la délicatesse trop loin. On le disoit, & on se trompoit grossièrement. Les cultes que les Jésuites prétendoient n'être que des cérémonies civiles, ont été enfin déclarés idolâtres. Clément XI. l'a décidé une fois, deux fois, trois fois; & les Jésuites se sont moqués de toutes ses décisions. Les Papes suivans n'ont pas été plus écoutés: & celui qui gouverne aujourd'hui, ne nous a point dit que les Jésuites soient soumis à la Bulle de 1742; Bulle où, comme j'ai dit, il les appelle des opiniâtres, des réfractaires, des hommes perdus. Réfractaires en matière d'Idolâtrie, MM. ! Qu'on ne me demande plus quel intérêt les Jésuites ont à vouloir abolir les Mystères. Quand on a des principes pour placer sur le même Autel J. C. & Belial, on est capable de tout. C'est la Société en corps qui est pervertie sur l'article de l'Idolâtrie. Vous l'avez vû par la déclaration illusoire du Général, des quatre Assistans, & des vingt-un Procureurs des diverses Provinces de la Société. Soumise en apparence & rebelle en effet, la Société est toujours demeurée attachée aux cultes idolâ-

tres, soit à la Chine, soit aux Indes. Quel intérêt y a-t-elle? Celui qu'elle s'est toujours proposé, de regner partout, en accommodant la Religion aux passions des Grands. Les Lettrés qui occupent les grandes Charges à la Chine sont obligés par les loix de l'Etat d'offrir des sacrifices à Confucius certains jours de l'année. S'ils se font Chrétiens, il faut qu'ils renoncent à leurs Charges. Le veulent-ils? Non. Il faut donc trouver un expédient pour qu'ils puissent se faire Chrétiens & conserver leurs Charges. Or cet expédient est de dire que les sacrifices que l'on offre à Confucius sont des cérémonies qui n'ont aucun rapport à la Religion. Voilà en effet ce que les Jésuites ont dit pendant tout le siècle dernier. Et cette décision de leurs Théologiens est celle qui les a guidés jusqu'à présent: tamps pour celle du Pape si elle n'y est pas conforme.

Parmi nous l'intérêt qu'ont les Jésuites d'abolir les mystères, le voici. Le Déisme fait un progrès très-rapide en Europe. Répandus dans le monde, & en relation avec ce qu'on appelle les beaux esprits, les Jésuites voyent

que la Religion s'éteint , & que dans toutes les conditions rien n'est si ordinaire que d'y trouver des mécréans. Les mystères , on ne les croit plus. On ramène tout à une Religion prétendue naturelle , selon laquelle on laisse aux passions un libre cours. Que le Déisme devienne la Religion dominante , l'unique qui paroisse raisonnable aux mondains ; si les Jésuites demeurent inflexibles sur les objets de la Foi ; s'ils annoncent à des esprits frivoles ou corrompus un Dieu en trois personnes , un Dieu qui s'incarne dans le sein d'une Vierge , pour mourir ensuite sur un bois infâme ; s'ils prêchent un mystère selon lequel Dieu , qui pouvoit ne faire miséricorde à aucun homme , choisit avant la prévision de tout mérite un certain nombre des enfans d'Adam , pour les faire regner éternellement avec lui , & laisse tous les autres dans la masse de perdition où le péché du premier homme les a enveloppés : En un mot , si les Jésuites prêchent l'Évangile dans toute sa pureté & dans toute son intégrité , ce monde qu'ils aiment & de qui ils recherchent l'estime , la faveur & l'appui ; ce monde les méprisera , les-

haira ,

hâira , & leur échapera. Eh quel malheur ne seroit-ce pas pour la Religion , si les Jésuites ne gouvernoient pas les consciences , s'ils n'étoient pas chez les Grands ; s'ils étoient réduits aux travaux communs & ordinaires des autres Religieux ? C'est pour le bien même & l'avantage de l'Eglise , que les Jésuites s'accoutument au goût & aux dispositions des esprits avec lesquels ils ont à traiter. Dans le siècle dernier où l'on a tant crié contre leurs Castités , étoient-ils donc si coupables ? Ils ont courbé la règle : mais l'ont-ils fait sans nécessité ? Les passions le demandoient. La foiblesse des hommes étoit trop grande pour ne rien relâcher de la sévérité de la Loi de Dieu. Aujourd'hui que les hommes ont ajouté au dérèglement du cœur le libertinage de l'esprit , préchez-leur les Mystères, les *hommes de génie* vous tourneront en ridicule ; & croiront vous faire grace en vous regardant comme des esprits foibles.

Pour éviter ce mépris , la Société a donc cru qu'enfin le moment étoit venu de purger l'Ancien Testament & l'Evangile même de tout ce qui choquoit davantage les beaux esprits &

ceux qui se piquent de les prendre pour modèles. Le premier levain de cette affreuse doctrine avoit été jetté il y a plus de 150 ans dans le monde par Suarez, un des premiers & des plus fameux disciples de Molina ; & nous aurons peut-être occasion d'en découvrir des traces jusques dans Molina lui-même, ou au moins de faire voir la liaison intime qu'a cette doctrine avec le système de la Concorde. Suarez ayant été suivi par d'autres Théologiens Jésuites, qui n'ont d'abord adopté son opinion qu'avec la réserve & la timidité qui accompagnent presque toujours l'introduction de la nouveauté, il s'est formé par degrés & avec le tems parmi les Jésuites une malheureuse tradition, dont le P. Berruyer nous donne acte & nous montre le fil dans sa seconde Dissertation. Cette semence pernicieuse a donc pris racine ; & encore foible dans cet état, on l'a, suivant la méthode connue des Jésuites, laissée mûrir peu à peu. Mais il falloit un maître aussi hardi & aussi entreprenant que le Père Hardouin pour recueillir cette tradition & la réduire en corps de système ; & il falloit un disciple autant *homme*



*de génie* que le P. Berruyer, pour développer & rendre populaire une doctrine qui n'avoit existé jusques-là que dans des Livres latins & des Traités de Théologie. C'est en effet le plan sur lequel ce Jésuite a travaillé sous la direction de ceux qui ont la principale part au gouvernement dans la Société. Si les Incrédules trouvent qu'il a encore trop retenu du langage ancien de la Foi, ils sont assez équitables pour convenir qu'il ne pouvoit guères s'exprimer plus clairement sans se mettre à dos des ennemis formidables; & ils doivent du moins lui savoir gré d'avoir entrepris de ruiner toutes les grandes preuves de nos Mystères, & d'en avoir fait beaucoup plus entendre, qu'il n'en pouvoit prudemment dire.

Il ne faut point s'y tromper, Messieurs. Les Jésuites sont partout les mêmes; à la Chine, aux Indes, dans le nouveau monde, en Europe; qu'on étudie la conduite qu'ils tiennent chez tous les peuples, leur politique a toujours été de faire céder la Religion aux idées & aux passions surtout des Grands. Tout récemment n'ont-ils pas, après des déclarations contrai-

rés des Papes précédens , obtenu de Benoît XIV. que les Brâmes chez les Malabares auroient des Missionnaires pour leur administrer les Sacremens à eux seuls ; & que les *Paras* , pour lesquels les Brâmes ont une horreur & une haine irréconciliable , en auroient d'autres. C'est un scandale contre lequel les Papes précédens se sont élevés. Mais ce que l'on ne croiroit pas si on ne le voyoit , les Jésuites qui ne se rebutent jamais , ont obtenu de N. S. P. le Pape une Bulle qui leur permet , par provision & pour un tems limité , ce que l'Évangile leur défend. Car cette Bulle scelle & affermit le mur de division que des préjugés d'idolâtrie ont mis entre les *Brâmes* & les *Paras*. Les *Brâmes* se croient descendus de la tête du dieu *Brâma* ; & leur orgueil est tel , que si un *Paras* s'approchoit d'eux de trop près , ils le tueroient. Le principal motif de leur aversion contre les *Paras* vient de ce que les *Paras* mangent de la vache , qui est la demeure des dieux chez les Malabares. Les Jésuites ont tâché de détruire ces préjugés ; mais voyant qu'ils ne gagnoient rien , ils ont pris le parti de céder. Ils ont eu dans leurs Eglises des

Fonds baptismaux pour les Brâmes, & d'autres pour les Pareas. Quand il a fallu administrer aux Pareas les derniers Sacremens, si on n'a pû les transporter hors de leur cabanes pour les leur administrer comme à la dérobee, les Jésuites les ont laissé mourir sans Sacremens, dans la crainte d'offenser les Brâmes. Or les Brâmes sont les Nobles & les Grands du Pais, qui ont maintenant des Missionnaires pour eux seuls; & ces Missionnaires se disent aussi Brâmes & descendus de la tête du dieu Brama. Telle est la politique de la Société. Entre ses mains la Religion prend toutes les formes qu'elle juge à propos de lui donner. Si les exemples n'en étoient pas aussi multipliés qu'ils le sont, on diroit, cela est incroyable: mais il ne faut point dire, cela est incroyable, quand il ne faut qu'ouvrir les yeux pour dire, cela est.

Dans tout ceci, Messieurs, je vous supplie de croire que ce n'est point la passion qui me fait agir. Par la miséricorde de Dieu je n'ai point d'autre intérêt que celui de délivrer mon ame en servant l'Eglise selon mes foibles talens. J'ai attendu à parler,

Q iij

tant que j'ai espéré que ceux qui sont chargés en premier du dépôt de la Foi, rempliroient leurs obligations. Mais après deux ans de silence de la part des premiers Pasteurs, j'ai cru qu'il ne m'étoit plus permis de le garder moi-même. *Tempus loquendi, quia jam prateriit tempus tacendi* (a) Il est des tems où les pierres même doivent crier; & ce tems est venu. C'est la Religion toute entiere qui est attaquée: c'est elle qu'il faut défendre, chacun selon son pouvoir. » Quiconque me » rendra témoignage devant les hommes, dit J. C. (b) je lui rendrai témoignage moi-même devant mon Père qui est dans les Cieux. Mais » quiconque me renoncera devant les » hommes, je le renoncerai aussi moi-même devant mon Père qui est dans les Cieux. « C'est pour avoir part à la bénédiction, & ne pas encourir la malédiction, que je me suis élevé contre des hommes qui blasphément contre le Père, contre le Fils & contre le Saint-Esprit. Les blasphèmes sont évidens; ma mission, je la croi très lé

(a) Hilar. Orat. in constant.

(b) Matt. X. 32.

gitime. Fasse le Ciel qu'en mourant ,  
je puisse dire , malgré mon indignité :  
j'ai combattu , j'ai achevé ma course ;  
j'ai gardé la foi. Il ne me reste qu'à  
attendre la couronne promise à tous  
ceux qui seront demeurés fidèles dans  
ces jours de défection.

Je reviens à vous , Monsieur. J'avois  
cessé de vous adresser la parole , mon  
sujet le demandoit. Je ne me suis pas  
pour cela écarté de mon but ni de vos  
intentions. Je croi les avoir pleine-  
ment remplies : L'Ouvrage est long :  
mais il m'a paru nécessaire.

Je suis , &c.

20 Août 1755

---

*L'Auteur est mort le 30 Octobre suivant.*

## AVERTISSEMENT SUR LES PIÈCES SUIVANTES.

**L**ES quatre morceaux qui suivent, & qui étoient sans doute destinés à faire une partie d'un nouvel Ouvrage séparés des dix-sept Lettres, sont les derniers fruits du zèle de l'Auteur. Il avoit chargé un ami de lui envoyer pendant le séjour qu'il feroit en Province tout ce qui paroîtroit de Défenses de la part du P. Berruyer, & d'y joindre les Extraits des divers Auteurs, Jésuites dont il a cité les noms au bas de la première page de sa seconde Dissertation. Quoiqu'il ne soient que des ébauches & de simples matériaux qui n'ont pas reçu la forme qu'on se proposoit de leur donner ; néanmoins comme il n'y a rien à perdre de ce qui sort de la plume des grands hommes, & que chacun de ces morceaux d'auteurs est travaillé avec soin, nous n'avons garde d'en frustrer le Public, qui reconnoîtra sans peine la main de l'Auteur dans ces fragmens précieux, & qui n'en sera que plus porté à regretter qu'il n'ait pas eu le temps de les rassembler & de donner la dernière forme à son Ouvrage.

Nous nous proposons encore une autre vue, en donnant sur-tout la première Pièce. Nous savons que l'Auteur, après avoir examiné les longs Extraits qu'on lui avoit fournis de Sharck, & des autres Jésuites que le P. Berruyer ôte pour garans de la nouvelle filiation de J. C. dont il fait la base de tout son impie système, comprit que ces nouveaux Pelagiens avoient vu comme les anciens, que le Nestorianisme étoit une conséquence nécessaire de leur doctrine sur la grâce, ( Nestoriana lues succellit Pelagianæ ) & avoient admis cette monstrueuse conséquence d'une manière plus ou moins développée. Il avoit formé le dessein d'examiner tous les Auteurs de la Société, qu'il pourroit trouver, & de les dénoncer à l'Eglise sur ces nouvelles erreurs dont on ne les avoit pas soupçonnés jusqu'ici. Nous voudrions donc inspirer aux Théologiens qui aiment la Religion, de suivre un plan qui seroit si utile Rien de plus important pour l'Eglise que de démasquer de plus en plus des hommes qui veulent seuls y dominer, & qui la détruisent dans tous ses dogmes, comme dans tous les points de sa morale & de sa discipline.

# DISCUSSION

*Des Textes de divers Auteurs Jésuites que le Pere Berruyer a cité pour garants de sa nouvelle filiation divine, qui a été inconnue à toute l'Antiquité, & dont il fait néanmoins la baze de son système impie.*

**L**E Père Berruyer, pour établir la double filiation divine en Jésus-Christ, s'appuye de l'autorité de douze Jésuites, dont il se contente de nous donner les noms au commencement de sa seconde Dissertation. Il ne cite aucun de leurs textes. Il ne dit pas même dans lequel de leurs Livres il faut chercher ce qu'ils ont dit de la double filiation. A-t'il appréhendé que cette recherche ne tournât pas à son avantage ? Les douze Jésuites sont Suarez, Vasquez, Bécán, Lessius, Grandami, de Rhodes, Théophile Renaud, Meratius, Mendoza, Aria-

Qv

ga, Tolet & Maldonat. Le P. Berruyer n'a pu faire remonter plus haut sa tradition. En effet, Bazile Ponce Théologien de l'Ordre de saint Augustin, qui a survécu de peu d'années Suarez & Vasquez, dit qu'ils ont été les premiers, qui en imaginant une double filiation divine en J.-C. se sont écartés de la doctrine reçue jusquelà dans l'Eglise. Quelle raison ces deux Jésuites ont-ils eu d'abandonner ainsi la doctrine de leurs Pères? C'est ce qu'il faut examiner.

L'Ecriture, dit Suarez (a), donne communément à l'union hypostatique le nom de génération. Isaïe dit : *Qui est-ce qui racontera sa génération?* Et le Psalmiste : *Le Seigneur m'a dit, vous êtes mon fils, je vous ai engendré aujourd'hui.* Jésus-Chr. fait dire aussi par Madeleine aux Apôtres : *Je monte vers mon Père & votre Père.* De ces textes Suarez conclut, que J. Chr. comme homme est donc d'une manière spéciale le fils de Dieu. C'est-à-dire qu'il n'est pas seulement Fils du Père par la génération éternelle, mais qu'il est par

(a) Suarez in tertiam Part. D. Th. T. 1. Quæst. 23, art. 4. disp. 49. sect. 1.



**L'Incarnation fils de Dieu un en trois Personnes.**

Il faut être bien hardi pour braver toute la Tradition sur un fondement aussi frivole que celui-ci. Isaïe dit : *Qui racontera sa génération ?* Donc J. C. est fils de Dieu un en trois Personnes. Cette conséquence n'est-elle pas bien tirée ? Il est dit au Pseaume 2<sup>e</sup>. *Vous êtes mon fils : je vous ai engendré aujourd'hui.* Donc J. C. n'est pas seulement le Fils du Père dans sa génération éternelle : mais il est encore selon son humanité le fils de la Trinité. J. C. dit : *Je monte vers mon Père & votre Père.* Donc ce n'est pas ici le Père éternel que J. C. appelle son Père : c'est Dieu un en trois Personnes. Voilà les raisonnemens du Grand Suarez, de l'Aigle de la Société : Qui ne se rendroit à leur évidence ?

Pour fermer la bouche à ce Novateur, il faut lui demander, & à ceux qui parlent d'après lui, quels sont les Conciles & les Pères qui ont entendu d'un fils de la Trinité les Textes que l'on vient de lire ? Les deux premiers Textes ont toujours été entendus du Fils de Dieu selon sa génération éter-

Q vj

nelle; & si quelques Pères en ont fait aussi l'application au Myſtère du Verbe incarné, ç'a été dans un ſens bien différent de celui que Suarez veut y trouver. Qui peut comprendre, diſent les Pères, que celui qui eſt né éternellement dans le ſein du Père, ait bien voulu, en ſe faiſant homme, naître une ſeconde fois dans le ſein d'une Vierge? *Generationem ejus quiſ enarrabit?* Selon la première génération J. C. naît éternellement du Père. Selon la ſeconde, il naît dans le tems d'une Vierge Mère. Quel abaiffement que celui du Verbe qui ſe fait homme! Mais en même tems, quelle élévation que celle où le Verbe porte notre nature! Le Verbe le Fils unique de Dieu ſ'abaiffe juſqu'à devenir le fils de l'homme. Et notre Nature unie perſonnellement au Verbe, le Fils de l'homme ſe trouve être le même que le Fils de Dieu. Voilà ce que diſent les Pères. C'eſt en ce ſens qu'ils ont appliqué à l'Incarnation les paroles d'Iſaïe & du Pſeume II. Mais dans ces deux Textes, comme dans cet autre: *Je monte vers mon Père & votre Père*, ils n'ont vû par rapport à J. C. que la filiation éternelle qui rend

J. C. fils du Père seul ; & bien loïn d'y trouver que J. C. par son Incarnation est devenu fils de la Trinité, ou fils de Dieu un en trois Personnes, ils ont rejezté avec horreur, & l'expression de fils de la Trinité & le dogme qu'elle signifie.

Suarez ne veut pas que l'on dise de J. C. d'une manière *absolue*, qu'il est fils de lui-même, fils du Saint Esprit, fils de la Trinité. Il permet donc de le dire de J. C. avec l'addition : *en tant qu'homme*. Mais n'est-ce pas de J. C. en tant qu'homme, que les Pères ont dit que les oreilles Chrétiennes ne pourroient soutenir qu'on le dit fils de la Trinité, fils de lui-même, fils du Saint Esprit ? C'est par cette raison que tous les Catéchismes enseignent, que J. C. comme homme n'a point de Père. Comme Dieu il a un Père, & n'a point de mère : comme homme il a une mère, & n'a point de Père. C'est la foi de l'Eglise gravée dans le cœur de tous les Fidèles,

Un autre raisonnement pour prouver que J. C. en tant qu'homme, & pour Père Dieu un en trois Personnes, c'est, dit Suarez, que J. C. en tant qu'homme jouit de la divine béatitude

de, ou de l'héritage céleste : donc il a droit, en tant qu'homme, à cet héritage. Donc en tant qu'homme il est fils d'une manière bien plus sublime que les autres... Si la grace *accidentelle* fait les hommes enfans de Dieu ; à plus forte raison la grace de l'*union* hypostatique fera-t'elle J. C. en tant qu'homme Fils de Dieu. Ce sont les propres paroles de Suarez, qui appuye son raisonnement de ce que dit J. C. aux Juifs qui vouloient le lapider. » Si l'Écriture appelle dieux ceux » à qui la parole de Dieu étoit adressée... comment dites-vous que je » blasphème, moi, que mon Père a » sanctifié & envoyé dans le monde, » parceque j'ai dit que je suis Fils de » Dieu ? «

Je ne sçai si en moins de mots on peut dire plus d'absurdités. J. C. en tant qu'homme a droit à l'héritage divin. Donc J. C. en tant qu'homme est fils de la Trinité. Qu'est-ce qu'un droit à l'héritage fondé sur une filiation chimérique ? J. C. n'est point fils de la Trinité. Il est Fils du Père première Personne de la Trinité. Comme Fils du Père ; ou, ce qui est la même chose, comme Fils de Dieu,

il n'a point droit à l'héritage : mais il est lui-même l'héritage céleste. Il est à lui-même son propre bonheur. *Ipsè se suo contuitu beat.* Quant à l'humanité de J. C. le Verbe se l'est unie par une grace infiniment gratuite ; & dès le premier instant de l'union, elle a joui dans la principale partie de soi-même, je veux dire, dans son ame, de la vision béatifique qui fait l'héritage des Saints : & elle en a joui sans l'avoir méritée. Le raisonnement de Suarez tend à nous faire envisager l'héritage céleste comme quelque chose de meilleur que l'union hypostatique. Il semble que cet héritage ait été pour J. C. la fin de ses travaux ; & l'union hypostatique le moyen qui l'y conduisoit. Comment Suarez n'a-t'il pas vû que l'union hypostatique est le plus haut degré de gloire où la nature humaine puisse être élevée ? Rien n'a manqué au bonheur de J. C. dans son humanité dès le moment de sa conception ; & si par économie & par amour pour nous il n'a pas joui dans les jours de sa vie mortelle de tous les avantages extérieurs dont il pouvoit jouir, la plénitude de la divinité n'en a pas moins habité en lui

corporellement. Il est vrai que J. C. comme homme n'entra dans l'exercice de tous ses droits, qu'après son Ascension dans le Ciel : mais le pouvoir qu'il exerça alors découloit de l'union hypostatique comme de sa source. S'il découloit de l'union, il n'étoit pas d'un ordre plus relevé que l'union même. L'effet ne peut être plus grand que sa cause.

Que l'on ne nous parle donc point de droit à l'héritage céleste donné à J. C. comme fils de la Trinité en vertu de l'union hypostatique. La gloire de J. C. est d'être le Verbe le Fils unique du Père. Et la gloire de son humanité est d'être devenue par l'union l'humanité même du Verbe qui lui tient lieu de Personne. Suarez appréhenderoit-il qu'il ne manque quelque chose à la gloire de J. C. si l'on n'ajoute à sa qualité de Fils unique du Père, celle de fils de la Trinité ?

Je sçai que Suarez n'aime pas que l'on dise de J. C. qu'il est fils de la Trinité. Il conseille de dire simplement, pour exprimer la seconde filiation, que J. C. est fils de *Dieu* en tant qu'homme. Sa raison est que le terme *Dieu* s'entendant indifféremment des

trois Personnes divines ou d'une seule, on ne choque point en disant : J. C. en tant qu'homme est fils de Dieu; sur-tout si l'on ajoute qu'il est fils de Dieu en tant qu'homme par la grace de l'union hypostatique. Mais ici qui ne voit un homme qui sçait bien qu'il innove en faisant J. C. en tant qu'homme, fils de la Trinité; mais qui cherche les expressions les moins révoltantes pour couvrir son erreur & pour distiller son venin?

Vasquez plus hardi, en adoptant l'erreur de Suarez, s'est moins embarrassé de la déguiser. Il ne trouve aucun inconvénient à dire que J. C. comme homme est fils de toute la Trinité. Il en trouve la preuve, à ce qu'il prétend (a), dans ces paroles : *Celui-ci est mon fils bien aimé dans lequel j'ai mis toutes mes complaisances.* Il faut, dit-il, pour qu'elles prouvent, les rapporter d'une part à toute la Trinité, & de l'autre à l'humanité de J. C. Il avoue que saint Hilaire, saint Augustin, saint Leon, saint Athanase,

Matth.  
III. &  
XVII.

(a) In tertiam Part. D. Th. T. 1. Quæst. 23. art. 4. disp. 89. cap. 10.

saint Chrysostôme, Euthimius & saint  
 Anselme ( il pouvoit dire, que tous  
 les Pères, ) ont reconnu que c'est ici  
 la voix du Père seul. Mais Vasquez  
 est-il homme à s'arrêter quand tous  
 les Pères sont contre lui ? L'autorité  
 même d'un Apôtre ne l'arrête pas. Il  
 s'objecte ce que dit saint Pierre : Que  
 » J. C. reçut de Dieu *le Père* un té-  
 » moignage d'honneur & de gloire,  
 » lorsque de cette nuée où la gloire  
 » de Dieu paroissoit avec tant d'é-  
 » clat on entendit cette voix : *Voici*  
 » *mon fils bien aimé dans lequel j'ai*  
 » *mis toute mon affection.* » Comment  
 éluder un Texte où le premier des  
 Apôtres dit nettement, que la voix  
 qui prononça ces divines paroles étoit  
 la voix de Dieu *le Père* ? Vasquez ré-  
 pond, qu'il pense que ce témoignage  
 peut s'entendre non de Dieu le Père,  
 mais de toute la Trinité. Il n'ose dire  
 qu'il faut ; mais il dit qu'on peut l'en-  
 tendre de toute la Trinité. En voilà  
 assez pour mépriser toute la Tradition  
 qui l'a entendu du Père seul.

Il est vrai que pour couvrir cet at-  
 tentat, il se couvre de l'autorité du  
 Pape Adrien, écrivant contre Felix &  
 Elipand ; mais la preuve que Vasquez



abuse des paroles du Pape Adrien ; c'est que ni Adrien ni aucun des Auteurs qui écrivirent contre Felix & Elipand , n'ont imaginé une filiation selon laquelle J. C. est fils de la Trinité. Ils ont soutenu contre les deux Evêques d'Espagne, que J. C. comme homme n'est point fils adoptif : & ils ont dit que n'y ayant qu'une Personne en J. C. il ne peut y avoir en lui d'autre filiation que celle qui le rend Fils éternel du Père.

C'est à cette filiation que les Pères du huitième siècle rapportent tous les textes de l'Écriture qu'ils employent contre Elipand. Le P. Petau qui réfute Vasquez & son nouveau dogme, dit qu'il ne voit rien dans le texte du Pape Adrien de ce qu'il plaît à Vasquez d'y appercevoir. Et néanmoins, c'est sur cette chimère que Vasquez se croit en droit de rejeter le suffrage des Pères qu'il s'objecte. Il n'a pas vû que s'il falloit entendre le texte d'Adrien d'une filiation qui auroit rendu J. C. en tant qu'homme fils de la Trinité, le Pape seroit tombé dans l'erreur d'Elipand qu'il prétendoit réfuter. Car toute filiation qui commence dans le tems ne peut être à l'égard de Dieu une filia-

tion naturelle, c'est une filiation d'adoption. Felix & Elipand auroient donné les mains à Vasquez. Il ne diffère de ces deux Evêques qu'en ce qu'il appelle filiation naturelle, ce qu'ils appelloient filiation d'adoption.

Ici une vaine distinction vient au défaut des bonnes raisons. Vasquez distingue deux sortes de filiations naturelles; l'une qui consiste à être engendré de la substance du Père; l'autre qui résulte d'une union substantielle en unité de Personne. Quiconque, dit Vasquez, est fils d'un autre à raison d'une union personnelle, & lui est uni substantiellement & naturellement, n'est pas fils adoptif, mais fils naturel. *Qui est alterius Filius ratione unionis personalis & ei substantialiter & naturaliter unitur, non adoptivus sed naturalis Filius est.*

Je voudrois bien que l'on me dît ce que c'est qu'être fils d'un autre & lui être uni substantiellement & naturellement à raison d'une union personnelle. Est-ce que J. C. comme homme est uni substantiellement en unité de Personne à la Trinité? Vasquez déraisonne & ne s'entend pas lui-même. Ne nous arrêtons pas à ce qu'il dit;

mais à ce qu'il veut dire. Il prétend avec Suarez, que l'union substantielle de la nature humaine à une Personne divine forme un fils naturel de Dieu Pere, Fils & Saint-Esprit. Et ce fils, dit-il, est engendré par grace, *per generationem gratiæ*. Quelles absurdités !

1°. Où a-t-on pris que l'union substantielle de notre nature à une Personne divine fasse un fils de la Trinité ? Dans quel monument, soit de l'Écriture soit de la Tradition, a-t-on puisé un pareil dogme ? Nul dans l'Église n'a dit rien de pareil. On ne peut donc que rejeter avec indignation cette profane nouveauté.

2°. Qu'appelle-t-on génération de grace qui donne à la Trinité un fils naturel ? Estre fils naturel de Dieu, c'est être engendré de la substance de Dieu. La génération de grace ne peut faire que des enfans adoptifs. Vaquez lui-même le reconnoît : *Adoptio est per gratiam*. Mais il distingue entre la grace de l'union hypostatique, & la grace qui nous fait enfans de Dieu dans le Baptême : Celle-ci, dit-il, ne fait que des enfans adoptifs ; mais la première donne à la Trinité un fils naturel, parce que la grace de l'union hyposta-

rique est une grace d'union naturelle ; & qu'elle sanctifie par la nature même de la divinité. Quel galimathias ! La nature humaine est unie substantiellement à la nature divine. Elle est sanctifiée par la divinité même. Donc cette union est une génération de grace qui fait fils naturel de la Trinité la personne divine qui s'unit les deux natures. Ainsi raisonne le docte Vasquez, le Phenix des esprits. J'admire comment il s'est trouvé des hommes assez sots pour adopter de pareilles visions. Vasquez néanmoins est si épris de sa filiation naturelle formée par une génération de grace, qu'il soutient que si le Père ou le Saint-Esprit s'étoient incarnés, le Père & le Saint-Esprit seroient devenus en tant qu'homme fils de la Trinité. Le Père auroit été Père & Fils en même tems, & le Saint-Esprit, Fils & Saint-Esprit. Mais le P. Petau rejette cette imagination de Vasquez, & soutient que le Père s'incarnant, l'homme Dieu n'auroit point été Fils de Dieu. De même si le Saint-Esprit se fût incarné. En effet J. C. n'est Fils de Dieu que parce qu'il est le Verbe, le Fils du Père, & engendré éternellement de la substance du Père.

C'est la doctrine de l'Eglise fondée sur l'Ecriture & sur la Tradition.

Saint Thomas s'y est attaché fidèlement & j'ai rapporté dans une de mes Lettres ce qu'il en dit, Il soutient (a) que quoique J. C. ait été créé & sanctifié, selon sa nature humaine, on ne peut néanmoins l'appeler Fils de Dieu, ni à raison de la création, ni à raison de la sanctification; mais *seulement* à raison de la génération éternelle selon laquelle il est fils du Pere *seul*. Et ainsi, dit Saint Thomas, on ne peut dire en *aucun sens* que J. C. soit fils du Saint-Esprit, ni fils de la Trinité. Saint Thomas s'objecte que le Saint-Esprit ayant formé comme principe actif un corps à J. C. on doit dire du Saint-Esprit qu'il est le pere de J. C. *selon son humanité*. Le saint Docteur répond que cela ne se peut, & s'en tient à son prin-

(a) Quamvis Christus secundum humanam naturam sit creatus & justificatus, non tamen debet dici Filius Dei, neque ratione creationis, neque ratione justificationis, sed *solum* ratione generationis æternæ, secundum quam est Filius Patris *solius* & idèò NULO MODO debet dici Christus Filius Spiritus sancti, nec etiam totius Trinitatis, tert. Part. Qu. 32. art. 3.

cipe , qu'en J. C. il n'y a point d'autre filiation divine que la filiation éternelle.

Vasquez embarrassé de ce texte qu'il s'objecte , s'en tire en homme que la vérité écrase , mais qui est bien résolu de ne pas lui rendre hommage. Premièrement , il dissimule que saint Thomas appelle création ce que lui Vasquez appelle génération. Cependant l'opération du Saint-Esprit dans le sein de la Vierge a consisté à créer un corps & une âme qu'il a unis au Verbe par une action commune aux trois Personnes de la Trinité. Il n'y a eu de génération dans le sein de la Vierge que celle qui l'a rendue mere du Verbe incarné. En second lieu ; Vasquez détourne le sens de saint Thomas jusqu'à vouloir trouver dans son texte le contraire de ce qu'il porte. Saint Thomas enseigne que l'on ne doit dire *en aucune maniere* de J. C. qu'il est fils de la Trinité , ni qu'il est fils du Saint-Esprit *selon son humanité* , il soutient positivement que J. C. n'est fils de Dieu que selon sa génération éternelle.

Vasquez répond qu'en s'exprimant de la sorte , Saint Thomas a voulu marquer

marquer simplement que l'on ne doit pas dire d'une manière absolue que J. C. est fils de la Trinité ni fils du saint Esprit, quoique cela soit vrai (a); mais que quand on dit que J. C. est fils de la Trinité, ou fils du saint Esprit, il faut ajouter, que c'est selon son humanité. C'est, dit Vasquez, le sens que l'on peut donner à S. Thomas.

On aura peine à croire que Vasquez ait été assez impudent pour avancer que quand saint Thomas dit une chose, on peut lui faire dire qu'il ne la dit pas, cela est néanmoins. Voyez son texte au bas de la page (b). Il en use de

(a) Absolutè dicere non licet Christum esse Filium naturalem Spiritus sancti etiam si id verum sit.

(b) Denique quod addit D. Thomas, dici Filium solum ratione generationis æternæ, INTELLIGI POTEST absolutè Filium vocari per eam generationem quæ ei convenit secundum naturam divinam, eò quod sit ipsi propria & intrinseca; non autem per filiationem quæ ei convenit ipsi secundum naturam humanam. Nos autem jam diximus supra, licet Christus secundum humanitatem sit totius Trinitatis Filius, non debere absolutè dici Filium Trinitatis, nisi cum additamento, in quantum homo. Cùm autem absolutè dicitur Filius, intelligitur secundum propriam naturam.

même à l'égard du second Concile de Toléde, & à l'égard de saint Augustin qui ne reconnoissent qu'une seule filiation en J. C. & qui regardent comme une impiété d'admettre en J. C. une filiation selon laquelle il seroit fils de lui-même ou du saint Esprit.

Vasquez dit que le Concile parle de la filiation de la seconde Personne divine à raison de sa génération éternelle, & non pas de la filiation produite par la génération de grace qui a sanctifié l'ame de J. C. d'où il laisse à conclure que le Concile & saint Augustin n'ont point rejeté la filiation selon laquelle J. C. seroit fils de la Trinité, fils de lui-même, & du saint Esprit, quoiqu'ils ayent rejeté cette filiation avec horreur. Quel abus de la raison & de la Religion! Avec cette methode qu'employe Vasquez pour expliquer les Peres, on pourra trouver quand on voudra l'Alcoran dans l'Evangile, & l'Evangile dans l'Alcoran.

Becan la suit néanmoins, cette pernicieuse methode. Après avoir admis en J. C. trois filiations; la premiere selon laquelle Jesus-Christ est fils du Pere seul; la seconde selon laquelle il

(a) Traict. de Incarn. cap. 18. Quæst. 5.



est fils de la Vierge; la troisième selon laquelle il est fils de la Trinité: Bécán s'objecte que selon cette dernière filiation, qu'il fait consister dans la grace de l'union hypostatique, J. C. sera fils de lui-même & du saint Esprit, ce qui est absurde. Il ajoute que le second Concile de Toléde déclare expressément dans sa Profession de foi que le saint Esprit n'est point le Pere de Jesus-Christ: que saint Augustin dit la même chose: que les Peres en général, & saint Augustin en particulier, entendent, non du saint Esprit, mais du Pere seul ces divines paroles: *Hic est Filius meus dilectus*: » Celui-ci est mon Fils bien-aimé dans lequel j'ai mis toute mon affection. »

A une objection si pressante que répond Bécán? Que l'on peut dire absolument parlant, que J. C. est fils du saint Esprit, & fils de lui-même, parceque la même Personne peut être à elle-même son propre Pere & son propre-Fils à raison des deux natures. Il conseille néanmoins d'éviter ce langage. Et à l'égard du Concile de Toléde, & de saint Augustin, Bécán veut qu'on les entende d'une manière

R ij

qui puisse se concilier avec son erreur ; & ainsi il faut dire que J. C. n'est point fils de lui-même ni du saint Esprit à raison de ses deux naissances, l'une dans le sein du Pere, l'autre dans le sein de la Vierge : mais qu'il est fils de lui-même, du saint Esprit & de toute la Trinité à raison de l'union hypostatique. Et c'est le sens, à ce qu'il prétend, qu'il faut donner aux passages qu'il s'objecte : *Et hoc sensu intelligendi sunt Auctores citati.*

Telle est la méthode de ces Novateurs. Quand ils se sont forgé un système ; à l'aide d'une distinction frivole ils écartent les objections ; ils détournent le sens des textes les plus clairs ; ils changent les définitions des termes. Ils obscurcissent, ils brouillent tout, Nulle candeur, une insigne mauvaise foi : voilà leur caractère. Ecrivains d'autant plus dangereux qu'en paroissant admettre l'Écriture & la Tradition, ils rejettent dans le fait l'une & l'autre, & y substituent leur autorité propre. Car, que l'on y prenne garde, en les suivant ce n'est point l'Écriture & la Tradition que l'on suit, ce sont les idées de ces Visionnaires.

Après Bécán vient Théophile

Re  
con  
tout  
ait  
la fin  
de r  
le ne  
Suar  
lui.  
qu'un  
l'on  
dont  
comm  
tion f  
que,  
peut  
cède  
Th  
nécess  
elle  
Cela  
parfait  
peut é  
l'on n  
Pere.  
filiatio  
hypost  
(a) l  
cap. 14

Renaud. Celui-ci entreprend (b) de combattre Basile Ponce qui nie avec tous les anciens Théologiens qu'il y ait en J. C. d'autre filiation divine que la filiation éternelle. Mais en essayant de répondre à Basile Ponce, Théophile ne fait guères que répéter ce que Suarez & Vasquez avoient dit avant lui. Ponce soutient avec les Peres qu'une filiation naturelle suppose que l'on soit né de la substance de celui dont on est fils, Cela étant, dit Ponce, comment pourra-t-on fonder une filiation sur la grace de l'union hypostatique, puisque par cette union on ne peut dire que l'humanité de J. C. procède de la substance de Dieu.

Théophile répond qu'il n'est pas nécessaire pour toute filiation naturelle de naître de la substance du Pere. Cela est bon, dit-il, pour la filiation parfaite: mais pour l'imparfaite, elle peut être filiation naturelle, quoique l'on ne soit pas né de la substance du Pere. Telle est, dit Théophile, la filiation qui naît de la grace de l'union hypostatique. Elle est filiation natu-

(a) De Attributis Christi Tom. 2. Sect. 24.  
cap. 10. §. 1.

elle en ce quelle donne à l'humanité de Jesus-Christ un droit *connaturel* à la gloire & à l'héritage de Dieu. Et ce droit *connaturel* d'une nature unie substantiellement à une Personne divine, forme une filiation naturelle. C'est avec ce beau raisonnement déjà employé par Suarez & Vasquez que Théophile prétend fermer la bouche à son adversaire.

1. Mais qu'est-ce qu'un droit *connaturel* à la gloire qui fait de Jesus-Christ un fils de la Trinité, fils par nature, mais d'une filiation imparfaite? Qui débrouillera ce cahos & cette confusion d'idées pleines d'extravagance? C'est ici qu'il faut s'écrier avec saint Hilaire, que les oreilles du Peuple sont plus saintes & plus catholiques que celles des Prêtres: *Sanctiores sunt auris populi quam Sacerdotum.*

Ponce, pour montrer l'absurdité qu'il y a à faire de Jesus-Christ un fils de la Trinité, dit que si cela est, J. C. sera fils de lui-même. Théophile n'est point effrayé de cette conséquence. Il convient que J. C. est fils de lui-même & fils de la Trinité, si on l'entend de la filiation imaginée par Suarez. Il avoue néanmoins qu'il faut éviter de

donner à J. C. la qualité de fils de la Trinité, ou de fils de lui-même, pour ne pas scandaliser les simples. C'est qu'en effet les oreilles du Peuple sont plus chrétiennes que celles de ces misérables Théologiens.

Il faut donc admettre en J. C. plusieurs filiations divines, dit Ponce.

Quel inconvénient y a-t-il à le dire, reprend Théophile. Oui, dit-il, il y a en Jesus-Christ autant de filiations qu'il y a de relations de Fils à Pere. Et ainsi J. C. étant comme Dieu fils du Pere; comme homme, fils de la sainte Vierge; & comme Homme-Dieu, fils de la Trinité, il y a en lui trois filiations.

Saint Thomas soutient qu'il n'y en a qu'une, parce que la filiation se dit de la Personne & non pas de la nature. Or il n'y a qu'une Personne en J. C. donc il n'y a qu'une filiation. C'est le raisonnement de saint Thomas; mais des hommes qui ne respectent ni l'Ecriture ni la tradition, tiendront-ils compte de saint Thomas?

Enfin une dernière objection de Bazine Ponce, c'est que si l'on admet en J. C. la filiation imaginée par Suarez, il faudra rendre à Jesus-Christ comme

**fil**s de la Trinité une adoration , un culte inférieur au culte de latrîe , ce qui répugne aux divines Ecritures , qui commandent d'adorer J. C. du culte le plus éminent.

A quoi Théophile répond , qu'en effet on doit rendre à J. C. comme **fil**s de la Trinité une adoration , un culte *inférieur* au culte de latrîe , mais supérieur à celui que l'on rendroit à une pure créature. *Fatendum est dari peculiarem adorationem respondentem filiationi naturali temporariæ quâ Christus ob sanctificationem substantialem est honore & adoratione dignus NON QUI-DEM ADORATIONE SUPREMA. LATRIÆ , sed tamen adoratione quæ in nullo tam puram creaturam potest cadere.*

Je n'ai pas besoin de combattre cette impiété qui fait trouver en J. C. une filiation selon laquelle il ne doit pas être adoré du culte de Latrîe. s'il n'y a en J. C. qu'une Personne , Jesus-Christ doit être adoré du même culte & comme Dieu & comme homme. Il doit être adoré dans sa divinité & dans son humanité par une seule & même adoration. Dans l'Apocalypse les vingt-quatre Vieillards rendent les mêmes honneurs & les mêmes ado-

rations à celui qui est assis sur le Trône Apoc. VI.  
& à l'Agneau.

Des millions d'Anges s'écrient :  
» L'Agneau qui a souffert la mort est  
» digne de recevoir la puissance, la  
» divinité, la sagesse, la force, l'hon-  
» neur, la gloire & toute sorte de  
» louange. « Et saint Jean entend  
» toutes les créatures qui sont dans le  
» Ciel, sur la terre, sous la terre &  
» dans la mer qui disent : A celui qui est  
» assis sur le Trône, & à l'Agneau bé-  
» nédiction, honneur, gloire, & puis-  
» sance dans tous les siècles des siècles. «  
Où l'on voit que toutes les créatures  
rendent à Jesus-Christ homme les  
mêmes honneurs qu'au Dieu Su-  
prême.

Aussi le cinquième Concile Général anathématise-t-il quiconque n'adore pas J. C. d'une seule & même adoration dans les deux natures : *Si quis in duabus naturis adorari dicit Christum (ex quo duæ adorationes introducuntur) sed non unâ adoratione Deum Verbum incarnatum cum propriâ ipsius carne adorat sicut ab initio Dei Ecclesiæ traditum est, talis anathema sit.*

Concil. Constantinop. 2um. Can. 96.

R. v.

Grand-ami, autre Jésuite (a) traite en peu de mots la question de la double filiation divine inventée par Suarez : mais, sans s'étendre, il va encore plus loin que Suarez. Celui-ci fait Jesus-Christ comme homme fils naturel de Dieu, par une génération de grace : Grand-ami (b) le fait fils de Dieu même *par nature*. » L'union » hypostatique, dit-il, en tant qu'elle » est une action qui unit le corps & » l'ame de J. C. avec la Personne du » Verbe, est une vraie génération » divine qui fait l'homme fils de Dieu » *PAR NATURE*. « Par *fils de Dieu*, il entend comme Suarez fils de la Trinité. Un Fils éternel du Pere fait fils de la Trinité par nature en tant qu'homme ! Quel blasphême ! L'Evangile dit que c'est le Fils de Dieu par nature qui s'est fait homme. *Verbum caro factum est* : mais Grand-ami nous apprend

(a) Tract. 2. de Christo Filio Dei Part. 2. Sect. 1. n. 2.

(a) Unio hypostatica, quatenus actio est uniens partes humanitatis Christi, id est animam & corpus cum personâ Verbi, & faciens illas in illâ subsistere, est *vera generatio divina* quæ facit hominem Filium DEI PER NATURAM.



que c'est l'homme qui a été fait fils de la Trinité par nature & en conséquence d'une vraie génération. Peut-on voir un plus grand renversement d'idées de la Religion ?

On le retrouve, ce renversement d'idées, dans Mœratius qui fait aussi J. C. selon son humanité fils de Dieu (c'est à-dire fils de la Trinité) & par grace & par nature : *Dico Christum secundum humanitatem esse filium Dei naturalem tum per gratiam tum per naturam*. C'est toujours sur le même fondement que Mœratius fait J. C. fils de la Trinité. Le Verbe s'unit substantiellement la nature humaine par une action qui lui est commune avec le Pere & le saint Esprit. La nature divine dans l'instant même de l'union sanctifie la nature humaine, & cette sanctification donne par elle-même un droit à l'héritage céleste. L'on n'a droit à l'héritage que parceque l'on est fils. Donc Jesus-Christ comme homme est fils de la Trinité par grace & par nature. C'est le fond du raisonnement de Mœratius qui de cette for-

(a) Mœratius Tom. 2. de Incarnatione  
isp. 51. sect. 2.

R vj

te admet en J. C. trois filiations. Il dit néanmoins que l'Écriture, les Conciles & les Peres n'en reconnoissent que deux, parce qu'ils ne reconnoissent que deux naissances du Fils de Dieu, l'une éternelle dans le sein du Pere, l'autre temporelle dans le sein de sa Mere: mais, selon Mœratius, l'Écriture, les Conciles & les Peres occupés des deux naissances du Fils de Dieu, ne se sont pas arrêtés à cette génération, qui est tellement génération qu'elle n'est pas naissance; & néanmoins qui a fait Jesus-Christ fils de la Trinité: *Quæ quidem Trinitatis actio non est generatio quæ sit nativitas, de quâ solâ generatione loquuntur Scripturæ, Concilia & Patres, dum Christi duplicem tantùm generationem agnoscunt; unam æternam ex Deo Patre; alteram temporalem ex Virgine matre.: quarum generationum quælibet est propriè nativitas.*

Peut-on rien de plus extravagant que ce système? Mais en même tems peut-on rien de plus affreux que ce mépris de l'Écriture & de la Tradition? Mœratius dit que l'Écriture, les Conciles & les Peres ne reconnoissent en Jesus-Christ que deux gé-

nérations : *Scripturæ* , *Côncilia* , & *Patres* , *Christi duplicem tantum generationem agnoscunt* : & sans autre guide que son propre esprit & l'autorité de quelques Jésuites , il ose admettre en J. C. une troisième génération qui fait l'Homme-Dieu fils de la Trinité. Les Docteurs de l'Eglise tremblent quand ils ont à parler des Mystères. La crainte d'aller au-delà de la révélation , & de substituer à la parole de Dieu leurs propres pensées, les tient dans un saint respect. Scrupuleux jusques dans les expressions , ils craignent d'en introduire qui ne soient pas usitées. Et voici des hommes nés dans la poussière de l'Ecole qui osent donner à la Trinité un fils inconnu aux Prophètes , aux Apôtres , aux Docteurs & à toute l'Eglise. Luc X.

» Nul ne connoît le Fils que le Pere ,  
 » ni le Pere que le Fils , & celui à qui  
 » le Fils l'aura voulu révéler. « Est-  
 » ce donc à Suarez & à son Ecole  
 que Jesus-Christ a révélé ce qu'il n'a  
 par révélé aux Apôtres ? Quel est le  
 Seraphin qui ait pris de l'Autel un char-  
 bon , & qui soit descendu du Ciel ,  
 pour purifier les lèvres de Suarez ?  
 Les Jésuites se sont appliqués cette Isai.  
 parole d'Isaïe : Allez Anges legers : XVIII. 20

*Ite Angeli veloces.* Est-ce pour apprendre aux hommes que Jesus-Christ comme homme est fils de la Trinité, que les Jésuites courent les mers ? Si cela est, les anges de l'Ecole de Suarez peuvent bien se donner pour Anges de lumiere, & en prendre la figure : mais qu'ils sont éloignés d'en avoir la réalité !

En voici encore un de la même espèce, c'est le Révérend Pere George de Rhodes, dont les Œuvres ont été imprimées à Lyon en 1671. Ce Jésuite admet (a) comme ses Confrères deux filiations divines en J. C. dont l'une est fondée sur la génération éternelle, & l'autre sur l'union hypostatique. Par la premiere Jesus-Christ comme Dieu est fils du Pere. Par la seconde, Jesus-Christ comme homme est fils de la Trinité. De Rhodes établit une seconde filiation sur l'autorité du Concile de Francfort, qui a défini, dit-il, contre Elipand que J. C. comme homme est fils naturel de Dieu. Le Concile, ajoute de Rhodes, ne définit pas que Jesus-Christ est fils natu-

(a) Disputationum Theologiæ Scholasticæ ad tertiam Part. sancti Thom. Tom. posterior. disp. 4. Quæst. 2. sect. 1. p. 3.

rel en tant que Dieu , Elipand le reconnoissoit. Donc le Concile définit que Jesus-Christ est fils naturel en tant qu'homme.

Cet argument paroît convainquant au Pere de Rhodes pour prouver que J. C. en tant qu'homme est fils de la Trinité : mais il faut avoir les yeux de Suarez & de ses disciples , pour trouver dans la définition du Concile de Francfort un Fils de la Trinité. Le Concile a défini que Jesus-Christ en tant qu'homme n'est point fils adoptif parce qu'il n'y a en J. C. qu'un fils qui est le Fils éternel du Pere. Or le Fils éternel du Pere est fils par nature , & n'est pas fils par adoption. S'il y avoit en Jesus-Christ deux Personnes , on auroit raison , dit saint Thomas , de faire de J. C. en tant qu'homme un fils adoptif : mais n'y ayant qu'une Personne qui est la Personne divine du Fils , il faut dire que le même qui est fils de l'homme est fils de Dieu ; qu'ainsi il est fils par nature , & n'est pas fils par adoption.

De Rhodes insiste & dit que J. C. n'est fils de Dieu que parce qu'il est engendré éternellement du Pere , on ne peut pas dire qu'il est fils de Dieu

par nature en tant qu'homme: attendu que J. C. en tant qu'homme n'est pas engendré éternellement du Pere.

Sans doute que J. C. considéré selon sa nature humaine n'est pas engendré éternellement du Pere. En tant qu'homme J. C. n'a point de Pere. Il y a bien de la différence entre cette proposition: Jesus-Christ fils de Marie & fils de Dieu, & cette autre: J. C. en tant que fils de Marie est fils de Dieu. Le même qui est fils de Marie est fils de Dieu: mais en tant que fils de Marie il n'est pas fils de Dieu. En J. C. la naissance temporelle n'est pas la naissance éternelle, quoique le même qui est né éternellement du Pere, soit né dans le tems de Marie sa mere. Parceque le même qui est fils de l'homme est fils de Dieu, on dit du fils de l'homme, qu'il est le fils de Dieu; & du fils de Dieu, qu'il est le fils de l'homme. De Rhodes dit qu'il ne paroît pas qu'Elipand niât que J. C. pût être appelé fils de Dieu en cette maniere, qui est celle qu'en Théologie on appelle *communication des idiomes*: mais quelle preuve de Rhodes en apporte-t-il? *La communication des idiomes* est fondée sur l'unité de Personne:

en J. C. Elipand auroit-il fait de J. C. en tant qu'homme un fils adoptif s'il avoit reconnu l'unité de Personne en Jesus-Christ, ou s'il en avoit tiré les conséquences naturelles ? Nous avons la Confession de foi, où parlant de l'Incarnation il soutient que » Jesus-Christ n'est que fils adoptif de Dieu » selon son humanité ; & que ce n'est » pas par celui qui est né de la Vierge » & fils par adoption & par grace , » que Dieu a créé les choses visibles » & invisibles ; mais par celui qui est » fils par nature : « Ce qui est Nestorien, dit (a) M. l'Abbé-Fleuri. En effet Elipand distingue ici entre celui qui est né de la Vierge & celui par lequel Dieu a créé toutes choses. Elipand fait du premier un fils par adoption ; & du second un fils par nature. Voilà deux fils , & dès là même deux personnes. Si avec cela Elipand prétendoit ne reconnoître en J. C. qu'une Personne, pourquoi donc s'exprimoit-il en Nestorien ? Et pourquoi s'obstinoit-il contre toute l'Eglise à tenir un langage hérétique.

Je reviens à de Rhodes. Nous

(a) Hist. Eccles. Tom. 9. p. 304. in-4.

avons vû ci-dessus Suarez & ses Sec-  
tateurs donner le nom de génération  
à l'action de Dieu qui unit les deux  
natures pour faire de J. C. un fils de  
la Trinité. Vasquez l'appelle une gé-  
nération de grace; Grand ami, une  
vraye génération. Moeratus l'appelle  
aussi génération, mais génération sans  
naissance. De Rhodes ne lui donne  
pas le nom de génération, mais il dit  
que c'est quelque chose (a) d'intrin-  
sèque, de constitutif, & de connaturel,  
d'où résulte une filiation naturelle dans  
un sens moins propre, sens analogi-  
que, de convenance, d'accommoda-  
tion. Or cette filiation qui part de ce  
quelque chose d'intrinseque, de consti-  
tutif, & de connaturel donne droit  
à l'héritage au fils de la Trinité.

Telle est la Théologie de ces beaux  
Esprits. Basile Ponce leur objecte le  
silence de tous les Peres & de tous les  
Scolastiques où l'on ne trouve pas le  
moindre vestige de leur filiation. Mais

(a) Altera est Filiatio naturalis quidem &  
vera, sed minus propria & analogicè tantùm  
Filiatio comparativè ad primam. Non enim  
fundatur in generatione sicut prior, sed in  
aliquo intrinseco, constitutivo & connatu-  
rali, per quod jus habeatur ad hæreditatem.



de Rhodes répond que ce n'est qu'un argument négatif qui ne prouve rien. *Obtendit Basilius Pontius silentium omnium veterum Patrum & Scholasticorum de filiatione hæc Christi temporali & naturali: sed hæc auctoritas negativa quæ nihil probat.*

- Que l'Eglise ne se serve donc plus contre les Novateurs de la force de l'argument négatif. Le silence de tous les Pères & de tous les Théologiens ne prouve point la nouveauté d'un dogme. Si cela est, les Pères, les Conciles & les Théologiens ont bien mal défendu la cause de l'Eglise contre tous ceux qui ont innové. En tout tems on leur a dit: Vous nous enseignez ce que l'Écriture, ce que les Pères, & tous les Conciles ont ignoré; dès là même nous bouchons nos oreilles pour ne vous point entendre. Le Saint Esprit a enseigné aux Apôtres toute vérité: ce que vous nous dites est nouveau: le saint Esprit ne l'a donc pas enseigné: Ainsi a-t-on raisonné dans l'Eglise dès les premiers tems. C'est la méthode de Prescription employée avec tant d'avantage par Tertullien & par tous ceux qui ont eu à combattre les hérétiques.

Mais notre Jésuite fournit à tous les Sectaires une réponse pour éluder la force de cet argument. Vous nous objectés, peuvent-ils dire, le silence de tous les Peres & de tous les Théologiens dans lesquels on ne trouve rien de ce que nous vous enseignons : mais ce silence que prouve-t-il ? Un homme comme le P. de Rhodes n'auroit rien à répondre à un hérétique qui le battoit par ses propres armes. Mais l'Eglise a de quoi confondre & le P. de Rhodes & tous les Sectaires. Tant s'en faut, leur dira-t-on, que le silence de tous les Peres & de tous les Théologiens ne prouve rien contre vous ; au contraire, il prouve invinciblement que le dogme que vous voulez faire recevoir, est un dogme nouveau & qu'il faut rejeter, puisqu'il n'a pas toujours été crû.

Suarez, le pere de la nouvelle filiation, a senti combien le silence de l'Ecriture & de la Tradition est criant, contre lui. Il s'objecte que son dogme est absurde par cela même qu'il est inoui : *Quod ut judicetur absurdum, satis est esse inauditum*. Jamais, dit-il, J. C. n'est appelé fils de Dieu dans les divines Ecritures qu'à raison de sa fi-

liation éternelle. Donc mon opinion  
 est non-seulement fausse : mais elle est  
 dangereuse. C'est l'objection qu'il se  
 fait. A quoi il répond que non-obstant  
 le silence de l'Écriture & de la Tradi-  
 tion, il n'y a aucun inconvénient à  
 admettre en J. C. une filiation qui le  
 rend fils de la Trinité-en tant qu'hom-  
 me. La raison qu'il en donne est que  
 cette filiation n'est pas une filiation  
 naturelle dans le sens que l'est la filia-  
 tion éternelle, ni même dans le sens  
 qui rend J. C. dans le tems fils de la  
 Vierge. La filiation nouvelle n'est  
 qu'un être de raison, une précision  
 de l'esprit, une manière de considé-  
 rer l'union du Verbe à l'humanité sous  
 un certain regard. Et voilà pourquoi  
 les Peres n'en disent rien, & qu'ail-  
 leurs on la trouve rarement, ou plu-  
 tôt qu'on ne la trouve jamais. Cette  
 idée de génération est trop Philosphi-  
 que & trop Scolastique, pour que les  
 Peres s'en soient occupés : *Hac consi-  
 deratio nimis est Philosophica & Schola-  
 stica, multumque habet de nostra rationis  
 præcisione ac consideratione . . . . propter  
 hanc causam raro aut nunquam invenie-  
 tur . . . . præsertim apud sanctos Aucto-  
 res.* Suarez ajoute que dans la vérité

& dans la réalité il n'y a en J. C. d'autre filiation que la filiation éternelle : *Secundum rem verè non est in Christo alia filiatio.*

C'est aussi ce qu'enseigne saint Thomas, qui ne regarde pas comme une filiation réelle celle même selon laquelle Jésus-Christ est dit fils de la sainte Vierge. Saint Thomas reconnoît deux naissances très-réelles en J. C. parce qu'il y a deux natures : mais il n'admet qu'une filiation, parce qu'il n'y a qu'une Personne ; & que la filiation ne se dit pas de la nature, mais uniquement de la Personne. Saint Thomas se fait cette objection. La naissance est la cause de la filiation : En J. C. il y a deux naissances : Donc il y a deux filiations. Et il répond que la naissance temporelle causeoit en J. C. une filiation temporelle *réelle*, s'il y avoit en J. C. un sujet capable de cette filiation. Mais, dit saint Thomas<sup>(a)</sup>, il ne peut y en avoir : car une Personne éternelle n'est pas susceptible d'une relation qui commence dans le tems. On ne peut dire non plus que

(a) 3. Part. Qu. 35. art. 5. ad primum.

cette Personne soit susceptible d'une filiation temporelle à raison de la nature humaine, comme elle est susceptible d'une naissance temporelle; parce qu'il faudroit que la nature humaine fût elle-même susceptible de filiation au moins en partie, comme elle est susceptible de naissance . . . . mais la nature humaine ne peut être susceptible de filiation en aucune maniere, parce que cette relation de fils à pere regarde directement la pesonne. Ainsi parle saint Thomas, qui conclut que la filiation par laquelle Jesus-Christ est fils de la sainte Vierge ne forme point une relation réelle; mais seulement selon notre maniere de raisonner : *Et ided filiatio quâ Christus refertur ad Matrem, non potest esse realis relatio, sed solùm secundum rationem.*

Ibid. In Corp.

Suarez connoissoit cette doctrine de saint Thomas, & s'est vû forcé de lui rendre homage, en avouant que dans la vérité il n'y a de filiation réelle en J. C. que la filiation éternelle. J'ai rapporté ci-dessus cet aveu de Suarez. Il fait plus. Il va jusqu'à se réfuter lui-même, & à dire qu'il n'est pas vraisemblable que le Concile de Francfort dont nous l'avons vû se pré-

valoir pour établir sa nouvelle filiation ; l'aît défini ; attendu que cette filiation n'est fondée que sur une subtilité de l'Ecole : *Neque est verisimile Concilium Francofordiense in hac Theologica subtilitate hoc definitivisse.* Ce n'est donc qu'une opinion : *Est sub opinione.*

Il est aisé maintenant de découvrir la marche de Suarez & des Jésuites qui l'ont suivi. Suarez innove sur un point important de la doctrine de l'Eglise. Il imagine en J. C. une filiation selon laquelle J. C. en tant qu'homme devient fils de la Trinité. Il sçait que J. C. n'est appelé Fils de Dieu dans l'Ecriture que selon sa filiation éternelle. C'est le langage constant des Pères, des Conciles & des Théologiens. Suarez le sçait, & néanmoins que fait-il ? Il détourne le sens de plusieurs textes de l'Ecriture pour les appliquer à sa filiation de nouvelle date. Il trouve dans un texte du Pape Adrien qui fut lû au Concile de Francfort un mot équivoque. Il saisit ce mot pour lui tenir lieu de tradition, & veut faire croire que le Pape Adrien a vraiment reconnu que J. C. comme homme est fils naturel de la Trinité. Mais après avoir usé de toute la subtilité

tilité de son esprit pour donner du corps à ce nouveau dogme, Suarez revient sur ses pas. Il ne peut se dissimuler que ce qu'il dit est *absurde & inoui*. Pour prévenir un foulement universel, il affoiblit, il réduit presque à rien le dogme nouveau. Ce n'est plus qu'un être de raison, une précision de l'esprit, une subtilité de l'Ecole dont les Pères n'ont rien dit, & dont il n'est pas à présumer que le Pape Adrien & le Concile de Francfort se soient occupés. En un mot, ce n'est pas un dogme, c'est une opinion de la nature de tant d'autres sur lesquelles les Scolastiques ont exercé leur esprit. Donc l'Eglise n'a rien à craindre de ce que dit Suarez. Telle est l'adresse d'un premier Novateur. Il creuse une fosse où bien des gens se précipiteront: mais de peur d'effrayer, il la couvre de branchage. On croit marcher en sûreté, & l'on donne dans le piège sans s'en appercevoir.

Suarez a fait à l'égard du dogme ce que tant de Casuistes de sa Société ont fait pour corrompre la morale. Ceux-ci n'ont pas commencé par les grands excès, ils ont proposé en doutant, & comme simplement probables, leurs

décisions relâchées. Mais les Casuistes qui parloient en doutant ont été bientôt suivis de Casuistes qui ne doutoient plus ; & après ceux-ci il en est venu d'autres qui ont fait un devoir de transgresser la loi de Dieu. C'est sur quoi l'on peut consulter M. Paschal. Il en est de même ici.

Suarez imagine une filiation nouvelle en J. C. & ne la propose que comme une précision de l'esprit, une subtilité d'Ecole : mais pour la soutenir, il lui applique des textes de l'Ecriture qui ont toujours été employés pour établir la filiation éternelle. Voilà le premier pas. Vasquez se présente ensuite pour soutenir Suarez. Il abuse comme lui des textes de l'Ecriture : mais il parle plus affirmativement de la nouvelle filiation. Becan adopte la nouvelle filiation ; mais il ne la donne que comme probable, & encore n'est-elle filiation qu'en un certain sens. *PROBABILE EST Christum secundum humanitatem dici posse ALIQUO MODO filium Dei naturalem . . . . per gratiam unionis hypostaticæ.* Bientôt néanmoins devenu plus hardi, Becan se joue des passages de l'Ecriture & des Pères qui le condamnent formellement.



Les autres Jésuites que j'ai cités se prêtent la main, & s'excitent à l'envi pour donner plus de corps au nouveau dogme. Grandami & Mæratius fondent la filiation nouvelle sur une vraie génération qui fait J. C. par nature fils de la Trinité. De Rhodes, à qui on objecte le silence de tous les Pères & de tous les Théologiens, traite ce silence d'argument négatif qui ne prouve rien. Voilà déjà bien du progrès qu'a fait l'opinion de Suarez dans la Société.

Mais le P. Berruyer le prend sur un ton bien plus haut. La relation qu'établit la nouvelle filiation entre Dieu un en trois Personnes & l'humanité de J. C. n'est plus une simple précision de l'esprit, un être de raison, une subtilité de l'Ecole: c'est une relation réelle de Père à Fils. » Il est d'autant plus » certain, dit le P. Berruyer, que l'u-  
 » nion hypostatique fonde une vraie  
 » relation de Père à Fils entre Dieu &  
 » le composé Théandrique (Jésus-Chr.)  
 » que sans elle, & si J. C. ne pouvoit  
 » être appelé *Fils de Dieu*, que parce  
 » que le Verbe est Fils *in divinis*, il  
 » ne seroit vrai en aucun sens que le  
 » composé Théandrique (Jésus-Chr.)

Nouv.  
 Défense  
 pag. 47.

« soit *filz de Dieu.* » Hérésie formelle  
 rejetée par Suarez même qui recon-  
 noît que la Personne du Verbe étant  
 l'unique Personne qui unit les deux na-  
 tures en J. C. Il est de foi que c'est le  
 Verbe, le fils unique du Pere qui per-  
 sonifie la nature humaine. D'où il ré-  
 sulte que l'on doit dire, non en doutant,  
 mais avec toute la certitude de la foi,  
 qu'en J. C. le fils de l'homme est le fils  
 de Dieu. Et tant s'en faut que J. C. ne  
 puisse être appelé fils de Dieu en au-  
 cun sens s'il n'est appelé ainsi que parce  
 que le Verbe est Fils *in divinis* ; qu'au  
 contraire il ne pourroit être appelé  
 fils en aucune maniere, s'il n'étoit pas  
 Fils *in divinis*. La raison est que la qua-  
 lité de fils de Dieu en J. C. n'est fon-  
 dée que sur la naissance éternelle dans  
 le sein du Pere.

Encore un point sur lequel le Père  
 Berruyer a de beaucoup enchéri sur  
 Suarez. Celui-ci n'a détourné le sens  
 que de quelques textes de l'Écritu-  
 re pour les appliquer à sa fausse filia-  
 tion : mais le P. Berruyer nous laisse  
 à peine deux textes que l'on puisse ap-  
 pliquer à la génération éternelle du  
 Verbe. C'est à la fausse filiation qu'il  
 veut que l'on applique tous les autres

textes de l'Écriture qui prouvent la divinité de J. C. J'ai montré jusqu'où il pousse l'impiété à cet égard. Cependant il se couvre de l'autorité de Suarez & des autres Jésuites qui ont suivi ce Théologien, comme s'il n'avoit pas été plus loin qu'eux. Que dis-je ! l'envie de trouver de l'appui dans les écrits vains de sa Société l'a même engagé à citer Maldonat comme favorable à ses innovations. Maldonat sur ces paroles de l'Ange à Marie: *C'est pour cela que le fruit saint qui naîtra de vous sera appelé le fils de Dieu*, dit qu'elles ne s'entendent point de J. C. comme Dieu, ni comme homme uni à une Personne divine, mais qu'elles regardent uniquement la manière dont J. C. devoit être conçu dans le sein de la Vierge. Et il ajoute que quand J. C. ne seroit pas le fils de Dieu, il suffiroit qu'il eût été conçu par l'opération du Saint-Esprit, pour lui donner le nom de fils de Dieu dans un sens très-distingué. Cette interprétation a été extrêmement applaudie par les Sociniens. Et M. Bossuet a poussé vivement M. Simon sur cette article même, parce qu'il se prévaloit de l'autorité de Maldonat pour la faire valoir. Cependant le P. Berruyer dans ses

**D**iffertations n'a pas laissé de mettre Maldonat au nombre des Ecrivains de la Société qu'il prétend lui être favorables.

**D**éfense p. 286. Mais dans sa première défense en répondant aux objections d'un Théologien qui lui oppose ce que dit M. Bossuet contre Maldonat & M. Simon. Le P. Berruyer répond, que la filiation qu'il établit, lui Berruyer, est bien différente de celle dont parle Maldonat. Que M. Bossuet a eu raison de rejeter l'interprétation de Maldonat, parce qu'elle est trop favorable aux Sociniens. Que pour lui, il n'est pas dans le même cas. Pourquoi donc citoit-il Maldonat comme une autorité qui dût le mettre à couvert du reproche d'innovation ?

---



---

**MAXIME DE LA SOCIÉTÉ,**

*D'abandonner d'abord les systèmes révoltans de ses membres , pour les adopter dans la suite. Prédiction de cette conduite par rapport à l'Hardouinisme.*

**M**onsieur de la Croze ( anc. Bén. de la Cong. de S. Maur , Apostat , Dom *Vessieres* ) *Dissertations historiques sur divers sujets* T. I. A Rotterdam chez Reinier Leers 1707.

Seconde Dissertation qui a pour titre , *Examen Abrégé du nouveau Système du P. Hardouin* sur la critique des Anciens.

On trouve dans cette seconde Dissertation p. 214. ce qui suit :

» Il est donc bien vraisemblable  
 » qu'on commencera dans sa Compagnie , par agiter mollement les opinions du P. Hardouin. On se contente aujourd'hui de le traiter ( dans le Trévoux , Août 1704. ) du plus  
 Siv

» rigide des critiques, titre plus glo-  
 » rieux qu'offensant : On dira bientôt  
 » que son système n'est pas tout-à-fait  
 » à rejeter, qu'il peut avoir quelque  
 » chose de vrai, & qu'on ne sçauroit  
 » le condamner avec justice, sans en-  
 » trer dans la discussion de toutes les  
 » preuves de l'Auteur. Quand on aura  
 » accoutumé le Public à un tel lan-  
 » gage, la Société aura ses coudées  
 » franches pour se diviser en deux fac-  
 » tions, dont l'une soutiendra le sys-  
 » tème, l'autre ne l'approuvera point ;  
 » ou si elle l'approuve, elle exigera  
 » quelques restrictions. Le jeu finira  
 » par la réunion des deux partis, qui  
 » commenceront alors à défendre ou-  
 » vertement la supposition de tous les  
 » monumens de l'antiquité. »

Un Jésuite a fait imprimer dans la  
 première partie du Tome XXIV. de  
 la *Bibliothèque Française* une longue  
 Lettre pour justifier le P. Hardouin,  
 où il s'exprime ainsi.

» Au reste, je ne mets pas au rang  
 » des persécutions que le P. Hardouin  
 » a eues à essuyer l'opposition conf-  
 » tante qu'il a trouvée du côté de  
 » ses Supérieurs. Les Supérieurs d'un  
 » Corps représentent le Corps même.

» & un Corps tel que celui des Jésuités  
 » n'a pas dû se presser d'embras-  
 » ser un systême déjà reçu & étayé au  
 » premier coup d'œil par la hardiesse  
 » des conséquences qu'on est forcé  
 » d'admettre , si l'on convient une  
 » fois des principes sur lesquels il est  
 » fondé.

» Cette Société qui se pique d'agir  
 » avec prudence , & qui plus qu'au-  
 » cune autre doit avoir en vûe de mé-  
 » nager tout le monde , n'a eu garde  
 » d'autoriser des sentimens pour les-  
 » quels , eu égard aux conjonctures  
 » présentes , elle n'auroit pû se déclai-  
 » rer sans grossir le nombre de ses en-  
 » nemis , & sans leur fournir une rai-  
 » son spécieuse de lui faire une guerre  
 » cruelle. Et en cela , on ne sçauroit  
 » blâmer la sagesse de sa conduite en  
 » défavouant le P. Hardouin. Si elle  
 » ne l'avoit pas fait , on se seroit cru  
 » en droit de la rendre responsable des  
 » suites fâcheuses que très - certaine-  
 » ment on se seroit opiniâtré à croire  
 » appercevoir dans le plan général de  
 » réforme littéraire , répandu presque  
 » dans tous les Ouvrages de ce Jésuite.

» La Société a donc bien fait de s'op-

S ▼

» poser , autant qu'elle a pû , aux nou-  
 » veautés prétendues du P. Hardouin :  
 » en bonne politique elle n'a pû s'en  
 » dispenser ; fauf à elle dans la fuite  
 » à demander au Public quand elle le  
 » jugera à propos , des Lettres de ref-  
 » cision en cassation de ses propres  
 » Arrêts. «

L'Abbé *Margon* , dans sa premiere  
 Lettre au P. *Tournemine* , dit , que les  
 Jésuites font semblant d'abandonner  
 le P. Hardouin , & disent que c'est un  
 fou , mais qu'ils tiennent à son sys-  
 tème , & qu'il viendra un jour où ils  
 le reproduiront sans qu'on se doute  
 que c'est le système du P. Hardouin.



---

*EXTRAIT d'une Lettre écrite à  
l'Auteur des Lettres Théologi-  
ques le 9 Septembre 1755, qui  
s'est trouvée parmi ses Papiers.*

MONSIEUR,

**P**OUR se former une juste idée de l'entreprise qui a éclaté par la publication du Livre du P. Berruyer, il faut étudier la suite des faits qui concernent le P. Hardouin, c'est-à-dire sa personne & ses Ecrits. Le P. Berruyer n'est qu'un des disciples de cette Ecole, laquelle est plus ancienne qu'on ne pense dans la Société, & dont le progrès a été obscur & insensible jusqu'au tems du P. Hardouin. Il faut comparer les dates des Ecrits imprimés & Manuscrits du P. Hardouin avec ses défaveux artificieux & ceux de ses Supérieurs. Le seul dépouillement des Journaux de Trévoux qui en ont parlé depuis le commencement de ce siècle donnera beaucoup de lumieres sur tous ces faits. Feu M. de Caylus Evêque

S vj

d'Auxerre a souvent raconté que , lorsqu'il étoit pensionnaire au Collège de Clermont , le P. Hardouin auquel il se confessoit , lui avoit dit plusieurs fois que TOUS les anciens Auteurs étoient supposés à l'exception de trois , sçavoir Pline , Hérodote , & un troisième qu'il nomma.

Ce système de Pirrhonisme n'a été visiblement inventé que pour se défaire des Saints Pères & de la Tradition. Les absurdités que le P. Berruyer avance , surtout dans sa seconde Défense , d'après le P. Hardouin , sur la préférence sans bornes qu'on doit donner à la Vulgate sur les textes des LXX. & de l'Hébreu , & sur le texte Grec du Nouveau Testament , paroissent n'avoir d'autre but que d'étendre ce Pirrhonisme jusques sur l'Ecriture Sainte. La Religion se réduira donc toute entiere à cette Tradition orale venant des Apôtres instruits en secret, *in scholâ privatâ* , comme le dit si souvent le P. Berruyer ; ou plûtôt à ce qu'il plaira aux Jésuites de dire ou de faire dire au Pape vivant. Et tous les Evêques se taisent ! *Heu Domine , ad qua tempora servasti me !* Helas , Seigneur , à quels tems m'avez-vous réservé , s'écrieroit

de nouveau saint Polycarpe , s'il voit aujourd'hui !

Que l'Hardouinisme & le Berruyefisme ne soyent qu'une seule & même œuvre posée sur le Molinisme comme une colonne sur sa baze, cela n'est pas douteux. Mais ce qui peut faire un problème curieux , c'est de sçavoir quand & comment cette œuvre s'est formée. Elle est née bien certainement dans la Société. Mais jusqu'en 1753 ce n'étoit encore qu'un parti parmi les Jésuites ; & ce parti y avoit ses adversaires. La Lettre importante qui a dévoilé la raison pour laquelle le P. Laugier avoit été exilé après avoir prêché le Carême devant le Roi en 1753 , montre que ce parti a prévalu , qu'il a fait taire l'autre & l'a écrasé. \* Le problème curieux est donc de découvrir les premières racines de l'Hardouinisme , en tant qu'il ajoute au système de doctrine & même de politique des Jésuites , que Lainez se-

\* Le P. Laugier est devenu si odieux dans la Société , qu'il a demandé & obtenu du Pape la permission d'en sortir ; preuve encore plus évidente que la Lettre dont on parle , que le parti Hardouiniste a prévalu & domine aujourd'hui dans cette Société.

cond Général de la Société laissa apercevoir dans le Concile de Trente.

L'Hardouinisme présente plusieurs faces. Selon l'une de ces faces il paroît s'affortir merveilleusement avec le Molinisme, avec ce nouveau Corps de Religion dont parle M. de Rastignac. Selon une autre face on a peine à le concilier avec la politique de la Société. Elle avoit pris le parti de combattre & d'ébranler les Dogmes qui sont l'ame de la Religion, qui forment le culte en esprit & en vérité. Lemos & Lanuza le faisoient remarquer dans leurs célèbres Mémoires ; mais ils laissoient subsister les autres Mystères, ceux de la Trinité, de l'Incarnation : au lieu que l'Hardouinisme ébranle tout & n'épargne rien. Ce dessein entroit-il donc déjà dans le plan de la *nouvelle Théologie plus accommodée au tems* que l'on méditoit dès le gouvernement de Lainez ? Y avoit-il dès-lors des hommes qui portassent leurs vûes jusques-là ? Voilà une question intéressante d'histoire & de critique.

Les Ouvrages des Pères & les Conciles incommodoient dès ce tems-là ces nouveaux Pélagiens. Le Pirrho-

nisme sur tous les Ouvrages des Anciens pouvoit donc les accommoder & les mettre au large.

L'influence du Verbe sur sa volonté humaine les gênoit & les mettoit en presse. Par quelques phrases échappées à Molina on voit qu'il ne reconnoissoit point de graces efficaces par elles-mêmes dans l'humanité de J. C. L'Hardouini - Berruyerisme doit donc plaire à ces Théologiens, en tant qu'il affoiblit, qu'il obscurcit & qu'il énerve l'influence du Verbe sur sa propre ame. Une seconde filiation divine peut donc avoir des attraits pour les Molinistes par les ouvertures qu'elle fournit pour éluder cette influence.

Mais pourquoi les Pères Hardouin & Berruyer vont-ils jusqu'à innover par rapport au Mystère de la Trinité, & à en anéantir presque toutes les preuves ? Car il n'est pas de l'intérêt des Jésuites qu'il n'y ait point de Religion

Je sçai que le libre arbitre est pour eux une espèce de divinité. On connoît sur cela la solide réflexion d'Estius, qui dit qu'il faudroit, selon eux, faire une addition au *Gloria Patri*, en y ajoûtant, & *libero arbitrio*.

Mais pourquoi le P. Hardouin ne s'est-il pas tenu dans les bornes de ses prédécesseurs ? Ils partageoient la gloire entre Dieu & le libre arbitre : mais ils souffroient que Dieu fût adoré en trois personnes. Les Nestoriens eux-mêmes ne donnoient point atteinte au mystère de la Trinité. Les Pélagiens dès leur origine avoient une pente violente pour le Nestorianisme : mais ils conservoient le Mystère de la Trinité. Les Jésuites n'ignorent pas qu'ils trouvent dans l'Eglise de puissans adversaires de leur doctrine sur la grace & sur la morale. : comment donc leur politique leur permet-elle d'en augmenter le nombre , en favorisant , en adoptant même les nouvelles erreurs des Peres Hardouin & Berryer ?

## E X A M E N

Du Précis fait par le P. Berruyer  
de deux de ses Dissertations,  
dont la première a pour titre : *Défense à*  
*De Jesu Christo scripturarum* P. B. p. 94.  
*objecto*, & la seconde : *De Jesu*  
*Christo filio Dei.*

## I.

» **J**ESUS-Christ est le Verbe fait chair  
» dans l'Incarnation, & appelé, à  
» ce titre, le Fils de Dieu.

» Le Verbe fait chair dans l'Incarnation,  
qu'on l'entende bien, voilà le titre  
auquel on prétend que J. C. est ap-  
pellé le Fils de Dieu. C'est par l'Incarn-  
ation qu'il a acquis ce nom excellent  
& au-dessus de tout nom. C'est du jour  
de l'Incarnation seulement qu'il a daté  
la qualité de Fils de Dieu. C'est de ce  
jour qu'il est devenu ce qui est ex-  
primé par ce nom. Jusqu'à ce jour J. C.  
n'avoit donc pas droit de le prendre  
& de dire à Dieu : *Vous êtes mon Père.*

Jusqu'à ce jour le Père n'a pû dire avec vérité : *Je vous ai engendré de mon sein avant le lever de l'Aurore.* Il n'a pû dire : *Vous êtes mon fils , je vous ai engendré aujourd'hui.* Aujourd'hui , disent les Saints Docteurs , c'est-à-dire dans ce jour qui n'est qu'un présent éternel , dans lequel ne se trouve ni passé , ni avenir. Jusqu'à ce jour le Père n'a pû dire de J. C. *Celui-ci est mon fils bien-aimé en qui j'ai mis toutes mes complaisances.* L'Eglise est donc dans l'illusion depuis 1400 ans , toutes les fois qu'elle chante pendant la célébration de ses Mystères : » Je croi en un seul » J. C. notre Seigneur Fils unique de » Dieu , & né du Père avant tous les » siècles , Dieu de Dieu , lumière de » lumière , vrai Dieu de vrai Dieu , » engendré , non fait , consubstantiel » au Père , par qui toutes choses ont » été faites. « Bouchons nos oreilles comme les Pères de Nicée pour ne point entendre les blasphèmes de ce nouvel Arius , & fermons la bouche au Blasphémateur , en lui opposant le cri de la foi de l'Eglise qui depuis plus de dix-sept siècles n'a pas cessé un seul moment de professer que J. C. est dès l'éternité le Fils de Dieu , & de



dire avec saint Paul : *J. C. étoit hier ; il est aujourd'hui , & il est le même dans tous les siècles.*

II. » Avant l'Incarnation *J. Ch.* étoit le Verbe ; le Verbe étoit dans Dieu : il étoit Dieu & *Dieu le Fils.*

Si *J. C.* étoit le Verbe avant l'Incarnation ; il n'est donc pas devenu le Fils de Dieu par l'Incarnation. Il étoit *Dieu le fils* , dit le P. B. mais il n'étoit pas le *fils de Dieu*. Il va le dire dans un moment. Quoi *J. C.* a toujours été *Dieu le fils* , & n'a pas toujours été le *fils de Dieu* ? Quelle différence y a-t-il entre Dieu le fils & le fils de Dieu ? Si le P. Berruyer montoit en Chaire & qu'il osât dire que *J. C.* n'a pas toujours été le fils de Dieu , le peuple prendroit des pierres pour le lapider.

III. » Le Verbe s'est fait chair dans le tems au sein & du sang de Marie par l'action de Dieu *ad extra* ou par l'opération du Saint-Esprit.

IV. » Cette opération divine a uni en unité de personne la nature divine & la nature humaine.

V. » De cette union a résulté un composé théandrique des deux natures , ou bien Dieu , par cette ac-

» tion à rendu la nature humaine *par-*  
 » *ticipante* de la nature divine , mais  
 » sans mélange & sans confusion.

Je ne vois point la liaison de cette cinquième position avec celles qui précèdent. Elle n'est propre qu'à embrouiller. Quand on a dit que l'Opération divine a uni en unité de personne la nature divine & la nature humaine , pourquoi ajouter que par cette action, Dieu a rendu la nature humaine *participante* de la nature divine ? Estre fait participant de la nature divine dit moins qu'être uni personnellement à la nature divine. Nous sommes faits participans de la nature divine dans le Baptême : *Divina consortes natura* : mais notre nature n'est pas unie personnellement à la nature divine.

VI. » De la communication de  
 » nature essentielle à la génération  
 » & qui en est la cause formelle ,  
 » s'enfuit la dénomination de *filis de*  
 » *Dieu propre & naturel* , attribuée  
 » au Composé Théandrique , ou bien  
 » à l'humanité de Jesus - Christ , en  
 » tant que cette Sainte humanité con-  
 » çue dans le sein de Marie a été unie  
 » hypostatiquement à une personne.

» divine, & dès lors essentiellement  
 » admise en participation de la na-  
 » ture. «

A quoi tend ce langage tortueux & couvert ? D'abord on nous parle d'*union* de la nature divine & de la nature humaine en la personne du Verbe. Ensuite on nous dit que par cette union la Nature humaine est rendue *participante* de la Nature Divine. Et maintenant on nous déclare que la Nature divine est *communiquée* par voye de génération à la Nature humaine. Est-ce que la Nature humaine procède de la substance de Dieu, comme le Verbe procède de la substance du Père ? On ajoute que de cette communication de la Nature divine faite à la Nature humaine par voye de génération, il en résulte une *dénomination de fils de Dieu propre & naturel*, attribuée à l'humanité de J. C. en tant qu'unie hypostatiquement à une personne divine.

Voilà un renversement de langage & une confusion d'idées qui fait peur. Il n'y a pas un mot de vrai dans ce que l'Auteur nous dit ici. Premièrement, il est faux que la Nature divine ait été *communiquée* à la Na-

ture humaine par voye de génération. On dit des deux Natures, qu'elles ont été unies d'une union substantielle en la personne du Verbe. C'est le langage & la foi de l'Eglise. L'Union hypostatique ne suppose point une communication de la Nature divine à la Nature humaine par voye de génération. Ce langage est impie & absurde. En second lieu, il est faux que de la communication prétendue de la Nature divine faite à la Nature humaine par voye de génération, l'humanité de J. C. en tant qu'unie hypostatiquement à une personne divine soit devenue le propre fils de Dieu. On ne dit point de la Nature humaine, quoiqu'unie hypostatique-

D. Thom. 3. Part. Qu. 24. art. 1. ad secundum. ment à une personne divine, qu'elle est le fils de Dieu. *Esse filium Dei non convenit humanæ naturæ; est enim hæc falsa: humana Natura est filius Dei.*

Pourquoi ne peut-on pas dire de la Nature humaine en J. C. qu'elle est le fils de Dieu? C'est que la filiation ne se dit pas de la nature, mais de la personne. *Filiatio propriè convenit personæ, non autem naturæ.* Qui dit fils, dit la personne & non pas la nature.

Ibid. Qu. 3. art. 4.

Ce n'est pas tout , le fils de Dieu que l'Auteur fait naître ici de la communication de la nature divine faite à la nature humaine par voye de génération, est un fils non du Père seul, mais de Dieu un en trois Personnes, c'est-à-dire un fils de la Trinité, un fils du Père, du Fils, & du St. Esprit. C'est ce dogme monstrueux que l'Auteur, avec ses plis & replis, cherche à établir. On va le voir dans les positions qui suivent.

VII. » Le Verbe qui de toute éternité étoit *Dieu le Fils* par la génération immanente & *ad intra*, a acquis par sa génération temporelle & *ad extra* le nom de *fils unique de Dieu*; mais en acquérant ce titre, il n'a acquis aucune nouvelle perfection: ce n'est pas dans lui, c'est dans son humanité que le Mode de l'union hypostatique a été reçu.

Remarquons bien la différence que met l'Auteur entre ces deux expressions: *Dieu le fils* & *le fils unique de Dieu*. Selon son nouveau dogme, le Verbe a toujours été *Dieu le fils*: mais il n'a pas toujours été *le fils unique de Dieu*. Qu'entend-il par être *fils unique de Dieu*? Il entend être

**Fils de Dieu Un en trois Personnes.** Et ainsi, suivant cette nouvelle Théologie, le Verbe par sa génération éternelle est & a toujours été le Fils du Père première Personne de la Trinité : mais par sa génération temporelle, il est devenu le Fils des trois Personnes de la Sainte Trinité.

» Cette dénomination, dit l'Autheur, n'a acquis au Verbe aucune nouvelle perfection ; parceque ce n'est pas dans lui, mais dans son humanité, que le Mode de l'union hypostatique a été reçu. « Si l'union s'est faite dans la nature humaine & non pas dans la personne du Verbe, que devient le Mystère de l'Incarnation ? Saint Thomas traitant la question *du Mode de l'union du Verbe incarné*, dit qu'il est impossible que l'union se soit faite dans la nature : *Impossibile est unionem Verbi incarnati esse factam in natura.* Après quoi il établit, non comme une opinion d'Ecole, mais comme une vérité de foi, que si la nature humaine n'est pas unie au Verbe dans la personne, elle ne lui est unie en aucune manière. Et alors, dit le saint Docteur, plus de Mystère de l'Incarnation,

3. Part. Q.  
art. 1.

tion, plus de Religion Chrétienne :

*Si ergo humana natura Verbo Dei non unitur in personâ, nullo modo ei unitur : et sic totaliter tollitur Incarnationis fides, quod est subruere totam fidem christianam.* Ibid. art. 2.

Quand donc l'Auteur nous dit que le mode de l'union hypostatique n'a pas été reçu dans la personne du Verbe, mais qu'il a été reçu dans son humanité, il contredit ouvertement la foi de l'Eglise ; & lui-même il se contredit. Qui dit union *hypostatique*, dit union faite dans la personne : Hypostase & Personne sont synonymes. La personne du Verbe est le lien qui rapproche les deux extrêmes ; & ce qu'on ne peut dire réciproquement des deux natures, on le dit de celui qui les possède. Ainsi l'on ne peut dire de la nature divine en J. C. qu'elle est la nature humaine ; ni de la nature humaine, qu'elle est la nature divine. Mais on dit réciproquement du Verbe qui possède ces deux natures, qu'il est Dieu, & qu'il est homme : qu'il est né dans le tems & qu'il est Eternel : qu'il a souffert & qu'il est impassible : qu'il est mort & qu'il est immortel.

VIII. » Cette nouvelle dénominacion de *fils naturel de Dieu* (de Dieu, dis-je, regardé comme un seul Dieu subsistant en trois Personnes) & acquise au Verbe au moment où par sa génération *ad extra* il est devenu la Personne de Jesus-Christ, ne déroge en rien à la dénomination de *Dieu le Fils*, qu'il a de toute éternité par sa génération *ad intra in divinis*; mais elle ne l'exige pas. «

C'est ici que l'Auteur dit nettement ce qu'il entend par la dénomination de fils unique de Dieu, ou fils naturel de Dieu. Par ce terme *Dieu*, il entend *Dieu un en trois Personnes*. Ainsi le Verbe qui de toute éternité est Dieu le fils, ou le fils unique du Pere, est devenu dans le tems fils des trois Personnes divines, ou fils de Dieu un en trois Personnes. Mais en devenant dans le tems fils de la Trinité, il est devenu, dit l'Auteur, la personne de J. C. Nouveau blasphème qui suppose que la personne du Verbe n'a pas toujours été la personne de J. C. & néanmoins l'Auteur nous disoit ci-dessus qu'avant l'Incarnation J. C. étoit le Verbe. Si J. C. étoit le Verbe avant l'Incarnation, comment le Ver-



be est-il devenu par l'Incarnation la personne de J. C. ? Imposieur, vous le voyez, on n'a besoin que de vous-même pour vous réfuter.

Quant à ce que vous ajoutez, que la dénomination de fils naturel de Dieu ne déroge en rien à la dénomination de Dieu le fils qu'a le Verbe par la génération éternelle, mais qu'elle ne l'exige pas, il faut avant de vous répondre vous laisser expliquer votre pensée. Vous dites donc :

» Ce que le Nom de J. C. *devenu* &  
 » appelé *le fils de Dieu* par un effet  
 » nécessaire de l'Incarnation du Ver-  
 » be, suppose indispensablement, c'est  
 » que le Verbe soit de toute éternité dans  
 » le sein de Dieu, & Dieu consubstan-  
 » tiel au Père ; sans quoi, l'union mê-  
 » me hypostatique du Verbe avec  
 » l'humanité, ne *communiqueroit* pas  
 » à cette sainte humanité, quoique  
 » conçue dans le sein de la Vierge par  
 » l'opération du Saint-Esprit, la na-  
 » ture divine & tous les attributs de  
 » la divinité, condition essentielle  
 » pour donner à l'humanité *in con-*  
 » *creto*, c'est-à-dire en tant qu'indivi-  
 » duée par une personne divine, la

T ij

« qualité de Dieu & le nom de *fils naturel* de Dieu. »

C'est-à-dire, en deux mots, qu'il n'étoit pas nécessaire que la seconde Personne de la Sainte Trinité s'incarnât, pour donner à l'Homme-Dieu la qualité de *fils naturel* de Dieu. Selon le système de l'Auteur, quand le Père ou le Saint-Esprit se feroient incarnés, ils feroient devenus par l'Incarnation le *fils naturel* de Dieu, le *Fils unique* de Dieu un en trois Personnes. Le Père s'incarnant auroit été à lui-même son propre Père & son propre Fils. Il auroit eu aussi pour Père son propre Fils. Il auroit engendré le Verbe, & le Verbe l'auroit engendré. Père Eternel, Fils dans le tems, Fils de son propre Fils, & du Saint-Esprit. Toutes ces absurdités sont renfermées dans la supposition de l'Auteur. Ce système inventé par Suarez & Vasquez a été réfuté par le P. Petau, qui nie avec raison, que le Père fût devenu fils naturel de Dieu, s'il se fût incarné.

Mais voyez la manière de raisonner de l'Auteur. Son système, dit-il, n'exige pas que le Verbe qui s'est incarné soit *Dieu le Fils*. Ce que ce

- système suppose indispensablement ; c'est que le Verbe soit de toute éternité dans le sein de Dieu : mais être Verbe, n'est-ce pas être Fils ? & être de toute éternité dans le sein de Dieu, n'est-ce pas être engendré éternellement ? Peut-on détacher, même pas l'esprit, la notion de Fils de celle du Verbe ? Et peut-on séparer la génération, de l'existence éternelle dans le sein de de Dieu ? *Ex utero antè luciferum genui te.* Renvoyons l'Auteur à saint Thomas sur cette question : *Utrum Verbum sit proprium nomen Filii ?* Il répond, *quod Verbum propriè dictum in divinis personaliter accipitur, & est proprium nomen personæ filii. Significat enim quamdam emanationem intellectûs: persona autem quæ procedit in divinis secundùm emanationem intellectûs, dicitur filius, & hujusmodi processio dicitur generatio. Undè relinquitur quod solus filius dicatur VERBUM IN DIVINIS.*

1. Patr.

Qu. 34.

art. 2.

IX. » L'union des deux natures  
 » en une seule personne s'est faite au  
 » moment où le Saint-Esprit a joint  
 » physiquement dans le sein de Marie  
 » la nature divine avec la nature hu-  
 » maine. Et c'est pour cela que saint

T iij

» Luc attache à ce moment l'attribu-  
 » tion faite au Saint Enfant conçu  
 » dans le sein & du sang de Marie,  
 » de la qualité de *Fils de Dieu*.

L'Auteur ne veut pas dire simple-  
 ment par l'expression *Fils de Dieu*,  
 que les deux natures ayant été unies  
 en la personne du Verbe, le Saint  
 Enfant qui a été conçu dans le sein  
 de la Vierge, est le même Fils de Dieu  
 qui est né éternellement dans le sein  
 du Père. Par *Fils de Dieu* l'Auteur  
 entend fils de la Trinité : or jamais  
 saint Luc n'a pensé à donner à J. C.  
 le nom de fils de la Trinité, quand  
 il l'a appelé Fils du Très-Haut. Il a  
 entendu, ainsi que l'Ange Gabriel,  
 par le Fils du Très-Haut, le Verbe  
 Fils du Père. C'est l'unique sens dans  
 lequel les Auteurs inspirés ont pris le  
 nom de Fils de Dieu qu'ils donnent à  
 Jesus-Christ.

X. » L'union réelle & physique des  
 » deux natures ne confond ni leurs  
 » attributs, ni leurs propriétés, ni  
 » leurs puissances ; en sorte que l'hu-  
 » manité dans Jesus-Christ est le prin-  
 » cipe *quo* de toutes les actions, aussi  
 » bien que le sujet des passions, par-  
 » ce que le Verbe en tant que Per-

» sonne n'a pas plus de part aux  
 » opérations *ad extrâ*, que le Père  
 » & le Saint-Esprit ; au lieu que le  
 » Verbe, qui par son union hyposta-  
 » tique *communiqué* la nature divine  
 » à la nature humaine, est le prin-  
 » cipe *quod* auquel s'attribuent, *in præ-*  
 » *dicatione Logicâ*, toutes les actions  
 » du composé, parceque les actions  
 » aussi bien que les passions du com-  
 » posé sont de la Personne: *Actiones*  
 » *sunt suppositorum*. Le Verbe n'en  
 » produit aucune comme principe ef-  
 » fectif. Il les divinise toutes comme  
 » principe *quod*, ou comme personne  
 » divine à qui elles appartiennent. «

Ici le serpent se plie & se replie  
 pour mieux insinuer son venin. Les  
 termes de *principium quo* & de *prin-*  
*cipium quod*, & ces autres *in prædi-*  
*catione Logica*. . . *Actiones sunt supposi-*  
*torum*, termes que les simples n'en-  
 tendent point, sont employés pour  
 couvrir le blasphème de l'Auteur. Il  
 veut soustraire à l'opération immé-  
 diate du Verbe, les actions qui par-  
 tent de la volonté humaine que le  
 Verbe s'est unie dans l'Incarnation.  
 Pour cela l'Auteur nous dit que l'hu-  
 manité dans J. C. est le principe *quo*

T iv

de toutes les actions ; & par principe *quo* il entend le principe d'où elles partent en premier. Le Verbe, dit-il, ne produit aucune action de l'humanité comme principe effectif. La raison qu'il en donne est que le Verbe comme Personne n'a pas plus de part aux opérations *ad extra* que le Père & le Saint-Esprit : Sophisme grossier qui n'est employé ici que pour donner le change au Lecteur. De ce que le Verbe n'agit pas seul dans les œuvres que Dieu produit au dehors, l'Auteur laisse à conclure que le Verbe ne produit comme principe effectif aucune des actions qui partent de l'humanité qu'il s'est unie. Le Verbe n'agit pas seul : donc il n'agit point du tout : Voilà le sophisme. C'est comme si, de ce que le Père n'a pas eu plus de part que le Fils & le Saint-Esprit à la création du monde, on en concluait que le Père n'a pas créé le monde. La volonté humaine en J. C. a toujours été sous la motion de la volonté divine. Or la volonté divine n'est pas la volonté du Verbe seul. Elle est également la volonté des trois Personnes divines. Mais cette volonté commune aux trois Personnes n'en a pas moins

agi comme première cause motrice sur la volonté humaine de J. C. pour lui faire produire, pour régir & pour diriger tous ses actes.

C'est Suarez qui le premier a osé soustraire à l'influence du Verbe les actes de la volonté humaine en J. C. Ce blasphémateur soutient que l'humanité par cela seul qu'elle étoit unie hypostatiquement au Verbe, n'a pas été rendue plus puissante pour produire ses actes qu'elle ne l'auroit été par elle-même & indépendamment de l'union. *Humanitas Christi ex vi solius unionis ad Verbum formaliter ac precise sumpta, non est facta potentior ad operandum quam ex naturâ suâ esset.* Suarez ajoute comme une suite de ce blasphème que le Verbe, à raison de l'union hypostatique, n'avoit point d'influence physique sur les actions de l'humanité: *Verbum ut sic non habet ratione unionis specialem influxum physicum in actiones humanitatis.* Et la raison qu'il en donne est que cette sorte d'influence pour les œuvres *ad extra* est commune aux trois personnes: *Quia hujusmodi influxus ad extra communis est tribus personis;* C'est le sophisme que le P. Berruyer a adopté.

T v

Plus je lis ce blasphème de Suarez, que l'humanité de J. C. n'a pas eu, à raison de l'union hypostatique, plus de force pour produire ses actes que si elle n'eût jamais été unie au Verbe, plus je me demande à moi-même si je lis bien, & si je ne me trompe point en lisant. Qui croiroit qu'un Prêtre dans le sein de l'Eglise catholique auroit été assés impie pour proférer cet horrible blasphème. Quoi ! le simple attouchement des vêtemens de J. C. guérit les malades ; l'ombre de saint Pierre produit le même effet ; l'attouchement des os d'Elisée ressuscite un mort : & l'humanité unie personnellement au Verbe n'aura pas par cette union plus de force pour produire ses actes, par exemple, pour aimer Dieu, que si elle ne lui étoit pas unie ? Anathème, anathème au blasphémateur. Comment la nature divine du Verbe n'influerait-elle pas physiquement sur sa propre humanité, puisque la chair sacrée du Verbe a reçu du Verbe même la vertu de vivifier nos ames & de ressusciter nos corps ? *Si quelqu'un mange de ce pain, dit le Verbe incarné, il vivra éternellement, & je le ressusciterai au dernier jour.*



La grace de l'union hypostatique est d'un ordre si sublime, que Dieu dans sa toute puissance n'en peut produire de plus excellente. Et cette grace d'où découle sur nous tout ce que nous avons de force pour opérer notre sanctification, ne fera entrée pour rien dans la production des actes de l'humanité du Verbe. Encore une fois, on ne revient pas d'un pareil renversement de raison. Il faut avoir le Pélagianisme bien enraciné dans le cœur pour ne pas voir combien la grace de l'union hypostatique est puissante & efficace en elle-même. Notre ame n'est pas unie à notre corps que la nature divine est unie au corps & à l'ame de J. C. La mort sépare notre ame d'avec notre corps; & la nature divine n'a jamais pû être séparée du corps & de l'ame de J. C. Cependant de quel œil regarderoit-on un homme qui soutiendrait que l'union de l'ame avec le corps n'influe point sur les mouvemens du corps. L'ame influe tellement sur les mouvemens du corps, que le corps seroit sans mouvement si l'ame étoit séparée du corps. N'est-ce pas l'ame qui excite, qui régit & qui dirige tous les mouvemens libres de notre corps ?

T vj

Dans l'état d'innocence le pouvoir de l'ame sur le corps étoit encore plus grand. Mais si l'ame, qui n'est pas vie par elle-même, communique la vie & le mouvement au corps dès qu'elle lui est unie, & par cela seul qu'elle lui est unie; comment est-on assés aveugle & assés impie pour soutenir que la nature divine du Verbe unie en unité de personne à la nature qu'il a prise dans le sein de la Vierge, n'influe point en vertu de l'union sur les actes de cette nature, & qu'elle ne la rend pas plus puissante pour les produire, que si elle ne lui étoit pas unie personnellement? Conçoit-on que la nature divine du Verbe qui est la vie par essence, ne vivifie pas l'ame qu'elle s'unit par cela seul, qu'elle se l'unit pour ne faire avec elle qu'un seul Christ! Oui c'est l'union même de la nature divine avec la nature humaine en J. C. c'est cet attouchement divin, s'il est permis de s'exprimer ainsi, qui élève l'ame de J. C. qui l'éclaire, qui l'embrase, qui déploie toutes ses puissances, & qui la pénètre sans aucune comparaison plus intimement que le feu ne pénètre un fer brûlant sans le consumer. L'ame de J. C. le premier instant de sa créa

tion a été toute brûlante de ce feu divin, qui n'est autre chose que la substance de Dieu même. Il est donc impossible que cette ame, qui par cela seul qu'elle est unie hypostatiquement au Verbe, est vivifiée, sanctifiée & embrasée de l'amour le plus ardent, ne reçoive de l'union considérée précisément comme union aucune influence pour produire ses actes. C'est une chose qui implique contradiction. Aussi saint Thomas enseigne - t - il constamment que l'humanité de J. C. est l'instrument de la divinité. C'est la divinité qui meut, & l'humanité qui est mue. Elle est mue, non comme un instrument inanimé, mais comme un instrument doué de raison qui est mû & qui se meut. *Humanitas Christi est instrumentum divinitatis, non quidem sicut instrumentum inanimatum quod nullo modo agit sed solum agitur; sed tanquam instrumentum animatum animâ rationali quod ita agitur quod etiam agit.*

Tert.  
Part. Qu. 7.  
art. 1. ad  
tertium.

On a objecté au P. Berruyer l'autorité de saint Thomas qui dit si souvent de l'humanité de J. C. qu'elle est l'instrument du Verbe. Forcé de parler, il promet d'abord une réponse triomphante : mais n'osant rapporter aucun

Défens.  
P. 63.

P. 66.

texte de saint Thomas, il y substitué le texte de Suarez que j'ai rapporté ci-dessus, & après avoir amusé son Lecteur, il finit par lui dire que la doctrine de saint Thomas est la même que celle de Suarez qui n'accorde au Verbe d'autre part aux actions de l'humanité de J. C. que celle de leur donner du prix. Voilà, dit-il, le sens dans lequel saint Thomas a dit que l'humanité de J. C. est l'instrument du Verbe. C'est le seul sens Théologique qu'il soit permis de donner à cette expression.

Il faut avoir l'impudence d'un Jéuite pour le prendre sur ce ton quand on sçait qu'on introduit dans l'Eglise un dogme nouveau. On ne se contente pas de faire dire à saint Thomas le contraire de ce qu'il dit; mais si nous ne disons avec Suarez, que toute la part qu'a eu le Verbe comme Verbe au mystère de l'Incarnation a été de donner du prix aux actions de l'humanité qu'il s'est unie, on a le front de prétendre que nous nous écartons du seul sens Théologique qu'il soit permis de donner à cette expression de S. Thomas, que *l'humanité de J. C. est l'instrument du Verbe.*

---



---

## RÉFUTATION

De sept pages de la *Nouvelle Défense de l'Histoire du Peuple de Dieu*. On suit l'Auteur de cette Défense pié à pié.

Sous chaque nombre on rapporte d'abord le texte de l'Auteur, puis on le réfute.

### I.

» **J**ésus-Christ est vrai fils de Dieu. » P. 471  
 Par fils de Dieu l'Auteur entend fils de Dieu un en trois personnes; ou, ce qui est la même chose, fils de la Trinité. La Proposition prise en ce sens est hérétique, J. C. n'est point, fils de la Trinité; il est Fils du Père seul.

II. » Les Ecrivains sacrés reconnoissent une vraie relation de *Père à Fils* entre Dieu & le composé *Théandrique*. »

Les Ecrivains sacrés reconnoissent une vraie relation de Père à Fils entre Dieu le Père & J. C. & non pas entre la Trinité & J. C.

III. » Dans leurs Ecrits la dénomi-  
 » nation de *Fils* affecte directement  
 » l'humanité du Composé, sinon tou-  
 » jours, du moins très-souvent : *C'est*  
 » *son propre Fils que Dieu n'a pas épar-*  
 » *gné, &c.* «

Dans les Livres saints, la dénomin-  
 ation de *Fils* n'affecte jamais l'humani-  
 té de J. C. mais toujours sa divine  
 Personne. On ne dit pas de la nature  
 humaine qu'elle est *Fils* : on le dit de  
 la personne. La filiation est une pro-  
 priété personnelle. Quand saint Paul  
 a dit que *Dieu n'a pas épargné son pro-*  
*pre Fils*, il l'a entendu de la Personne  
 du Fils unique du Père, Dieu de Dieu,  
 lumière de lumière, vrai Dieu de vrai  
 Dieu, qui après s'être incarné a souf-  
 fert & est mort pour nous. C'est la Foi  
 de l'Eglise.

IV. » Or il ne peut y avoir de vraie  
 » paternité, de filiation propre, que  
 » par une vraie communication de  
 » nature : Donc par l'union des deux  
 » natures dans une Personne divine,  
 » quoiqu'il n'y ait ni confusion ni mé-  
 » lange, se fait la communication  
 » de la nature ; ce qui est le fonde-  
 » ment d'une génération proprement  
 » dite. «

L'Auteur affecte très-souvent de dire que dans l'Incarnation la nature divine est *communiquée* à la nature humaine. Il employe ce terme équivoque pour faire naître dans l'esprit l'idée d'une génération proprement dite. Le langage de l'Eglise est de dire que le Verbe, le Fils unique de Dieu, a pris la nature humaine : qu'il se l'est unie en unité de personne. On ne dit point que le Fils de Dieu a *communiqué* sa nature divine à la nature humaine. Une communication de la nature divine à la nature humaine par voye de génération proprement dite pour en faire un Fils de la Trinité, est une extravagance & une impiété.

V. » N'équivoquons point. Cette  
 » génération n'est pas analogue avec  
 » la génération *in divinis*. Elle ne res-  
 » semble pas à la génération *in huma-*  
 » *nis*. Elle sera sous ces rapports im-  
 » proprement dite, si vous voulez ;  
 » mais elle est propre dans son genre  
 » particulier & unique de l'Incarna-  
 » tion qui exige une filiation particu-  
 » lière. «

L'Ecriture, les Peres, & les Théologiens depuis saint Thomas jusqu'à Suarez ne connoissent que deux géné-

tations proprement dites. C'est Suarez qui le premier a imaginé une génération d'un ordre nouveau qui fait J. C. fils de la Trinité. Suarez ne l'a regardée que comme improprement dite, parce que la filiation qu'il dit en naître, n'établit pas entre Dieu & J. C. une relation *réelle* de Pere à Fils. Ce n'est, dit-il, qu'une précision de l'esprit, une subtilité Scholaistique. Aujourd'hui le Pere Berruyer prononce d'un ton de maître que la génération inventée par Suarez établit entre Dieu un en trois Personnes & J. C. une relation réelle de Pere à Fils en conséquence d'une génération faite exprès pour le mystère de l'Incarnation; génération improprement dite, si vous voulez, & néanmoins proprement dite. Mais cette génération, à qui a-t-elle été connue? A Personne pendant près de seize cens ans. Rejettons donc avec horreur & la génération & le Novateur qui s'efforce de l'établir.

P. 47.

VI. » Il est d'autant plus certain que  
 » l'union hypostatique fonde une re-  
 » lation de Pere à Fils entre Dieu &  
 » le composé Theandrique, que sans  
 » elle, & si J. C. ne pouvoit être ap-  
 » pellé *fils de Dieu*, que parce que le



» Verbe est fils *in Divinis*, il n'est vrai  
 » en aucun sens que le composé Théan-  
 » drique soit *Fils de Dieu*,«

Pour réfuter cette Proposition hérétique, je n'ai besoin que de l'Auteur lui-même qui dit pag. 17. » Jesus-  
 » Christ ne commence point par révé-  
 » ler à ses Disciples le mystère de la  
 » Trinité des Personnes en un seul  
 » Dieu, pour leur apprendre ensuite  
 » que la seconde des trois Personnes  
 » appelée le *Verbe* s'est fait homme.  
 » Il ne leur dit pas . . . que c'est à rai-  
 » son de la filiation éternelle de cette  
 » Personne divine que lui-même il se  
 » dit *Fils de Dieu*.« Passons à l'Au-  
 » teur, que J. C. pour ménager la foi-  
 » blesse de ses Disciples ne commença  
 » pas par leur déclarer que c'étoit à rai-  
 » son de sa filiation éternelle qu'il se di-  
 » soit *fils de Dieu*. Il en résulte au moins  
 » que Jesus-Christ se disoit fils de Dieu  
 » à raison de sa filiation éternelle, quoi-  
 » que les Apôtres ne le comprissent pas  
 » dans le commencement. Et dès lors  
 » comment l'Auteur a-t-il osé avancer  
 » qu'il n'est vrai en aucun sens que J. C.  
 » soit *fils de Dieu*, s'il ne peut être ap-  
 » pellé fils de Dieu qu'à raison de sa fi-  
 » liation éternelle.

VII. » Cette réflexion que je fais  
 » d'après un Théologien aussi sensé  
 » qu'il est pénétrant , n'a rien de trop  
 » subtil, puisqu'elle coule de la con-  
 » noissance approfondie des Mystères.  
 » Vous pouvez y reconnoître la mê-  
 » me main qui m'a fourni le Com-  
 » mentaire d'un Texte de saint Tho-  
 » mas inséré dans la réponse du *Projet*  
 » d'*Instruction Pastorale*.«

Je reconnois en effet à cette réflexion la même main qui a fourni le Commentaire d'un texte de saint Thomas inséré dans la réponse du *Projet d'Instruction Pastorale*. On y fait dire au saint Docteur que le Verbe n'influe point comme cause efficiente sur les actions de sa propre humanité. C'est une hérésie que saint Thomas a rejetée mille fois. Et ce que cette main si habile vient de nous dire, qu'il n'est vrai en aucun sens que J. C. soit *filz de Dieu*, s'il n'est pas fils de la Trinite, est encore une hérésie qui mérite l'exécration de tous les Fidèles.

VIII. » Le Verbe en qualité de  
 » Dieu, & par l'union qu'il fait, en  
 » s'incarnant, des deux natures di-  
 » vine & humaine, forme entr'elles

» une société, une correspondance  
 » mutuelle qui rend commune à toutes  
 » les deux, leurs noms, leurs proprie-  
 » tés & leurs attributs réciproques  
 » jusqu'à la divinité même, & à l'hu-  
 » manité. C'est la conséquence de ce  
 » que nous appellons en Théologie la  
 » *communication des Idiômes*. Mais ce  
 » qui est vrai des attributs qu'on nom-  
 » me *absolus*, & qui sont communs  
 » aux trois Personnes divines en tant  
 » qu'elles sont un seul Dieu, ne l'est  
 » pas des attributs *relatifs*, & des pro-  
 » priétés qu'on nomme *notionelles*, qui  
 » constituent, qui distinguent réelle-  
 » ment, & qui opposent entr'elles les  
 » trois Personnes en tant que person-  
 » nes. Ces dernières propriétés sont  
 » incommunicables, & *N'ENTRENT*  
 » *POUR RIEN* dans la règle de la  
 » *communication des Idiômes*. Ainsi le  
 » Verbe étant Dieu de toute éternité,  
 » les deux natures ont été unies dans  
 » sa Personne par une action de Dieu  
 » *ad extra*. De cette union il résulte  
 » qu'on peut & qu'on doit dire *in con-*  
 » *creto*, comme on parle dans l'Ecole :  
 » *Dieu est homme & l'homme est Dieu.*  
 » Mais outre que le Verbe est Dieu,  
 » il est de toute éternité *Dieu le Fils*

» ou le Fils de Dieu par la génération  
 » immanente : donc la qualité de *Dieu*  
 » *le Fils* ou de *Fils de Dieu* fondée sur  
 » cette génération, est communiquée  
 » à Jesus-Christ dans l'Incarnation,  
 » selon la règle de la communication  
 » des idiômes ; *ce n'est point du tout*  
 » *une conséquence recevable.* »

Quand ce miserable Ecrivain cessera-t-il de blasphémer ? Quoi ! J. C. n'est pas le Fils de Dieu engendré éternellement dans le sein du Pere ? On pourra dire de lui : *Dieu est homme & l'homme est Dieu ; & l'on ne pourra pas dire : le Fils de Dieu est le fils de l'homme , & le fils de l'homme est le fils de Dieu , en prenant ce nom Dieu pour le Pere seul ? Et la raison de cela, c'est, dit-on, que les propriétés personnelles du Fils n'entrent pour rien dans la règle de la communication des idiômes. Si cela est, que l'on ne récite plus le Symbole de Nicée qui dit de Nôtre Seigneur Jesus-Christ Fils unique de Dieu , Né du Pere avant tous les siècles , qu'il est descendu du Ciel , qu'il s'est incarné , qu'il a souffert & qu'il est mort. Voilà les propriétés personnelles du Fils unies dans la même Personne avec les propriétés*

de la nature humaine. C'est par la règle de la communication des idiômes que le symbole dit du Fils engendré du Pere avant tous les siècles, qu'il a souffert & qu'il est mort. Si ce n'est pas ce même Fils engendré du Pere avant tous les siècles qui est mort pour nous, il faut brûler l'Évangile: notre foi est vaine, les Apôtres nous ont trompés. Et néanmoins, selon les principes de l'Imposteur que je réfute, il ne faut pas dire que le Fils éternel du Pere est mort pour nous. Il nous permet de dire qu'un Dieu est mort pour nous, mais il ne veut pas que l'on ajoute que *c'est Dieu le Fils* qui a souffert la mort dans son humanité. Peut-on soutenir de pareils blasphèmes ?

IX. » La qualité de Dieu le Fils  
 » est une propriété qui constitue la  
 » distinction réelle de sa Personne  
 » divine d'avec celle du Pere & du  
 » saint Esprit. Elle ne sort point, si  
 » l'on peut parler ainsi, des bornes &  
 » de la Sphère de la Trinité. Ce n'est  
 » que dans la Trinité qu'elle fait la se-  
 » conde Personne *Dieu le fils*, &  
 » qu'elle confère au Verbe la déno-  
 » mination de Fils. «

Pag. 422

L'Auteur continue à blasphémer,

Si ce n'est qu'à l'égard du mystère de la Trinité, que l'on doit appeller le Verbe Dieu le fils ; & qu'il ne soit pas permis de lui donner cette dénomination quand on parle du mystère de l'Incarnation, il faut dire ( ce qui est blasphématoire ) que ce n'est pas Dieu le Fils qui s'est incarné. Ce seroit sortir des bornes & de la Sphère de la Trinité. Par la même raison on pourra bien dire de la sainte Vierge qu'elle est Mere de Dieu : mais il faut bien se donner de garde d'ajouter qu'elle est Mere de Dieu le fils ou du fils de Dieu.

X. » Le Verbe est toujours *Dieu*  
 » *le fils* au moment où il devient la  
 » Personne du composé Théandrique ;  
 » mais dans le composé Théandrique  
 » il ne fait que la fonction de Person-  
 » ne ; Personne qui étant Dieu & se  
 » faisant homme , unit intimement les  
 » deux natures ; en sorte que par cette  
 » union, ou par la communication qu'il  
 » fait de la Nature divine qui lui est  
 » propre, à la nature humaine qu'il rend  
 » aussi la sienne, il forme dans l'Incar-  
 » nation par l'opération de Dieu *ad*  
 » *extra* le véritable fils de Dieu ; non  
 » pas au sens de la génération éternel-  
 » le

» le & immanente ou par la communi-  
 » cation de cette propriété personnel-  
 » le ; celle-ci n'est participée par aucu-  
 » ne autre des Personnes divines, bien  
 » moins le peut-elle être par l'huma-  
 » nité de J. C.»

L'Auteur disoit, il n'y a qu'un mo-  
 ment, que la qualité de *Dieu le fils* est  
 une propriété qui ne sort point des  
 bornes du mystère de la Trinité. Il ne  
 faut donc point chercher Dieu le Fils  
 dans le mystère de l'Incarnation. Ce  
 seroit le faire sortir de sa Sphère. Ce-  
 pendant l'Auteur nous dit ici que le  
 Verbe est toujours *Dieu le Fils* dans le  
 mystère de l'Incarnation ; ce qui pa-  
 roit se contredire. Mais pour se sou-  
 tenir dans son impiété, il ajoute que  
 quoique le Verbe soit Dieu le fils dans  
 le mystère de l'Incarnation, il n'en  
 fait pas la fonction, il ne fait que la  
 fonction de Personne. Le Verbe dans  
 l'Incarnation ne fait pas la fonction de  
 Fils ! Quelle différence y a-t-il en-  
 tre le Fils & la Personne divine du  
 fils ? Si la Personne s'incarne, le Fils  
 peut-il ne pas s'incarner ? Qui a ja-  
 mais osé dire que le Fils de Dieu soit  
 sans fonction dans le mystère de l'In-  
 carnation, & qu'il sortiroit de sa sphé-

re s'il s'y montrait ? Ici l'extravagance & l'impiété marchent de pair.

Que signifie encore ce langage blasphématoire : » Le Verbe est toujours Dieu le fils au moment où il *devient* la Personne du composé Théandrique ? « Le composé Théandrique, c'est le Fils de Dieu fait homme, C'est Jésus-Christ. Eh ! depuis quand le Verbe est-il *devenu* la Personne de J. C. ? Jésus-Christ a toujours été. Il n'a pas toujours été homme ; mais il a toujours été Dieu.

L'Auteur ajoute que le Verbe, par la *communication* qu'il fait de la nature divine à la nature humaine, forme dans l'Incarnation par une opération *ad-extra* le VÉRITABLE FILS DE DIEU. Quoi ! le véritable Fils de Dieu n'a commencé que depuis l'Incarnation ? Le Monde étoit, & le véritable Fils de Dieu n'étoit pas ?

» Quand je parle du véritable Fils de Dieu, reprend l'Auteur, ce n'est pas *au sens de la génération éternelle.* »

Il y a donc dans l'Incarnation un véritable fils de Dieu qui n'est pas engendré éternellement du Père. Eh ! quel est-il, ce véritable fils ? C'est le fils de la Trinité. O fils de



la Trinité, véritable fils de Dieu qui n'avez pas été engendré dans le sein du Pere, mais qui avez été conçu dans le cerveau d'un Jésuite Espagnol, c'est donc vous qui faites la fonction de Fils de Dieu dans le mystère de l'Incarnation. C'est donc vous qui nous avez racheté. C'est vous qui remettez les péchés. C'est vous qui êtes Auteur du nouveau Culte. C'est par vous que nous avons accès auprès de Dieu. C'est vous enfin qui êtes l'objet perpetuel & unique des divines Ecritures. O véritable fils de Dieu ! pourquoi avez-vous été si long-tems sans vous faire connoître ? Toute l'Eglise, depuis le commencement du monde jusqu'à ce jour, a pris pour le véritable Fils de Dieu, le Verbe engendré éternellement dans le sein du Pere. C'est lui dont Abraham a désiré de voir le jour. C'est lui que les Prophètes & tous les Justes de l'Ancien Testament ont attendu. C'est lui que les Apôtres ont annoncé, & que toute l'Eglise a reconnu pour le seul & véritable Fils de Dieu. Elle a exhorté les Fidèles à se boucher les oreilles quand on leur parleroit d'un véritable fils de Dieu qui seroit fait dans

le tems; d'un fils du saint Ésprit, d'un fils de la Trinité. Encore une fois, ô fils de la Trinité, véritable fils de Dieu qui n'étiez pas avant le mystère de l'Incarnation & qui y faites seul les fonctions de fils de Dieu, répondez-nous. Toute l'Eglise a-t-elle donc été jusqu'à présent dans l'illusion, & sera-ce à Suarez votre pere & au Jésuite Berruyer votre Apôtre, qu'elle aura l'obligation de vous avoir fait connoître à elle, de lui avoir donné la clef des divines Ecritures, & de l'avoir tirée de la profonde ignorance où elle étoit de tous vos droits & de toutes vos prérogatives ?

Mais, dit l'Auteur, la qualité de Fils de Dieu au sens de la génération éternelle, est une propriété personnelle qui n'est participée par aucune autre des Personnes divines, bien moins le peut-elle être par l'humanité de J. C.

J'accorde tout dans cette instance. Et qu'en résulte-t-il ? Que le Verbe ne fait pas la fonction de Fils dans le mystère de l'Incarnation ? Quelle extravagance ! Sans doute que la qualité de Fils est une qualité personnelle qui n'est participée ni par le Pere ni par

le saint Esprit. Le Pere est Dieu, le Fils est Dieu, le saint Esprit est Dieu : mais le Pere & le saint Esprit ne sont pas le Fils. A plus forte raison la nature humaine de J. C. n'est pas le Fils. C'est la Personne qui s'est uni la nature humaine, qui est le Fils. La filiation ne se dit pas de la nature, mais de la Personne ; les propriétés de la Personne restent toujours à la personne : or comme c'est le Fils qui s'est incarné, on dit du Fils, en conséquence de l'union des deux natures, que le même qui est né selon la chair dans le sein d'une Vierge, est né éternellement dans le sein du Pere : On ne dit pas de la nature humaine qu'elle est éternellement dans le sein du Pere : mais on le dit de la Personne qui s'est uni hypostatiquement la nature humaine. L'Auteur, dans un des nombres précédens, nous a dit, que les propriétés personnelles du Fils sont incommunicables, & qu'elles n'entrent pour rien dans la règle de la communication des idiômes. Levons l'équivoque. Les propriétés personnelles du Fils sont incommunicables au Pere & au saint Esprit. Cela est vrai. Elles sont incommunicables à la nature que le Fils s'est

unie. Cela est encore vrai au sens que je viens de marquer. Donc les propriétés personnelles n'entrent point dans la règle de la communication des idiômes. Cela est faux. La personne du Fils de Dieu unissant les deux natures, on dit du fils de l'homme qu'il est le Fils de Dieu ; & du Fils de Dieu qu'il est le fils de l'homme. On ne dit pas que la nature humaine a été engendrée éternellement du Pere ; mais on dit de celui qui s'est fait homme, qu'il est engendré éternellement du Pere. De cette sorte les propriétés personnelles du Fils demeurent toujours propres à la personne du Fils, & si elles sont communiquées par la règle de la communication des idiômes à la nature humaine du Fils, ce n'est qu'en la personne du Fils qu'elles lui sont communiquées.

XI. » Le Verbe incarné est *Dieu le*  
 » *Fils* ou le *Fils de Dieu*. Il est appel-  
 » lé tel à deux titres différens. 1<sup>o</sup>. A  
 » raison de sa génération éternelle,  
 » qui n'appartient point, même par la  
 » communication des idiômes à l'hu-  
 » manité dont il est la personne, quoi-  
 » que selon les règles de cette com-  
 » munication, sa divinité même, &

« sous les attributs de sa divinité lui  
« appartiennent.

C'est toujours la même illusion, & toujours même pétition de principes. Je nie que le Verbe soit Fils de Dieu à deux titres différens. L'Eglise ne connoît point le fils de la Trinité. Elle ne connoît que le Fils éternel du Père. En second lieu, la génération éternelle appartient à l'humanité en la personne du Verbe, dans le même sens & par les mêmes règles que la divinité appartient à l'humanité. On dit par la communication des idiômes: *Dieu est homme*; & *l'homme est Dieu*. On dit de même le Fils de Dieu est le fils de l'homme. Le fils de l'homme est le Fils de Dieu. La distinction que fait l'Auteur entre les propriétés personnelles, & les attributs absolus par rapport à la communication des idiômes est toute de son invention. Les propriétés personnelles & les attributs absolus sont compris également dans la règle de la communication des idiômes.

XII. » Le Verbe incarné est *Dieu*  
» *le Fils*, . . . . Parce que l'Homme-  
» Dieu étant *DEVENU le Fils unique*  
» *de Dieu* par la participation de la

V iv

» nature divine conférée à sa sainte  
 » humanité, le nom de Fils de Dieu  
 » acquis au composé Théandrique  
 » devient, *in prædicatione Logicâ*, le  
 » nom propre de la Personne. Telle  
 » est, ce me semble, la Théologie la  
 » plus reçue & la plus analogique à  
 » tous les dogmes Catholiques. «

Voilà un *ce me semble* bien modeste pour un homme comme le P. Berruyer. C'est qu'il sçait qu'il annonce des dogmes nouveaux, & qu'il faut ici baisser le ton pour ne pas trop révolter. La Théologie la plus reçue & la plus conforme aux dogmes catholiques est donc celle qui ne veut pas que le Fils de Dieu engendré éternellement du Pere fasse aucune fonction de Fils de Dieu dans le mystère de l'Incarnation, & qui lui substitue pour en faire les fonctions un fils de la Trinité qui n'étoit pas au monde avant l'Incarnation. C'est ce fils de la Trinité qui devient le Fils unique de Dieu par la participation de la nature divine conférée à sa sainte humanité. Dieu *confère* la divinité à cette sainte humanité. Et dans ce moment le nom de fils de Dieu (c'est-à-dire de fils de la Trinité) acquis au composé Théan-

drique (Jesus-Christ) devient le nom propre de la personne de Jesus-Christ. Donc désormais quand on demandera, qu'est-ce que Jesus-Christ : & que l'on répondra : C'est le Fils de Dieu fait homme ; que l'on ne manque pas d'avertir les Fidèles, que par le fils de Dieu il faut entendre non le Fils du Pere, mais le fils des trois Personnes. Le premier est de toute éternité : Le second n'a commencé qu'avec l'Incarnation. O ! Théologie Berruyenne est ce du Ciel, est-ce des Montagnes éternelles que vous êtes descendue ? Non : C'est dans les profondeurs de Satan que vous avez été enfantée. Retournez donc dans l'abîme qui vous a vû naître. L'Eglise n'a que des Anathèmes à prononcer contre vous.

XIII. » Pour mieux entendre ( les  
 » dogmes catholiques , ) supposons  
 » pour un moment que la communi-  
 » cation de la nature divine accordée  
 » dans l'Incarnation à la nature hu-  
 » maine par l'action de Dieu *ad extra*,  
 » ne soit point un titre suffisant pour  
 » fonder entre Dieu & Jesus-Christ  
 » une relation très réelle de Pere à  
 » Fils, & une véritable génération.  
 » Il est vrai que le Verbe incarné sera

P. 51.

V V

» toujours dans Jesus-Christ *Dieu le*  
 » *Fils* ou le *Fils de Dieu* par la géné-  
 » ration immanente & *ad intra* : mais  
 » cette filiation ne se communiquant  
 » pas ; & l'autre , ainsi qu'on le pré-  
 » tend , ne suffisant pas , J. C. ne se-  
 » roit devenu en aucun sens véritable  
 » le *Fils de Dieu propre & naturel* en  
 » conséquence de l'Incarnation. «

Plus l'Auteur se developpe , plus  
 on découvre l'impiété de son système.  
 Il suppose d'abord , comme une chose  
 qui n'est point , & qui est néanmoins ,  
 que l'union personnelle des deux na-  
 tures ne forme point entre Dieu un  
 en trois Personnes & J. C. une rela-  
 tion réelle de Pere à Fils. Il dit que  
 dans cette supposition le Verbe incar-  
 né sera toujours *dans J. C.* le *Fils de*  
*Dieu* par la génération éternelle : mais  
 que cette filiation qui fait J. C. *Fils*  
*éternel* du Pere ne se communiquant  
 pas ; & l'autre qui le feroit *Fils de la*  
*Trinité* ne suffisant pas , comme nous  
 le prétendons avec toute l'Eglise , il  
 en arriveroit que J. C. ne seroit de-  
 venu en aucun sens véritable , le *Fils*  
*de Dieu propre & naturel* en con-  
 séquence de l'Incarnation.

Ici il est visible que l'Auteur distingue



entre le Verbe incarné & J. C. C'est le Verbe incarné qui est dans J. C. le Fils éternel du Père : mais J. C. ne l'est pas. Jesus-Christ n'est fils que de la Trinité, fait dans le tems, Et de ce que J. C. n'est fils que de la Trinité, l'Auteur en conclut que si on n'admet pas cette filiation, J. C. ne sera le fils de Dieu propre & naturel en aucun sens. C'est la même impiété que j'ai relevée ci-dessus.

Quand on accuse l'Auteur d'admettre en J. C. deux Personnes, il crie à la calomnie : mais il faut crier plus haut que lui, & lui faire au moins baisser le ton en lui soutenant que la différence infinie qu'il met entre le Verbe incarné & J. C. suppose nécessairement deux personnes. La foi nous apprend que le Verbe incarné & J. C. sont une seule & même Personne. Elle nous apprend que J. C. est tout ce qu'est le Verbe incarné, & que le Verbe incarné n'a rien de plus que ce qu'a J. C. Verbe incarné & Jesus-Christ sont des termes synonymes. Cependant l'Auteur met une différence si énorme entre le Verbe incarné & Jesus-Christ, que le Verbe, après l'union des deux natures, persiste toujours à être le Fils

éternel du Père: mais J. C. ne le *devient*  
 pas. J. C. *devient* simplement fils de  
 Dieu un en trois personnes. Oui, dit  
 l'Auteur, en Jesus-Christ ce n'est pas  
 J. C. c'est le Verbe incarné qui est le  
 Fils engendré du Père. C'est si peu J. C.  
 qui jouit de cette prérogative infinie,  
 que s'il n'étoit pas *devenu* par l'Incar-  
 nation fils de la Trinité, on ne pour-  
 roit dire en aucun sens qu'il seroit le  
 Fils de Dieu propre & naturel. Tenir  
 ce langage, n'est-ce pas enseigner qu'il  
 y a deux personnes en J. C. celle du  
 Verbe Fils éternel du Père seul, & une  
 autre qui est devenue fils de Dieu un en  
 trois personnes? Car encore un coup,  
 la filiation est une propriété de la per-  
 sonne & non de la nature: *Filiatio pro-*  
*pria convenit personæ non naturæ.*

XIV. » Supposons encore qu'on ne  
 » rende propre & personnel à J. C. le  
 » nom de *Fils de Dieu*, qu'à raison de  
 » la génération éternelle du Verbe; &  
 » que d'ailleurs ce ne soit point le Ver-  
 » be, mais le Père qui se soit incarné,  
 » il faudroit dire, dans cette supposi-  
 » tion où nos meilleurs Théologiens  
 » ne trouvent point de contradiction,  
 » que J. C. eût été & eût dû être ap-  
 » pellé Dieu le Père, parce que Dieu

» le Père lui auroit communiqué non  
 » pas, comme le Verbe, la propriété  
 » relative & notionelle de sa seconde  
 » Personne, sçavoir la *filiaion* ou la  
 » *génération passive*, mais la propriété  
 » distinctive de la première Personne,  
 » sçavoir la *génération active* & l'in-  
 » nascibilité. J. C. n'eût donc pas été  
 » & n'eût pas dû être appelé le *Fils de*  
 » *Dieu*, mais *Dieu le Père*; & n'étant  
 » point aussi le *Fils* de Dieu par la com-  
 » munication de la nature divine à la  
 » nature humaine dans l'Incarnation,  
 » ainsi qu'on s'EFFORCE de l'établir,  
 » il ne seroit en aucun sens le *Fils de*  
 » *Dieu*: ou plutôt l'Incarnation le fai-  
 » sant essentiellement *Fils*, & étant es-  
 » sentiellement *Père* par sa propriété  
 » personnelle, il seroit tout à la fois  
 » *Dieu le Père* & *Dieu le Fils*.

L'Auteur croit nous forcer d'admet-  
 tre sa filiaion en supposant que le Père  
 se fût incarné. Il prétend que dans  
 cette supposition le Père, en tant  
 qu'homme, seroit devenu le fils de  
 Dieu un en trois personnes. Non: le  
 Père ne seroit point devenu le fils de  
 Dieu. Il seroit devenu fils de l'homme  
 selon son humanité; & auroit été en  
 même tems Père selon sa divinité. C'est

ce que le P. Petau a répondu à Suarez & à Vasquez, qui pour soutenir leur innovation ont fait valoir ce bel argument. Le P. Petau s'en est moqué, & avec raison. L'Auteur pour étourdir les simples ajoute que, dans sa supposition, nous devons dire que J. C. n'auroit pas été le fils de Dieu. Sans doute que si le Père se fût incarné & qu'il eût porté le nom de J. C., Jesus - Christ l'homme - Dieu n'auroit point été le fils de Dieu. Ce n'est qu'à raison de la génération éternelle que nous donnons au Christ le nom de Fils de Dieu. C'est la Foi de l'Eglise, dont tous les Suarez, les Vasquez, & les Berruyer, ne nous feront jamais départir.

J'ai mis en lettres majuscules ce que dit l'Auteur, qu'on s'efforce d'établir contre lui que Jesus - Christ par l'Incarnation n'est point devenu le fils de la Trinité. A l'entendre ne semblerait-il pas que c'est lui qui est en possession du dogme catholique, & que l'on vient le troubler dans sa possession ? J'ai fait voir que son dogme n'étoit qu'un avorton quand Suarez l'a enfanté. Depuis il a reçu divers accroissemens ; & enfin l'Auteur en a fait un monstre en laideur & en difformité.

Après cela il lui sied bien de supposer que c'est lui qui défend le dogme catholique, & que c'est nous qui faisons effort pour le renverser.

## R É F U T A T I O N

*Suivie des pages 17, 18, 19, 20, 21, 22 de la nouvelle Défense de l'Histoire du Peuple de Dieu.*

On suit la même méthode que dans la réfutation précédente.

### I.

» **E** tudions simplement quelle a  
 » été la méthode du Dieu Sau-  
 » veur, en instruisant ses Disciples &  
 » les Juifs dont il étoit spécialement  
 » l'Apôtre pendant sa vie mortelle.  
 » J. C. ne commence point par leur  
 » révéler le Mystère de la Trinité des  
 » Personnes en un seul Dieu, pour leur  
 » apprendre ensuite que la seconde des  
 » trois Personnes appelée le Verbe  
 » s'est fait homme. «

Le contraire de ce que dit l'Auteur paroît par l'Évangile: J. C. commença son ministère par recevoir le Baptême:

de Jean. Et voici ce que dit l'Évangile : » Jesus ayant été baptisé sortit  
 » aussitôt hors de l'eau : & en même  
 » tems les Cieux furent ouverts ; il  
 » vit l'esprit de Dieu qui descendit sur  
 » lui en forme de colombe , & vint  
 » se reposer sur lui : Et au même ins-  
 » tant on entendit cette voix du Ciel :  
 » *Celui-ci est mon Fils bien aimé en qui*  
 » *j'ai mis toute mon affection.* »

Ici les trois Personnes de la Trinité sont marquées très-distinctement : le Père dont on entend la voix : le Fils qui reçoit le Baptême : & le Saint-Esprit qui se repose sur lui sous la forme d'une colombe. Qui ne voit pas dans ce grand événement la révélation du Mystère de la Trinité, est un ennemi de nos Dogmes sacrés. Pour détourner la force de ce témoignage , le P. Berruyer dit , que J. C. fut le seul qui entendit la voix du Père , & qui vit le Saint-Esprit se reposer sur lui. C'est contredire grossièrement l'Écriture : C'est démentir toute la Tradition qui enseigne le contraire.

Rendons grâces à Dieu d'avoir aveuglé l'imposeur jusqu'au point de ne pas voir dans l'Évangile un seul mot de ce qui suit : » Et Jean rendit alors ce té-

» témoignage : J'ai vû , dit-il , le Saint-  
 » Esprit descendre du Ciel sous la fi-  
 » gure d'une colombe & s'arrêter sur  
 » lui. Pour moi je ne le connoissois  
 » pas ; mais celui qui m'a envoyé bap-  
 » tiser dans l'eau , m'a dit , celui sur  
 » qui vous verrez descendre & de-  
 » meurer le Saint-Esprit , est celui qui  
 » baptise dans le Saint-Esprit. Je l'ai  
 » vû , & j'ai rendu témoignage que  
 » c'est lui qui est le Fils de Dieu. «  
 Ces dernières paroles insinuent claire-  
 ment que Jean-Baptiste avoit non-  
 seulement vû le Saint-Esprit , mais en-  
 core entendu la voix du Père qui avoit  
 déclaré Jésus son Fils bien-aimé. Le  
 P. Hardouin à qui le P. B. est rede-  
 vable de son interprétation , étoit  
 digne de la forger. Ennemi de la Tri-  
 nité , il devoit ou en rejeter ou en  
 affoiblir les témoignages autant qu'il  
 le pouvoit.

II. » J. C. ne dit pas à ses Disciples  
 » & aux Juifs , que c'est avec le Verbe  
 » Fils naturel & éternel du Père que sa  
 » sainte humanité est unie en unité de  
 » personne ; que c'est à raison de la  
 » filiation éternelle de cette Personne  
 » divine que lui-même il se dit *Fils de*  
 » *Dieu.* »

L'Auteur prétend que ce n'est que par œconomie que J. C. n'a pas dit d'abord à ses Disciples : C'est avec le Verbe Fils éternel du Père que mon humanité est unie. J. C. pouvoit donc s'exprimer de la sorte selon l'Auteur. Mais s'il l'eût fait, il eût tenu un langage Nestorien. J. C. & le Verbe y sont distingués comme deux Personnes. C'est la Personne de J. C. qui dit : mon humanité est unie avec le Verbe fils du Père. Pour rendre ce langage orthodoxe ; il auroit fallu dire J. C. ne dit pas qu'il est le Verbe Fils naturel & éternel du Père, qu'il s'est uni la nature humaine en unité de Personne : que c'est à raison de la filiation éternelle qu'il se dit Fils de Dieu, &c.

III. » On ne trouve dans ses discours ni le nom du Verbe, ni la distinction des Personnes. «

Il n'y a qu'un Sabellien qui puisse dire que l'on ne trouve pas dans les discours de J. C. la distinction des Personnes. A ne prendre que le Sermon de J. C. après la Cène, on l'y trouve, cette distinction, presque à chaque Verset. Je n'en citerai que ce Texte. » Le Consolateur qui est le

Joan. XV.  
26.



„ *Saint-Esprit* que mon Père enverra  
 „ *en mon nom.* „ Voilà les trois Per-  
 sonnes bien distinctes.

IV. „ J. C. s'annonce partout com-  
 „ me le Messie promis par les Pro-  
 „ phètes sous les titres augustes de  
 „ Législateur, d'Auteur d'un culte nou-  
 „ veau, d'*Emmanuel* ou *Dieu avec*  
 „ *nous* ; & c'est parce qu'il est le Christ  
 „ prédit & attendu par la Nation,  
 „ qu'il s'attribue la qualité de *Fils de*  
 „ *Dieu égal à Dieu.* „

Ce n'est pas parce que J. C. a été fait  
 Christ qu'il s'est attribué la qualité de  
 Fils de Dieu. L'Incarnation ne l'a pas  
 fait fils de Dieu : Il l'étoit de toute  
 éternité. Mais étant éternel comme  
 son Père, il est venu dans le tems pré-  
 dit par les Prophètes pour nous sau-  
 ver : Et alors il dit aux Juifs : *Je suis*  
*le Messie que vous attendez.* L'Auteur af-  
 fecte sans cesse de montrer J. C. com-  
 me homme avant de le montrer comme  
 Dieu. C'est la méthode des Sociniens.  
 Il faut faire le contraire. Saint Jean  
 dit : *Au commencement étoit le Verbe ;*  
*& le Verbe étoit en Dieu & le Verbe étoit*  
*Dieu.* Puis il ajoute : *& le Verbe a été*  
*fait chair.* En J. C. ce n'est pas l'homme  
 qui a été fait Dieu ; c'est Dieu qui s'est  
 fait homme.

V. „ Les Juifs qui , selon presque  
 „ tous les Théologiens , n'avoient  
 „ nulle connoissance de la Trinité ,  
 „ du moins assez développée pour en  
 „ faire l'objet explicite de leur Foi ,  
 „ étoient cependant obligés de croire  
 que J. C. étoit le fils de Dieu & vrai  
 „ Dieu. „

Si les Juifs étoient obligés de croire  
 que J. C. étoit le Fils de Dieu & vrai  
 Dieu , ils étoient donc obligés de  
 croire au moins qu'il y avoit deux  
 Personnes en Dieu. Ils connoissoient  
 donc déjà la distinction des Person-  
 nes.

VI. „ Ils avoient entendu la voix  
 „ du Père qui l'appelloit son *Fils bien-*  
 „ *aimé.* „

L'Auteur oublie ici ce qu'il a sou-  
 tenu dans l'Histoire du Peuple de  
 Dieu , & ce qu'il soutient encore  
 dans cette *Défense* page 81. „ que le  
 „ témoignage du Père , *vous êtes mon*  
 „ *Fils bien - aimé* , n'étoit que pour  
 „ J. C. & que Jean-Baptiste ni le Peu-  
 „ ple n'y eurent point de part. C'est  
 une chose si reconnue dans l'Eglise ,  
 que la voix du Père fut entendue de  
 tous ceux qui étoient présens au Bap-  
 tême de J. C. & de Satan lui-même

qui en prit occasion de tenter J. C. *si Filius Dei es*, &c. que l'Auteur n'a pû s'empêcher de rendre témoignage à cette vérité dans un moment où il n'étoit pas en garde contre lui-même.

VII. „ J. C. lui-même dans tous „ ses discours se faisoit l'attribution „ de ce titre dans le sens le plus étendu „ & le plus rigoureux. „

L'Auteur s'oublie encore ici , & dément ses propres principes. Si J. C. s'attribuoit la qualité de Fils de Dieu dans le sens le plus rigoureux , il se l'attribuoit donc selon sa génération éternelle qui est le seul sens véritable, Il établissoit donc dans tous ses discours la distinction des Personnes divines : car le Fils n'est pas le Père.

VIII. „ Mais c'étoit à son huma- „ nité , en tant qu'unie à la divinité „ en unité de Personne qu'il l'attrib- „ buoit. *Quem Pater sanctificavit & misit „ in mundum , vos dicitis quia blasphem- „ as , quia dixi , filius Dei sum , Et „ alibi semper.*

Ce n'étoit point à l'humanité que J. C. attribuoit la qualité de Fils de Dieu. La filiation ne se dit point de la nature. Elle se dit uniquement de la personne. L'Auteur affecte de faire

tomber la dénomination de fils de Dieu sur l'humanité de J. C; & pour faire illusion, il ajoute en même tems, que c'est à l'humanité en tant qu'une hypostatiquement à une personne divine. Si son *en tant que* tomboit directement sur la Personne du Verbe, & indirectement sur l'humanité, la proposition de l'Auteur se réduiroit à dire, que J. C. homme s'attribuoit la qualité de Fils éternel du Père; ce qui est très-vrai: mais le but de l'Auteur est de dire, que J. C. en tant qu'homme a été fait fils de Dieu dans le tems, en prenant ce terme *Dieu* pour les trois Personnes divines.

IX. » Par le nom de *Fils unique*  
 » de Dieu, égal à Dieu, Un avec Dieu,  
 » les Juifs entendoient donc unique-  
 » ment J. C. dont la sainte humanité  
 » étoit entrée en *participation* réelle  
 » de la nature divine, par l'union in-  
 » time des deux natures dans une per-  
 » sonne divine. «

Si par *Fils unique de Dieu*, les Juifs entendoient J. C. Dieu & homme; s'ils croyoient l'union intime des deux natures en une personne divine, comment ignoroient-ils qu'il y eût en Dieu plusieurs Personnes? Le Fils est-il le Père?

X. » C'est conformément à cette  
 » notion, quoiqu'elle ne fût pas en-  
 » core parfaitement développée, que  
 » tous les auditeurs de J. C., Disciples  
 » & ennemis, ont entendu l'égalité  
 » qu'il s'attribuoit avec Dieu en qua-  
 » lité de son fils. C'est sous ce rapport  
 » que saint Pierre le considéroit, &  
 » non sous celui de Verbe seconde  
 » Personne de la Sainte Trinité.

Un fils de Dieu, égal à Dieu, un  
 avec Dieu, qui est une personne di-  
 vine, & connu pour tel par les Juifs,  
 mais qui n'est pas connu par S. Pierre  
 même pour être le Verbe seconde  
 Personne de la Trinité, tout ceci doit  
 paroître un vrai paradoxe à quicon-  
 que vit de la simplicité de la foi. Mais  
 bientôt nous allons voir le dénoue-  
 ment de ce tortueux & mystérieux  
 langage. *L'Auteur continue.*

XI. » ( Vous verrez bientôt que ce  
 » n'est point attaquer la foi de S. Pierre,  
 » l'altérer, ni la dégrader.) Dans la cé-  
 » lébre Confession du Prince des Apô-  
 » très, il s'agit en effet du *Fils de*  
 » *l'Homme*, que les uns disoient être  
 » Elie, d'autres, Jean-Baptiste : &  
 » c'est de ce fils de l'homme que  
 » Pierre dit : *Vous êtes le Christ Fils*  
 » *du Dieu vivant.*

Ce n'est donc point de Jesus-Chr. comme Verbe, comme Fils unique du Père, comme seconde Personne de la Trinité, qu'il faut entendre la confession de saint Pierre. Il ne connoissoit pas encore J. C. sous aucun de ces titres quand le Père lui révéla que Jesus étoit le Fils du Dieu vivant. Il n'avoit alors aucune idée de la génération éternelle du Verbe. Il ne considéroit J. C. que comme fils de l'homme, fait Fils de Dieu dans le tems par une opération *ad extra*. Et ce fils de Dieu fait dans le tems, il le croyoit *égal à Dieu, un avec Dieu*. Il le croyoit une personne divine distinguée du Père, sans sçavoir qu'il fût la seconde Personne, ni même qu'il y eût plusieurs Personnes en Dieu. Voilà des absurdités, des contrariétés, & des impiétés entassées les unes sur les autres.

XII. „ C'est cette idée de filiation ;  
 „ mais de filiation naturelle & non  
 „ simplement adoptive de J. C. com-  
 „ me Composé Théandrique ; filiation  
 „ fondée sur la *communication* de la  
 „ nature divine faite à la nature hu-  
 „ maine par l'union intime des deux  
 „ natures dans une personne divine ;

„ c'est, dis-je, cette idée de filiation  
 „ qui fut le sujet des persécutions que  
 „ firent les Juifs à J. C ; de leurs rail-  
 „ leries, de leurs insultes. *Tu cum*  
 „ *homo sis, facis teipsum Deum.....*  
 „ *dixit quia filius Dei sum.... secun-*  
 „ *dum legem debet mori, quia filium*  
 „ *Dei se fecit.* C'est sous ce même  
 „ rapport que le Grand-Prêtre l'inter-  
 „ rogea sur la qualité de fils de Dieu,  
 „ & que le Centenier, témoin de sa  
 „ mort, lui donna ce titre. “

Remarquons d'abord que l'Auteur  
 persiste toujours à ne pas faire saint  
 Pierre plus éclairé que les autres Juifs  
 sur la filiation divine de Jesus-Christ  
 & sur sa génération éternelle. Amis  
 & ennemis, tous étoient sur cela dans  
 la même ignorance. Jesus-Chr. avoit  
 dit à Pierre : vous êtes heureux, Simon  
 fils de Jean, de ce que la chair & le  
 sang ne vous ont point révélé que je  
 suis le Christ le Fils du Dieu vivant ;  
 mais mon Père qui est dans le Ciel  
 vous l'a révélé. Mais saint Pierre ;  
 suivant les principes de l'Auteur, n'a-  
 voit pas eu besoin d'une révélation  
 particulière pour confesser que Jesus  
 étoit le Fils du Dieu vivant. Il n'en-  
 tendoit par *Fils de Dieu vivant*, que

Matth.  
 XVI. 17.

ce que tous les autres Juifs entendoient , un fils fait fils de Dieu dans le tems. C'étoit l'unique objet de sa foi.

L'Auteur veut que ce fils fait fils de Dieu dans le tems soit une personne divine. Comment une personne divine peut-elle être faite fils de Dieu ? C'est dit-il , par *la communication* de la nature divine à la nature humaine. De cette communication naît l'union intime des deux natures dans une personne divine : & alors la personne divine , qui n'étoit pas fils de Dieu avant l'union , devient par cette union fils de Dieu. Voilà ce que le Père avoit révélé à S. Pierre , quand il dit : *Vous êtes le Fils du Dieu vivant* ; & ce que les Juifs sçavoient aussi sans que le Père le leur eût révélé. Quelle dérision de l'Évangile !

Ailleurs, l'Auteur dit que la dénomination de fils de Dieu ne tombe pas directement sur la personne. C'est la nature humaine de cette personne qui devient proprement fils de Dieu ; & comme les actions de la nature humaine sont attribuées à la personne , on dit de cette personne qu'elle est fils de Dieu , quoique dans la vérité



& dans la réalité ce soit sa nature humaine qui soit fils de Dieu. Que d'absurdités dans ce système d'impiété!

XIII. » En effet, le Mystère des  
 » trois Personnes en Dieu n'ayant pas  
 » encore été clairement révélé, ceux  
 » à qui il étoit annoncé que J. Chr.  
 » étoit vrai & naturel fils de Dieu,  
 » égal à Dieu, Dieu lui-même, soit  
 » fidèles, soit incrédules, ne pou-  
 » voient se former de cette filiation  
 » d'autre idée que celle de l'union  
 » réelle & physique des deux natures  
 » en unité de personne. »

L'Auteur met encore ici les Apôtres sur la même ligne que les *incrédules*. Les uns & les autres ne pouvoient se former d'autre idée de la filiation de J. C. que celle qui le fait, selon l'Auteur, fils de Dieu dans le tems. Mais n'osant s'exprimer si crûement, il se couvre d'un langage catholique, & il dit qu'ils ne pouvoient se former de cette filiation d'autre idée que celle de l'union réelle & physique des deux natures en unité de personne. Si l'on prenoit ces termes dans le sens que l'Eglise leur a toujours donné, y verroit-on autre chose que le Mystère de l'Incarnation

tel que nous le croyons ? Mais l'Auteur les prend dans un sens bien différent. Par *union réelle & physique des deux natures en unité de personne*, l'Eglise a toujours entendu, que le Verbe le Fils unique du Père a uni en sa Personne le corps & l'ame qu'il a pris dans le sein de la Vierge, & que c'est parce que le Fils éternel du Père s'est incarné, que l'on dit de lui après l'Incarnation, qu'il est fils de Dieu & fils de l'homme, fils de Dieu selon sa divinité, fils de l'homme selon son humanité.

Mais l'Auteur soutient partout, que sa filiation de nouvelle date n'exige point que ce soit le Fils la seconde Personne de la Sainte Trinité qui se soit incarné. Il lui suffit pour faire de J. Chr. un vrai fils de Dieu, que ce soit une personne divine qui se soit incarnée. En second lieu, il prétend que c'est la nature humaine qui est faite fils de Dieu, au point que l'ame venant à se séparer du corps, le fils de Dieu fait dans l'Incarnation cesse d'être fils de Dieu, parce qu'alors l'homme n'est plus vivant, & qu'il n'est fils de Dieu qu'autant qu'il ne meurt point. Il a enseigné ces hérésies dans ses Dissertations.

XIV. » Cette foi étoit nécessaire  
 » & suffisante; & si le Sauveur, qui  
 » n'avoit pas fait du Mystère de la  
 » Trinité l'objet de sa prédication, en  
 » eût exigé davantage, les Juifs eus-  
 » sent été en droit de lui répondre  
 » comme dans la suite les Ephésiens  
 » répondirent à saint Paul; nous igno-  
 » rons & il ne nous a pas été enseigné  
 » qu'il y eût trois Personnes en un  
 » seul Dieu, bien moins que la pre-  
 » mière soit le Père, la seconde le  
 » Verbe, & la troisième le Saint - Es-  
 » prit. «

La foi en J. Chr. *fait* fils de Dieu par l'Incarnation étoit donc suffisante pour être sauvé; & cela durant tout le tems de la prédication de J. Chr. C'est une hérésie formelle.

En voici une autre. *Jésus-Christ n'a-voit pas fait du Mystère de la Trinité l'objet de sa prédication.* Nous avons vu ci-dessus que le Mystère de la Trinité fut révélé dès le commencement de la prédication de J. C. lorsqu'il reçut le baptême de Jean. Que dis-je: dès le premier jour de l'Incarnation, le Mystère de la Trinité est révélé dans ces paroles de Gabriel à Marie. Le *Saint-Esprit* surviendra en vous, & la

vertu du *Très-Haut* vous couvrira de son ombre : c'est pourquoi le fruit Saint qui naîtra de vous sera appelé *le Fils de Dieu*. Voilà les trois Personnes bien distinguées. Il auroit donc fallu faire une exception, au moins pour la sainte Vierge. Sans entrer dans un plus grand détail des preuves, joignez à ces témoignages l'ordre que J. C. donna à ses Apôtres de baptiser toutes les Nations au Nom du Père, & du Fils, & du Saint-Esprit. Comment après cela ose-t'on dire que J. Chr. n'avoit pas fait du Mystère de la Trinité l'objet de sa prédication ?

XV. » Ce défaut d'une Révélation  
 » suffisante & assez expresse pendant  
 » la vie mortelle du Sauveur faisoit  
 » que ces textes, *Ego & Pater unum*  
 » *sumus... Ego in Patre, & Pater in me*  
 » *est*, & semblables, n'étoient pas pour  
 » les Juifs la preuve de la distinction  
 » des Personnes en Dieu. «

Quoi ! ces textes : *Mon Père & moi sommes une même chose... Je suis dans le Père & le Père est en moi*, n'étoient pas pour les Juifs une preuve de la distinction des Personnes en Dieu ? Mais y en a-t'il de plus forts pour

établir que la Personne du Père n'est pas la Personne du Fils ? Ces textes établissent également & la distinction des Personnes , & l'unité de Nature en Dieu. S'ils ne prouvoient pas pour les Juifs , prouvent-ils pour nous ? Quel avantage ne donne-t'on pas aux Sociniens contre l'Eglise , quand on leur dit que ces textes & autres semblables ne prouvoient pas pour les Juifs la distinction des Personnes en Dieu.

XVI. » Aussi Jesus-Chr. qui avoit  
 » parlé si souvent de son Père aux  
 » Juifs dans le cours de sa Mission ,  
 » disoit-il à ses Apôtres la veille de  
 » sa mort , qu'il ne leur avoit parlé  
 » jusqu'ici qu'en paraboles , mais que  
 » le tems n'étoit pas éloigné qu'il  
 » parleroit ouvertement & claire-  
 » ment de son Père. *Venit hora , palam* Joan. XVI  
 » *de Patre annuntiabo vobis.* » 25.

Si J. C. avoit parlé si souvent de son Père aux Juifs , comment l'Auteur a-t-il osé avancer que J. C. n'avoit pas fait du mystère de la Trinité l'objet de sa Prédication ? Comment a-t-il osé dire que J. C. dans ses discours n'avoit donné aucune preuve de la distinction des Personnes divines ? Mais , dit l'Au-

teur, J. C. déclare à ses Disciples, que le tems va venir où il leur parlera ouvertement de son Père. Donc ils ne connoissoient pas encore le mystère de la Trinité. Belle conséquence ! Saint Paul dit : » Nous ne voyons maintenant que comme en un miroir, & en des » énigmes : mais dans le Ciel nous verrons Dieu face à face ». En conclura-t-on que la connoissance que nous avons de Dieu n'est pas suffisante pour croire fermement qu'il est esprit, & que ses perfections sont infinies ? J. C. promet à ses Apôtres une connoissance plus étendue du mystère de la Trinité ; mais cela ne dit pas que celle qu'ils avoient de ce mystère fût si grossière, qu'ils ignoroient jusqu'à la distinction des Personnes.

XVII. » Il est vrai néanmoins qu'avant sa mort, J. C. avoit enseigné à ses Apôtres tout ce qu'il avoit lui-même appris de son Père ; & nous, après la révélation explicite du mystère de la Trinité, nous prouvons avec évidence & invinciblement par ces mêmes textes la distinction réelle des Personnes en Dieu, & la consubstantialité du Verbe : mais c'étoit encore alors pour les Apôtres des

I. Cor.  
XIII. 12.

» paraboles dont ils n'avoient pas l'intelligence : & c'est la raison de cette remarque si fréquente dans l'Evangile ; *ipsi nihil horum intellexerunt.* »

Comment concilier l'ignorance du mystère de la Trinité dans les Apôtres avec cet aveu de l'Auteur, que J. C. leur avoit enseigné tout ce qu'il avoit lui-même appris de son Père ? Quoi, J. C. avoit enseigné à ses Apôtres tout ce qu'il avoit appris, & les Apôtres ne sçavoient pas qu'il y a trois Personnes en Dieu ! Nous prouvons, nous, avec évidence la distinction réelle des Personnes en Dieu, & la consubstantialité du Verbe par ces textes : *mon Pere & moi sommes une même chose. . . . Je suis dans le Pere, & le Pere est en moi :* & les Apôtres instruits à l'École de J. C. ne comprenoit pas que le Père n'est pas le Fils, & que le Père & le Fils ne font qu'un seul Dieu ?

XVIII. » Cependant avant la révélation de ce dogme, ils croyoient fermement que J. C. étoit le *Fils naturel* de Dieu ; ils l'entendoient donc, & ils ne pouvoient l'entendre que de l'union des deux natures en unité de Personne. »

L'Auteur affecte encore ici de con-

XV

vrir son impiété d'un langage catholique. Il prétend que les Apôtres durant tout le cours de la vie de J. C. ne l'ont point connu comme Verbe, comme Fils éternel du Père : mais qu'ils ne l'ont regardé que comme un fils fait à Dieu dans le tems, fils qui est devenu tel par la communication qu'une Personne divine a fait de sa divinité à l'humanité de J. C. Ce fils n'est point le Fils du Père seul. C'est le fils de Dieu un en trois personnes. L'Auteur croit que c'est uniquement sous cette idée que les Apôtres considéroient J. C. avant sa Résurrection. Mais voyez de quelles expressions il se sert pour déguiser son erreur. Ils croyoient fermement, dit-il, que J. C. étoit le *Fils naturel de Dieu*. Ils l'entendoient donc, & ne pouvoient l'entendre que de l'*union des deux natures en unité de Personne*. Ces termes, *l'union des deux natures en unité de Personne* ne choquent point : mais combien y a-t-il de gens qui ne comprennent pas que sous ce langage l'Auteur veut marquer que c'est l'union des deux natures qui a fait J. C. fils de Dieu, & qu'auparavant il ne l'étoit pas.

**XIX.** » Cette idée de filiation fondée



Sur la communication de la nature ,  
 » avoit bien ses difficultés & ses obscu-  
 » rités; mais elle étoit la seule qui pût se  
 » présenter à la foi de ses Disciples. Elle  
 » s'éclaircit au plus tard à la descente  
 » du Saint-Esprit; mais elle ne changea  
 » pas pour le fond : & après comme  
 » avant la Résurrection, les Fidèles con-  
 » tinuerent d'attribuer à J. C. la qua-  
 » lité de fils de Dieu en vertu de l'u-  
 » nion hypostatique. »

C'est-à-dire qu'après la descente du  
 Saint-Esprit, les Fidèles & les Apôtres  
 eux-mêmes, car ils ne sont pas excep-  
 tés, continuerent à regarder J. C. non  
 comme le Verbe le Fils éternel du Pé-  
 re, mais comme un fils fait à Dieu  
 dans le tems. Ils continuerent à le re-  
 garder comme le fils de Dieu un en  
 trois Personnes, & ils firent toujours  
 de ce faux dogme l'objet de leur foi.  
 Quelle impiété !

**XX.** » La foi de la Trinité développée  
 » leur avoit appris ce qu'ils ignoroient,  
 » sçavoir, que le Verbe la seconde des  
 » trois Personnes, engendré de toute  
 » éternité dans le sein du Père, étoit la  
 » Personne du composé Théandrique  
 » (Jesus - Christ). Mais cette foi n'a-  
 » voit fait aucun changement dans la

» notion qu'ils avoient prise du **Fils de**  
 » Dieu sur les leçons du divin Maître.  
 » Il ne faut que lire les endroits des  
 » Actes des Apôtres où il est parlé du  
 » *Fils*, pour être convaincu que c'est  
 » à l'humanité subsistante dans une Per-  
 » sonne divine que ce titre est appliqué  
 » par les Apôtres. «

Ainsi la révélation du mystère de la Trinité ne fit aucun changement dans la fausse idée que les Apôtres s'étoient faite de la filiation du fils de Dieu. Ils continuèrent toujours à l'adorer comme fils de Dieu un en trois Personnes; mais non pas comme Fils du Père, comme son Verbe engendré éternellement de sa substance. Ils sçurent par la révélation qu'il étoit le Verbe engendré éternellement de la substance du Père; mais sans y avoir égard ils continuèrent à proposer la fausse filiation aux Fidèles comme l'objet de leur foi. C'est cette fausse filiation que l'on trouve, nous dit-on, dans les leçons du divin Maître, dans les Actes & dans les Epîtres des Apôtres. Que d'horreurs! Que de blasphèmes!

**XXI.** „ De ce que nous avons dit,  
 „ il s'enfuit. 1<sup>o</sup>. que la distinction réelle  
 „ des Personnes en Dieu, la génération

„ éternelle & immanente du Verbe ;  
 „ n'étoient point renfermées formelle-  
 „ ment & explicitement dans la déno-  
 „ mination de fils de Dieu. Cette qua-  
 „ lité auguste avoit été annoncée , &  
 „ J. C. se l'étoit attribuée antérieure-  
 „ ment à la révélation du dogme de la  
 „ Trinité. La foi des Fidèles avoit donc  
 „ un autre fondement que la distinction  
 „ des trois Personnes & la génération  
 „ du Verbe. Ce fondement ne pouvoit  
 „ être que l'union hypostatique. «

Il y a dans ce que vient de dire l'Au-  
 teur une impiété si grande , que l'on  
 ne comprend pas comment un homme  
 qui est encore dans le sein de l'Eglise ,  
 a osé la proférer. Qui le croiroit , que  
 l'on portât l'impudence jusqu'à soute-  
 nir que la foi des Fidèles , & même des  
 Apôtres , soit devant soit après la  
 descente du Saint-Esprit , avoit un au-  
 tre fondement que la distinction des  
 trois Personnes & la génération du  
 Verbe ? Disons plutôt que notre foi  
 seroit vaine si elle n'avoit pour fon-  
 dement le mystère de la Trinité & ce-  
 lui de l'Incarnation du Verbe. C'est au  
 nom du Père & du Fils & du Saint-Es-  
 prit , que nous avons été baptisés ; &  
 dans tous les Symboles nous faisons

profession de croire en Dieu le Père tout-puissant, en J. C. son Fils unique, & au Saint-Esprit. Nous disons dans le Symbole de Nicée, que ce même Fils unique de Dieu, lumière de lumière, vrai Dieu de vrai Dieu, qui a été engendré & n'a pas été fait, est celui-là même qui est descendu du Ciel & s'est incarné. Nous ne lui donnons pas le nom de Fils unique de Dieu à cause de l'Incarnation : il l'étoit avant tous les siècles, & indépendamment de l'Incarnation.

---

## AVERTISSEMENT.

**R** IEN n'est plus propre pour achever de confondre les Pères Hardouin & Berruyer, & de mettre les Fidèles en garde contre leurs profanes Nouveautés, que de leur opposer le langage de l'Antiquité la plus reculée sur nos redoutables Mystères. Le contraste est si frappant, qu'il se fera sentir des moins attentifs. C'est ce qui nous porte à joindre ici la traduction de la Lettre à Diognete, qui a été faite avec beaucoup de soin. Plusieurs Historiens ont donné cette Lettre à Saint Justin : mais M. de Tillemont croit qu'elle est d'un Auteur encore plus ancien. Il remarque que le stile en est beaucoup plus clair & plus élégant que n'est celui de ce saint Martyr : Que l'Auteur se déclare disciple des Apôtres : Qu'il dit que le

Christianisme étoit une chose toute nouvelle qui ne faisoit que commencer à paroître dans le monde : Et enfin que les Juifs offroient alors à Dieu le sang & la fumée des victimes ; ce qu'ils n'ont pas fait depuis la ruine de Jérusalem & du Temple en l'an 70.

---

# LETTRE

## A DIOGNETE.

## I.

**V**ous desirez avec ardeur , Très-Excellent Diognète d'apprendre ce que c'est que la Religion des Chrétiens , & vous faites sur ce qui les regarde des questions tout-à-fait claires & précises. ( Vous demandez ) quel est le Dieu en qui ils ont confiance , & le culte par lequel ils s'accordent tous à l'honorer , jusqu'au point de mépriser pour lui le monde entier & de ne pas craindre la mort même ? Pourquoi d'une part si éloignés de reconnoître les divinités des Nations , ils refusent de l'autre d'observer les pratiques superstitieuses des Juifs ? Quel est ce tendre amour qu'ils ont les uns pour les autres ? Pourquoi enfin cette nouvelle espèce d'hommes ou ce nouveau genre de vie s'est introduit si tard dans le monde , & qu'il n'y a point paru dans les tems qui ont

précédé ? Je me rends volontiers à vos desirs, & je prie Dieu, de qui vient le don de parler & celui d'entendre, qu'il nous fasse la grace, à moi de parler de maniere qu'en m'entendant vous deveniez meilleur, & à vous d'entendre de façon que celui qui vous parle n'ait pas la douleur de l'avoir fait sans fruit.

II. Commencez donc par purifier votre esprit de tous les préjugés qui l'ont jusqu'ici préoccupé. Défaites-vous d'une vieille habitude qui vous séduisit. Devenez tel que vous étiez au commencement, c'est-à-dire un nouvel homme, pour entendre un discours qui de votre aveu est lui-même nouveau. Voyez, plus encore des yeux de l'intelligence que des yeux du corps, quelle est la substance, quelle est la forme de ceux que vous appelez dieux, & que vous croyez tels. N'est-il pas vrai que l'un est une pierre toute semblable à celle que nous foulons aux pieds ? L'autre un airain qui ne vaut pas mieux que celui dont nous forgeons les vases destinés à notre usage ? Ou un bois déjà pourri ? Ou de l'argent qui a besoin d'être gardé pour ne pas devenir la



proye des voleurs ? Ou du fer rongé par la rouille ? Ou une argille cuite qui n'a rien de plus honorable que nos plus viles poteries ? Ne font-ce pas toutes matieres corruptibles ? N'est-ce point à l'aide du fer & du feu qu'elles sont fabriquées ? Vos dieux ne font-ils pas l'ouvrage, ou du sculpteur, ou du Forgeron, ou de l'Orfèvre, ou du Potier ? Avant que les matieres qui les composent fussent façonnées par la main de l'Ouvrier, peut-on dire que chacune d'elles eût déjà la forme de ces prétendues divinités que nous lui voyons ? Ce qui est aujourd'hui vase, & dont la matiere est la même, ne pourroit-il pas leur devenir semblable, s'il tomboit sous la main des mêmes Artisans ? Et ce que vous adorez actuellement, ne pourroit-il pas à son tour redevenir vase comme toute autre Vaisselle au gré de l'Ouvrier ? Ne font-ce pas toutes matieres sourdes, aveugles, inanimées, insensibles, sans mouvement, sujettes à la pourriture & à la corruption ? Voilà pourtant ce que vous appelez dieux ; ce sont ces matieres qui sont les objets de votre Religion ; c'est devant elles que vous vous courbez ; & c'est à elles

que ( par ce culte insensé ) vous vous rendez entièrement semblables. Et les Chrétiens vous paroissent dignes de haine , parce qu'ils refusent de vénérer de semblables dieux ? Mais vous-mêmes qui faites profession de les reconnoître & de les servir , ne leur témoignez-vous pas plus de mépris que nous ? Ne les traitez-vous pas d'une façon plus outrageante ? Les dieux de pierre & d'argile , vous les laissez sans gardes & sans défense. Pour les dieux d'or & d'argent vous les enfermez sous la clef pendant la nuit , & de jour vous leur donnez des gardes de peur qu'on ne les dérobe. Et quels honneurs pensez-vous leur rendre ? l'offrande du sang & de l'odeur des graisses brûlées : offrande qui est plutôt pour eux un supplice , s'ils ont du sentiment , & qui , s'ils en font dépourvûs , forme la conviction de leur stupidité : car qui de vous en souffriroit autant ? Qui de vous supporteroit un traitement semblable ? Nul homme ne se soumettroit volontairement à une telle punition ; parce que l'homme a du sentiment & de la raison. La pierre le souffre , parce que la pierre est insensible. C'est donc vous,

mêmes qui fournissent la preuve de l'insensibilité de vos dieux. J'au ois encore bien d'autres choses à dire sur les motifs qui empêchent les Chrétiens de s'affervir à un tel culte : mais à qui ne suffira pas ce que j'en ai dit , rien ne lui pourroit suffire.

III. Je passe aux Juifs , & je comprends que ce qui picque principalement votre curiosité, c'est de sçavoir pourquoi les Chrétiens ne s'unissent point à eux dans la manière d'honorer Dieu. Les Juifs, il est vrai, s'abstiennent d'adorer les dieux des Nations , & ils font profession de ne reconnoître & de ne révéler qu'un seul Dieu Seigneur de l'Univers. Mais en rendant au vrai Dieu un culte semblable à celui par lequel les autres Peuples prétendent honorer leurs fausses divinités , ils s'abusent grossièrement. \* En effet si c'est une extrava-

\* *Nota.* L'Auteur , en comparant les sacrifices des Juifs avec ceux des Payens , & les mettant de niveau , ne prétend pas condamner les premiers en eux-mêmes. Il les regarde tels qu'ils étoient dans l'intention des Juifs charnels , qui croyoient que ce culte grossier honoroit Dieu réellement , & étoit nécessaire à sa gloire. Et c'est sous ce rapport

gance aux Grecs d'immoler des victimes sanglantes à des dieux sourds & insensibles , les Juifs devroient comprendre que c'est en eux une autre espèce de folie & non une vraie piété, que d'offrir à Dieu ces mêmes dons *avec la persuasion qu'il en a besoin.* Car celui qui a fait le Ciel & la Terre avec tout ce qu'ils contiennent, & qui nous fournit toutes les choses dont nous avons besoin, ne peut avoir besoin lui-même d'aucun des biens

qu'il le traite avec mépris. En effet n'est-ce pas une folie , de croire que le Dieu suprême a besoin de ce Cérémonial sanglant pour en tirer sa gloire , comme le supposoient ces Juifs ? N'est-il pas extravagant de prétendre que Dieu est réellement honoré par un retranchement que l'homme fait d'un petit morceau de sa chair ; par l'abstinence qu'il pratique de certaines viandes qui sont l'ouvrage du Créateur, aussi-bien que les autres ; par l'observation de certains jours qu'on distingue des autres , comme si les uns étoient plus sacrés que les autres ? Si Dieu avoit commandé toutes ces pratiques aux Juifs , c'étoit afin qu'elles fussent des figures du vrai culte qu'il devoit un jour établir ; mais son intention ne fut jamais qu'elles servissent par elles-mêmes à honorer Sa Majesté , comme le croyoit ce Peuple charnel & superstitieux.

qu'il met dans la main de ceux qui pensent les lui donner ; & je ne vois nulle différence entre ceux qui s'imaginent honorer & gratifier le Dieu vivant par le sang, les graisses des victimes, les holocaustes, & ceux qui rendent de pareils honneurs à des Nations insensibles. Les derniers prétendent honorer ce qui est incapable de recevoir de l'honneur : les premiers entreprennent de donner à celui qui n'a besoin de rien.

IV. Pour ce qui est de l'attention scrupuleuse des Juifs dans le discernement des viandes, de leur observance superstitieuse du Sabbat, de la vaine gloire qu'ils tirent de la Circoncision, de l'hypocrisie avec laquelle ils affectent soit de la tristesse dans leurs jeûnes, soit de la joye dans leurs Néménies, je croi que vous n'avez pas besoin d'apprendre de moi combien tout cela est digne de risée & de mépris. Est-il permis de faire une distinction entre les choses qui sont créées également de Dieu pour l'usage des hommes ; d'admettre les unes comme des ouvrages bons & dignes du Créateur, & de rejeter les autres comme des productions inutiles & super-

flues ? Rendre un faux témoignage contre Dieu , en lui imputant d'avoir défendu de faire au jour de Sabbat ce qui est *bon* , quelle impiété ! Se glorifier d'une flétrissure imprimée dans la chair comme d'une preuve d'élection , & se persuader à ce titre qu'on a été aimé de Dieu d'un amour de préférence , est-il travers plus digne de moquerie ! Enfin n'y a-t-il pas plutôt de la folie que de la religion , à observer avec une assiduité scrupuleuse la lune & les astres , pour fixer la différence des mois & des jours ; & à destiner arbitrairement à des jours de fête ou à des jours de deuil , ce qu'il a plû à Dieu d'établir pour le gouvernement œconomique de l'Univers , & pour la distinction des saisons ? Je pense vous avoir suffisamment instruit des motifs qui déterminent les Chrétiens à s'éloigner tant de la vaine crédulité & des erreurs grossières des Nations , que des recherches superstitieuses des Juifs & de leur orgueilleuse confiance. Mais pour ce qui est du mystère propre du Christianisme , ce n'est point de l'homme que vous pouvez espérer de l'apprendre.

V. Les Chrétiens en effet ne sont  
point

point un peuple à part que les pays, le langage & les Coutumes distinguent, du reste des hommes. Ils n'habitent point des Villes qui leur soyent propres. Ils ne parlent point une langue particuliere. Leur genre de vie n'a rien qui se fasse remarquer par sa singularité. Leur École n'a point de doctrine qui doive sa naissance aux spéculations & aux efforts d'esprit d'hommes curieux. On ne les voit point se passionner pour quelque opinion humaine, & se mettre à la tête de ceux qui la soutiennent, comme font quelques-uns de vos Philosophes. Répandus dans les Villes grecques & barbares, selon que la Providence les a placés, & observant les usages des lieux pour les vêtements, la nourriture, & le reste de la vie commune, ils forment néanmoins entre eux une Société régie par des Loix vraiment admirables & sublimes, à la pratique desquelles on n'auroit jamais pensé que des hommes pussent atteindre. Ils habitent leurs propres patries, mais comme des hôtes qui ne font que passer. Ils ont part à tout comme citoyens, & ils souffrent tout comme s'ils étoient étrangers. Toute terre étrangere leur

tient lieu de patrie , & toute patrie est pour eux comme une terre étrangère. Ils se marient comme le reste des hommes ; comme eux ils ont des enfans de leurs mariages : mais ils ne les exposent point. La table est commune entr'eux & offerte à tous , mais non la couche nuptiale ( dont les droits sont inviolablement respectés. ) Ils ont une chair semblable à celle des autres ; mais ils ne vivent pas selon la chair. Ils demeurent sur la terre : mais ils sont citoyens du Ciel. Ils obéissent aux Loix établies , & par la sainteté de leurs mœurs ils surpassent la sagesse des Loix. Ils aiment tous les hommes , & ils souffrent persécution de la part de tous. On ne les connoît point , & on les condamne. On les fait mourir , & on leur procure la vie. Ils sont réduits à une extrême pauvreté , & ils enrichissent une multitude d'hommes. Ils sont dénués de tout , & ils vivent dans l'abondance de toutes choses. On les couvre d'ignominie , & ils trouvent la gloire dans le sein même des opprobres. On les déchire par des calomnies atroces , & leur innocence n'en brille qu'avec plus d'éclat. Accablés d'injures , ils y ré-



pondent par des bénédictions. Aux outrages ils opposent des témoignages d'honneur & de respect. Ils ne font que du bien, & ils sont exposés aux supplices comme des malfaiteurs. Mais ces supplices eux-mêmes les comblent de joye, parce qu'ils y trouvent une source de vie. Les Juifs leur font la guerre comme à un peuple étranger; les Grecs les persécutent : & nul de ceux qui les haïssent ne peut alléguer les raisons de la haine qu'il leur porte.

VI. Pour tout dire en un mot, ce que l'ame est dans le corps, les Chrétiens le sont dans le monde. L'ame est répandue dans toutes les parties du corps ; les Chrétiens sont répandus dans toutes les Villes du monde. L'ame habite dans le corps, mais elle n'est point (de la substance) du corps : les Chrétiens habitent dans le monde, mais sans être du monde. L'ame invisible est enfermée dans un corps visible : les Chrétiens sont en spectacle aux yeux des hommes par leur habitation dans le monde ; mais ils rendent à la Divinité un culte invisible & spirituel. La chair hait l'ame & lui fait la guerre, non pour aucun

tort que celle-ci lui ait fait, mais uniquement parce qu'elle lui défend & l'empêche de jouir des plaisirs sensuels : & le monde hait les Chrétiens sans avoir d'autre reproche à leur faire, si ce n'est qu'ils sont ennemis des voluptés. L'ame aime la chair & les membres dont elle est haïe : & les Chrétiens aiment ceux qui les traitent en ennemis. L'ame est renfermée dans le corps comme dans une prison ; & cependant c'est elle qui en lie toutes les parties & le fait subsister : les Chrétiens sont détenus comme captifs dans le monde ; & néanmoins ce sont eux qui tiennent en état toutes les parties qui le composent, c'est par eux & pour eux qu'il subsiste. L'ame immortelle loge dans un corps mortel comme sous une tente : & les Chrétiens obligés de faire un séjour passager au milieu des choses corruptibles, vivent dans l'attente de la céleste incorruptibilité. L'ame par la pratique du jeûne acquiert de nouvelles forces & une nouvelle perfection : & les Chrétiens trouvent un nouveau principe de fécondité dans les supplices mêmes auxquels ils sont jugés. Tel est le poste glorieux que Dieu leur a as-

signé, & qu'il ne leur est pas permis d'abandonner.

VII. Car la doctrine qu'ils ont reçue par tradition n'est point, comme je l'ai observé, une invention terrestre. Ce ne sont point les pensées d'un homme mortel qu'ils suivent & qu'ils conservent si religieusement. Ce ne sont point des mystères humains dont l'œconomie leur a été confiée. C'est le Tout-puissant lui-même, le Créateur de toutes choses, le Dieu invisible qui du haut des Cieux a envoyé aux hommes la vérité; le Verbe saint & incompréhensible, c'est lui qui l'a fondée & affermie dans leurs cœurs. Ce n'est point, comme on pourroit le conjecturer, un simple Ministre, un Ange, un Prince des armées célestes, quelque une de ces intelligences qui président ou au gouvernement des choses d'ici-bas ou aux mouvemens des Cieux, qu'il a envoyé; mais l'artisan lui-même & le fabricant de l'Univers par lequel il a créé les Cieux & renfermé la mer dans ses limites; de qui tous les élémens accomplissent avec fidélité les ordres secrets; de qui le Soleil a reçu les règles de son cours & la loi qui lui prescrit à quel

point il doit commencer & finir chaque journée ; à qui la lune obéit en éclairant la nuit suivant le commandement qui lui en est fait ; à qui les astres rendent la même obéissance , en formant autour de la lune une cour nombreuse & brillante ; par qui tout a été réglé & déterminé ; à qui tout est soumis , les Cieux & ce qui est dans les Cieux , la terre & ce qui est sur la terre , la mer & ce qui est dans la mer , le feu , l'air , l'abîme , ce qui est dans les lieux les plus hauts , ce qui est dans les lieux les plus profonds , & ce qui occupe l'intervalle entre les deux extrémités. Voilà celui que Dieu a envoyé vers les hommes : peut-être , croira quelqu'un , pour exercer une domination impérieuse , pour répandre la terreur & l'effroi ? Non certes. Il l'a envoyé au contraire dans ( un esprit de ) douceur & de bonté ; de même qu'un Père envoie son fils Roi comme lui. Il l'a envoyé comme envoyant un Dieu ; il l'a envoyé comme à des hommes ; il l'a envoyé comme pour les sauver , comme pour les persuader , & non pour leur faire violence : car la violence ne se trouve point en Dieu. Il l'a envoyé dans la

vue non de juger les hommes, mais de leur témoigner son amour. Un jour il l'envoyera comme Juge ; & qui pourra alors soutenir l'éclat de sa présence ? ( Mais ne voyez-vous pas quelle est dès-à présent même sa puissance & sa force dans celle qu'il inspire à ses disciples , qui tourmentés & exposés aux bêtes ne peuvent être forcés de le renoncer, & demeurent victorieux des tourmens ? Ne voyez-vous pas que plus on multiplie contre eux les supplices, & plus leur nombre se reproduit & s'accroit. Ce ne sont assurément pas là les œuvres d'un homme ; ce sont les effets de la puissance de Dieu : ce sont les preuves qu'il est déjà venu & qu'il est au milieu de nous.

VIII. Y avoit-il en effet un seul homme ( sur la terre ) qui scût ( véritablement ce que c'est que Dieu, avant qu'il vînt lui-même parmi nous ? Car vous ne voudriez pas sans doute adopter les vains & frivoles discours de ces graves Philosophes, dont les uns divinifant ce qui doit faire leur supplice, ont enseigné que le feu est Dieu : d'autres ont mieux aimé que ce fût l'eau, ou quelqu'un des autres

éléments dont Dieu est le Créateur. Et certes si de tels discours méritoient d'être écoutés, il n'est point de créature qui ne pût être reconnue pour Dieu. Mais ce sont-là de pures illusions, des impostures de Charlatans. Nul homme n'a jamais vû ni connu Dieu. Il a fallu qu'il vînt se montrer lui-même ; & c'est par la foi qu'il s'est montré : c'est à elle seule qu'il a été donné de voir Dieu.

Vous demandez avec étonnement, pourquoi il a différé pendant tant de siècles à se manifester : c'est ce qu'il faut vous éclaircir. Le Dieu Créateur & Maître de l'Univers ; qui a fait toutes choses, & qui a mis en elles la distinction & l'ordre qui y éclatent, avoit sans doute de l'amour pour les hommes : mais il avoit encore une patience à les supporter qui ne se lasse point & qui ne précipite rien. Toujours égal à lui-même, il a été, il est, & il fera invariablement bon & bien-faisant, incapable d'être vaincu par la colère, vrai dans ses promesses, il est même ( à parler exactement ), le seul qui soit bon. Or ayant conçu un grand & ineffable dessein, il ne l'a communiqué qu'à son Fils ; & pendant

qu'il tenoit renfermé dans le secret le conseil de sa sagesse, il sembloit négliger les hommes & ne prendre aucun soin d'eux. Il a enfin révélé & manifesté par ce Fils bien aimé les choses qui avoient été préparées dès le commencement. Et alors il nous a tout donné à la fois. Il nous a fait la grace de participer à ses bienfaits, de le voir, de le connoître. Qui se seroit jamais attendu à un tel excès de bonté? Ce grand plan étoit donc déjà tout formé dans la pensée du Père, & arrangé avec une œconomie dont le fils avoit le secret.

IX. C'est par une suite de ce plan que Dieu dans les tems qui ont précédé, nous a laissé suivre au gré de nos desirs les mouvemens déréglés auxquels nous portoient les passions & l'attrait des plaisirs. Ce n'est pas qu'il se plût dans nos péchés : mais il les supportoit avec patience. Ce n'est pas qu'il approuvât l'injustice de ces tems malheureux : mais il préparoit dès-lors l'esprit de justice qu'il devoit un jour créer. Il vouloit qu'après que l'expérience de tant de siècles nous auroit convaincus d'être par nos propres œuvres indignes de la vie, nous

Y v

en devinssions dignes par la bonté de Dieu. Il vouloit qu'ayant manifesté l'impuissance où nous étions par nous-mêmes d'entrer dans le Royaume de Dieu, nous en devinssions capables par l'opération de sa puissance. Lors donc que d'une part notre injustice étant montée à son comble, il fut d'une entière évidence que nous n'avions d'autre récompense à attendre que le supplice & la mort, & que de l'autre le tems que Dieu avoit arrêté pour manifester désormais sa bonté & sa puissance fut accompli; c'est alors que son amour pour les hommes s'élevant merveilleusement surpassé, la charité seule (a paru.) Loin de nous haïr, loin de nous rejeter, loin de se souvenir de notre malice, il ne s'est pas même contenté de nous supporter, comme il avoit fait jusques-là, dans sa longue patience. Ce qu'il avoit fait annoncer touchant son Fils, en disant *qu'il s'est chargé lui-même de nos péchés*, il l'a accompli avec une fidélité (qui est au-dessus de toutes les pensées des hommes, (il a livré lui-même son propre Fils pour être notre rançon. Il a livré le Saint pour les impies, celui qui étoit incapable de malice pour



les méchans, le juste pour les injustes ;  
 l'incorruptible pour des hommes cor-  
 rompus, l'immortel pour des mortels.  
 Qu'y avoit-il en effet qui fût capable  
 de couvrir nos péchés, que la justice ?  
 En qui pouvoient être justifiés des in-  
 justes & des impies tels que nous  
 étions, que dans le fils unique de  
 Dieu ? O le doux échange ! ô l'incom-  
 préhensible ouvrage ! ô bienfaits ines-  
 pérés ! l'iniquité de plusieurs est cou-  
 verte & effacée en un seul juste ; & la  
 justice d'un seul justifie plusieurs pé-  
 cheurs. Dieu donc ayant dans les  
 tems passés convaincu notre nature  
 d'impuissance pour obtenir la vie,  
 & nous montrant aujourd'hui un Sau-  
 veur tout-puissant pour sauver ce  
 qui ne peut par soi-même parvenir  
 au salut, il a voulu que touchés de  
 cette double vûe nous prissions con-  
 fiance en sa bonté, que nous vis-  
 sions en lui un Pere, un nourricier,  
 un maître, un conseiller, un médecin,  
 que nous le reconnussions pour être  
 l'ame de notre ame, notre lumière,  
 notre honneur, notre gloire, notre  
 force, notre vie. Que de titres pour  
 bannir de nos cœurs toute inquiétude  
 sur le vêtement, la nourriture [ &c

les autres besoins de la vie présente ! )

X. Si donc vous êtes assez heureux pour désirer & pour recevoir cette foi , la première chose qu'elle vous fera connoître , c'est un Dieu qui a pour les hommes un amour de Père. Car c'est pour eux qu'il a fait le monde , c'est à eux qu'il a assujetti tout ce qui est dans le monde , c'est à eux qu'il a donné l'esprit & la raison ; ils sont les seuls à qui il ait accordé le privilège de porter vers lui leurs regards , & d'être formés à sa propre image. C'est à eux qu'il a daigné envoyer son Fils unique , c'est à eux qu'il a promis le Royaume des Cieux ; & ceux qui l'auront aimé recevront très-certainement l'effet de sa promesse. Lorsque vous aurez acquis cette connoissance , de quelle joye pensez-vous que vous serez pénétré ? Quel sera votre amour pour celui qui vous a prévenu par un tel amour ? Or en l'aimant , vous deviendrez l'imitateur de sa bonté. Et ne vous étonnez pas qu'un homme puisse devenir l'imitateur de Dieu : il le peut par la grace & la bonté de celui qui lui est proposé pour modèle. ( Corrigeons nos idées. ) La

félicité ne consiste point à exercer une domination tyrannique sur le prochain, ni à vouloir assujettir les foibles, ni à posséder des richesses & à en abuser pour faire violence à ceux qui sont au-dessous de nous. Ce n'est point par de pareils endroits que l'on peut imiter Dieu : ils sont étrangers à sa grandeur. Mais celui qui porte les fardeaux du prochain, qui use de ses avantages pour se rendre le bienfaiteur de ceux qui en sont dénués, qui distribuant d'une main libérale les biens qu'il a reçus de Dieu, devient en quelque sorte le Dieu de ceux dans le sein de qui il les répand, voilà le véritable imitateur de Dieu. Vous ne serez pas plutôt devenu tel, que de cette terre même où vous êtes encore relégué, élevant les yeux de votre foi vers le Ciel, vous y contemplez ce Dieu qui ordonne & qui gouverne ; vous commencerez à parler de ses Mystères, vous aimerez & admirerez ceux qui consentent à souffrir la mort plutôt que de le renoncer, vous condamnerez l'erreur & l'illusion qui règnent dans ce monde. Quand vous sçanrez ce que c'est que vivre véritablement dans le ciel : quand

vous mépriserez ce qu'on appelle mort ici-bas, & ce qu'on croit tel; quand vous craindrez la mort réelle & seule digne de ce nom, cette mort qui est réservée à ceux qui seront condamnés au feu éternel; enfin quand vous aurez appris à connoître ce feu terrible dont l'activité tourmentera sans fin les criminels qui lui auront été livrés: ce sera alors que ceux qui souffrent pour la justice deviendront l'objet de votre admiration: ce sera alors que vous regarderez comme un bonheur plutôt que comme un supplice cet autre feu que la malice des hommes allume ici-bas pour anéantir les Chrétiens.

XI. Je n'annonce point une doctrine étrangère, & je ne me jette point dans des discussions hors de raison. C'est après avoir été disciple des Apôtres, que je deviens docteur des Nations. Ministre de la parole, je ne fais que transmettre ce que j'ai reçu par tradition à ceux qui deviennent de dignes disciples de la vérité. Car qui est l'homme instruit comme il faut & engendré par l'aimable parole de la vérité, qui ne cherche pas à apprendre d'une manière claire ce qui a été clairement enseigné par cette divine parole à ses

disciples ? Le Verbe en effet s'étant rendu visible sur la terre, leur a parlé avec une entière ouverture. Il n'a point été compris par les Infidèles, mais il s'est expliqué librement & sans réserve avec ses Disciples, qu'il jugeoit assez fidèles pour leur faire connoître les mystères du Père. C'étoit pour manifester le Verbe au monde que le Père l'avoit envoyé ; & le Verbe deshonoré par son propre peuple, & prêché par les Apôtres, a été crû par les Nations.

Il étoit dès le commencement, & néanmoins il est nouveau, parce qu'il est nouvellement manifesté, nouvellement trouvé par les hommes, & qu'il est toujours nouveau par la naissance qu'il daigne prendre dans les cœurs des Saints. Fils dès l'éternité, il est aujourd'hui reconnu pour tel. Par lui l'Eglise est enrichie : par lui la grace déployée se communique aux Saints avec plénitude, leur donnant l'intelligence, découvrant les mystères, annonçant les tems, se plaisant avec les cœurs fidèles, comblant de ses dons ceux qui la cherchent, ceux qui craignent de blesser la foi, d'en renverser les bornes, & de franchir

les limites posées par nos Pères. En conséquence de ce nouvel ordre de choses, la crainte est congédiée \* pour faire place à l'amour ; la grace promise par les Prophètes se fait connoître, la foi des Évangiles se fonde & s'affermit, la tradition des Apôtres se conserve, & la grace de l'Église triomphe. Si vous ne contristez point cette grace, vous apprendrez les vérités que le Verbe enseigne, & vous sçauvez qu'il les enseigne par qui & quand il lui plaît. Car tout ce que la volonté & l'ordre du Verbe nous a portés à vous annoncer, c'est ce qui nous a été révélé ; & la charité compte pour rien ce qu'il nous faut essuyer de peines & de fatigues pour vous en rendre participans.

XIII. Si vous lisez & recueillez ces instructions avec soin, vous sçauvez de quelles faveurs Dieu comble ceux dont l'amour est conforme à l'ordre. Vous deviendrez un Paradis de délices ; vous ferez germer en vous

\* Il y a dans nos Editions *adversas* devient une *Chanson*. Nous croyons qu'il faut lire *asperas tollitur*, & traduire : la crainte de la loi est congédiée pour faire place à l'amour.

même un arbre éclatant de beauté, fécond, & couronné de toute sorte de fruits. Car c'est dans ce jardin mystérieux qu'ont été plantés l'arbre de la science & l'arbre de vie. Et ce n'est point la science qui tue, mais la désobéissance. Il n'y a point en effet d'obscurité dans ce qui est écrit : que Dieu au commencement planta l'arbre de vie au milieu du Paradis, montrant que la science étoit le chemin pour aller à la vie. Mais nos premiers Pères, pour n'en avoir point usé avec la pureté nécessaire, ont été dépouillés par l'imposture du serpent. Car il n'est point de vie sans la science, comme il n'est point de science exemte de danger sans la vie véritable. C'est pour cela que les deux arbres étoient plantés dans le voisinage l'un de l'autre. C'est aussi ce qu'a vû l'Apôtre, lorsque blâmant la science qui tend à la vie sans être guidée par la loi de la vérité, il dit : *La science enfle, mais la charité édifie.* Car celui qui croit sçavoir quelque chose indépendamment de cette science qui est dirigée par la vérité, & attestée par la vie, ne sçait rien ; il est trompé par le serpent, parce qu'il n'a point aimé la vie

( véritable. ) Mais celui qui a apporté dans l'acquisition de la science une crainte salutaire , & qui cherche en même tems la vie , a droit d'espérer du fruit de l'arbre qu'il plante ( & qu'il cultive. ) Que la science vous tienne lieu de cœur , ( qu'elle soit le vase qui doit renfermer la vie , ) & que la vie soit pour vous la parole de la vérité reçue au-dedans de vous-même. Portant ainsi en vous l'arbre de vie , & le portant chargé de fruits , vous ferez pour l'éternité l'heureuse récolte de tous les biens qu'on désire de Dieu & qu'on recherche en lui : biens que ne touche & n'infecte point le serpent , & auxquels ne s'attache point le mensonge & l'erreur. ( Dans ce vrai Paradis de délices ) Eve ne se laisse plus corrompre , mais demeure vierge ; le salut se montre à découvert ; les Apôtres sont rendus vraiment intelligens ; la Pâque du Seigneur s'avance ; les chœurs se rassemblent & se concertent avec ordre ( pour chanter le Cantique éternel ; ) & le Verbe qui enseigne les Saints est comblé de joye. C'est ainsi que par lui est glorifié le Père , à qui la gloire appartient dans tous les siècles. Amen.



# T A B L E

## D U T R O I S I E M E T O M E .

### X V . L E T T R E .

**S**uite de l'examen du Commentaire du P. Hardouin sur le Nouveau Testament. Ce Jésuite s'y applique spécialement à rendre Pelagien le texte sacré, & surtout l'Épître aux Romains par le moyen d'un singulier Dictionnaire qu'il donne des termes dont saint Paul a fait un plus fréquent usage, Page 1

Suivant ce nouveau Dictionnaire, 1<sup>o</sup>. la charité n'entre pour rien dans la définition de la *Foi*, dont le Juste vit. Réfutation de cette erreur, 2

2<sup>o</sup>. La *Justice* consiste dans toute bonne œuvre digne de louange & de récompense devant Dieu. Réfutation de cette erreur, 3

3<sup>o</sup>. La *Justice de Dieu*, qui, selon saint Paul, a été connue des sages du monde, consiste dans le vrai culte que Dieu exige de l'homme avant tout : ce qui exclut la charité du vrai culte. 4

4<sup>o</sup>. Le *Juste* est un homme religieux, craignant Dieu : ce que l'on peut être par la crainte seule, suivant les Jésuites, 7

5<sup>o</sup>. *Être justifié*, c'est être rendu vrai ad-

- rateur de Dieu. *Estre justifié par la foi*, c'est être réputé vrai adorateur de Dieu, parce que l'on croit à Dieu ( & non pas en Dieu, ce qui emporte quelque mouvement de charité ) ou à J. C. Cet ou exclut la nécessité absolue de la connoissance de J. C. La *Justification* est le vrai culte de Dieu en tant qu'il est agréé de Dieu, 8
- 6°. *Estre réconcilié à Dieu*, c'est être fait ami de Dieu, en passant de l'impiété au vrai culte de Dieu ( qui n'exige pas la charité, suivant les Jésuites. ) 9
- 7°. Les *Elus* sont TOUS CEUX qui servent Dieu suivant le Rit qu'il a prescrit, 10
- 8°. Par *Élection* il faut entendre l'amour de Dieu pour ceux qui ont embrassé sa Religion, ibid.
- 9°. La *Prédestination* est le decret par lequel Dieu a statué qu'il faut que les Chrétiens soyent semblables à J. C. s'ils veulent être sauvés. 11
- 10°. Les *Saints* sont ceux qui sont agréables à Dieu, parce qu'ils professent la vraie Religion, 12
- 11°. La *Loi* c'est la Loi de Moïse, & quelquefois tous les Livres de l'Ancien Testament. Réfutation de cette définition, 13
- 12°. La *Grace* est tout bienfait que l'homme reçoit de Dieu gratuitement : ou bien, par opposition à la *Loi*, la Doctrine de l'Évangile, 14
- 13°. La *concupiscence* est le desir d'une chose défendue, 15
- Les vûes du P. Hardouin, en donnant cet

étrange Dictionnaire, ses Commentaires, ses Paraphrases, & ses Dissertations, sont de fournir des armes à la Société pour défendre son nouveau Corps de Religion contre toutes les autorités de l'Écriture, au cas que les principes qu'il a établis pour renverser sourdement l'authenticité des Livres saints, comme de tous ceux qui composent la chaîne de la Tradition, ne prennent pas dans le monde, 16  
 Dissertation du P. Hardouin *sur la Prédestination des hommes*. Elle renferme tout le Pélagianisme. Le Jésuite y soutient que dans les Livres saints il n'est fait aucune mention de la Prédestination à la gloire avant la prévision des mérites, 25

Il y distingue deux sortes de grâces : Les unes, générales, que Dieu donne sans mérite, & comme n'en ayant pas prévu l'effet ; & néanmoins si suffisantes, qu'avec elles ont fait des actes héroïques : Les autres, qui ne sont données qu'au mérite *de congruo*, & qui sont efficaces, parce que Dieu a prévu que la volonté voudroit bien y consentir, 25

Il y enseigne que dans le célèbre Texte d'Ezechiel où Dieu promet de donner à son peuple un cœur nouveau & de le faire marcher dans ses Préceptes, il ne s'agit que de grâces que la volonté voudra bien rendre efficaces par son consentement, pour faire des œuvres méritoires, non pas du salut, mais des biens temporels, 31

Il y soutient que Dieu ne donne de grâces

- congrues qu'à ceux qui les méritent par le bon usage des graces suffisantes, excepté J. C. & sa sainte Mère, qui dès le premier moment ont eu des graces congrues, 33
- Il rejette la Prédestination gratuite, même dans le sens des Congruïtes, 37
- Il traite d'hérétiques les défenseurs de la grace efficace par elle-même, 38
- Il fait consister la grace, comme Pelage, dans de simples invitations, qui laissent la volonté seule cause physique de son acte, ibid.
- Il croit que saint Paul doit sa conversion aux bonnes œuvres qu'il avoit faites dans le Judaïsme; & que les enfans doivent quelquefois le Baptême à la piété de leurs Parens ou d'un Missionnaire, 39
- Aux enfans qui meurent sans Baptême, il croit que c'est par miséricorde, que Dieu ne leur conserve pas la vie; parce qu'ils en abuseroient & mériteroient la damnation éternelle, 40
- Il enseigne que J. C. n'a demandé positivement le salut de personne, que de sa sainte Mère; que pour tous les autres il n'a demandé que des moyens de salut, 41
- Il dit que J. C. en priant pour ceux qu'il sçavoit être réprouvés, en usoit comme les Confesseurs qui ne connoissent que par la Confession les péchés de leurs Pénitens: & que c'est par bonté qu'il a consenti que sa médiation ne servit de rien aux enfans qui meurent sans Baptême, 42

T A B L E.

227

- Quand J. C. dit : *Je ne prie pas pour le monde,*  
*monde*, selon le P. Hardouin, signifie *les*  
*Juifs*, pour lesquels J. C. n'a pas demandé  
 que leur Ville fût épargnée par l'Armée  
 Romaine, 43
- Le P. Hardouin fait le tarif du produit des  
 Graces, suffisantes & congrues, suivant  
 leur différentes combinaisons, enforte  
 qu'aucun damné n'a lieu de se plain-  
 dre, 43
- A l'égard des Nations qui n'aurent jamais  
 la connoissance de l'Évangile, c'est par  
 miséricorde que Dieu les traite ainsi, afin  
 qu'elles soient moins punies, Ibid.
- Le P. Hardouin soutient que les Livres sa-  
 crés ne regardent point la Prédestination  
 comme un mystère; qu'il n'y est pas dit  
 un mot de la Prédestination à la gloire;  
 & qu'elle n'est autre chose que le dé-  
 cret par lequel Dieu avoit résolu de faire  
 prêcher l'Évangile aux Gentils, 46
- Il donne une explication dérisoire à ces pa-  
 roles de saint Paul : *de profondeur des*  
*trésors de la sagesse & de la science de*  
*Dieu*, &c. 48
- Il traite d'insensée cette question de saint  
 Augustin: pourquoi Dieu attire l'un &  
 n'attire pas l'autre, 49
- A cette seconde question: pourquoi Dieu  
 laisse-t-il vivre l'un plus longtems que  
 l'autre; il répond, parce que dans une  
 Tragédie il y a des Acteurs qui dispa-  
 roissent après le premier Acte, & d'au-  
 tres qui jouent leur rôle jusqu'au cin-  
 quième, Ibid.

A cette troisiéme question : Pourquoi Dieu attend-il si longtems & ceux qui ne se convertissent qu'à la fin de leur vie , & ceux qui ne se convertissent jamais ; il répond , parce qu'il faut dans la vie , comme dans une pièce de Théâtre , des gens de tout état , des païsans , des gens de Cour , des Boulangers , des Cuifniers , &c. 50

A cette quatriéme question ( de S. Paul : ) *Qui est-ce qui vous discerne ;* il répond : c'est ma volonté qui me discerne de celui qui ne consent pas ( aux pieux mouvemens que Dieu donne à tous ; ) parce qu'elle est l'unique cause de sa détermination , 51

Réfutation de toutes ces erreurs surtout par la parallèle avec celles de Pélagé , 52

Le langage du P. Hardouin montre que la Société , en fomentant le feu de la division dans l'Eglise & dans l'Etat , ne tend qu'à établir son nouveau Corps de Religion sur les ruines de l'ancienne foi , 66

Le P. Hardouin enseigne que les sacrifices de l'ancienne Loi avoient la vertu de remettre les péchés. Réfutation de cette erreur , 90

Il fait consister la grace , comme Pélagé , dans les exemples & la doctrine de Jesus-Christ , & dans de simples exhortations intérieures. Réfutation de cette erreur , 91

Il explique du péché *actuel* ce passage de l'Apôtre , *comme le péché est entré dans le monde* ,

monde par un seul homme , &c. où toute l'Eglise a toujours vû le dogme du péché originel , 95

Il prétend que quand le Concile de Trente déclare que l'Eglise a toujours entendu du péché originel ces paroles de l'Apôtre : *En qui tous ont péché* , ce Concile n'entend par l'Eglise que le plus grand nombre des Théologiens , qui en effet expliquoient ainsi ces paroles , parce qu'ils croyoient que les Peres étoient auteurs des Ouvrages qui portent leurs noms , *ce qui est faux* , 100

Tel est le respect que les Jésuites portent au Concile de Trente , qu'ils ont tant de fois calomnieusement accusé les prétendus Jansénistes de mépriser , 103

Toutes les calomnies des Jésuites contre Port-Royal , retorquées contre eux , sont des accusations justes , 107

Réfutation de cette extravagance , renouvelée par le P. Hardouin , après avoir été forcé de la rétracter , que tous les Ouvrages des Pères sont supposés : motifs qui l'ont porté à l'avancer. Conséquences affreuses qui en résultent , 109

Il dit que l'erreur du Concile de Trente touchant les Ouvrages attribués aux Saints Pères , & sur le vrai sens de ces paroles de l'Apôtre : *in quo omnes peccaverunt* , n'est qu'une ERREUR DE FAIT , 121

De ce prétendu Fait , que l'on peut nier , selon le P. Hardouin , dépend toute la certitude de l'Ecriture Sainte & de la Tradition ; au contraire le fait de Jan-

senius est tout-à-fait étranger à la Foi :  
 & depuis plus de cent ans les Jésuites  
 poursuivent à feu & à sang tous ceux qui  
 refusent de le croire de foi divine. Ce  
 contraste démasque parfaitement les Jé-  
 suites ,

123

## XVI. LETTRE.

Suite de l'examen du Commentaire du  
 Pere Hardouin sur le Nouveau Testa-  
 ment ,

130

Le P. Hardouin prend le parti de renverser  
 toute l'Antiquité , parce qu'il voyoit  
 qu'elle étoit contre les Jésuites , malgré  
 leurs distinctions frivoles pour l'expli-  
 quer ,

132

Suivant le P. Hardouin , c'est être Athée ,  
 ou n'admettre pas un vrai Dieu , que  
 d'entendre sous ce terme la vérité éter-  
 nelle , la vie , la lumière des esprits :  
 Tous les Ouvrages attribués aux Saints  
 Pères n'admettent point d'autre Dieu ;  
 ils sont donc tous athées , & par consé-  
 quent supposés ,

133

Réfutation de ce raisonnement ,

135

Le P. Hardouin , dans un Ecrit intitulé ,  
*les Athées démasqués* accuse aussi d'Atheis-  
 me sur le même fondement MM. Ar-  
 nould , Pascal , Jansenius , Nicole , Ques-  
 nel , Descartes , Mallebranche , Regis ,  
 &c.

138

Le P. Berruyer établit le même fondement  
 sur lequel le P. Hardouin a accusé d'a-  
 théisme toute l'Antiquité ; sans oser pour-  
 tant en tirer la même conséquence ,

139



T A B L E.

- B**ean Passage de Saint Augustin , où il éta-  
 blit que Dieu est la vérité , 141  
**L**e P. Hardouin , dans son Commentaire sur  
 le Nouveau Testament ; plus encore qu'il  
 n'avoit fait dans la Chronologie de l'An-  
 cien Testament , attaque le Texte grec  
 de l'Ecriture sainte , réduit à rien l'auto-  
 rité du Texte hébreu ; & sous le masque  
 d'un respect excessif pour la Vulgate il  
 s'en joue réellement en la supposant re-  
 vêtue de caractères qu'il sçait très-bien  
 qu'elle n'a pas , 146  
**L**e but du P. Hardouin , en détruisant l'au-  
 thenticité des Livres saints & de tous  
 les Ecrits de l'Antiquité , & le but de  
 ses Confrères , est d'amener le monde à  
 prendre pour l'unique règle de la foi , la  
 Tradition orale expliquée par l'enseigne-  
 ment présent du Pape seul , dirigé par  
 les Jésuites , 155  
**R**éfutation des sophismes que les Jésuites  
 employent pour amener le monde à ce  
 but. 159  
**N**écessité de l'Ecriture sainte , des Ecrits  
 des Pères , des Conciles , prouvée con-  
 tre les Jésuites , 162  
**L**e P. Hardouin , pour persuader que les  
 Auteurs des Livres du Nouveau Testa-  
 ment les ont écrit en Latin , prétend  
 qu'il y avoit à Jérusalem un Collège où  
 l'on apprenoit le Latin ; & que c'est ce  
 Collège qui est appellé dans le premier  
 Livre des Maccabées *Gymnasium* , &  
 dans le second *Ephelia* , 175  
**I**l prétend que c'est parce que J. C. n'avoit

- pas étudié dans ce Collège, que les Juifs ( Joann. 8. ) étoient surpris qu'il prêchât si bien en Latin, 177
- Il soutient que c'est parce que saint Pierre avoit appris le Latin dans ce Collège, que J. C. le fit Chef de l'Eglise préféralement aux autres Apôtres, 178
- Réfutation de cette extravagance, vraie raison de la Primauté de Saint Pierre, 179
- Le P. Hardouin soutient avec les Protestans contre toute l'Antiquité que saint Pierre n'est jamais venu à Rome, & qu'il a souffert le Martyre à Jérusalem, 182
- Il s'ensuivroit que les Evêques de Rome ne feroient pas les Successeurs de St. Pierre. Vues politiques des Jésuites en faisant avancer par quelques-uns de leurs auteurs des assertions si injurieuses aux Souverains Pontifes, 186
- Le P. Hardouin enseigne que le Pape n'est pas l'Evêque de Rome, mais l'Evêque universel de l'Eglise. Réfutation de cette erreur, 189
- Il insinue l'infailibilité du Pape & sa supériorité sur les Conciles Généraux, 196
- Le P. Hardouin, en contestant ce qu'il y a de plus authentique dans l'Antiquité, & soutenant comme vrai ce qui est contesté, ne tend qu'à établir le Pirrhonisme, 198
- Il attaque l'indéfectibilité & l'infailibilité de l'Eglise, en donnant un sens pervers au texte qui exprime le plus formellement les Promesses de J. C. 200

- Il paraphrase ridiculement le Chapitre 24.  
de Saint Mathieu , pour reſtreindre toute  
la prédiction de J. C. à la destruction de  
Jerusalem , & en exclure entièrement le  
Jugement dernier , 204.
- Il détourne de même tout ce que dit ſaint  
Paul du Jugement dernier & de l'Ante-  
christ dans ſes deux Epîtres aux Theſſa-  
lonienſis , 207
- Il fait diſparôître de la Parabole de l'yvraye  
ſemée dans un champ , & de celle du fi-  
let jetté dans la mer , ce qui regarde  
le Jugement dernier , 219
- Il donne un ſens auſſi forcé à ce que dit  
J. C. que le Fils de l'homme viendra dans  
l'éclat de ſa majeſté pour juger toutes les  
Nations , 222
- Il prétend que toutes les prediſtions de  
l'Apocalypſe ont été accomplies par la  
ruine de Jérusalem , l'abolition du culte  
Judaïque , la réprobation des Juifs , &  
l'étaſſement de l'Egliſe , 223
- Il aſſure que ſaint Jean a écrit ſon Evangile  
avant la ruine de Jeruſalem ; non pour  
combattre l'héréſie de Cérinthe & d'E-  
bion , mais pour rapporter ſpécialement  
ce que Jeſus-Chriſt avoit fait à Jérusalem  
& en Judée , & prévenir par là les plain-  
tes des Chrétiens Juifs ſur ce que les au-  
tres Evangéliſtes n'avoient preſque rap-  
porté que ce que J. C. avoit fait en Ga-  
lilée , 230
- Il veut que dans l'Evangile de Saint Jean  
*Fils unique* ſignifie l'humanité de J. C.  
*Grace* , la vraye maniere de ſervir Dieu ;  
*monde* , la Judée , 233

- Interprétation comique donnée par le  
Pere Hardouin à ces paroles de J. C.  
*Femme, qu'y a-t-il entre vous & moi ?*  
&c. Il accuse celle de Saint Augustin de  
favoriser le Nestorianisme, 235
- Il donne une interprétation dérisoire & er-  
ronnée à ces autres paroles de J. C. *Ne  
me touchez pas; car je ne suis pas monté  
vers mon Pere,* 241
- Il prétend que J. C. montre par la Para-  
bole du Serviteur paresseux, qu'il ne  
condamne pas l'usure entre Marchands,  
245

## X V I I. L E T T R E.

- Analyse des hérésies répandues dans le  
Commentaire du P. Hardouin sur le  
Nouveau Testament, 248
- Dessin de Dieu en permettant qu'un si  
mauvais Livre n'ait été attaqué ni par le  
Pape, ni par les Evêques, ni par les  
Théologiens, depuis le tems qu'il a paru.  
C'a été pour donner lieu aux Jésuites de  
se manifester par la publication du Livre  
du P. Berruyer, & de ses défenses,  
249
- Le P. Berruyer se fait gloire d'avoir profité  
des lumieres du P. Hardouin, 251
- Le P. Hardouin a formé dans la Société  
une secte attachée à toutes ses erreurs,  
qui y est aujourd'hui le Parti dominant,  
253
- Les Jésuites le font autoriser à donner une  
collection des Conciles, & éludent tou-  
tes les précautions prises par le Clergé

- & le Parlement , pour qu'elle ne parût qu'après avoir été bien examinée ; 256
- Le P. Hardouin , accusé par La-Croze d'avoir avancé que les Pères Grecs & Latins sont supposés , publié en 1708 une défense très-foible , 257
- Il y attaque la *Défense du Concile de Nicée* publiée par Bullus , dont M. de Meaux fait les plus grands éloges. Motifs de cette attaque , 260
- Le P. Hardouin désavoue devant le Public , en 1708 une Edition de ses Œuvres , qui vraisemblablement se faisoit de concert avec lui en Hollande , 263
- Les Supérieurs des Jésuites publient contre cette même Edition une Déclaration qui ne paroît pas plus sincère que le désaveu du P. Hardouin & sa rétractation , 268
- Le P. Hardouin dans sa dernière maladie , confie nombre de Manuscrits à l'Abbé d'Oliver , pour les faire imprimer après sa mort. M. le Cardinal de Fleury les a achetés pour la Bibliothèque du Roi. On y retrouve tous les sentimens que ce Jésuite avoit paru rétracter , 285
- Ce n'est pas sans la participation des Jésuites que le Commentaire sur le Nouveau Testament a été imprimé & dédié au Cardinal de Tencin. Le P. Berruyer y a puisé tous ses principes , 289
- Le P. Hardouin prétend que ce sont des impies qui ont inventé le terme *Trinitas* : que l'Office de la Trinité n'est pas catholique : & que ceux des Anciens qui di-

- sent que *Dieu est un en essence* sont des  
impies, 291
- Nouvelle Edition faite en Hollande des Œu-  
vres du P. Hardouin, sous ce titre : *Opera  
varia*, où l'on a inféré les *Athées démas-  
qués*. Déclaration peu sincere des Supé-  
rieurs des Jésuites à l'occasion de cette  
Edition, 292.
- Le P. Hardouin ne fait commencer la Mo-  
narchie Françoisé qu'à Philippe I. sous la  
troisième Race, & prétend que tout ce  
que les Historiens rapportent depuis Clo-  
vis jusqu'à ce Roi est fabuleux, 299.
- Les Jésuites obtiennent en 1725 un Arrêt  
du Conseil portant permission de publier  
la Collection des Conciles par le P. Har-  
douin, sans l'avis des Censeurs. Pour cor-  
riger ce qu'elle contient de contraire à  
nos Maximes & à l'autorité du Roi, ils  
promettent un supplément qu'ils n'ont ja-  
mais donné, 301
- La seconde Partie de *l'Histoire du Peuple de  
Dieu*, que les Jésuites ont fait publier en  
1753, n'est guères que le commentaire  
du P. Hardouin traduit en François. Il-  
lusion de la Déclaration des Supérieurs Jé-  
suites contre cette Histoire, 304
- Il n'y a pas plus de sincérité dans la nouvelle  
Déclaration de ces Supérieurs, ni dans la  
Rétractation du P. Berruyer, publiées  
après le Mandement de M. l'Archevêque  
de Paris, 313
- Manèges des Jésuites pour empêcher les  
Evêques de France de censurer le Livre  
du P. Berruyer, comme ils s'y étoient en-  
gagés, 317

- Les Jésuites multiplient les Editions de ce Livre, le répandent & le font lire par tout ; tandis que les Théologiens s'élevaient de toutes parts contre lui , 319
- Apostrophe respectueuse aux Evêques sur leur silence & leur inaction au sujet des Livres des PP. Hardouin & Berruyer , & de l'ardeur des Jésuites à répandre ces Livres. Analyse des hérésies monstrueuses qui y sont contenues , 320
- Insultes contre les Evêques répandues dans les *Lettres* que le P. Berruyer a publiées sous le nom d'un *Ecclésiastique de Province*, contre le Mandement de M. l'Archevêque de Paris , 324
- L'Abbé Bertin prétendoit que les *Evêques* ne méritoient pas le pain qu'ils mangent, parce qu'ils ne condamnoient pas le Livre de Marie d'Argreda ; infiniment moins mauvais que ceux des PP. Hardouin & Berruyer , 327
- Le Cardinal de Noailles fait censurer par la Sorbonne le Livre de Marie d'Argreda , pour éviter la haine & les calomnies des Jésuites , 328
- Cent trente Mandemens pour condamner l'édifiant Livre du P. Quesnel : deux petits Mandemens contre l'horrible Livre du P. Berruyer ; quel scandale ? Le Cardinal de Tencin en donne un plus grand encore en laissant son nom à la tête du commentaire du P. Hardouin ; M. l'Archevêque de Paris en laissant ses pouvoirs au P. Berruyer. 331
- Les Evêques ne doivent pas seulement cou-

- damner les Livres des PP. Hardouin & Berruyer ; mais agir contre les Jésuites qui en sont les Défenseurs , 334
- Combien peu les Evêques doivent s'arrêter aux désaveux des Jésuites. Ils se sont joués des promesses & des sermens qu'ils avoient fait d'observer la Bulle *Ex illa die* ; & tous les autres Décrets de Rome contre les Cultes idolâtres , 338
- De si grands maux exigeroient un Concile Général , 341
- Les Evêques ne peuvent plus laisser les Collèges & les Séminaires aux Jésuites , 342
- Le P. Berruyer prend acte du silence des Evêques , pour dire qu'après un sérieux examen ils n'ont trouvé aucune erreur dans son Livre , 345
- Il se plaint qu'on met des bornes au génie , en ne permettant pas qu'on donne des interprétations nouvelles à l'Ecrit. Sainte , 346
- Il prétend que la multitude des points de notre foi atteste notre foiblesse. Analyse de ceux qu'il en retranche , 349
- Les Supérieurs des Jésuites montrent par toute leur conduite qu'ils adhèrent à ce retranchement , 354
- Cette adhésion n'est point incroyable après l'obstination avec laquelle ils ont soutenu les Cultes idolâtres , & dont Benoît XIV leur a donné acte dans sa Bulle de 1752 , 358
- Leur but en anéantissant la foi de nos Mystères , est de se conserver l'estime des libertins , qui rejettent tout ce qui est au-dessus de la raison , 360



- Le premier germe du Système impie du P. Berruyer** se trouve dans Suarez : il a pris des accroissemens successifs dans les autres Auteurs de la Société : le P. Berruyer a cru les circonstances favorables pour le développer entièrement , 362
- Les Jésuites favorisent chez les Malabres l'orgueil & la haine de Brâmes** contre les *Pareas* ; haine qui prend sa source dans l'idolâtrie , 364
- Motifs religieux qui ont engagé l'Auteur à écrire ces Lettres** , 365

**AVERTISSEMENT** sur les pièces suivantes.

**DISCUSSION** des textes de divers Auteurs Jésuites que le P. Berruyer cite pour garans de la nouvelle Filiation divine dont il fait la base de son système impie. 366

**Le P. Berruyer en cite douze**, Suarez ; Vasquez , Becan , Lessius , Grandani , de Rodes , Théophile Renaud , Meratius , Mendoza , Ariaga , Tolet , Maldonat ; sans rapporter aucun texte d'eux , Ibid.

**Suarez est en effet le premier qui ait soutenu** que Jésus-Christ a été fait fils de Dieu par l'Incarnation , au sens du P. Berruyer : & il s'appuye sur trois textes de l'Écriture.

**Réfutation des sens qu'il donne à ces textes** , & de tous ses faux raisonnemens ,

370

**Vasquez adopte la nouvelle Filiation inventée** par Suarez , & la déguise moins , 377

**Pour la prouver** , il donne aux textes de l'Écriture des sens qu'il avoue être faux

Z. vi.

- traies à ceux que leur ont donné tous les  
Peres de l'Eglise, Ibid.
- Il veut s'appuyer de l'autorité du Pape  
Adrien : mais il est refuté par le P. Petau ,  
378
- Réfutation d'une vaine distinction qu'il in-  
vente de deux filiations naturelles , 380
- Fausses interprétations qu'il donne aux tex-  
tes les plus formels de Saint Thomas ; du  
second Concile de Toléde & de Saint  
Augustin , 383
- Becanadopte aussi la nouvelle filiation , selon  
laquelle il avoue que Jesus-Christ est fils  
de la Trinité ; fils de lui-même , fils du  
Saint Esprit , 386
- Théophile Renaud soutient la même filia-  
tion. Réfutation de ses raisonnemens ; &  
de ce qu'il dit qu'on ne doit à Jesus-Christ  
comme fils de la Trinité qu'un culte in-  
férieur à celui de Latrîe , 389
- Grandami soutient aussi la double filiation  
de Jesus-Christ inventée par Suarez , &  
va plus loin que lui , 394
- Meratius fait de même Jesus-Christ , fils de  
la Trinité ; quoiqu'il avoue que l'Écriture,  
les Conciles & les Peres n'ont point con-  
nu cette filiation , 395
- De Rodes admet la nouvelle filiation , &  
veut l'établir sur-tout par l'autorité du  
Concile de Francfort contre Felix & Eli-  
pand , 398
- Suarez avoue que sa nouvelle filiation n'est  
qu'un Être de raison , une pure précision  
de l'esprit , 405
- Marche de Suarez , & successivement des  
Auteurs Jésuites jusqu'au P. Berruyer ,

T A B L E.

521

pour introduire peu à peu l'hérésie de la nouvelle filiation , 408

**MAXIME DE LA SOCIÉTÉ**, *d'abandonner d'abord les systèmes révolans de ses Membres, pour les adopter dans la suite. Prédiction de cette conduite par rapport à l'Hardouinisme* , 415

**EXTRAIT d'une Lettre écrite à l'Auteur des Lettres Théologiques** , 419

Le P. Berruyer n'est que le Disciple d'une Ecole de Pyrrhonisme, beaucoup plus ancienne qu'on ne pense dans la Société, Ibid.

Cette Ecole y a enfin prévalu , 421

Problème curieux. Quand & comment cette Ecole y a pris racine, en tant qu'elle ajoute au système de doctrine & de politique des Jésuites ? Ibid.

Autre problème : entroit-il dans le plan de la nouvelle Théologie plus accommodée au tems, concertée dès le gouvernement de Lainez, d'ébranler les Mystères même de la Trinité & de l'Incarnation ? 422

**Examen du Précis fait par le P. Berruyer de deux de ses Dissertations.** Erreurs que ce Précis renferme. I. C'est parce que le Verbe s'est fait chair, qu'il est appelé Fils de Dieu , 425

II. & VII. Avant l'Incarnation le Verbe étoit Dieu le Fils, & non pas le Fils de Dieu , 427 & 431

V. Par l'union hypostatique, Dieu a rendu la nature humaine participante de la nature divine. 428

VI. De la communication de la nature divine à la nature humaine, s'ensuit la dé-

- nomination de *Fils de Dieu propre & naturel*, attribuée à l'humanité en tant qu'unie à une personne divine, Ibid.
- Autre erreur. Le mode de l'union hypostatique a été reçu dans l'humanité & non dans la personne du Verbe, 432
- VIII. Quand même la personne divine qui s'est incarnée. ne seroit pas le Verbe ou Dieu le Fils, Jesus-Christ ne seroit pas moins le fils naturel de Dieu un en trois personnes, 434
- IX. C'est à Jesus-Christ, comme fils naturel de Dieu un en trois personnes, que S. Luc attribue la dénomination de *Fils de Dieu*, 437
- X. En Jesus-Christ la nature humaine est le principe effectif de toutes les actions : le Verbe ne fait que les diviniser, 438
- Suarez est le premier qui ait osé soustraire les actions de Jesus-Christ à l'influence du Verbe. Combien cette erreur est affreuse, 441
- RÉFUTATION de sept pages de la nouvelle Défense de l'Histoire du Peuple de Dieu. Erreurs qu'elle renferme, 447
- I. Jesus-Christ est vrai fils de Dieu un en trois personnes, Ibid.
- III. Dans les Ecrivains sacrés, la dénomination de *Fils* affecte très souvent l'humanité de Jesus-Christ. 448
- IV. Par l'union hypostatique il se fait donc une communication de la nature divine à la nature humaine ; ce qui est le fondement d'une vraie génération, Ibid.
- V. Cette génération, pour n'être pas analogue avec la génération *In divinis* ou mé-

T A B L E. 547

- me in humanis*, n'en est pas moins propre dans son genre, 449
- VI.** Si Jesus-Christ ne pouvoit être appelé *Fils de Dieu*, que parce que le Verbe est Fils dans la Sainte Trinité, il ne seroit vrai en aucun sens que le composé Théandrique soit *Fils de Dieu*, 451
- C'est d'après Suarez que le P. Berruyer avance cette hérésie, 452
- VIII.** Les propriétés personnelles du Verbe n'entrent pour rien en Jesus-Christ dans la communication des Idiomes. Ainsi de ce que le Verbe est le *Fils de Dieu* par la génération éternelle, on ne peut pas dire que cette qualité soit communiquée à Jesus-Christ dans l'Incarnation, 453
- IX.** La qualité de *Fils* qu'a le Verbe ne sort point de la sphère de la Trinité, 455
- X.** En Jesus-Christ le Verbe ne fait que la fonction de Personne, & non pas de Fils. Mais en communiquant la nature divine à la nature humaine dans l'Incarnation, il FORME le véritable Fils de Dieu, non pas au sens de la génération éternelle, 456
- Apostrophe à ce Fils naturel de la Sainte Trinité, conçu dans le cerveau de Suarez, 459
- XI.** Le Verbe incarné est appelé Fils de Dieu à deux titres. 1<sup>o</sup>. A raison de la génération éternelle; & à ce titre Jesus-Christ ne peut être appelé Fils de Dieu, 462
- XII.** 2<sup>o</sup>. Parce que l'Homme-Dieu est DEvenu le *Fils unique de Dieu* par la participation de la nature divine conférée

- à la sainte humanité , 463
- XIII. Sans cette participation , qui est une vraie génération , Jésus-Christ ne pourroit en aucun sens être appelé *Fils de Dieu* , 465
- XIV. Si cette participation ne fondeoit une relation réelle de Pere à Fils , il s'ensuivroit encore que dans le cas où le Pere , ou le Saint Esprit , & non le Verbe , se feroit incarné , Jésus-Christ ne pourroit point être appelé Fils de Dieu ; ce qui est faux selon le P. Berruyer , 468
- RÉFUTATION des pages 17 , 18 , 19 , 20 , 21 & 22 de la nouvelle défense de l'*Histoire du Peuple de Dieu*. Erreurs qui y sont contenues.
- I. Jésus-Christ n'a point commencé par révéler à ses Disciples le Mystère de la Trinité pour leur apprendre ensuite que la seconde des trois Personnes s'est fait Homme , 471
- II. Jésus-Christ ne leur a pas dit non plus que c'est avec le Verbe que son humanité est unie , 473
- III. On ne trouve dans ses discours ni le nom du Verbe , ni la distinction des Personnes , 474
- IV. Il ne se dit Fils de Dieu égal à Dieu , que parce qu'il est le Christ prédit & attendu par la Nation des Juifs , 475
- V. Les Juifs qui n'avoient nulle connoissance de la Trinité , étoient cependant obligés de croire que Jésus-Christ étoit Fils de Dieu , vrai Dieu , 476
- VIII. Jésus-Christ en se disant Fils de Dieu dans le sens le plus rigoureux , attribuoit

cette qualité à son humanité en tant qu'u-  
nie à la divinité ,

477

IX. Par le nom de *Fils unique de Dieu*,  
*égal à Dieu, un avec Dieu*, les Juifs en-  
tendoient l'humanité entrée en partici-  
pation réelle de la nature divine ,

478

X. C'est sous ce rapport, & non sous celui  
de Verbe seconde Personne de la Trinité,  
que S. Pierre lui-même le considéroit lors  
de sa belle confession ,

479

XI. Ce n'est point là attaquer ni dégrader  
la foi de saint Pierre ,

*Ibid.*

XII. C'est cette filiation naturelle, fondée  
sur la communication de la nature divine  
faite à la nature humaine, qui fut le sujet  
des persécutions que firent les Juifs à  
J. C.

480

XIII. Le mystère de la Trinité n'ayant pas  
encore été révélé, ni les Fidèles ni les  
Incrédules ne pouvoient se former une  
autre idée de la filiation divine & natu-  
relle de J. C.

483

XIV. La foi de cette filiation faite dans  
le tems étoit nécessaire & suffisante :  
J. C. ne pouvoit en exiger davantage ,

485

XV. Le défaut d'une révélation expresse  
du Mystère de la Trinité pendant la vie  
mortelle du Sauveur, faisoit que ces tex-  
tes : *Mon père & moi sommes une même  
chose. Je suis dans le Père; & le Père est  
en moi*; & autres semblables, n'étoient  
pas pour les Juifs la preuve de la distinc-  
tion des personnes en Dieu ,

486

XVI. C'est pour cela que J. C. la veille de  
sa mort, disoit à ses Apôtres, qu'il ne

- leur avoit parlé qu'en Paraboles ; mais que bientôt il leur parleroit ouvertement de son Père , 487
- XVII.** Contradictions du P. Berruyer , qui convient néanmoins que nous prouvons avec évidence la distinction réelle des personnes en Dieu par les paroles de J. C. à ses Apôtres : 488
- XVIII.** Mais que faute d'une révélation expresse de ce dogme , les Apôtres qui croyoient fermement que J. C. étoit fils naturel de Dieu , n'ont pû l'entendre jusqu'après la Résurrection , que de la filiation faite dans le tems par l'union des deux natures , 489
- XIX.** Les Apôtres continuèrent de regarder J. C. comme fils naturel de Dieu en trois personnes, lors même qu'après la descente du Saint-Esprit ils eurent une connoissance distincte du Mystère de la Trinité &c. de celui de l'Incarnation , 491
- XXI.** Ainsi jusqu'après la descente du Saint-Esprit la distinction des personnes en Dieu , ni la génération éternelle du Verbe n'ont point été le fondement de la foi des Apôtres mêmes sur J. C. fils de Dieu , 492
- AVERTISSEMENT sur la Lettre , à Diognète ,** 495
- LETTRE à Diognète ,** 497
- I.** Questions de Diognète à l'Auteur de cette Lettre sur la nouvelle Secte des Chrétiens , Ibid.
- II.** Cet Auteur lui montre combien les Chrétiens avoient raison de rejeter le



**T A B L E.** 547

- culte des divinités des Payens, 498
- III. Il lui prouve que les Chrétiens ne devoient pas s'unir aux Juifs dans la maniere d'honorer le vrai Dieu, 501
- V. Il lui fait une belle description des sentimens, des mœurs & des vertus des Chrétiens, 504
- VI. Il lui expose de la maniere la plus noble & la plus magnifique la Doctrine que les Chrétiens ont reçue de la sagesse même éternelle qui est venu s'incarner pour les instruire, 509
- VIII Il lui explique pourquoi Dieu a laissé si longtems les hommes dans leur ignorance & dans leur corruption, & n'a envoyé son Fils que dans la plénitude des tems, 510
- XI. Il l'assure que dans l'exposé qu'il vient de faire de la doctrine des Chrétiens il n'a rien dit de lui-même, & qu'il ne fait que transmettre ce qu'il a reçu des Apôtres, 512

Fin de la Table du troisiéme Volume.

